



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE  
ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES  
Faubourg de Leuilly 02000 LAON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION  
DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 8 JUIN 2022**

Date de la convocation : 31 mai 2022

Date d'affichage : 1<sup>er</sup> juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi 8 juin à 18 heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur DELHAYE Éric.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ayant voix délibérative :**

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames BALITOUT Jacqueline, TOKARSKI Marie Pierre, LEBEL Béatrice, Messieurs DE THORE Benoit, BERTELOOT Pierre, PIRE Philippe, COQUISART Jean Jacques, JUILLIART Serge, BUVRY Benoit, BLEUET Philippe, BUFFET Yves, DELHAYE Éric, CHARLES Gérard, CARLIER Rémi, BOURGEOIS Louis, RIVIERE Harry,

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Madame BRICOT Martine, Monsieur MERLO Jean Marie,

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames DEHOVE Claude, BAS Betty, CAUJOLLE Sandrine, Messieurs PHILIPPOT Claude, DUCAT Philippe, NORMAND Alain, MESSIEUX Lionel,

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Madame DELPECH Nadège, LARDE Marie France, Monsieur ANANIE Christophe.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués suppléants ayant voix délibérative :**

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Messieurs MONTCOURTOIS Gilbert, HARANG Francis,

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Messieurs PERNAUD Guy, KAMINSKI Frédéric.

**Etaient absents excusés :**

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Messieurs MALJEAN Denis, BOUILLE François,

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Monsieur DAIME Marc,

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames SECLIER Valérie, DEGREMONT Nathalie,

Communauté de Communes de Picardie des Châteaux :

Monsieur MORLET Vincent.

Assistaient à la réunion en application de l'article L 2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales : Mesdames Fabienne WAST, Directrice Générale, Messieurs COLOMBO David Responsable d'Exploitation, Sébastien DEHOVE agent de gestion financière, budgétaire et comptable.

Monsieur Christophe ANANIE a été élu secrétaire de séance

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 32

Quorum : 19

Nombre de votants : 32

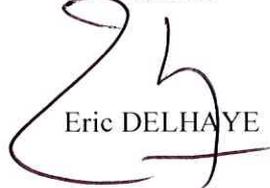
**22-2022 Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 6 avril 2022**

Monsieur Le Président présente le procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 6 avril 2022.

Le Comité Syndical, par 32 voix POUR, par 0 voix CONTRE, 0 abstention,  
approuve le procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 6 avril 2022.

Fait et délibéré les an mois et jours susdit

Le Président



Eric DELHAYE

# BILAN DE L'ANNEE 2021

## CHIFFRES CLES



182,03 kg/habitant d'ordures ménagères collectés  
→ + 1,10 % par rapport à 2020



57,11 kg/habitant d'emballages recyclables et papiers  
→ + 6,46 % par rapport à 2020



38,65 kg/habitant de verre  
→ + 0,56 % par rapport à 2020



34,77 % des déchets collectés en porte-à-porte  
ou en borne à verre sont recyclés



Au total, 496,50 kg/habitant de déchets ménagers  
et assimilés collectés  
→ + 15,23 % par rapport à 2020



71 agents permanents travaillent pour assurer  
l'ensemble des missions du SIRTOM



Coût du service par habitant = 91 €

# BILAN DE L'ANNEE 2021

## CHIFFRES CLES



190,97 kg/habitant de déchets apportés en déchetterie → + 35,15 % par rapport à 2020



77% des déchets apportés en déchetterie sont recyclés (+2 points par rapport à 2020)



312 heures de broyage → 73 bennes de déchets verts évitées



2 collectes d'amiante sur rendez-vous organisées à la déchetterie de Laon → 7,2 tonnes collectées pour 32 participants



181 368 visites sur l'ensemble des déchetteries du SIRTOM (+ 62 004 entrées par rapport à 2020)

# BILAN DE L'ANNEE 202

## CHIFFRES CLES



**939 composteurs supplémentaires et 5 lombricomposteurs ont été livrés**

**→ Au total, 41,59 % des foyers possèdent une solution de compostage fournie par le SIRTOM**



**16 manifestations accompagnées**

**→ 56 bacs et 124 potences prêtés**



**Couches lavables : 9 prêts de kits d'essai et 12 subventions d'achat octroyées**



**Animations en milieu scolaire : 529 élèves sensibilisés**

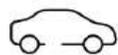
# BILAN DE L'ANNEE 2021

## CHIFFRES CLES



### 8455 tonnes collectées dans les bacs jaunes et bornes à verre

#### Bénéfices environnementaux



L'équivalent en CO<sub>2</sub> d'un parcours de  
**10 209 366 km** en voiture économisé grâce  
au recyclage des emballages en plastique de  
votre territoire



**38 928 m<sup>3</sup>** d'eau évités grâce au recyclage  
des papiers graphiques de votre territoire (soit  
l'équivalent de la consommation de **735 habitants**)



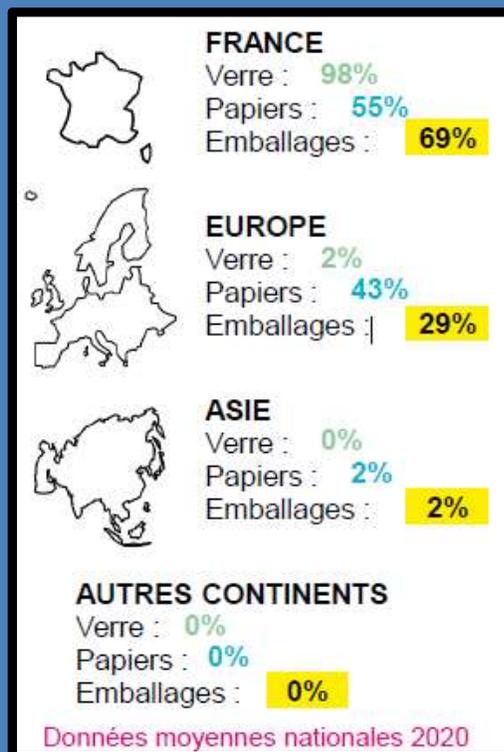
**7 570 621** nouvelles bouteilles en verre  
fabriquées grâce au geste de tri de vos habitants



**6 754 337** nouveaux magazines fabriqués grâce  
au geste de tri de vos habitants

Source : CITEO

#### Destination moyenne des matériaux triés en France



Source : CITEO



## Rapport Annuel 2021

### Prix et qualité du service public d'élimination des déchets



trier, c'est naturel



bien trier, c'est naturel

SIRTOM DU LAONNOIS

Site Marc Buvry

Faubourg de Leully

02000 Laon

Tel : 03.23.26.80.00

Fax : 03.23.26.80.01

[www.tritou.fr](http://www.tritou.fr)

[www.sirtom-du-laonnois.com](http://www.sirtom-du-laonnois.com)



Facebook

## SOMMAIRE

**Présentation** **Page 4**

1-Le territoire desservi par le SIRTOM **Page 4**

2-Organisation générale des services et fonctionnement **Page 5**

**Indicateurs techniques** **Page 12**

1-La collecte des déchets tous services **Page 12**

2-La collecte des déchets en porte à porte **Page 13**

3-La collecte du verre **Page 20**

4-Les déchetteries **Page 21**

5-La prévention des déchets **Page 26**

6-La communication **Page 32**

7-Projets et études 2022 **Page 34**

**Indicateurs environnementaux** **Page 35**

1-La seconde vie des matériaux recyclables de la collecte sélective **Page 35**

2-ZOOM bilan environnemental sur le traitement des DEEE **Page 36**

**Indicateurs financiers** **Page 37**

1-Dépenses et recettes **Page 37**

**Glossaire** **Page 44**

Pour la deuxième année consécutive, les résultats ne ressemblent en rien à ceux des années antérieures. Le niveau de performance atteint jusqu'à maintenant demeure en recul.

Un jeu complexe de vases communicants apparaît entre l'ensemble des flux collectés. Le constat est le même à l'échelle départementale ou nationale.

Cette situation est à la fois la conséquence directe de la crise de la COVID-19 et de la reprise économique.

La production d'ordures ménagères (OMR) a augmenté en 2021 de 2 kg par habitant (+1,1%). Néanmoins, cette hausse s'accompagne d'une augmentation de 4 kg par habitant de la collecte sélective.

Les apports en déchetterie ont augmenté de 35%.

Ces résultats ne sont pas significatifs. Il est nécessaire que la courbe sur la collecte en porte à porte s'inverse, notamment au regard des fortes hausses attendues sur la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes), qui impacteront les coûts de traitement des déchets enfouis.

C'est dans ce contexte particulier qu'a été mise en place l'extension des consignes de tri plastiques en septembre.

En parallèle, les travaux de déploiement des bornes d'apport volontaire pour les flux OMR et collecte sélective en habitat collectif dense sur LAON ont débuté en décembre.

Des actions de sensibilisation et de communication sont prévues.

Il est important, par ailleurs, de pouvoir continuer d'agir en termes de réduction des déchets à la source.

Ces projets répondent à l'objectif d'optimisation permanente du service de collecte.

Par ailleurs, le SIRTOM du Laonnois a poursuivi son action de déploiement des composteurs individuels et partagés. Ainsi, environ 40% des foyers du territoire en sont équipés.

La loi AGEC du 10 février 2020 confirme l'obligation de mettre en place le tri à la source des biodéchets, pour tous, à horizon 2024. Le SIRTOM devra donc renforcer son action sur cette thématique qui va dans le sens de la réduction des ordures ménagères résiduelles.

Eric DELHAYE, Président du SIRTOM du LAONNOIS.

# Présentation

## 1-Le territoire desservi par le SIRTOM



1 Communauté d'Agglomération  
3 Communautés de Communes  
150 Communes desservies pour 88 297 habitants  
Superficie de 1 363 km<sup>2</sup>

Le Sirtom du Laonnois, créé en 1980, est un établissement public sous la forme d'un syndicat mixte fermé. Des délégués élus dans chaque collectivité se réunissent au sein du Comité Syndical pour examiner et délibérer sur les orientations et les projets du SIRTOM

Le Président : Monsieur Eric DELHAYE

Les Vice-Présidents : Messieurs Claude PHILIPPOT, Hervé GIRARD,  
Christophe ANANIE, Benoit BUVRY

Les Membres du Bureau : Mesdames et Messieurs Georges HARANT, Martine BRICOT, Jacqueline BALITOUT, Beatrice LEBEL, Philippe DUCAT, Yves BUFFET, Nathalie DEGREMONT, Marie-France LARDE, Jean-Pierre DUFOUR, Philippe PIRE

## 1.1 Les événements marquants

**D**ébut des travaux d'installation des bornes d'apport volontaire pour les déchets ménagers

résiduels et recyclables à destination des habitats collectifs denses de la ville de Laon.

**E**xtension des consignes de tri à tous les emballages et papiers sur l'ensemble du territoire en septembre 2021.

## 2-Organisation générale des services et fonctionnement

### 2.1 Les compétences du syndicat



Le SIRTOM gère en régie la prévention des déchets ménagers et assimilés, la collecte des déchets ménagers en porte à porte, dont la collecte sélective, et la collecte du verre en apport volontaire, qui impliquent le tri par l'utilisateur. Il assure également sous le même mode de fonctionnement la gestion des 11 déchetteries de son périmètre d'intervention dont le transport des bennes. Le syndicat traite aussi en interne toute la communication écrite et orale, la dotation et maintenance des bacs/sacs de collecte et des composteurs.

Le SIRTOM est engagé depuis de nombreuses années dans la prévention des déchets. Ainsi, plusieurs programmes se sont succédé tels que le Programme de Prévention des Déchets (2010-2015) et le Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage (2016-2019). Depuis 2020, le SIRTOM du Laonnois est engagé dans la mise en place d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés. Ce dernier a pour but de coordonner le nouveau plan d'actions pour la réduction des déchets sur le territoire. Par ailleurs, le SIRTOM a choisi très tôt d'adhérer aux éco organismes qui ne cessent de se créer pour favoriser le recyclage des déchets et limiter l'enfouissement.

Le traitement des déchets relevant de la collecte en porte à porte (tri après la collecte, valorisation, enfouissement) a été transféré en 2003 au syndicat départemental Valor'Aisne. Valor'Aisne a également repris le traitement des déchets de déchetteries dit « bas de quai » depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2017.

L'ensemble du service est financé par une contribution annuelle à l'habitant adressée aux structures adhérentes auxquelles revient la décision de la fiscalité à mettre en place sur leur territoire (impôts locaux, taxe ou redevance d'enlèvement d'ordures ménagères).

## 2.2 Nos métiers

### Collecte en porte à porte ⇒ 34 agents

Les agents de collecte assurent le ramassage des déchets ménagers en porte à porte selon les fréquences définies par l'établissement. Les équipes sont constituées en général d'un chauffeur et de deux ripeurs.

### Collecte du verre ⇒ 1 agent

L'agent collecte les 392 bornes à verre du territoire.

### Déchetteries ⇒ 12 agents

Le service est assuré par les gardiens de déchetterie qui accueillent les visiteurs, veillent au tri et assurent l'entretien des sites. Deux chauffeurs ont en charge l'évacuation et le transport des bennes de déchets. L'équipe est renforcée en saison forte.

### Garage ⇒ 3 agents

Les agents du garage assurent la maintenance des véhicules et les réparations mécaniques ainsi que l'entretien et la maintenance des sites.

### Entretien ⇒ 3 agents dont 1 à temps incomplet

Deux agents nettoient les locaux.  
Un agent est affecté au nettoyage des véhicules.

### Pré collecte - Maintenance des bacs – Composteurs ⇒ 2 agents

L'équipe est affectée à la préparation, la dotation, la réparation, le remplacement des contenants et à la communication de proximité sur le tri et sur la prévention.

### Prévention des déchets, Communication et assistance technique ⇒ 4 agents

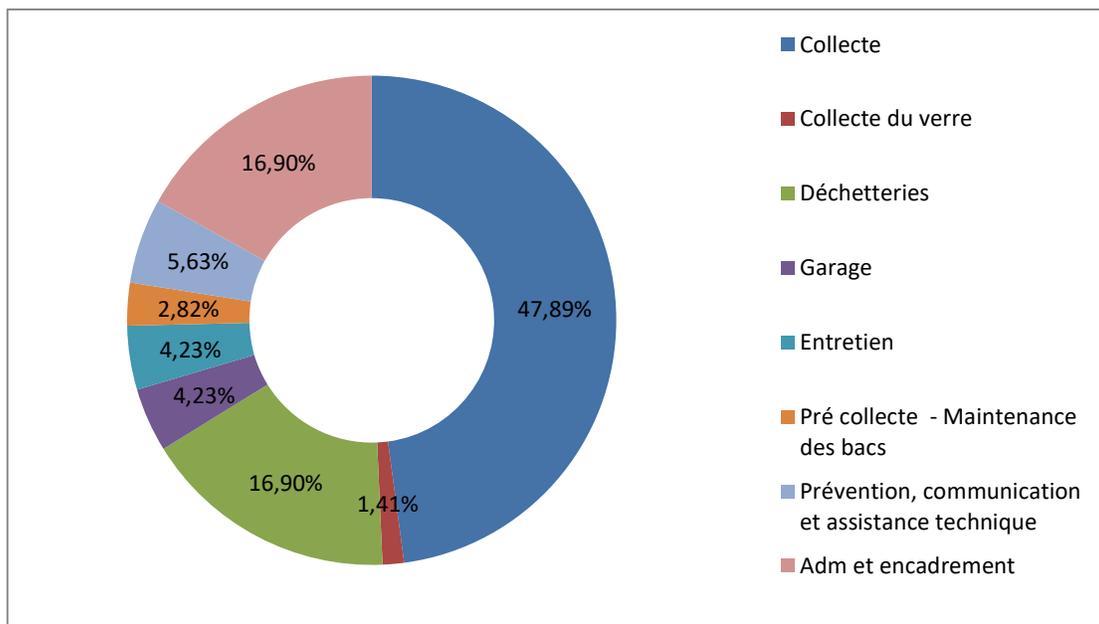
Les agents de communication mènent des actions de sensibilisation, informent sur la prévention et le tri. Ils assurent également les suivis de collecte. Des agents polyvalents viennent renforcer l'équipe en place en fonction des besoins.

Un agent en charge du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

### Administration et encadrement ⇒ 12 agents dont 7 encadrants

Il s'agit ici de l'organisation, du management, de l'accueil, de l'administration générale, des ressources humaines, des finances, de la commande publique, de la santé, de l'hygiène et de la sécurité.

### TOTAL ⇒ 71 agents



## 2.3 La collecte des déchets en porte à porte

### 2.3.1 L'organisation de la collecte des déchets en porte à porte

↳ Les déchets ménagers sont acheminés vers les sites de transfert puis de traitement afin d'y être valorisés ou éliminés (compétence Valor'Aisne).

↳ La collecte des ordures ménagères ainsi que celle des matières valorisables et recyclables sont organisées en porte-à-porte. Le verre, quant à lui est collecté en apport volontaire, nos bornes étant implantées sur 149 communes.

↳ La collecte des encombrants s'effectue principalement par l'intermédiaire du réseau de déchetteries et d'une collecte en porte à porte, sur appel téléphonique et prise de rendez-vous qui est limitée à deux fois par foyer et par an et réservée aux personnes à mobilité réduite.

↳ La collecte des déchets ménagers assimilés d'un volume supérieur à 1100 litres dans la limite de 680 Litres OMR par semaine constitue une prestation spéciale pour tous les producteurs qui ont une convention avec le SIRTOM (service payant).

↳ La collecte des cartons est destinée aux commerçants de la ville de Laon, une fois par semaine, après inscription auprès du service de collecte.

↳ La collecte est assurée pour les campings du territoire.

## 2.3.2 Les fréquences et secteurs de collecte

Secteurs	OMR	Emballages- Papiers	Déchets verts
	 <i>Les déchets ultimes</i>		
Rural	C1 pas de bio-déchets pour la CCCP et ex CC Val de l'Ailette	C0.5	C 0.5 sauf CCCP (1)
Laon	C1	C0.5	C 0.5
Cité médiévale de Laon	C4 en OMR, pas de bio-déchets	C1	-
Plusieurs rues étroites de Laon	C1 en OMR	C0.5	
Habitat collectif	Pas de bio-déchets, C1 en OMR, C2 en OMR pour le collectif dense secteurs Champagne, Moulin-roux, Montreuil et 5 points Ile de France de Laon	C1 à Laon C0.5 sur les autres communes	-

C0.5 : collecté une fois tous les quinze jours

C1 : collecté une fois par semaine

C2 : collecté deux fois par semaine

C4 : collecté quatre fois par semaine

(1) Collecte des déchets verts du 1 avril 2021 au 30 Novembre 2021

PERIODE	NOMBRE DE TOURNEES TOUS FLUX	
	SEMAINE PAIRE	SEMAINE IMPAIRE
Janvier à Mars	57	58
Avril à Novembre	71	72
Décembre	57	58

## 2.3.3 Bénéficiaires du service desservis en porte à porte n'étant pas des ménages

	Nombre
Associations	126
Administrations	517
Commerçants, artisans et Entreprises	1604
<b>TOTAL</b>	<b>2247</b>

## 2.4 La fourniture de bacs de collecte / Sacs de collecte sélective / composteurs

Les livraisons de bacs correspondent :

- à un emménagement dans une nouvelle habitation,
- à un changement de capacité pour un bac plus grand ou plus petit,
- à un remplacement de bac cassé.

Le service assure également les petites réparations telles que les changements de couvercle, roues...La fourniture de sacs de collecte sélective a lieu pour la Cité Médiévale de Laon et quelques rues étroites de notre territoire.

### L'ensemble des prestations est gratuit

Le SIRTOM dote également gratuitement un composteur en bois ou en plastique à raison d'un par foyer). (Dotation de deux composteurs sur la CCCP qui ne bénéficie pas de la collecte des déchets verts). Pour les habitats collectifs, le SIRTOM propose soit la mise en place de composteurs collectifs soit la dotation d'un lombricomposteur.

	Foyers de 1 personne	Foyers de 2 à 4 personnes	Foyers de 5 à 6 personnes	Foyers de plus de 6 personnes
Bac à couvercle gris pour les ordures ménagères	120 Litres	120 Litres	180 Litres	240 Litres
Bac à couvercle jaune pour les recyclables « Monoflux »	120 Litres	180 Litres	240 Litres	360 Litres
Bac à couvercle marron pour les déchets verts (1)			140 Litres	
Rouleaux de sacs pour monoflux	50 litres – réservés à certains types habitats			

(1) Dotation sur la CAPL, CCCD, CCPC pour l'ex CC Vallons d'Anizy

## 2.5 La collecte du verre



Des points d'apport volontaire sont disponibles sur 149 communes et dans notre réseau de déchetteries.

Les tournées de collecte des bornes à verre sont analysées et programmées chaque année en fonction du taux de remplissage constaté l'année précédente.

Le nombre de bornes aériennes sur notre territoire est de 390.

## 2.6 Les horaires d'ouvertures des déchetteries

Déchetteries	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Aulnois sous Laon	9H/13H 14H/18H	FERME	9H/13H 14H/18H	FERME	9H/13H 14H/18H	9H/13H 14H/18H	9H/12H
Bourg et Comin	FERME	FERME	14H/18H	FERME	FERME	9H/13H 14H/18H	9H/12H
Coucy Le Château Novembre à Mars	13H30/17H	FERME	9H/12H 13H30 17H	13H30 17H	9H/12H 13H30 17H	9H/12H 13H/ 17H	9H/12H
Coucy Le Château Avril à Octobre	14H/18H	FERME	9H/12H 14H/18H	14H/18H	9H/12H 13H 18H	9H/12H 13H 18H	9H/12H
Crépy	9H/12H	FERME	9H/13H 14H/18H	FERME	FERME	9H/13H 14H/18H	FERME
Festieux	FERME	9H/13H 14H/18H	9H/13H 14H/18H	9H/13H 14H/18H	FERME	9H/13H 14H/18H	9H/12H
Laon	9H/12H 13H/18H	9H/12H 13H/18H	9H/12H 13H/18H	9H/12H 13H/18H	9H/12H 13H/18H	9H/12H 13H/18H	9H/12H
Lizy	14H/18H	FERME	9H/12H 14H/18H	FERME	9H/12H 14H/18H	9H/12H 14H/18H	9H/12H
Guignicourt	FERME	9H/13H 14H/18H	9H/13H 14H/18H	FERME	9H/13H 14H/18H	9H/13H 14H/18H	9H/12H
Liesse notre Dame	FERME	9H/12H 13H/18H	14H/17H	9H/12H 13H/18H	FERME	9H/12H 13H/18H	FERME
Pontavert	FERME	14H/18H	FERME	14H/18H	FERME	9H/13H 14H/18H	FERME
Sissonne	9H/12H 13H/18H	FERME	9H/12H 13H/18H	FERME	9H/12H 13H/18H	9H/12H 13H/18H	9H-12H

## 2.7 Les flux acceptés en déchetteries :

Les encombrants, le plâtre, le polystyrène, les DEA, le bois, les gravats, les déchets verts, la ferraille, les DEEE, le carton, le papier, les huiles alimentaires, les batteries, les huiles minérales, les piles, les pneus, les DDS, les textiles, le verre, les DASRI, les lampes, l’amiante (sur rendez-vous uniquement).

## 2-8 Schéma général de l’élimination et de la valorisaon des déchets

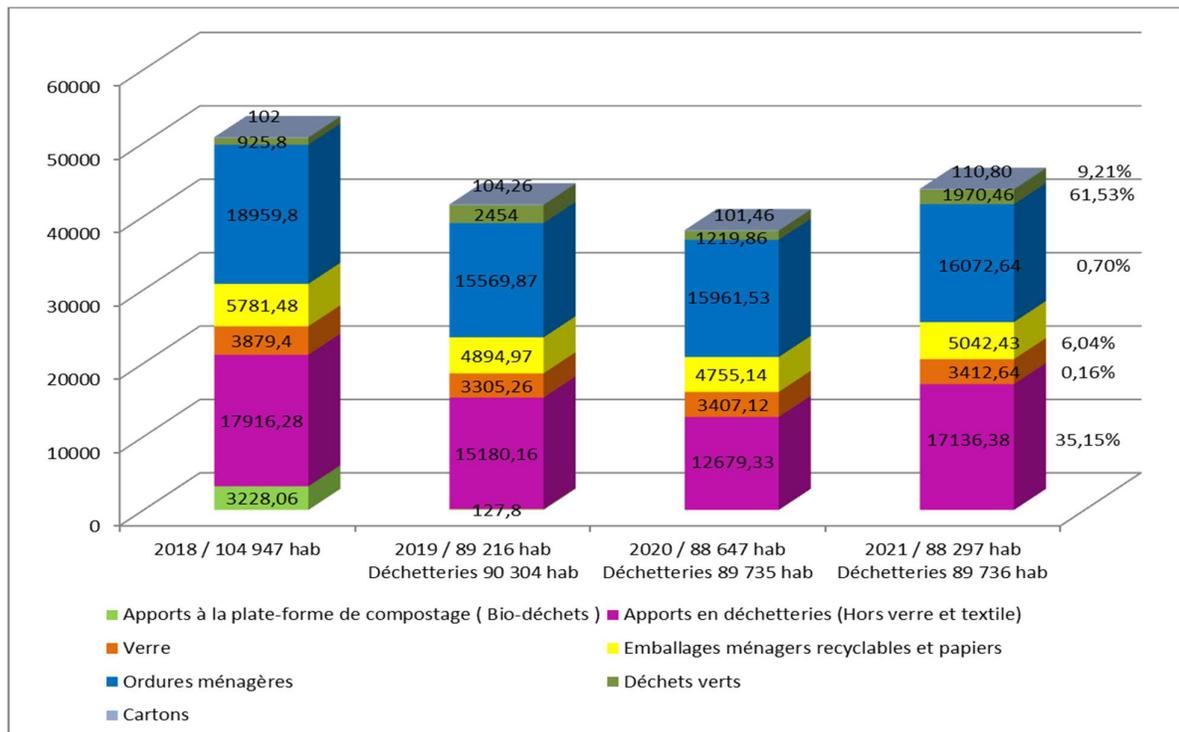


Via Valor’Aisne	Flux de collecte	Collecte	Mode de traitement	Repreneur ou Organisme de traitement
Déchets ménagers	Ordures Ménagères	SIRTOM	Enfouissement / incinération énergétique	Eco centre Valor’Aisne / Ecovalor Saint Saulve, SMIAA Maubeuge, SMITON Monthyon
	Recyclables	SIRTOM	Tri et recyclage	Norske, SUEZ, Valorplast, Lucart, Saica
	Verre	SIRTOM	Tri et recyclage	OI-Manufacturing
	Déchets verts du 1 <sup>er</sup> Avril au 30 Novembre	SIRTOM	Compostage	Prestataire de Valor’Aisne
Déchets des déchetteries Traitement	Encombrants	SIRTOM	Enfouissement	GURDEBEKE via Valor’Aisne
	Déchets valorisables	SIRTOM / PRESTATIONS	Tri et recyclage	Divers
	Gravats	SIRTOM	Tri et recyclage	Divers
Déchetteries REP Responsabilité élargie du producteur	Déchets Dangereux spécifiques	Valrecoise Chimirec	Traitement spécifique	Valrecoise Chimirec ECO DDS
	DASRI	NB Médical	Traitement spécifique	DASTRI
	DEA	Véolia	Valorisation matières	Eco Mobilier
	Piles	Valrecoise Chimirec	Traitement spécifique	Corépile
	Pneus	Alliapur	Valorisation matières	Alliapur
	DEEE	Derichebourg	Traitement spécifique	Eco Système

## INDICATEURS TECHNIQUES

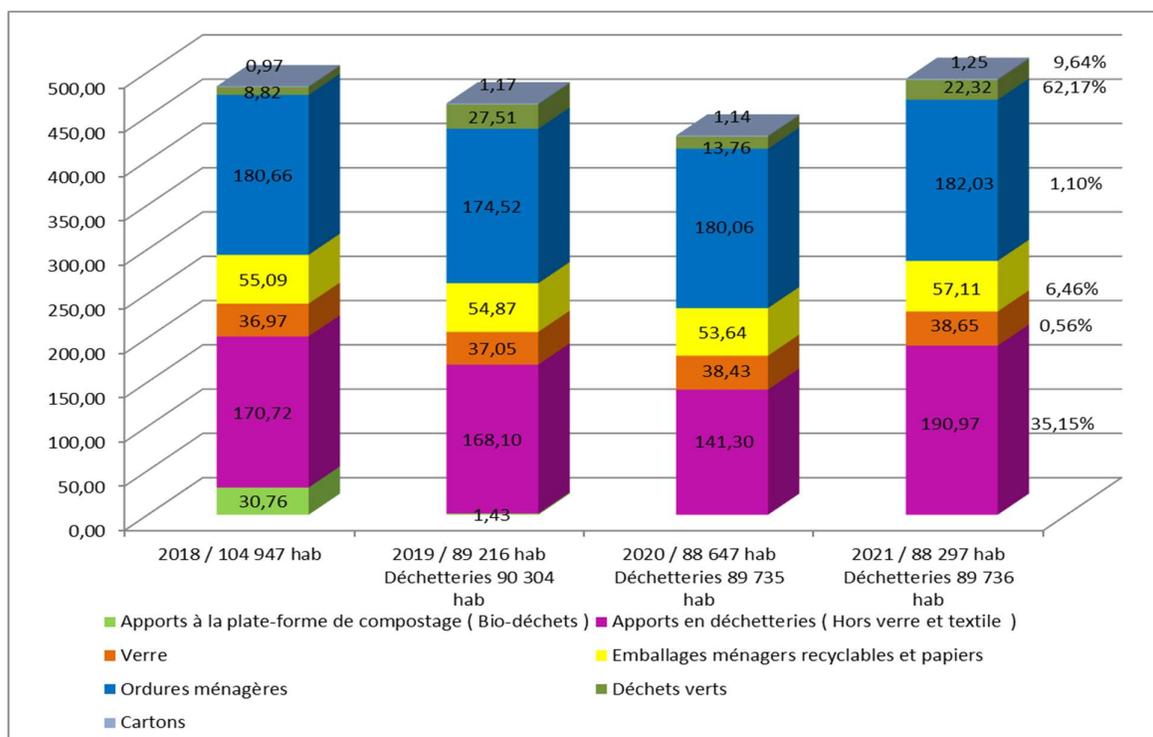
### 1-La collecte des déchets tous services

#### 1.1 Evolution de flux entrant en tonnes



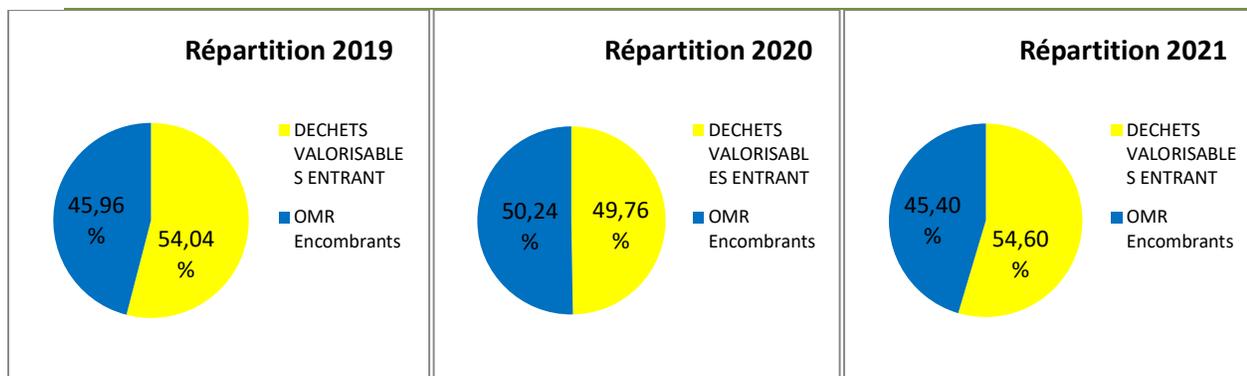
Les déchets assimilés sont collectés en même temps que la collecte des déchets ménagers pour des raisons d'optimisation

#### 1.2 Evolution des flux entrant en kg/an/hab



### 1.3 Niveau de valorisation en tonnes et en %

	2019	2020	2021
Déchets valorisables entrant	22 557.11	19 009.32	23 935.19
OMR et encombrants	19 185.07	19 193.07	19 904.66
<b>TOTAL</b>	<b>41 742.12</b>	<b>38 202.39</b>	<b>43 839.85</b>



## 2-La collecte des déchets en porte à porte

### 2.1 Répartition valorisation rural / urbain

En tonnes	2020	Rural	Urbain	2021	Rural	Urbain
Déchets valorisables entrants	6 076.46	4 564.66	1 511.80	7 123.69	5 318.15	1 805.54
OMR	15 961.53	10 537.28	5 4524.25	16 072.64	10 597.37	5 475.27
<b>TOTAL</b>	<b>22 037.99</b>	<b>15 101.94</b>	<b>6 936.05</b>	<b>23 196.33</b>	<b>15 915.52</b>	<b>7 280.81</b>
En pourcentage	2020	Rural	Urbain	2021	Rural	Urbain
Déchets valorisables entrants	27.57%	30.23%	21.80%	30.71%	33.41%	24.80%
OMR	72.43	69.77%	78.20%	69.29%	66.59%	75.20%
<b>TOTAL</b>	<b>100.00%</b>	<b>100.00%</b>	<b>100.00%</b>	<b>100.00%</b>	<b>100.00%</b>	<b>100.00%</b>

## 2.2 Répartition par Communauté de Communes et Communauté d'Agglomération

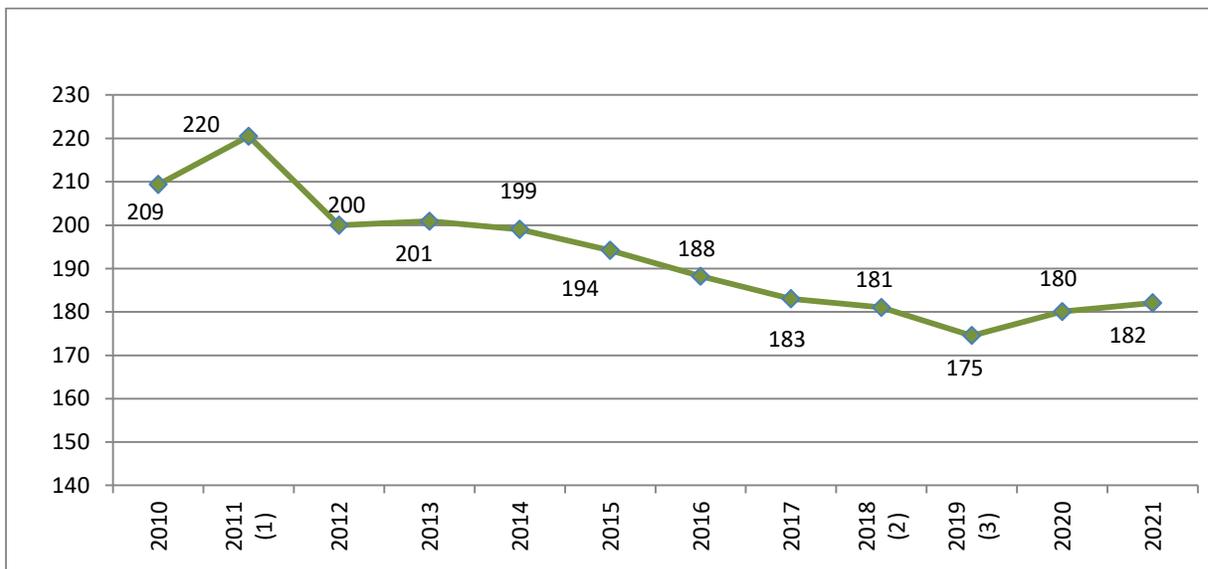
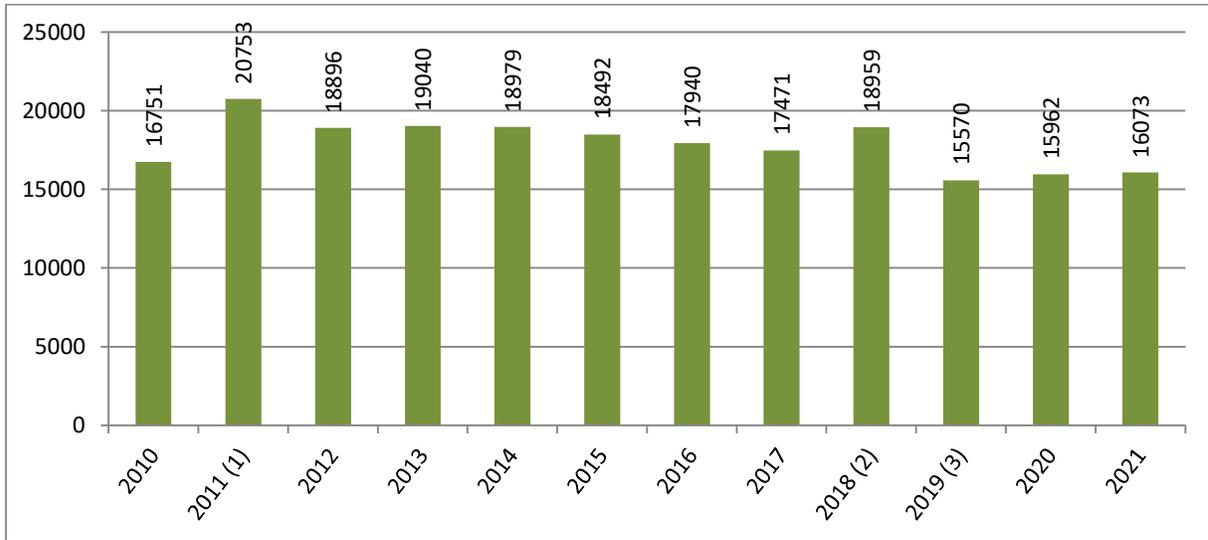
2019 en tonnes	OMR	MONOFLUX	DECHETS VERTS
CAPL	8424,78	2220,43 (2)	1 540,68
CCCD	872,92	279,21	207,83
CCPC	2873,05	1009,6	705,49
CCCP	3399,12	1385,73 (1)	-
2020 en tonnes	OMR	MONOFLUX	DECHETS VERTS
CAPL	8592.08	2173.55 (2)	769.90
CCCD	912.18	285.04	111.49
CCPC	2943.67	976.60	338.47
CCCP	3522.60	1319.95 (1)	-
2021 en tonnes	OMR	MONOFLUX	DECHETS VERTS
CAPL	8537,89	2344,74 (2)	1269,67
CCCD	905,94	276	164,93
CCPC	3001,26	1076,88	535,86
CCCP	3627,55	1344,81 (1)	-
2019 en kg/an/hab	OMR	MONOFLUX	DECHETS VERTS
CAPL	189,30	51,13 (2)	34,62
CCCD	157,74	50,45	37,56
CCPC	161,78	56,85	39,73
CCCP	158,70	61,60 (1)	-
2020 en kg/an/hab	OMR	MONOFLUX	DECHETS VERTS
CAPL	195.53	50.71 (2)	17.52
CCCD	163.85	51.20	20.03
CCPC	165.29	55.00	19.06
CCCP	164.74	58.77 (1)	-
2021 en kg/an/hab	OMR	MONOFLUX	DECHETS VERTS
CAPL	195,39	55,01 (2)	29,06
CCCD	163,00	49,66	29,67
CCPC	170,10	61,03	30,37
CCCP	169,92	59,98 (1)	-

(1) intégration de Festieux et Samoussy - extension des consignes de tri

(2) Hors Festieux et Samoussy

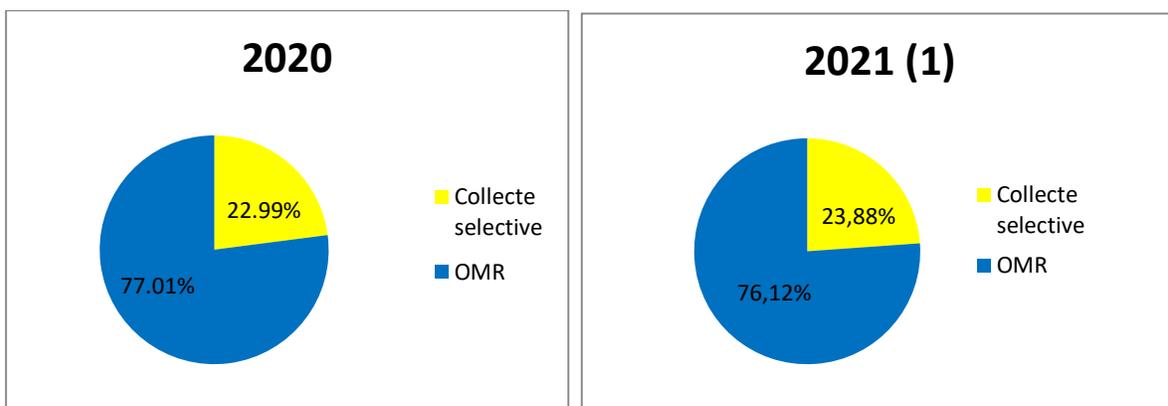


## 2.3 Evolution de la production des ordures ménagères résiduelles en tonnes et en kg/an/hab



- (1) En 2011 intégration des résultats de la CCVO
- (2) En 2018 intégration de l'ex CC Val de l'Ailette
- (3) Fin de la convention Ex CCVO au 1<sup>er</sup> Janvier 2019

## 2.4 Collecte sélective en porte à porte et le niveau valorisation

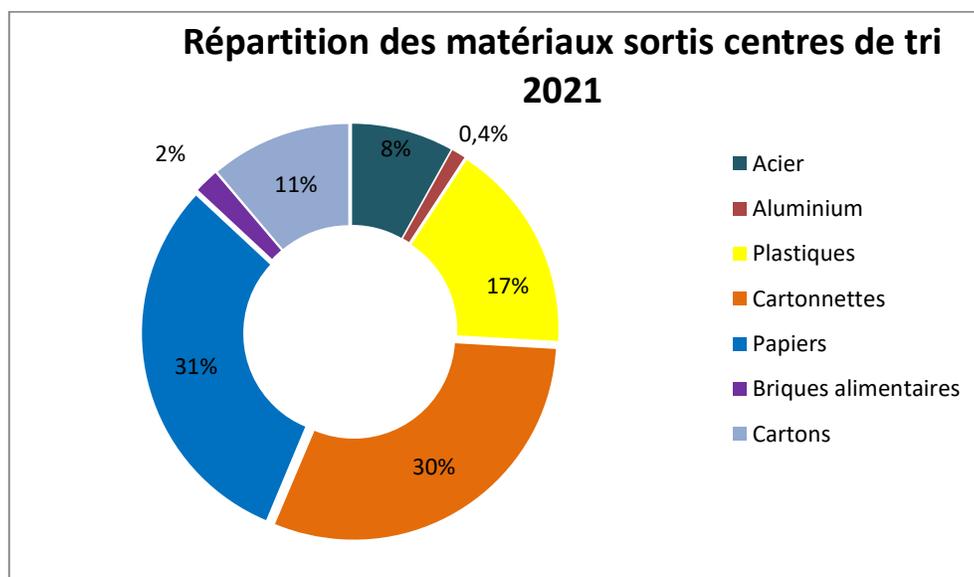


(1) ratio identique en 2019

## 2.5 Evolution des tonnages sortis des centres de tri

Matériaux	Année/ recettes	Tonnages	% Evolution
Acier	2020 / 18 829€	210.26	+12%
	2021 / 40 712.58€	236.23	
Aluminium	2020 / 3 233€	6.66	+379%
	2021 / 26 436.44€	31.91	
Plastiques	2020 / 73 691€	502.03	-3%
	2021 / 139 129.77€	487.43	
Cartonnettes	2020 / 50 884€	1002.53	-12%
	2021 / 144 446.05€	886.73	
JMR	2020 / 66 943.58 €	902.95	-1%
	2021 / 75 780.48€	891.26	
Briques alimentaires	2020 / 480€	40.03	-40%
	2021 / 520.35€	56.06	
Cartons	2020 / 9 647.31	125.01	+160%
	2021 / 62 382.57€	325.46	

TOTAL 2020 : 2 789.47 tonnes / TOTAL 2021 : 2 915.05 tonnes



## 2.6 Refus des centres de tri et de la station de compostage

Le tri en centre de tri des déchets recyclables génère des refus dus aux erreurs de tri des usagers, au process de tri et aux collectes trop souillées pour être triées. Il en est de même pour le compostage.

En vue d'améliorer la qualité du tri, le SIRTOM poursuit des actions de communication afin que les usagers appliquent précisément les consignes de tri.

Le SIRTOM du Laonnais participe régulièrement à ce que l'on appelle des « caractérisations » qui consistent à prélever des échantillons au vidage du camion afin de déterminer les erreurs de tri récurrentes et vérifier la qualité.

Des erreurs de tri sont assez fréquentes telles que la présence de papiers peints, textiles, restes alimentaires ou encore des couches jetables.

Ces déchets non recyclables sont déposés par inadvertance dans les bacs/sacs emballages et papiers. Triés sur le tapis de tri où ils n'ont pas lieu d'être, ils sont séparés des déchets valorisables afin d'être acheminés vers le centre de transfert pour être enfouis, alors qu'ils devraient être déposés directement par l'utilisateur dans son bac / sac d'ordures ménagères résiduelles.

Ces déchets, la plupart du temps insalubres, n'ont rien à faire dans les bacs ou sacs de recyclables et nuisent d'une part aux conditions de travail du personnel et d'autre part au porte-monnaie.

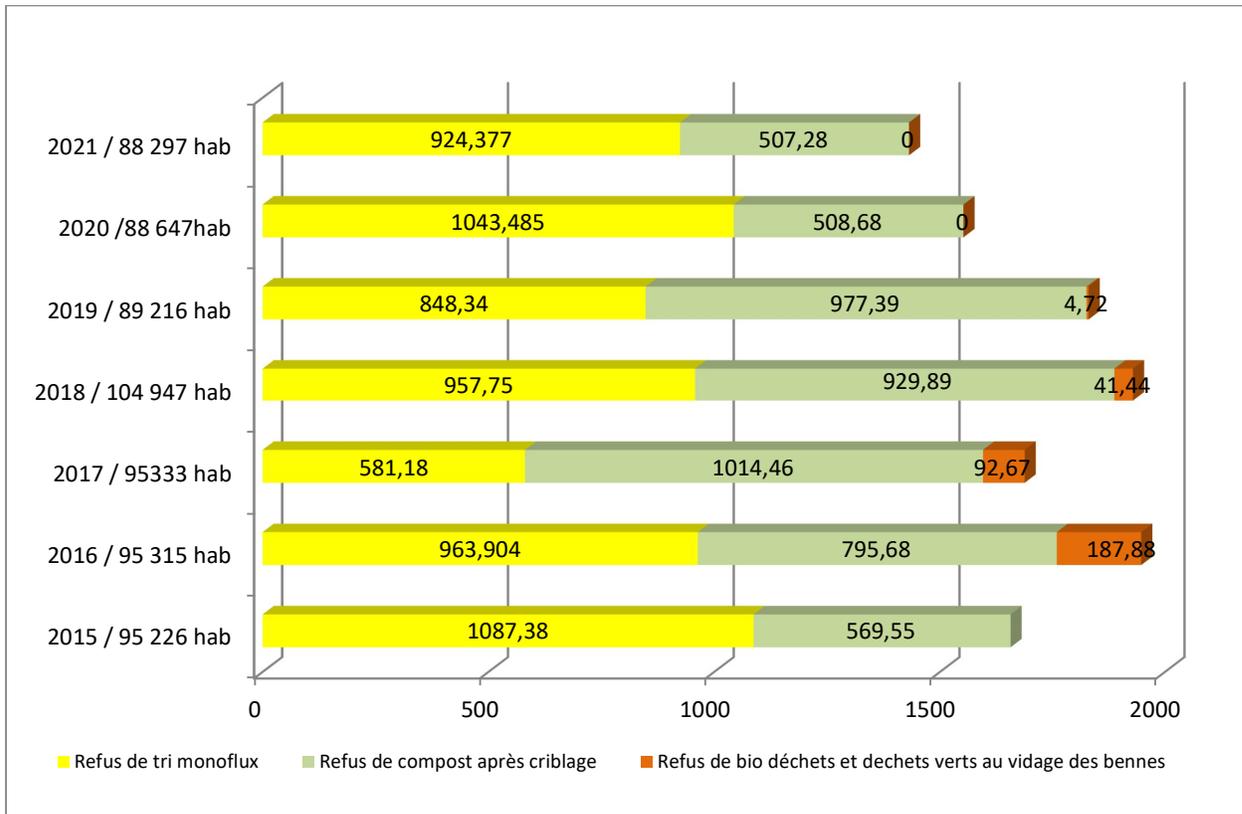
### 2.6.1 Bilan des caractérisations en kg sur les valorisables entrant

2021	Poids total	Poids du refus	% de refus
Monoflux CAPL / CCCD / CCPC 01/01/2021 au 31/08/2021	528.12	86.18	16.32 %
Monoflux CCCP, Festieux, Samoussy 01/01/2021 au 31/08/2021	297.48	50.16	16.86 %
Ensemble du territoire ECT (1) 01/09/2021 au 31/12/21	543.01	83.78	15.43 %
<b>TOTAL</b>	<b>1 368.61</b>	<b>220.12</b>	<b>16.08 %</b>

2020	Poids total	Poids du refus	% de refus
Monoflux CAPL / CCCD / CCPC	651.46	117.76	18.08 %
Monoflux CCCP, Festieux, Samoussy	346.49	72.13	20.82 %
<b>TOTAL</b>	<b>997.95</b>	<b>189.80</b>	<b>19.01 %</b>

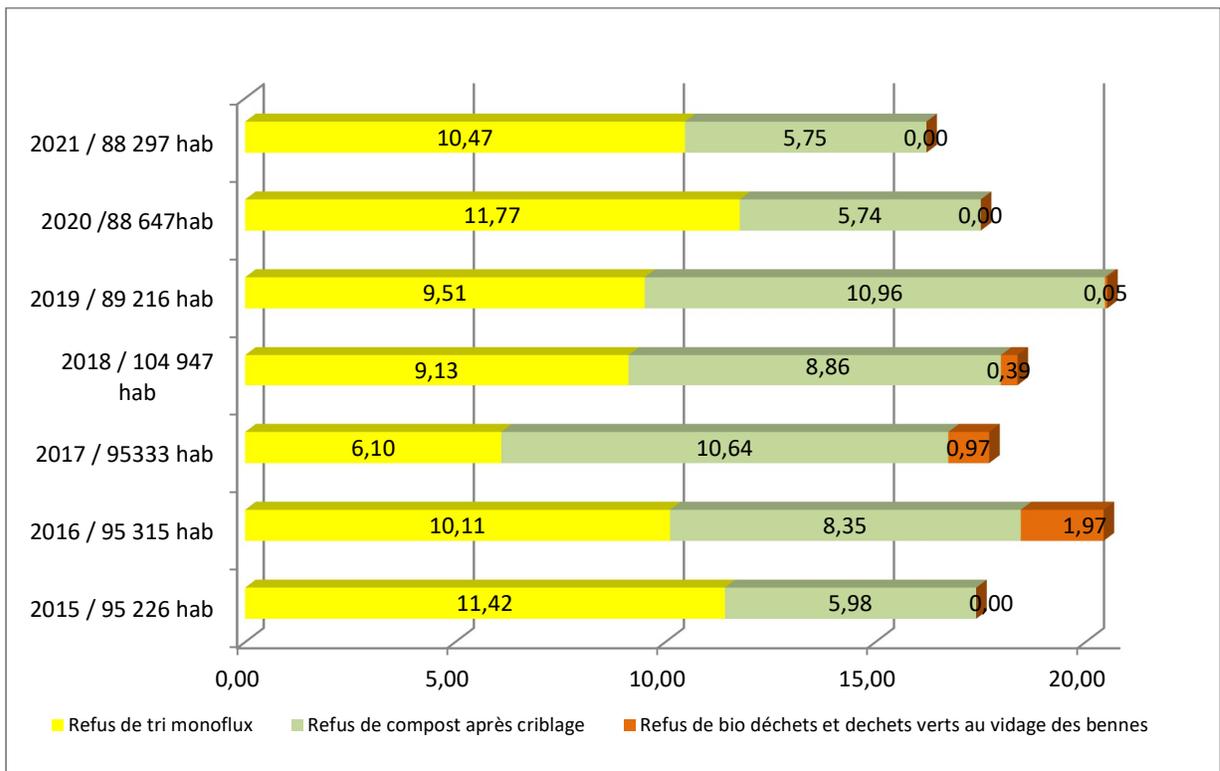
(1) Extension des consignes de tri

## 2.6.2 Evolution des refus de 2015 à 2021 en tonnes



Dans le cadre de la démarche qualité, des suivis de collecte sont également organisés. Ils sont accompagnés d'actions de communication correctives.

## 2.6.3 Evolution des refus de 2015 à 2021 en kg/an/hab

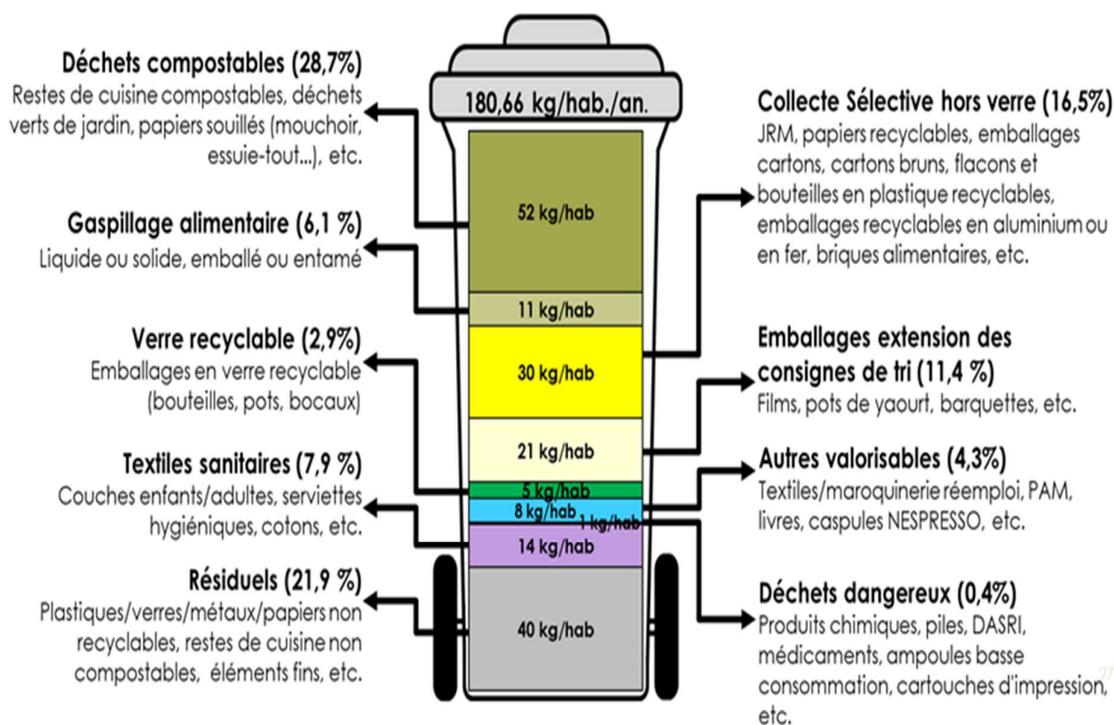


## 2.6.4 Evolution des refus de tri en sortie centre de tri

	Unité	Entrants 2020	Refus 2020	% 2020	Entrants 2021	Refus 2021	% 2021
Collecte sélective	En tonnes	4 755.14	1043.485	21.94%	5 042.43	924.377	17.32% (1)
	En kg/an/hab	53.64	11.77		57.11	10.47	

(1) Niveau identique à celui de 2019

## 2.7 Composition des déchets collectés dans le flux OMR



Calcul établi d'après caractérisations SIRTOM 2016 et Valor'Aisne 2018

## 2.8 La maintenance des bacs / ou des sacs

Etat du Parc / Type de bacs	Nombres de bacs 2020	Litrage 2020	Nombres de bacs 2021	Litrage 2021	Evolution en volume
Bac à couvercle Gris « OMR »	29 923	4 764 445	31 645	5 039 830	+5.78%
Bac à couvercle jaune	44 461	8 598 560	46 984	9 588 180	+11.51%
Bac à couvercle marron « déchets verts	19 229	2 99 480	19 326	2 712 940	+0.50%
<b>TOTAL</b>	<b>93 613</b>	<b>16 062 485</b>	<b>97 955</b>	<b>17 340 950</b>	<b>+7.96%</b>

2 376 livraisons de bacs ont eu lieu en 2021 contre 2 212 en 2020 auxquelles s'ajoutent 50 réparations effectuées à domicile contre 87 en 2020. 2 538 rouleaux de sacs ont également été distribués sur l'ensemble du territoire (2 463 en 2020).

Le service maintenance des bacs a parcouru 31865 kms (33 268 kms en 2020) et a réalisé 1805 heures (1340 heures en 2020) soit environ 249 jours équivalent temps plein (193 jours en 2020).

### 3-La collecte du verre



Le ratio de l'année 2021 est de 38.65 kg/hab/an soit une hausse de 3.08% par rapport à 2020.

La vente du verre a permis de dégager une recette de

76 162.48 € TTC pour l'année 2021 contre 83 615.99 € TTC pour l'année 2020.

Le prix de reprise à la tonne de 2020 est de 29.98€ TTC tandis que celui de 2021 est de 18.72€ TTC pour le premier semestre, de 24.35€ TTC pour le troisième trimestre et de 27.78€ pour le quatrième trimestre.

Pour information, les dernières performances nationales connues, tous types de milieux confondus, sont de 32 kg/hab/an. (Source SINOE 2017)

Le ratio pour le département de l'Aisne est de 35.24kg/an/hab. (Source SINOE 2017)

En 2021, le SIRTOM a versé à la Ligue contre le cancer une subvention de 2 285€ (2 508 € en 2020).

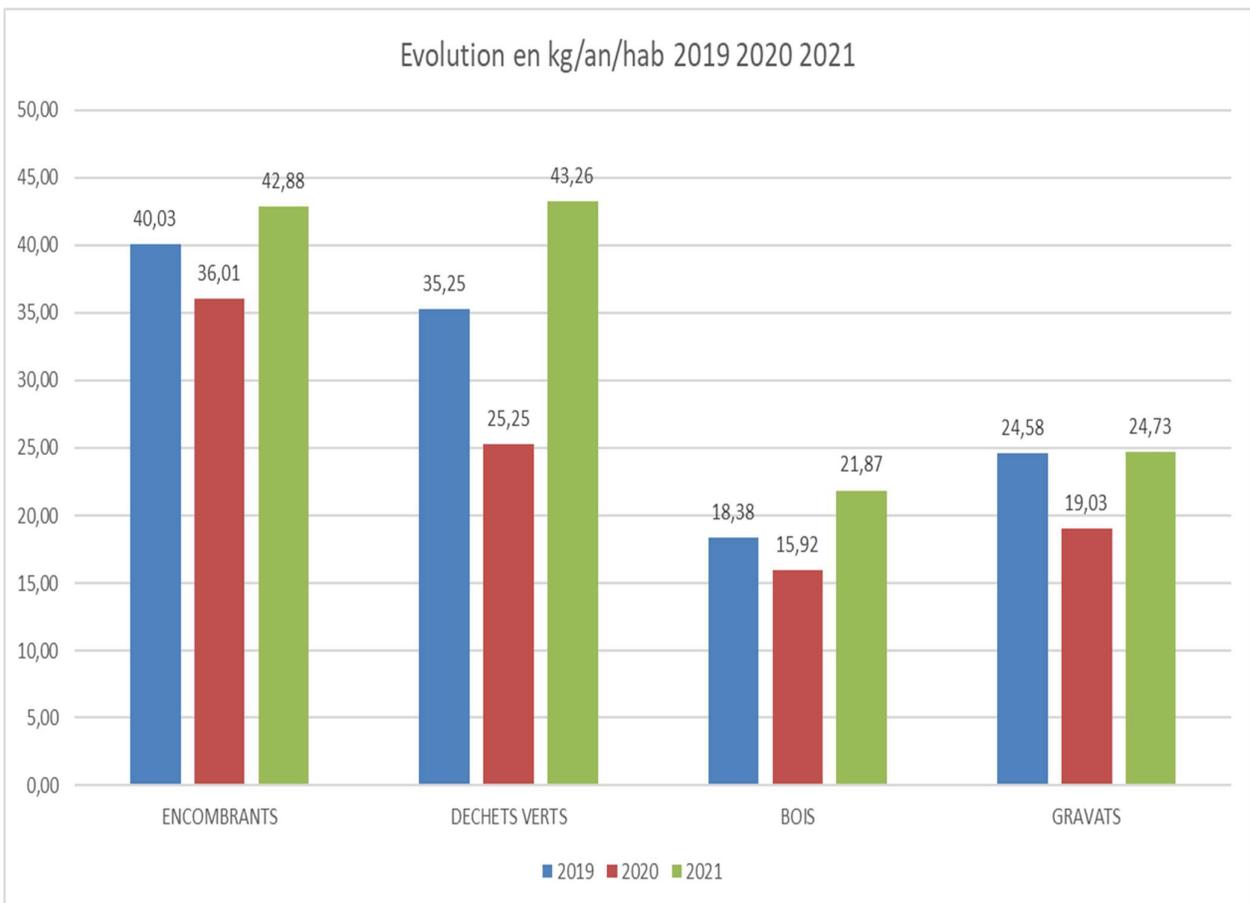
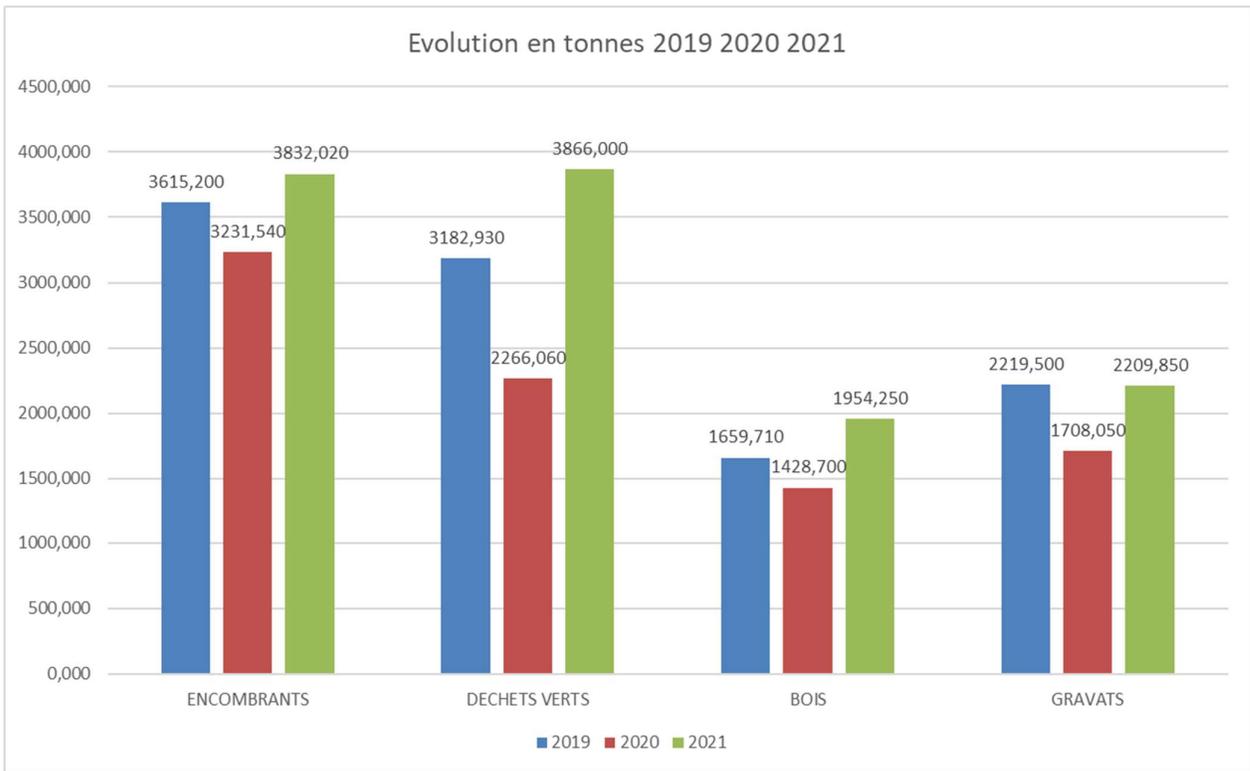
## 4-Les Déchetterie

### 4.1 Tonnages et niveau de fréquentation

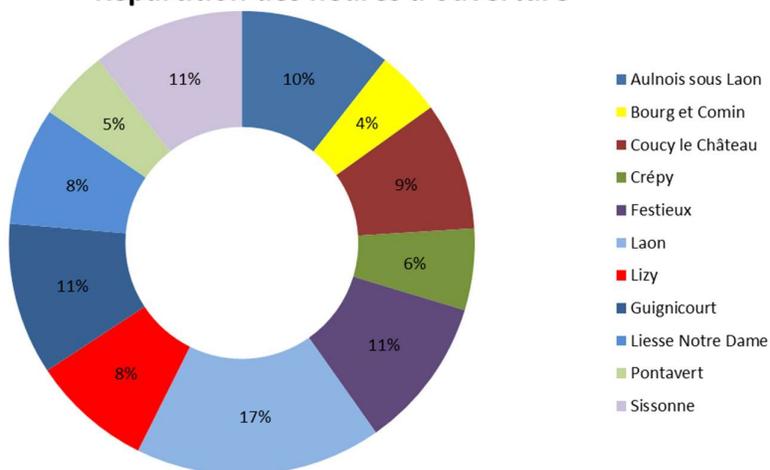
Déchetteries	Tonnes apportées	Nombre de visites	Kg / visiteur	Durée effective d'ouverture en heures	Tonnages / heure d'ouverture	Ratio visiteurs heure
 Aulnois sous Laon	1 062.67	17 030	62	1 771	0.60	9.63
 Bourg et Comin	581.35	6 397	91	759	0.77	8.43
 Coucy le Château	1 584.10	16 188	98	1 499	1.06	10.80
 Crépy	627.77	7 313	880	955	0.66	7.66
 Festieux	1 365.64	13 496	101	1 771	0.77	7.62
 Laon	6 422.39	48 481	132	2 874	2.23	16.87
 Lizy	1 477.61	19 142	77	1 407	1.02	13.60
 Guignicourt	1 508.66	23 846	63	1 779	0.85	13.40
 Liesse	921.64	10 914	84	1 379	0.67	7.91
 Pontavert	655.48	7 432	88	824	0.80	9.02
 Sissonne	1 120.20	11 129	101	1 771	0.63	6.28
<b>TOTAL 2021</b>	<b>17 327.50</b>	<b>181 368</b>	<b>99</b>	<b>16 789</b>	<b>1.03</b>	<b>10.80</b>
<b>TOTAL 2020</b>	<b>12 846.61</b>	<b>119 364</b>	<b>108</b>	<b>13 731</b>	<b>0.94</b>	<b>8.69</b>
<b>TOTAL 2019</b>	<b>15 462.54</b>	<b>167 729</b>	<b>92</b>	<b>16 789</b>	<b>0.92</b>	<b>9.99</b>
<b>EVOLUTION 2021/2020</b>	<b>4 480.89</b>	<b>62 004</b>	<b>-9</b>	<b>3 058</b>	<b>0.09</b>	<b>2.11</b>
<b>EVOLUTION 2021/2019</b>	<b>1 684.96</b>	<b>13 639</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>0.11</b>	<b>0.81</b>

Type	Tonnage 2020	Tonnage 2021	Evolution 2021-2020	Kg/hab 2020	Kg/hab 2021
Encombrants	3 231.54	3 932.000	18.58%	36.01	42.88
Plâtres	407.36	523.220	28.44%	4.54	5.85
Polystyrène	19.92	23.76	19.28%	0.22	0.27
Mobilier DEA	1 532.17	2 099.450	37.02%	17.	23.49
Bois	1 428.70	1 954.250	36.79%	15.92	21.87
Gravats	1 708.05	2 209.85	29.38%	19.03	24.73
Déchets verts	2 266.06	3 866.000	70.60%	25.25	43.26
Ferrailles	692.04	857.400	23.89%	7.71	9.59
Lampes	1.942	2.418	24.50%	0.02	0.03
DEEE	672.803	897.279	33.36%	7.50	10.04
Cartons	334.14	429.880	28.65%	3.72	4.81
Papiers	143.76	178.860	24.42%	1.60	2.00
Huiles minérales	30.15	39.060	29.55%	0.34	0.44
Batteries	8.218	11.475	39.63%	0.09	0.13
Huiles alimentaires	0.294	4.448	1426.53%	0.003	0.05
Piles	4.083	5.665	38.75%	0.05	0.06
Pneus	72.244	49.558	-31.90%	0.81	0.55
DDS hors REP	43.947	45.457	3.44%	0.49	0.51
DDS REP	74.244	99.198	33.61%	0.83	1.11
<i>Sous total DDS</i>	<i>118.191</i>	<i>144.655</i>	<i>21.60%</i>	<i>1.32</i>	<i>1.62</i>
DIB	0.000	0.000	0.000	0.00	0.00
DASRI	0.308	0.267	-13.46%	0.003	0.003
Amiante	6.840	7.189	5.10%	0.076	0.080
<b>Sous total</b>	<b>12 679.33</b>	<b>17 136.38</b>	<b>35.15</b>	<b>141.30</b>	<b>191.73</b>
Textile	77.95	94.498	21.23%	0.87	1.06
Verre	89.330	176.522	97.61%	1.00	1.97
<b>TOTAL</b>	<b>12 846.61</b>	<b>17 327.50</b>	<b>34.88%</b>	<b>143.16</b>	<b>193.87</b>

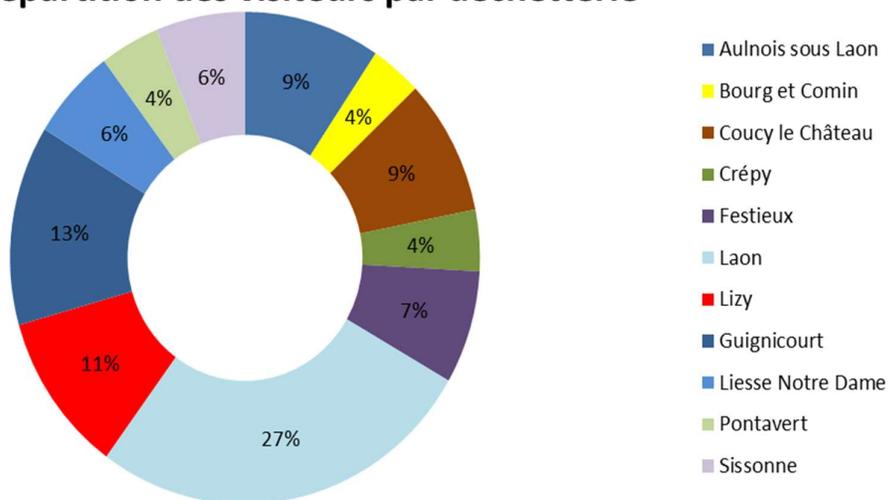
Il y a eu 326 demandes de dérogation en 2021 contre 106 en 2020 et 13 en 2019.



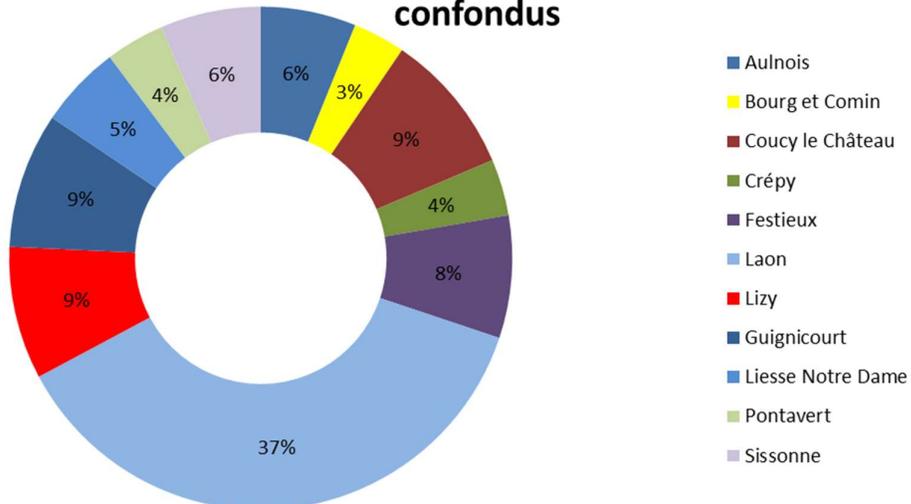
### Répartition des heures d'ouverture



### Répartition des visiteurs par déchetterie



### Répartition des tonnages par déchetterie tous flux confondus





ENCOMBRANTS

22%



BOIS

11%



DÉBLAIS / GRAVATS

13%



DÉCHETS VERTS

22%

### 4.3 L'accès des professionnels en déchetteries

L'accès des professionnels en déchetterie est réglementé (commerce, artisan, agriculteur et association) [www.sirtom-laonnois.com](http://www.sirtom-laonnois.com)



L'accès des professionnels est payant. Ils doivent acheter une carte donnant accès au réseau

	2020	2021
Nombre de cartes prépayées	187	209
Recettes	38 385	43 895
Nombre de professionnels concerné	113	103

de déchetteries. Ces cartes sont disponibles au siège du SIRTOM du Laonnois. A noter que les papiers, les DEA, le verre, le carton, le textile et la ferraille sont acceptés gratuitement.

### 4.4-La collecte des professionnels

Le SIRTOM du Laonnois collecte gratuitement les professionnels de son territoire si leur production n'excède pas 1100L par semaine avec 680L maximum d'OMR. La collecte s'effectue selon les mêmes modalités que les usagers du secteur.

Pour les professionnels produisant plus de 1100 L de déchets par semaine, le SIRTOM propose une prestation de service. Les tarifs sont révisés annuellement.

BILAN 2021 : 19 conventions payantes ont été exécutées pour une recette totale de 45 017.08 € contre 50 426.88 € en 2020.

## 5-La prévention des déchets

### Qu'est-ce que la prévention des déchets ?

La prévention correspond à toute action amont (au niveau de la conception, de la production, de la distribution et de la consommation d'un bien) visant à faciliter la gestion ultérieure des déchets, notamment par la réduction des quantités de déchets produites et/ou de leur nocivité ou par l'amélioration du caractère valorisable.

La prévention des déchets consiste à :

- Éviter, réduire ou retarder l'abandon de produits ou de substances qui contribueront aux flux de déchets. Nous parlerons alors de prévention quantitative.
- Limiter la nocivité des déchets eux-mêmes ou de leurs traitements. Nous retiendrons alors la notion de prévention qualitative, au sens où il s'agira d'améliorer la qualité du traitement des déchets.

La prévention est un enjeu important. De 2012 à 2015, le SIRTOM possédait un Programme Local de Prévention (PLP), les actions engagées ont été poursuivies dans un nouveau programme : « Territoire Zéro déchet Zéro gaspillage » (TZDZG). Le PLP était orienté principalement vers les particuliers et les objectifs concernaient la réduction des Ordures Ménagères et Assimilées, c'est-à-dire l'ensemble des déchets collectés (hors déchets verts) et les déchets en apport volontaire (le verre, le papier). Le programme TZDZG était plus large. Il contenait également des objectifs visant les professionnels. Le PLPDMA, qui fait suite, est en cours d'élaboration.

Les éléments, ci-dessous, concernent les Déchets Ménagers et Assimilés, c'est-à-dire l'ensemble des déchets produits par les usagers et ceux issus des activités économiques, gérés par la collectivité. Ils ciblent donc l'ensemble des déchets collectés mais également ceux apportés au sein des 11 déchetteries du SIRTOM du Laonnais.

### 5.1 – Les indicateurs de la prévention

Etat initial 2010	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021
DMA (hors gravats) :			
<b>489,21 kg/hab./an</b>	<b>443 kg/hab./an</b>	<b>430,89 kg/hab./an</b>	<b>471,48 kg/hab./an</b>
Valorisation Emballages/Papiers :	Valorisation Emballages/Papiers :	Valorisation Emballages/Papiers :	Valorisation Emballages/Papiers :
<b>21,79%</b>	<b>23,92 %</b>	<b>22,99 %</b>	<b>23,88 %</b>

## Performance du projet

	<b>Budget annuel</b> Afin de réaliser l'ensemble des actions du projet, nous avons besoin de financements dont une partie nous vient de nos partenaires.	Dépenses:	179 953,80 €
		Variation par rapport à l'année précédente	23%

## Indicateurs techniques

	<b>Variation des flux non valorisables</b> On retrouve dans cette catégorie l'ensemble des déchets dits ultimes et dont les caractéristiques ne permettent pas d'envisager une forme de valorisation dans les conditions techniques et économiques du moment. Ceux-ci seront enfouis.		Kg/hab/an	Evolution depuis 2010	Chiffres 2020
		Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)	182,03	-14,30%	180,06
		Encombrants	42,88	-14,01%	36,01

	<b>Variation des flux valorisables</b> Il s'agit ici de l'ensemble des déchets collectés ou apportés en déchetterie qui seront valorisés. La valorisation consiste à recycler ou récupérer la chaleur de la combustion des déchets pour créer de l'énergie. *affectés à la population réelle desservie		Kg/hab/an	Evolution depuis 2010	Chiffres 2020
		Verre	38,65	2,87%	38,43
		Emballages et papiers	57,11	-3,50%	53,64
		Déchets verts*	29,41	-35%	18,14
		Déchetterie (hors encombrant, textile et verre)	147,15	2,56%	105,22

	<b>Niveau de valorisation</b> Cet indicateur permet de connaître la part de déchets valorisés par rapport à celle des déchets ultimes (enfouis)		%	point de différence depuis 2015	Chiffres 2020
		Taux de valorisation	54,37%	+2,31 points	49,75%
		Taux d'enfouissement	45,63%	-2,31 points	50,25%

	<b>Zoom sur la valorisation des biodéchets</b> Les déchets biodégradables ou biodéchets appartiennent à une catégorie de déchets d'origine végétale ou animale en général, qui se décomposent grâce à d'autres organismes vivants. L'objectif est de réduire au maximum les biodéchets de nos poubelles.		Taux (%)	Evolution depuis 2016	Chiffres 2020
		Habitations équipées par un composteur du SIRTOM	41,59%	+14,9 points	39,04%

## Indicateurs de performance

	<b>Niveau de performance</b> Afin de répondre aux objectifs des différents plans territoriaux, nous devons utiliser un certain nombre d'indicateurs. Ces indicateurs évoluent avec la réglementation et les préoccupations européennes et nationales.		Kg/hab/an	Evolution depuis 2010	Chiffres 2020
		Ordures Ménagères Assimilées (OM A)	279,04	-21,37%	273,28
		Déchets M énegers et Assimilés (DM A) hors gravats	471,56	-9,61%	411,62
		Déchets M énegers et Assimilés (DM A) avec gravats	496,5	-3,62%	430,89

	<b>Evolution des refus de tri du centre de tri</b> Les refus de tri représentent l'ensemble des déchets enlevés par les opérateurs en centre de tri qui rendent impropre la valorisation du flux restant. Ces refus de tri sont dus à des erreurs dans l'application des consignes de tri.		Tonnes	Kg/hab/an	Chiffres 2020
		Poids des refus	924,38	10,47	11,77
		Pourcentage de refus	18,33%		21,94%
		Pourcentage de refus des caractérisations	16,08%		19,03%

## Prévention et gestion des déchets

	<b>Performance des outils de communication</b>  La communication est essentielle pour transmettre les bonnes pratiques mais également les changements réglementaires ou organisationnels dans la collecte des déchets et dans les déchetteries. Elle nous permet également d'informer sur les actions de sensibilisation.		<b>Nombre</b>	<b>Evolution 2020 - 2021</b>
		Nombre d'utilisateurs de notre page internet	13 844	-78,1%
		Nombres de pages vues	67 905	-79,6%
		Nombre d'articles publiés	15	-55,9%
		Publication vidéo (page you tube)	0	
		Nombre de personnes abonnées à notre page facebook	2936	14,33%
Nombre de publication facebook	36	-108,33%		

	<b>Sensibilisation des acteurs secteur Grand Public</b>  Concernées par le précédent Programme Local de Prévention des déchets du SIRTOM, les actions seront poursuivies dans ce nouveau projet.		<b>Nbr d'événements organisés</b>	<b>Nombre de personnes impactées</b>
		Population (brocante, fêtes locales)	6	282
		Associations	10	65
		Habitats collectifs (porte à porte et employés des bailleurs)	3	59

	<b>Sensibilisation des acteurs secteur Scolaire</b>  Concernées par le précédent Programme Local de Prévention des déchets du SIRTOM, les actions seront poursuivies dans ce nouveau projet.		<b>Nbr d'événements organisés</b>	<b>Nombre de personnes impactés</b>
		Petite enfance	67	508
		Élémentaire		
		Secondaire	6	71
Etudiants	0	0		

	<b>Sensibilisation des acteurs secteur Professionnel</b>  Non concernés par le précédent Programme Local de Prévention des déchets du SIRTOM, Les actions envers les professionnels sont une part importante de ce nouveau projet		<b>Nbr d'événement organisé</b>	<b>Nombre de personnes Impactés</b>
		Commerce	19	38
		Bâtiment	0	0
		Service	0	0
		Agriculteur	0	0
		Restauration	4	9
Tourisme (hôtel, camping ...)	2	4		

## Gouvernance participative

	<b>Satisfaction de la population</b>  Dans une recherche d'amélioration continue du tri des déchets collectés par le SIRTOM, les agents de collecte effectuent des refus. Par la suite, un agent de communication se rend sur place afin d'expliquer à l'usager la raison du refus et les bonnes pratiques à mettre en place.		<b>Nombre</b>	<b>Evolution 2020 - 2021</b>
		Réclamations (téléphonique)	346	31,56%
		Remontées d'information de non conformités du tri	6062	94,48%
		Remontées traitées	2489	59,66%

## 5.2 Les actions de prévention

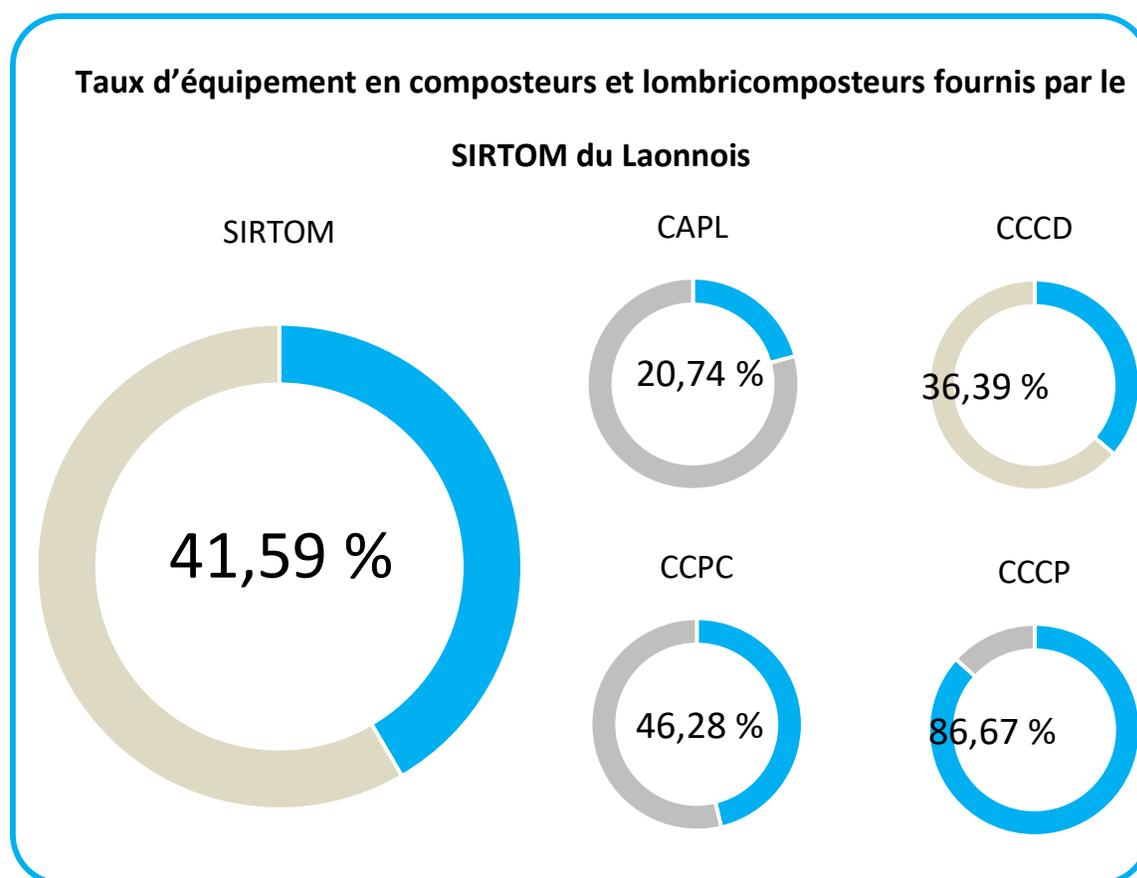
### Dotation gratuite de composteurs individuels ou collectifs et lombricomposteurs

Le SIRTOM dote gratuitement ses usagers d'un composteur en bois ou en plastique à raison d'un par foyer. Pour les habitats collectifs, le SIRTOM propose la mise en place de composteurs partagés voire la dotation d'un lombricomposteur. Deux composteurs sont mis à disposition pour les foyers de la CCCP qui ne bénéficient pas de collecte de déchets verts en porte à porte.



Bilan 2021 : 939 composteurs supplémentaires et 5 lombricomposteurs ont été livrés.

A ce jour, 15 323 composteurs ont été distribués et 81 foyers disposent d'un lombricomposteur.



Le SIRTOM installe des composteurs à usage collectif en pied d'immeuble ou en cœur de village afin de multiplier les solutions de valorisation des déchets compostables.

Bilan 2021 : 2 sites de compostage partagé supplémentaires ont été installés.

Au total, 20 sites sont en place sur l'ensemble du territoire.

## Accompagnement des éco-manifestations



Mise à disposition d'équipements (éco-gobelets, bacs, sacs, potence, cendriers sur pied, affichage) pour les manifestations des acteurs du territoire ou participation financière du SIRTOM pour l'achat d'Eco gobelets.



Bilan 2021 : 16 manifestations, 56 bacs et 124 potences.

En raison des restrictions sanitaires liées à la COVID-19, aucun prêt de gobelets n'a eu lieu.

## Prêt et subvention pour l'acquisition de couches lavables

Prêt de changes lavables gratuit et aide financière à l'acquisition des couches lavables, bilan 2021 : 9 familles ont testé les couches lavables grâce au dispositif de prêt gratuit.



Au total, 12 aides financières ont été octroyées suite à l'acquisition de couches lavables par des particuliers.

L'équipe de la Maternité de Laon est un précieux soutien à la promotion de l'utilisation des changes lavables lors des ateliers pendant les cours de préparation à l'accouchement.

Les assistant(e)s maternel(le)s et familiales sont également intégré(e)s au double dispositif (test et aide financière) afin d'encourager ce changement de comportement.

Le SIRTOM accompagne également les crèches et micro crèches dans leur démarche de test de ce système économe, sain et écologique. Ainsi, les structures d'accueil des jeunes enfants sont sensibilisées à l'instar de la micro crèche Vanille Chocolat de Pinon, les petits Lutins de Lor et le centre multi-accueil la Ribambelle de Coucy le Château qui utilisent des changes lavables.

## Le réemploi en déchetterie

Les 11 déchetteries du SIRTOM sont équipées d'un local réemploi permettant de stocker provisoirement des objets destinés à nos partenaires



↳ Partenariat avec les Restaurants du Cœur : il n'y a pas eu de ramassage en 2021.

↳ Convention pour la réparation et le réemploi des vélos avec Pharmacycycle à Laon. Bilan 2021 : 507 vélos (y compris ceux pour pièces) dont 201 remis en circulation.



↳ Convention pour le réemploi des tondeuses et tout le matériel de jardinage (thermique ou électrique) avec Lycée Gustave EIFFEL de Reims. Bilan 2021 : environ 20 tondeuses comme en 2020.

### Site Eco Mairie

En raison de la pandémie de COVID-19, la société TOUTECO, qui avait en charge le site [www.tritou.fr](http://www.tritou.fr), a déposé le bilan en juin 2021. Ainsi, le site a dû être supprimé. Par ailleurs, la société ne nous a pas transmis les données sur le 1<sup>er</sup> semestre 2021.



### Réemploi des Textiles, Linge de maison et Chaussures

Le Relais et Ecotextile ont mis en place un réseau de Points d'Apport Volontaire (PAV) sur le territoire du SIRTOM du Laonnois dans le cadre de sa convention avec l'éco-organisme Refashion, ex Eco-TLC.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de bornes	102	104	106	119	108	104	102
Ratio kg/an/hab	4.64	5.01	5.12	4.21	4.59	4,33	4,94

### Service de broyages de branche en déchetterie et pour les communes



Mis en place sur 5 déchetteries, le service de broyage permet de réduire la quantité de déchets verts à traiter. Le broyat produit est mis à disposition des usagers.

Bilan 2021 : le service de broyage a fonctionné 312 heures. Il a permis d'éviter 73 bennes de déchets verts non tassés. (2020 : 192 heures et 45 bennes évitées / 2019 : 206 heures et 48 bennes évitées).

Le service de broyage est disponible sur réservation et à prix coûtant pour l'ensemble des municipalités desservies.

## 6-La communication



### 6.1 La communication pour le tri et la prévention par l'animation, l'éducation, la sensibilisation à l'environnement

L'équipe de communication du SIRTOM est composée de quatre agents de communication et de prévention des déchets. L'un d'entre eux est dédié au suivi de collecte, aux caractérisations et à la mise en place et au suivi du compostage de proximité. Une collaboratrice se mobilise sur la communication écrite, les animations grand public et professionnels ainsi que les remontées GPS des agents. Une collaboratrice est en charge de la communication auprès du jeune public et du dispositif de promotion des couches lavables. Un collaborateur gère les relations avec les artisans, commerçants, bailleurs et administrations. Il gère et suit également les actions de prévention. Polyvalente, l'équipe participe aux manifestations du week-end et à l'évènementiel.

Le personnel d'accueil et celui en charge de la dotation et de la maintenance des bacs apportent également de nombreux conseils sur les consignes de tri ainsi que sur la prévention.

### 6.2 Une action de proximité

Dans le cadre de sa politique environnementale, le SIRTOM du Laonnois a conduit en 2021 comme chaque année, des actions de formation, d'éducation et de sensibilisation auprès des usagers pour pérenniser le geste de tri, pour développer le tri et le recyclage ainsi que pour sensibiliser à la réduction des déchets, à la protection de l'environnement et à l'économie des matières premières.

Deux agents de communication (un agent pour le Porte à Porte et un autre pour les artisans commerçants) sont affectés à la résolution des problèmes de tri directement sur le terrain auprès des usagers. Ils interviennent sur signalement, entre autres, des équipes de collecte. En 2021, ont été constatées 6 062 remontées d'information de la part des équipes de collecte, signalant des problèmes de tri, des volumes non conformes, des bacs trop lourds, la présence des déchets destinés aux déchetteries, des problèmes de logistique et de circulation ou de stationnement nuisant au service...

Suite aux remontées d'information des équipes, les agents de communication sont allés à la rencontre des usagers et des professionnels afin de solutionner les problèmes rencontrés. Ce qui représente 2 489 foyers sachant que la plupart des problèmes se règlent facilement par téléphone, (1004 foyers en 2020 / 707 foyers en 2019).

## 6.3 Plan d'action pour la communication

Notre plan d'action cible 4 publics :

Le jeune public, le grand public, les étudiants, les habitants en collectif. A ces objectifs s'ajoutent les associations, les collectivités territoriales et les entreprises.

**Jeune public :** Les enfants ont été sensibilisés par le biais d'animations adaptées en milieu scolaire.

Malgré la pandémie, 579 élèves ont pu bénéficier de nos actions en milieu rural et urbain. De manière générale, 73 animations ont été proposées alliant pratique et théorie. Les thèmes correspondent à l'environnement des déchets : le tri, le recyclage ainsi que la prévention des déchets, dont le compostage, le lombricompostage et le gaspillage alimentaire.

Par ailleurs, 6 écoles sont équipées de lombricomposteurs et 4 de composteurs.



**Grand public :**

Dans le cadre du renouvellement des sacs pour le tri sur la Cité Médiévale et certaines rues étroites de Laon, une communication a été réalisée auprès de 500 foyers. A cette occasion, 1000 rouleaux de sacs jaunes ont été distribués.

Par ailleurs, les consignes de tri ayant été modifiées en septembre 2021. L'ensemble des foyers du territoire a reçu une communication avec une distribution d'un mémo-tri et d'un autocollant à apposer sur le bac de collecte. Une campagne de communication a été menée en parallèle au niveau départemental. Des messages de tri sont apposés sur le flanc de nos camions de collecte.

**Habitat collectif :**

Un tiers de la population vit en ville. Or, c'est en ville et plus particulièrement en habitat collectif que l'on trie le moins. Renforcer l'information est un levier pour accroître les performances de tri. Le gardien, les bailleurs et le personnel d'entretien sont des acteurs de proximité incontournables.

Plusieurs opérations ciblées, suite aux remontées des équipes ont été réalisées. Ainsi, l'équipe de communication du SIRTOM a pu sensibiliser 59 foyers.

**D'autres actions vers le grand public :**

Depuis quelques années, des associations pour la réinsertion des personnes, des collectivités territoriales, des entreprises nous sollicitent pour sensibiliser leur personnel et leurs bénéficiaires. Grâce à ces partenariats, 10 structures ont reçu une information sur le geste de tri, le recyclage et la prévention des déchets, soit 65 adultes.

## 6.4 Niveau de satisfaction des usagers



L'accueil a réceptionné 12990 appels dont 346 appels téléphoniques signalant un problème de collecte.

Cela représente 0.39% de la population totale ou encore 0,97% des foyers desservis par le SIRTOM.

## 7 Projets et études 2022

### 7.1 Les projets

Campagne communication en porte à porte sur les extensions des consignes de tri et sur les points d'apport volontaire en habitat collectif de la ville de Laon.

Développement du compostage partagé

Réhabilitation de la déchetterie de Coucy le Château (travaux de mise aux normes).

Travaux de rénovation énergétique du site de Laon-Leuilly.

### 7.2 Les études

Etude d'optimisation de la collecte en interne.



## INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

### 1-La seconde vie des matériaux recyclables de la collecte sélective

Matériaux	Tonnes triées	Bénéfices environnementaux	Fabrication de nouveaux produits recyclés
<b>Plastique</b>	487.43	9 332 381 kms en voiture Consommation énergétique équivalence à 2 236 791 jours d'une TV LCD	558 102 Arrosoirs ou 2 417 955 Bidons de lubrifiants
<b>JMR</b>	981.26	Consommation énergétique équivalente à 17 338 860 jours d'une TV LCD	3 343 923 Boîtes à chaussures (200g) ou 1 767 744 Boîtes carton ondulé pouvant contenir 6 bouteilles
<b>Cartonnettes</b>	886.73	Consommation énergétique équivalente à 17 261 020 jours d'une TV LCD	3 328 911 Boîtes à chaussures (200g) ou 1 759 808 Boîtes carton ondulé pouvant contenir 6 bouteilles
<b>BRIQUES</b>	56.06	Consommation énergétique équivalente à 795 760 jours d'une TV LCD	430 752 rouleaux de papier toilette ou 97 888 rouleaux d'essuie-tout
<b>ACIER</b>	236.26	3 138 328 kms en voiture Consommation énergétique équivalence à 297 124 jours d'une TV LCD	3 068 lave-vaisselles ou 3 304 mètres de rail de train
<b>ALUMINIUM</b>	31.96	2 220 192 kms en voiture Consommation énergétique équivalence à 649 792 jours d'une TV LCD	9 376 cadres de vélo de course (2kg) ou 3 304 cadres de trottinette (1kg)
<b>VERRE</b>	3 412.64	18 024 930 kms en voiture Consommation énergétique équivalence à 2 766 811 jours d'une TV LCD	7 139 286 bouteilles de 75 cl
<b>Cartons</b>	325.46	Consommation énergétique équivalence à 6 324 500 jours d'une TV LCD	1 219 725 Boîtes à chaussures (200g) ou 644 800 Boîtes carton ondulé pouvant contenir 6 bouteilles

## 2-ZOOM bilan environnemental sur le traitement des DEEE

### Votre contribution à la collecte en 2020

Votre 1<sup>ère</sup> collecte date du : 29/05/2007

	2019 (tonnes)	2020 (tonnes)	Progression des flux 2019/2020	Nombre d'objets 2020
GEM HF	233,8	181,7	-22,3%	3 629
GEM F	142,7	116,8	-18,1%	2 338
ÉCRANS	75,2	46,3	-38,5%	3 214
PAM	379,7	330,5	-13,0%	143 394
LAMPES	2,4	1,9	-22,4%	20 849
<b>TOTAL</b>	<b>833,8</b>	<b>677,2</b>	<b>-18,8%</b>	<b>173 424</b>



Vous avez collecté en 2020



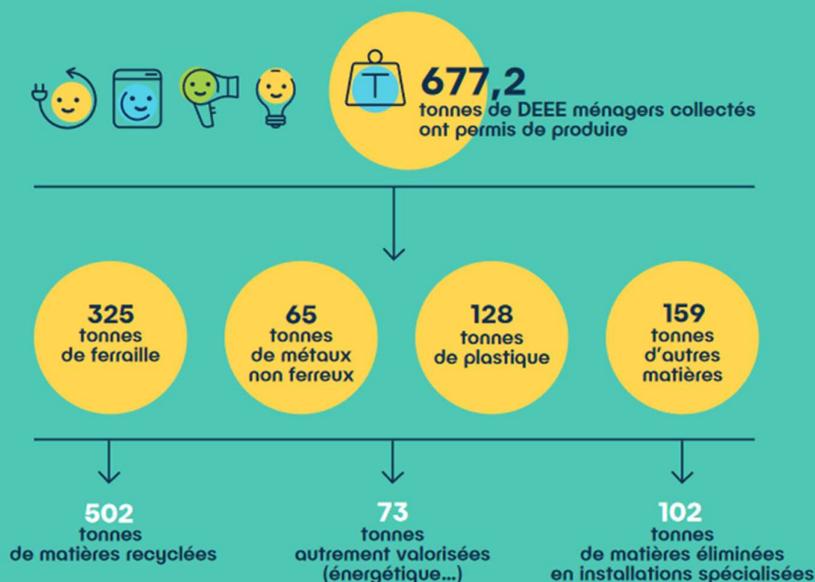
152 575  
appareils



20 849  
lampes

### Le bilan matières des appareils et lampes collectés

Les DEEE ménagers (appareils et lampes) que vous avez collectés sont acheminés vers des sites de traitement pour y être valorisés. Voici les résultats de cette valorisation qui contribue activement à lutter contre l'épuisement des ressources minérales et fossiles.



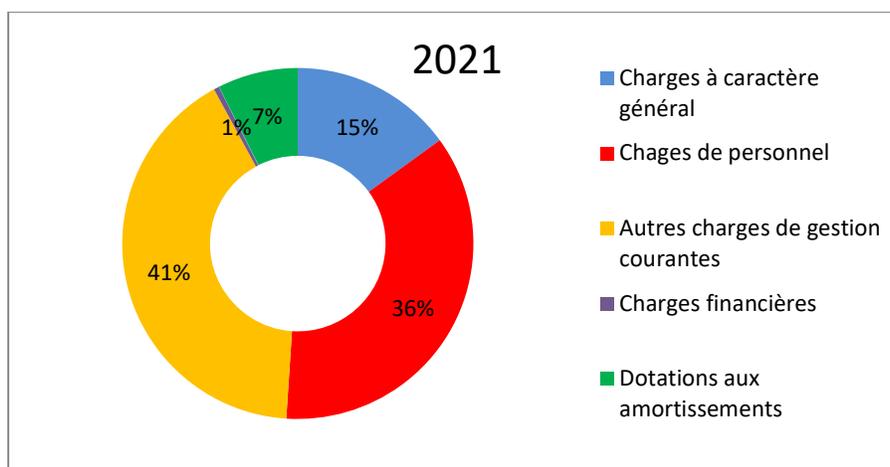
## INDICATEURS FINANCIERS

L'année 2021 s'est traduite par l'émission de 1518 mandats et de 346 titres de recettes



### 1-Dépenses et recettes

#### 1.1 La structure des dépenses et leur évolution



		2020	2021	Evolution
<b>Dépenses de Fonctionnement</b>		<b>9 829 022,57 €</b>	<b>10 044 784,83 €</b>	<b>2,20%</b>
Chapitre 011	Charges à caractère général	1 414 761,05 €	1 503 564,21 €	6,28%
Chapitre 012	Charges de personnel	3 528 435,95 €	3 623 584,83 €	2,70%
Compte 65	tres charges de gestion couran	4 080 363,63 €	4 121 090,81 €	1,00%
Compte 66	Charges financières	50 683,94 €	50 201,15 €	-0,95%
Compte 67	Charges exceptionnelles	30 570,49 €	3 090,00 €	-89,89%
Compte 68	Dotations aux amortissements	724 207,51 €	743 253,83 €	2,63%

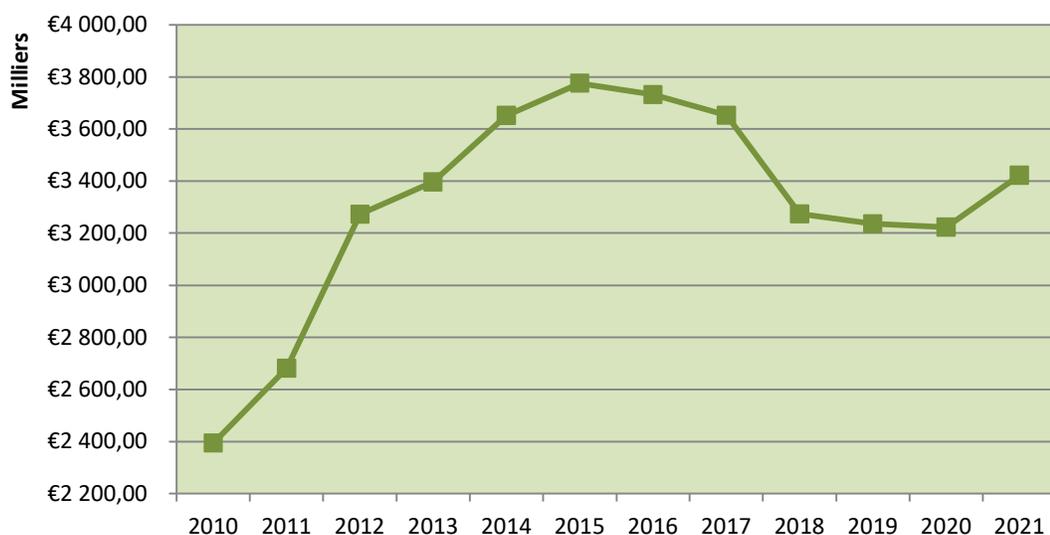
		2020	2021	Evolution
<b>Dépenses d'Investissement</b>		<b>1 226 342,48 €</b>	<b>1 080 908,08 €</b>	<b>-11,86%</b>
Opération d'ordre		83 329,09 €	73 087,63 €	-12,29%
Remboursement d'emprunt	Remboursement d'emprunt	335 353,77 €	435 662,93 €	29,91%
Opération n°1	Collecte du verre	38 222,40 €	37 899,30 €	-0,85%
Opération n°2	Aménagement de la décharge	9 510,68 €	4 335,36 €	-54,42%
Opération n°5	Collecte selective	632 136,16 €	385 994,19 €	-38,94%
Opération n°6	Matériels de bureau et informatique	5 895,60 €	15 057,60 €	155,40%
Opération n°8	Déchetteries	82 301,09 €	73 855,77 €	-10,26%
Opération n°9	Complexe	11 467,18 €	5 284,57 €	-53,92%
Opération n°10	Communication	1 439,71 €	1 438,80 €	-0,06%
Opération n°11	Prévention	26 686,80 €	48 291,93 €	80,96%
001	Déficit antérieur reporté			-

## 1.2 Contribution versée à Valor'Aisne en 2021 hors déchets de déchetteries

Année	2019	2020	2021	2021/2020
Production en tonnes / an (1)	17 078.31	16 498.18	17 112.13	+ 613.95
Contribution en €/tcc par tonne	77.14€	79.91	82.94	+3.03€
<b>Total TTC</b>	<b>1 317 420.83€</b>	<b>1 317 551.44€</b>	<b>1 561.208.07€</b>	<b>+243 656.63€</b>
Coût par hab	21.51	21.51	19.53	-1.98€
<b>Total TTC</b>	<b>1 919 036.16€</b>	<b>1 906 353.74</b>	<b>1 861 163.90</b>	<b>-45 190.65€</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 236 456.99€</b>	<b>3 223 905.18€</b>	<b>3 422 371.97€</b>	<b>198 466.79€</b>

(1) contribution N de Valor'Aisne est calculée sur les tonnages de l'année N-1

## 1.3 Evolution de la cotisation versée à Valor'Aisne

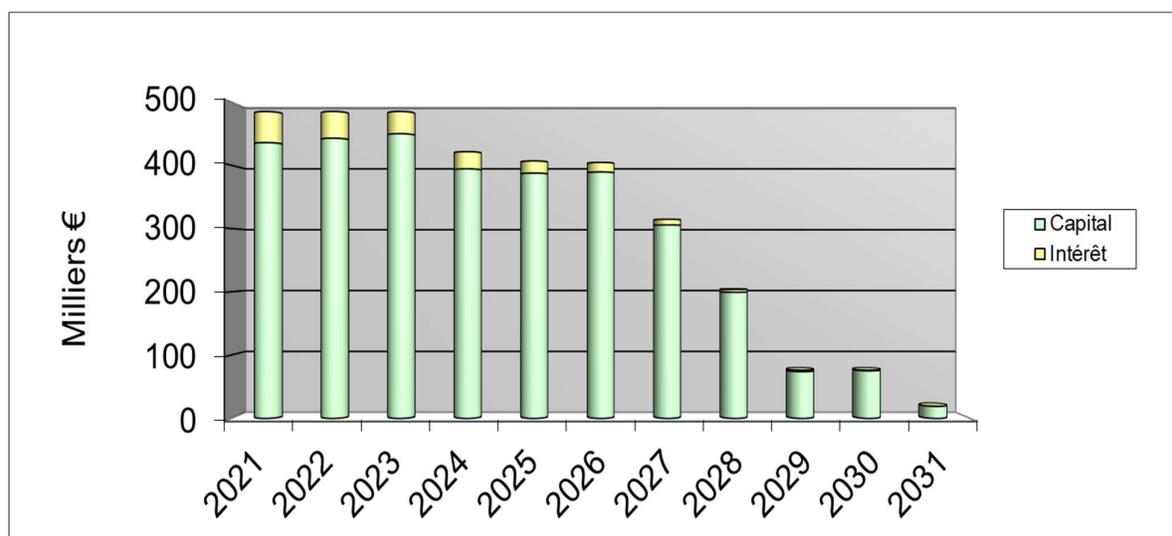


## 1.4 Catalogue des prix des déchetteries de Valor'Aisne

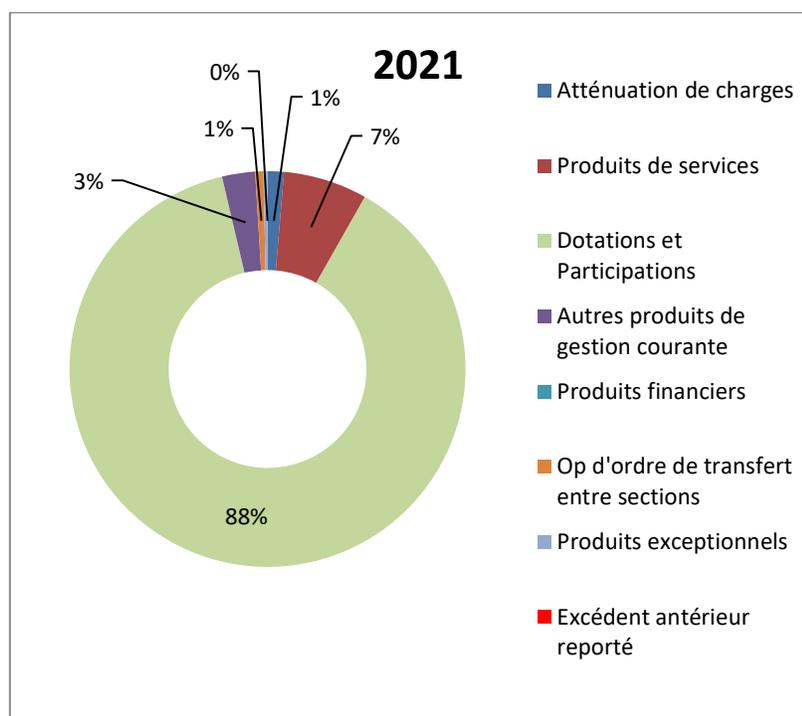
Le coût de traitement des déchets de déchetterie s'élève en 2021 à 557 162.86 TTC basé sur les tonnages 2020 (623 431.06 € en 2020)

	FLUX	Prix €/ht 2020	Prix €/ht 2021
	Déchets verts	22.00€	22.50€
	Gravats	0.50€	0.25€
	Encombrants (1)	85.00€	97.00€
	Bois	35.00€	35.00€
DDS hors filières (2)	Bases	502.00€	502.00€
	Peintures	335.00€	335.00€
	Solvants	310.00€	310.00€
	Aérosols	1 150.00€	1 150.00€
	Emballages vide souillé	360.00€	360.00€
	Non identifiés	905.00€	905.00€
	Phytos	1 326.00€	1 328.00€
	Acides	805.00€	805.00€
	Filtres huiles	313.00€	313.00€
	Combustibles	1 322.00€	1 322.00€
	Huiles alimentaires	-	-
	Pneus hors filière	85.00€	85.00€
	Plâtres	63.00€	63.00€

## 1.5 Annuité de la dette



## 1.6 La structure des recettes et leur évolution



		2020	2021	Evolution
	<b>Recettes de Fonctionnement</b>	<b>9 847 133,21 €</b>	<b>10 834 960,80 €</b>	<b>10,03%</b>
Chapitre 013	Atténuation de charges	88 326,13 €	145 206,20 €	64,40%
Chapitre 70	Produits de services	440 097,43 €	742 120,93 €	68,63%
Chapitre 74	Dotations et Participations	9 107 892,05 €	9 547 266,04 €	4,82%
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	112 242,85 €	291 949,49 €	160,11%
042	Op d'ordre de transfert entre sections	83 329,09 €	73 087,63 €	-12,29%
Chapitre 77	Produits exceptionnels	15 245,66 €	35 330,51 €	131,74%
Chapitre 002	Excédent antérieur reporté	- €	- €	-

		2020	2021	Evolution
	<b>Recettes d'Investissement</b>	<b>1 975 057,51 €</b>	<b>2 078 618,83 €</b>	<b>5,24%</b>
Chapitre 10	Fonds de compensation de la TVA	245 498,00 €	132 275,00 €	-46,12%
Chapitre 28	Amortissements	724 207,51 €	743 253,83 €	2,63%
Chapitre 16	Emprunts	1 000 000,00 €		-
Operation n°5	Emprunts		1 200 000,00 €	-
192	Différence sur réalisation Plus values sur cession	5 352,00 €	3 090,00 €	-

## 1.7 Restes à réaliser 2021

Dépenses d'investissement : 2 649 752.00 € Recettes d'investissement : 80 000.00 €

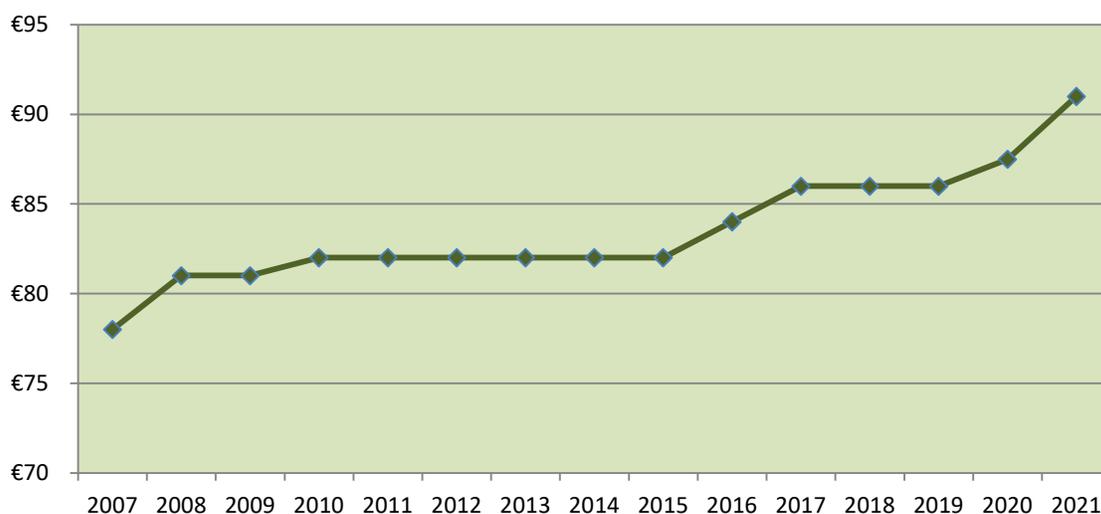
## 1.8 Les modalités de financement

Une contribution équivalente au besoin de financement net par habitant, votée par le Comité syndical, est demandée à la Communauté d'Agglomération et aux Communautés de Communes membres du Syndicat.

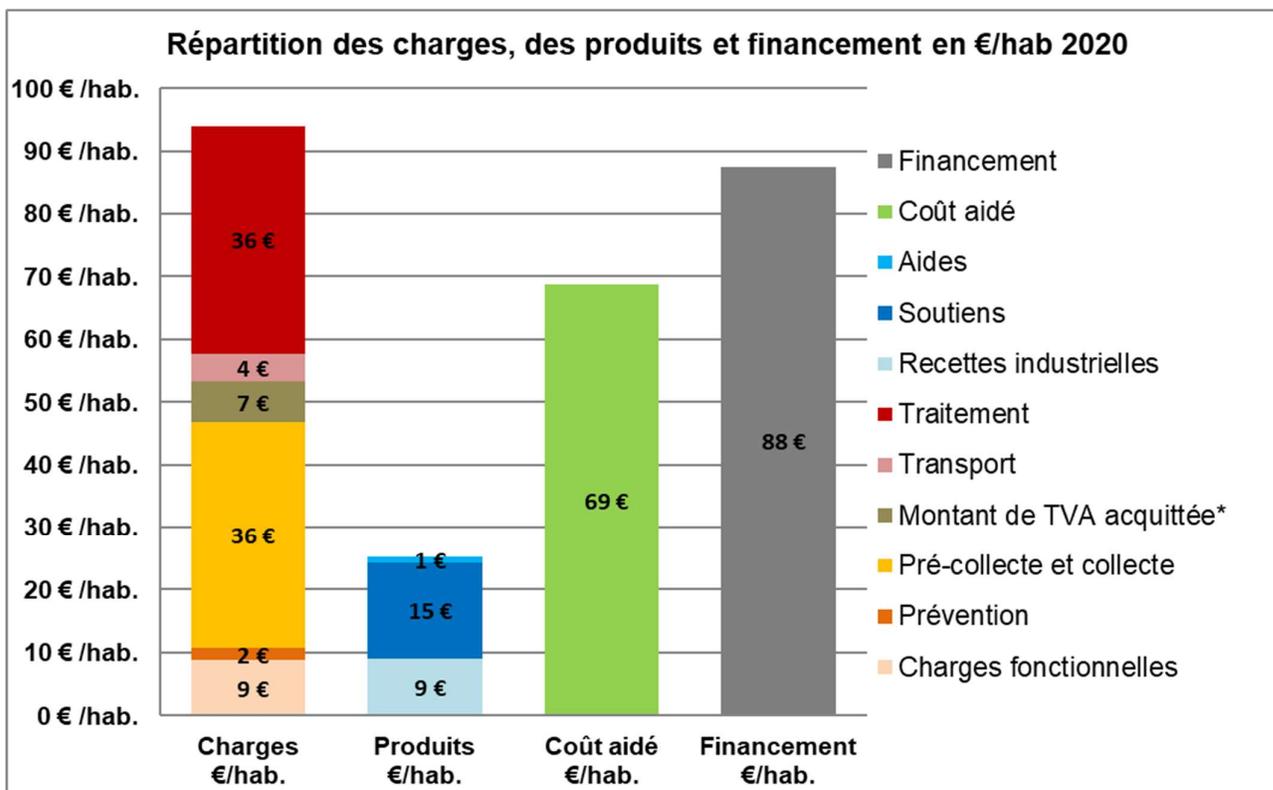
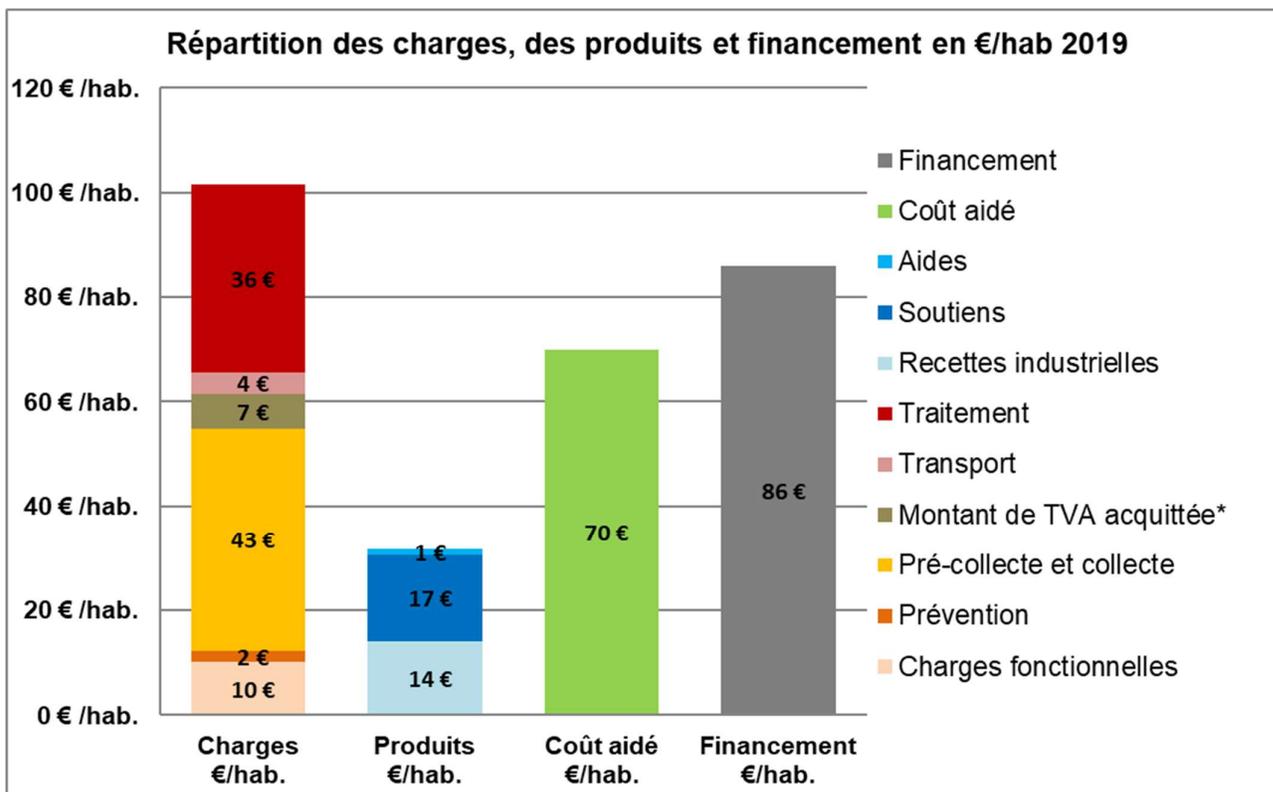
En 2021, la contribution annuelle est passée à 91 € par habitant. Elle finance le service complet collecte, déchetterie, prévention et traitement.

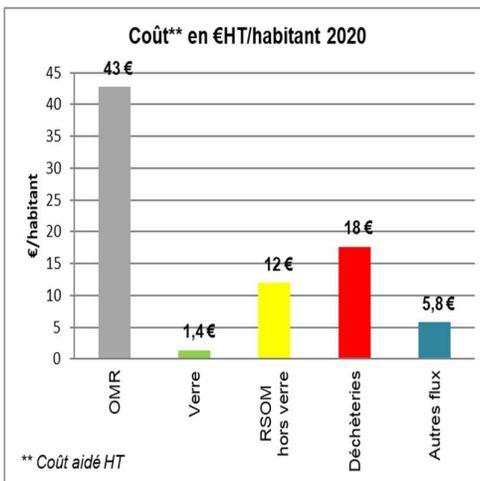
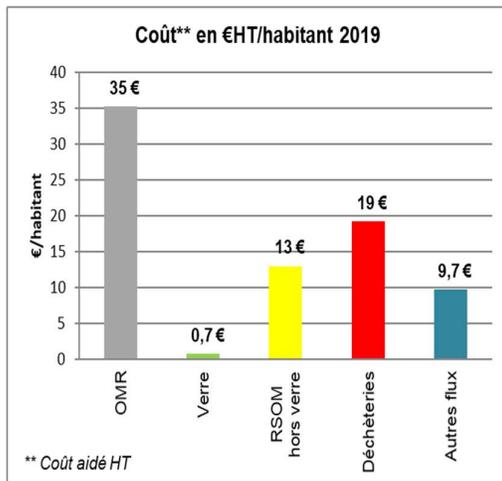
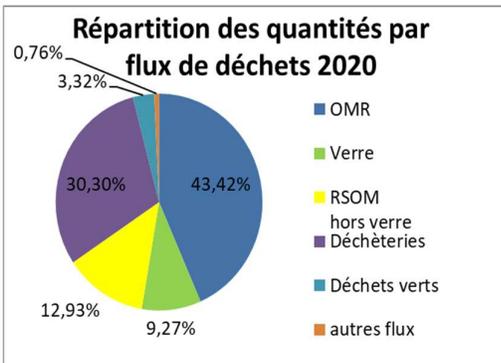
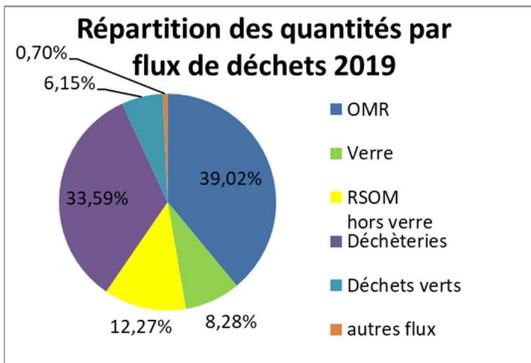
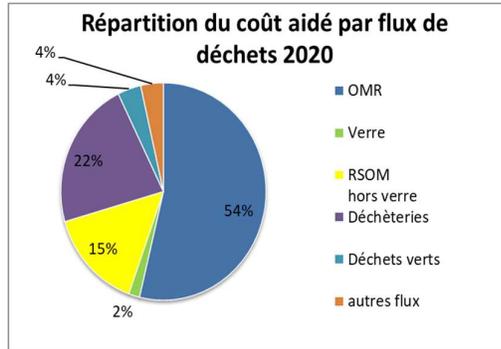
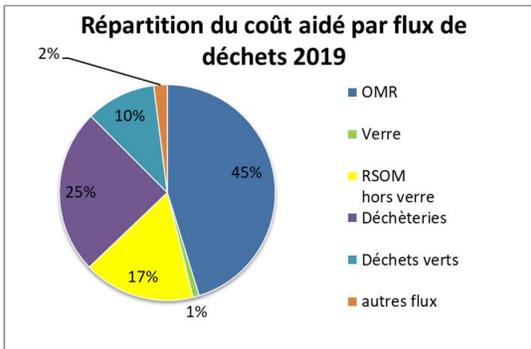
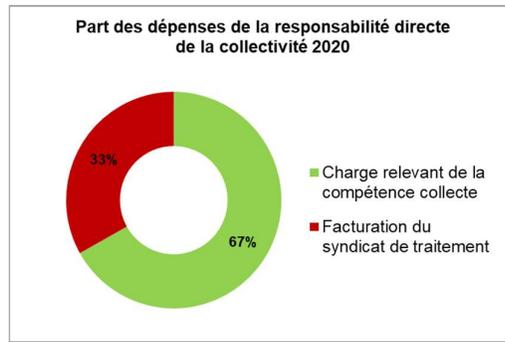
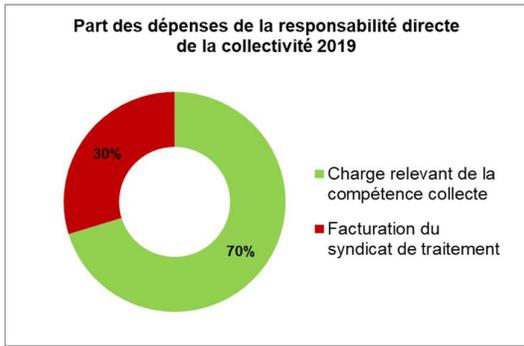
La Communauté d'Agglomération et les Communautés de Communes fixent leur mode et leur taux de fiscalité.

Evolution de la contribution des membres par habitant.



## 1.9 Evolution et comparaison des coûts 2019/2020 issus de la matrice ComptaCoût de l'ADEME





\*\*Coût aidé ht

**AV** : Apport volontaire.

**Bio déchets** : Ils sont constitués des épluchures de fruits et légumes, des restes de repas, de pain, des filtres et marcs de café, sachets de thé et d'infusion, des coquilles d'œuf, des mouchoirs en papier, des papiers essuie-tout, des fleurs et plantes fanées d'appartement.

**ADEME** : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie.

**Caractérisation** : Une caractérisation est la constitution d'un échantillon sur un lot de déchets d'emballages collectés selon la norme AFNOR x30 437. L'objectif est d'identifier le pourcentage des erreurs de tri ainsi que leur origine. 18 caractérisations sont réalisées par an avec Valor'Aisne en présence d'un agent du SIRTOM du Laonnois au centre de tri d'Urvillers. Pour chacune, il existe plusieurs étapes. La première étape est le prélèvement d'un godet dans un tas d'emballages sorti d'un camion d'une collecte précise. La seconde étape est le versement de l'échantillon prélevé dans 4 bacs tarés et de taille identique. Ensuite, de façon aléatoire, il est choisi parmi les quatre bacs un conteneur. Si le poids est inférieur à 35kg. Un second est choisi. La dernière étape est la caractérisation en elle-même soit le tri des emballages par flux de matière.

**Centre d'Enfouissement Technique (CET)** : C'est le lieu de stockage des déchets ultimes. Le terme de CET a été introduit pour se distinguer des décharges "d'hier". Les CET sont dotés de conditions d'exploitation et d'impacts contrôlés.

**Collecte** : Ensemble des opérations consistant à enlever les déchets présentés dans des récipients prévus à cet effet pour les acheminer ensuite vers un lieu de tri, de traitement ou de stockage.

**Collecte sélective** : C'est la collecte de certains flux de déchets préalablement triés selon leur matière constitutive par les producteurs pour un traitement spécifique. Contrairement à la collecte séparative, la collecte sélective ne comprend pas le ramassage des ordures ménagères résiduelles non valorisables.

**DASRI** : Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux.

**Déchet** : Résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon. C'est aussi toute substance ou tout objet dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention de se défaire.

**DEA** : Déchets d'Éléments d'Ameublement.

**DMA** : Déchets Ménagers Assimilés, correspondent à l'ensemble des déchets produits par l'activité des ménages.

**Déchets Diffus Spécifiques (DDS)** : Fraction des déchets ménagers présentant un ou plusieurs caractères dommageables pour l'environnement et/ou qui ne peut pas être éliminée par les mêmes voies que les ordures ménagères sans créer de risques lors de la collecte.

**Déchetterie** : Equipement de collecte en apport volontaire, c'est un espace clos et gardienné où les ménages peuvent déposer gratuitement leurs déchets. Cette aire contribue à la disparition des dépôts sauvages.

**DEEE** : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques.

**ECT** : L'extension des consignes de tri consiste à étendre les consignes de tri pour permettre aux habitants de mettre tous les emballages dans le bac de tri et de développer le recyclage des emballages en plastique qui n'étaient pas recyclés jusqu'alors : films, pots, barquettes, tubes, sachets... etc

**Encombrants** : Déchets des ménages qui, en raison de leur volume ou de leur poids, ne peuvent être collectés de façon traditionnelle par le service de ramassage des ordures ménagères.

**GEM F** : Gros Electro-Ménagers Froid.

**GEM HF** : Gros Electro-Ménagers Hors Froid.

**JMR** : Journaux Magazines Revues.

**Lombricompostage** : Technique de compostage utilisant des vers de terre et se pratiquant dans un contenant à plusieurs plateaux appelé lombricomposteur.

**Monoflux** : type de collecte pour laquelle les déchets triés à la source sont collectés en mélange. (Exemple les journaux et les emballages séparés des autres déchets et mis dans un même contenant)

**OMA** : Les ordures ménagères et assimilées comportent les déchets de collecte sélective (verre, emballages, journaux/revue/magazine), les ordures ménagères résiduelles et les bio-déchets collectés avec les ordures ménagères. Les déchets de déchetterie et les déchets verts en sont exclus.

**Ordures ménagères** : Fraction des déchets ménagers générée par les activités domestiques et prise en compte par la collecte régulière.

**Ordures ménagères résiduelle** : Déchet ultime ne pouvant être valorisé et allant à l'enfouissement, on l'appelle également queue de tri.

**PAM** : Petits Appareils en Mélange.

**PAP** : Porte à Porte.

**Point d'apport volontaire** : site où l'utilisateur vient déposer les matériaux qu'il a triés.

**Prévention des déchets** : L'ensemble des mesures et des actions amont (notamment au niveau de la conception, de la production, de la distribution et de la consommation d'un bien) visant à réduire l'ensemble des impacts sur l'environnement et à faciliter la gestion ultérieure des déchets (notamment par la réduction des quantités de déchets produits et/ou de leur toxicité, ou par l'amélioration du caractère valorisable).

**Refus** : C'est la fraction des déchets qui n'a pas pu subir de valorisation au niveau du processus de tri, il s'agit des erreurs de tri.



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE  
ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES  
Faubourg de Leuilly 02000 LAON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION  
DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 8 JUIN 2022**

Date de la convocation : 31 mai 2022

Date d'affichage : 1<sup>er</sup> juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi 8 juin à 18 heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur DELHAYE Éric.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ayant voix délibérative :**

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames BALITOUT Jacqueline, TOKARSKI Marie Pierre, LEBEL Béatrice, Messieurs DE THORE Benoit, BERTELOOT Pierre, PIRE Philippe, COQUISART Jean Jacques, JULLIART Serge, BUVRY Benoit, BLEUET Philippe, BUFFET Yves, DELHAYE Éric, CHARLES Gérard, CARLIER Rémi, BOURGEOIS Louis, RIVIERE Harry,

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Madame BRICOT Martine, Monsieur MERLO Jean Marie,

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames DEHOVE Claude, BAS Betty, CAUJOLLE Sandrine, Messieurs PHILIPPOT Claude, DUCAT Philippe, NORMAND Alain, MESSIEUX Lionel,

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Madame DELPECH Nadège, LARDE Marie France, Monsieur ANANIE Christophe.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués suppléants ayant voix délibérative :**

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Messieurs MONTCOURTOIS Gilbert, HARANG Francis,

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Messieurs PERNAUD Guy, KAMINSKI Frédéric.

**Etaient absents excusés :**

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Messieurs MALJEAN Denis, BOUILLE François,

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Monsieur DAIME Marc,

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames SECLIER Valérie, DEGREMONT Nathalie,

Communauté de Communes de Picardie des Châteaux :

Monsieur MORLET Vincent.

Assistaient à la réunion en application de l'article L 2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales : Mesdames Fabienne WAST, Directrice Générale, Messieurs COLOMBO David Responsable d'Exploitation, Sébastien DEHOVE agent de gestion financière, budgétaire et comptable.

Monsieur Christophe ANANIE a été élu secrétaire de séance

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 32

Quorum : 19

Nombre de votants : 32

**23-2022 Présentation du rapport 2021 sur le prix et la qualité du Service Public d'élimination des déchets**

Conformément au décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 modifiée par le décret 2015-1827 du 30 décembre 2015, Monsieur Le Président présente au Comité Syndical le rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du Service Public d'élimination des déchets joint en annexe.

En application de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport sera diffusé auprès des communautés de communes et communauté d'agglomération adhérentes et devra faire l'objet d'une délibération par leur Conseil.

Après avis favorable des membres du Bureau, **le Comité Syndical**, après en avoir délibéré par 32 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention :

**Prend** acte du rapport 2021.

Fait et délibéré les an mois et jours susdit

Le Président

Eric DELHAYE.



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE  
ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES  
Faubourg de Leuilly 02000 LAON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION  
DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 8 JUIN 2022**

Date de la convocation : 31 mai 2022

Date d'affichage : 1<sup>er</sup> juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi 8 juin à 18 heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur DELHAYE Éric.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ayant voix délibérative :**

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames BALITOUT Jacqueline, TOKARSKI Marie Pierre, LEBEL Béatrice, Messieurs DE THORE Benoit, BERTELOOT Pierre, PIRE Philippe, COQUISART Jean Jacques, JUILLIART Serge, BUVRY Benoit, BLEUET Philippe, BUFFET Yves, DELHAYE Éric, CHARLES Gérard, CARLIER Rémi, BOURGEOIS Louis, RIVIERE Harry,

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Madame BRICOT Martine, Monsieur MERLO Jean Marie,

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames DEHOVE Claude, BAS Betty, CAUJOLLE Sandrine, Messieurs PHILIPPOT Claude, DUCAT Philippe, NORMAND Alain, MESSIEUX Lionel,

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Madame DELPECH Nadège, LARDE Marie France, Monsieur ANANIE Christophe.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués suppléants ayant voix délibérative :**

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Messieurs MONTCOURTOIS Gilbert, HARANG Francis,

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Messieurs PERNAUD Guy, KAMINSKI Frédéric.

**Délibération 24-2022 Avenant au contrat assurance statutaire suite au décret n°2021-176 du 17 février 2021 (décret décès)**

**Etaient absents excusés :**

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Messieurs MALJEAN Denis, BOUILLE François,

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Monsieur DAIME Marc,

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames SECLIER Valérie, DEGREMONT Nathalie,

Communauté de Communes de Picardie des Châteaux :

Monsieur MORLET Vincent.

Assistaient à la réunion en application de l'article L 2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales : Mesdames Fabienne WAST, Directrice Générale, Messieurs COLOMBO David Responsable d'Exploitation, Sébastien DEHOVE agent de gestion financière, budgétaire et comptable.

Monsieur Christophe ANANIE a été élu secrétaire de séance

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 32

Quorum : 19

Nombre de votants : 32

**24-2022 Avenant au contrat assurance statutaire suite au décret n°2021-176 du 17 février 2021 (décret décès)**

Statutairement, pour tous les agents, les collectivités sont leur propre assureur en matière de prestations en espèce d'assurance maladie et de couverture sociale globale d'assurance d'accident du travail (maladie ordinaire, longue durée, maternité, accident et maladie professionnelle, décès...). Les collectivités peuvent contracter une assurance couvrant ces risques.

Afin de réaliser des économies d'échelle, en termes de qualité de couverture et de primes d'assurance, les collectivités disposent de la faculté de confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de L'Aisne la négociation et la souscription d'un contrat collectif afin de mutualiser les coûts de ces risques.

Par délibération du 05 février 2020, le Comité syndical a renouvelé ce choix et s'est engagé à souscrire au contrat d'assurance qui pourrait résulter de la négociation, dans la mesure où les clauses et les conditions se révéleraient conformes au besoin du SIRTOM du Laonnois.

Le Centre de Gestion a communiqué à la collectivité les résultats du marché qu'il a passé en vue de souscrire un contrat d'assurance contre les risques statutaires.

La Commission d'Appel d'Offres du Centre de Gestion a sélectionné le 04 septembre 2020 comme premier candidat l'assureur AXA, associé au courtier GRAS SAVOYE pour les agents affiliés à la CNRACL.

**Délibération 24-2022 Avenant au contrat assurance statutaire suite au décret n°2021-176 du 17 février 2021 (décret décès)**

Par délibération en date du 24 novembre 2020, le Comité Syndical a autorisé le Président à signer le contrat d'assurance ainsi que les actes en résultant et à signer la convention de gestion du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aisne, ainsi que les actes et pièces s'y rapportant.

L'application du décret n°2021-176 du 17 février 2021 a été prolongée le 27 décembre 2021 sans limite de durée. Ce décret modifie de façon importante le montant du Capital Décès servi aux ayants droits des agents décédés.

En effet, avant le 1er janvier 2021, le montant du Capital Décès était forfaitaire pour un moment approximatif de 13 900€.

Depuis le 1er janvier 2021, ce montant est égal à la dernière rémunération brute annuelle d'activité.

Monsieur le Président propose aux membres du Comité Syndical :

- D'accepter les modifications du contrat d'assurance des risques statutaires dès janvier 2022 :
- L'augmentation engendrée du taux de cotisation de 4,86 % à 4,97 % de la base d'assurance pour l'ensemble des adhérents.
- D'autoriser Monsieur Le Président à signer l'avenant correspondant et toutes pièces subséquentes
- De prévoir les crédits nécessaires au budget 2022

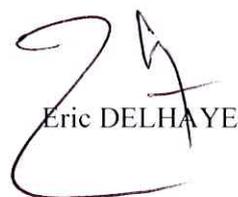
Après avis favorable des membres du Bureau, **le Comité Syndical**, après en avoir délibéré par 32 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention :

Décide :

- D'accepter les modifications du contrat d'assurance des risques statutaires dès janvier 2022 :
- L'augmentation engendrée du taux de cotisation de 4,86 % à 4,97 % de la base d'assurance pour l'ensemble des adhérents.
- D'autoriser Monsieur Le Président à signer l'avenant correspondant et toutes pièces subséquentes
- De prévoir les crédits nécessaires au budget 2022

Fait et délibéré les an mois et jours susdit

Le Président



Eric DELHAYE

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
<b>AISNE</b>	
Département de l'Aisne	766
Communauté de Communes Pays de la Serre	1
Communauté de communes Thiérache Sambre et Oise	1
Communauté d'Agglomération du Pays de Laon	1
Communauté de communes Picardie des Châteaux	1
Communauté de communes de la Champagne Picarde	1
Communauté de communes du Val de l'Aisne	1
Communauté d'Agglomération de la région de Château-Thierry	2
Communauté de communes du Pays du Vermandois	1
Communauté de communes des trois rivières	1
COMMUNAUTE DE COMMUNES D'OULCHY-LE-CHÂTEAU	1
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CHEMIN DES DAMES	1
COMMUNAUTE DE COMMUNES LES PORTES DE LA THIERACHE	1
Syndicat mixte Entente Oise-Aisne	1
Syndicat Mixte du Pôle d'Activités du Griffon	1
Syndicat des eaux d'Erlon et de Marcy sous Marle	1
Syndicat intercommunal d'adduction d'eau d'Autremencourt	1
Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de Gernicourt-Berry au Bac	1
Syndicat intercommunal d'équipement et de gestion du collège et des équipements sportifs de Marle	1
Syndicat départemental de traitement des déchets ménagers de l'Aisne, Valor'Aisne	1
Syndicat scolaire Les Ponceaux	1
Syndicat des eaux de Guignicourt	1
Syndicat intercommunal de gestion du complexe sportif Guignicourt	1
Syndicat intercommunal regroupement fonctionnement écoles Cugny, Beaumont en Beine, La Neuville en Beine	1
Sirtom du Laonnois	1
Syndicat mixte du Familistère Godin	1
Syndicat des Eaux de la Région Ouest de Laon	1
Syndicat Mixte du plan d'eau des vallées de l'Ailette et de la Bièvre	1
SYNDICAT DES EAUX DE NOUVION ET CATILLON	1
Syndicat Intercommunal des Ecoles Maternelles et Primaires du Pays Rostand	1
SIVU DE BOHAIN FRESNOY LE GRAND	1
Syndicat de regroupement scolaire de Nizy le Comte, La Selve, Lappion, Boncourt	1
SAEP de la Basse Quincy	1
SYNDICAT SCOLAIRE DES COTEAUX DU LAONNOIS	1
Syndicat Scolaire de Coulonges Cohan	1
SYNDICAT DES EAUX DU PONT OGER	1
Syndicat des Eaux du Chemin des Dames	1
SIVOM DE LE CATELET	1
SIVOM HARTENNES	1
Syndicat Intercommunal Scolaire de la Savière en Retz	1
Syndicat Intercommunal Scolaire Elémentaire de Corbeny	1
Syndicat scolaire Chailvet-Mons	1
Syndicat Intercommunal Scolaire de la Vallée des 2 cantons	1
Syndicat Mixte du Pays Chaunois	1
Syndicat Scolaire du Rondeau	1
SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE DE LA VALLEE DE LA MARNE	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU SECTEUR SCOLAIRE DE MONTCORNET	1
UNION DES SYNDICATS D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES	1
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ECOLES REGROUPEES D'ALAINCOURT, BERTHENICOURT, CHATILLON SUR OISE ET MEZIERES SUR OISE	1
SYNDICAT SCOLAIRE DE VIVIERES PUISEUX EN RETZ ET SOUCY	1
SYNDICAT DE PRODUCTION EAU POTABLE DU NORD DE SOISSONS	1
SYNDICAT DES EAUX DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS	1
SYNDICAT DES ECOLES DE BARENTON BUGNY, BARENTON CEL ET VERNEUIL SUR SERRE	1
Union des Secteurs d'Energie du Département de l'Aisne (USEDA)	1
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA CANTINE ET DE LA HALLE DE SPORTS DE MOY DE L' AISNE	1
SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE LESDINS-REMAUCOURT	1
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES INSTALLATIONS SPORTIVES DU COLLEGE J PREVERT DE FLAVY LE MARTEL	1
SIAD DU CANTON DE ST SIMON ET ENVIRONS	1
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS	1
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU SECTEUR SCOLAIRE DE CUFFIES	1
SYNDICAT SCOLAIRE VALLEE DE LA CRISE	1
SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE LA REGION DE PREMONTRE	1
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ACCUEIL SCOLAIRE BRAINOIS	1
SYNDICAT DES EAUX DE LA VALLEE DE L'OISE	1
Syndicat intercommunal du regroupement scolaire d'Etréaupont et des communes voisines	1
Syndicat de Regroupement de la Vallée de la Jocienne	1
Syndicat Intercommunal du Pôle Educatif de Grugies	1
Commune de Achery	1
Commune de Agnicourt-Et-Sechelles	1
Commune de Aisonville-et-Bernoville	1
Commune de Aizelles	1
Commune de Allemant	1
Commune de Ambleny	1
Commune de Amifontaine	1
Commune de Andelain	1
Commune de Anizy-le-Grand	2
Commune de Annois	1
Commune de Any-Martin-Rieux	1
Commune de Archon	1
Commune de Arcy-Sainte-Restitue	1
Commune de Arrancy	1
Commune de Assis-Sur-Serre	1
Commune de AUBENCHEUL-AUX-BOIS	1
Commune de Aubenton	1
Commune de Aubigny-Aux-Kaisnes	1
Commune de Audignicourt	1
Commune de Aulnois-sous-Laon	1
Commune de Les Autels	1
Commune de Autremencourt	1
Commune de Autreppes	1
Commune de Barenton-Bugny	1
Commune de Barenton-sur-Serre	1
Commune de Barisis aux bois	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de Bassoles-Aulers	1
Commune de Beaufeuve	1
Commune de Beaufort	1
Commune de Becquigny	1
Commune de Bellicourt	1
Commune de Bergues-Sur-Sambre	1
Commune de Berlancourt	1
Commune de Berlise	1
Commune de Berrieux	1
Commune de Bertaucourt-Epourdon	1
Commune de Berthenicourt	1
Commune de Bertricourt	1
Commune de Beugneux	1
Commune de Bezu-Le-Guery	1
Commune de Bézu-Saint-Germain	1
Commune de Bichancourt	1
Commune de Bieuxy	1
Commune de Billy-Sur-Aisne	1
Commune de Bohain-en-Vermandois	1
Commune de Bois-lès-Pargny	1
Commune de Boncourt	1
Commune de Bonneil	1
Commune de Bonnesvalyn	1
Commune de Bony	1
Commune de Bouconville-Vauclair	1
Commune de Boué	1
Commune de Bouresches	1
Commune de Bourg-Et-Comin	1
Commune de Bourguignon-sous-Coucy	1
Commune de Bourguignon-sous-Montbavin	1
Commune de Braine	1
Commune de Brancourt-En-Laonnois	1
Commune de Brancourt-le-Grand	1
Commune de Braye-En-Laonnois	1
Commune de Brissay-Choigny	1
Commune de Brissy-Hamegicourt	1
Commune de Brunehamel	1
Commune de Bruyères-sur-Fère	1
Commune de Bruyères-et-Montbérault	1
Commune de Bruys	1
Commune de Bucy-le-Long	1
Commune de Bucy-lès-Pierrepont	1
Commune de Buzancy	1
Commune de Caillouël-Crépigny	1
Commune de Le Catelet	1
Commune de Cerizy	1
Commune de Cerny-les-Bucy	1
Commune de Chacrise	1
Commune de Chaillevois	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de Chalandry	1
Commune de Chambry	1
Commune de Chamouille	1
Commune de Champs	1
Commune de Chaourse	1
Commune de Charmes	1
Commune de Chassemy	1
Commune de Château-Thierry	1
Commune de Chatillon-Sur-Oise	1
Commune de Chaudardes	1
Commune de Chaudun	1
Commune de Chauny	1
Commune de Chavignon	1
Commune de Chérêt	1
Commune de Chéry-lès-Pouilly	1
Commune de Chery-Les-Rozoy	1
Commune de Chevregny	1
Commune de Chivres-en-Laonnois	1
Commune de Chivres-Val	1
Commune de Chivy-lès-Étouvelles	1
Commune de Cierges	1
Commune de Cilly	1
Commune de Clacy-et-Thierret	1
Commune de Clastres	1
Commune de Colligis-Crandelain	1
Commune de Commenchon	1
Commune de Concevreux	1
Commune de Condé-sur-Suippe	1
Commune de Contescourt	1
Commune de Corbeny	1
Commune de Coucy-le-Château-Auffrique	1
Commune de Coucy-la-Ville	1
Commune de Coulonges-Cohan	1
Commune de Couvrelles	1
Commune de Couvron-et-Aumencourt	1
Commune de Coyolles	1
Commune de Cramaille	1
Commune de Crécy-au-Mont	1
Commune de Crecy-Sur-Serre	1
Commune de La Croix-sur-Ourcq	1
Commune de Crouy	1
Commune de Crupilly	1
Commune de Cuffies	1
Commune de Cugny	1
Commune de Cuirieux	1
Commune de Cuiry-Les-Chaudardes	1
Commune de Cuissy-Et-Geny	1
Commune de Cys-la-Commune	1
Commune de Dagny-Lambercy	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de Dallon	1
Commune de Dampleux	1
Commune de Danizy	1
Commune de Dercy	1
Commune de Deuillet	1
Commune de Dizy-le-Gros	1
Commune de Dolignon	1
Commune de Dorengt	1
Commune de Douchy	1
Commune de Droizy	1
Commune de Dury	1
Commune de Epagny	1
Commune de Éparcy	1
Commune de Erlon	1
Commune de Essigny-Le-Grand	1
Commune de Essigny-Le-Petit	1
Commune de Étampes-sur-Marne	1
Commune de Etaves-Et-Bocquiaux	1
Commune de Étouvelles	1
Commune de Étréaupont	1
Commune de Étrépilly	1
Commune de La Fère	1
Commune de Fère-en-Tardenois	1
Commune de Festieux	1
Commune de Fieulaine	1
Commune de Filain	1
Commune de Flavigny-le-Grand-et-Beaurain	1
Commune de Flavy-Le-Martel	1
Commune de Folembray	1
Commune de Foreste	1
Commune de Fresnes-sous-Coucy	1
Commune de Froidmont-Cohartille	1
Commune de Gandelu	1
Commune de Gauchy	1
Commune de Germaine	1
Commune de Goudelancourt-Les-Pierrepont	1
Commune de Goussancourt	1
Commune de Gouy	1
Commune de Grandrieux	1
Commune de Grisolles	1
Commune de Grougis	1
Commune de Grugies	1
Commune de Villeneuve-sur-Aisne	1
Commune de Guise	1
Commune de Guny	1
Commune de Guyencourt	1
Commune de Hannapes	1
Commune de Happencourt	1
Commune de Harcigny	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

ACTIONNAIRES	NOMBRE D' ACTIONS
Commune de Hargicourt	1
Commune d'Hartennes-et-Taux	1
Commune de Lehaucourt	1
Commune de Hautevesnes	1
Commune de Hauteville	1
Commune de La Hérie	1
Commune de Homblières	1
Commune de Iviers	1
Commune de Jaulgonne	1
Commune de Jumencourt	1
Commune de Jussy	1
Commune de Juvigny	1
Commune de Landifay-et-Bertaignemont	1
Commune de Landouzy-la-Ville	1
Commune de Laniscourt	1
Commune de Laon	1
Commune de Latilly	1
Commune de Launoy	1
Commune de Lempire	1
Commune de Lesdins	1
Commune de Leuilly-Sous-Coucy	1
Commune de Leury	1
Commune de Leuze	1
Commune de Levergies	1
Commune de Lislet	1
Commune de Lor	1
Commune de Lugny	1
Commune de Mâchecourt	1
Commune de Maissemy	1
Commune de Malzy	1
Commune de DHUYS ET MORIN EN BRIE	1
Commune de Marcy	1
Commune de Marcy-sous-Marle	1
Commune de Mareuil-en-Dôle	1
Commune de Margival	1
Commune de Marle	1
Commune de Marly-Gomont	1
Commune de Mayot	1
Commune de Mennessis	1
Commune de Mercin-Et-Vaux	1
Commune de Merlieux-Et-Fouquerolles	1
Commune de Mesbrecourt-Richécourt	1
Commune de Mézy-Moulins	1
Commune de Missy-sur-Aisne	1
Commune de Molinchart	1
Commune de Monceau-lès-Leups	1
Commune de Monceau-sur-Oise	1
Commune de Mons-En-Laonnois	1
Commune de Montescourt-Lizerolles	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de Montfaucon	1
Commune de Monthenault	1
Commune de Montigny-l'Allier	1
Commune de Montigny-le-Franc	1
Commune de Montigny-sur-Crécy	1
Commune de Mont-Saint-Jean	1
Commune de Morgny-En-Thierache	1
Commune de Mortiers	1
Commune de Moussy-Verneuil	1
Commune de Moy-De-L'aisne	1
Commune de Muscourt	1
Commune de Nampoteuil-sous-Muret	1
Commune de Nanteuil-Notre-Dame	1
Commune de Neuilly-Saint-Front	1
Commune de Neuve-Maison	1
Commune de La Neuville-Housset	1
Commune de Neuville-Saint-Amand	1
Commune de Neuville	1
Commune de Nogentel	1
Commune de Noircourt	1
Commune de Noroy-sur-Ourcq	1
Commune de Novion-Et-Catillon	1
Commune de Novion-le-Vineux	1
Commune de Noyales	1
Commune de Ollezy	1
Commune de Orainville	1
Commune de Origny-en-Thiéras	1
Commune de Oulches-La-Vallee-Foulon	1
Commune de Pancy-Courtecon	1
Commune de Parfondeval	1
Commune de Pasly	1
Commune de Passy-en-Valois	1
Commune de Pavant	1
Commune de Pierremande	1
Commune de Pinon	1
Commune de Pleine-Selve	1
Commune de Plomion	1
Commune de Ployart-Et-Vauseine	1
Commune de Pontavert	1
Commune de Pontru	1
Commune de Pontruet	1
Commune de Prémont	1
Commune de Premontre	1
Commune de Presles-et-Thiery	1
Commune de Proisy	1
Commune de Proix	1
Commune de Prouvais	1
Commune de Quierzy	1
Commune de Raillimont	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de Ramicourt	1
Commune de Regny	1
Commune de Remaucourt	1
Commune de Renansart	1
Commune de Résigny	1
Commune de Ribemont	1
Commune de Rogny	1
Commune de Roucy	1
Commune de Royaucourt-Et-Chailvet	1
Commune de Rozoy-sur-Serre	1
Commune de Saconin-Et-Breuil	1
Commune de Saint-Aubin	1
Commune de Saint-Clement	1
Commune de Sainte-Genevieve	1
Commune de Saint-Gengoulph	1
Commune de Saint-Gobain	1
Commune de Saint-Martin-Rivière	1
Commune de Saint-Paul-aux-Bois	1
Commune de Saint-Simon	1
Commune de Samoussy	1
Commune de Savy	1
Commune de Seboncourt	1
Commune de Selens	1
Commune de La Selve	1
Commune de Septmonts	1
Commune de Serain	1
Commune de Seraucourt-le-Grand	1
Commune de Serches	1
Commune de Seringes-et-Nesles	1
Commune de Silly-la-Poterie	1
Commune de Sinceny	1
Commune de Sissonne	1
Commune de Sissy	1
Commune de Soissons	1
Commune de Sommette-Eaucourt	1
Commune de Sorbais	1
Commune de Soupir	1
Commune de Cessières-Suzy	1
Commune de Tannieres	1
Commune de Tergnier	1
Commune de Terny-Sorny	1
Commune de Thenailles	1
Commune de Thenelles	1
Commune de Thiernu	1
Commune de Le Thuel	1
Commune de Travecy	1
Commune de Trosly-Loire	1
Commune de Tugny-Et-Pont	1
Commune de Tupigny	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de Urcel	1
Commune de Urvillers	1
Commune de Vadencourt	1
Commune de Variscourt	1
Commune de Vauxaillon	1
Commune de Vauxbuin	1
Commune de Vaux-En-Vermandois	1
Commune de Vendelles	1
Commune de Vendeuil	1
Commune de Vendhuile	1
Commune de Vendieres	1
Commune de Venerolles	1
Commune de Le Verguier	1
Commune de Grand-Verly	1
Commune de Vermand	1
Commune de Verneuil-sur-Serre	1
Commune de Vesles-et-Caumont	1
Commune de Veslud	1
Commune de Vic-sur-Aisne	1
Commune de Vierzy	1
Commune de Vigneux-Hocquet	1
Commune de La Ville-Aux-Bois-Les-Dizy	1
Commune de Villeret	1
Commune de Villers-Agron-Aiguizy	1
Commune de Villers-lès-Guise	1
Commune de Villers-Saint-Christophe	1
Commune de Ville-Savoie	1
Commune de Vivaise	1
Commune de Vorges	1
Commune de Voulpaix	1
Commune de Watigny	1
Commune de Wissignicourt	1
<b>TOTAL :</b>	<b>1186</b>
<b>ARDENNES</b>	
Conseil départemental des Ardennes	298
Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises	1
Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise	1
Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne	3
Communauté de Communes Ardennes Thiérache	2
Communauté de Communes de Pays rethelois	1
Communauté de Communes des Portes du Luxembourg	1
Communauté de Communes Ardenne, Rives de Meuse	1
Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable du lac des vieilles forges	1
SYNDICAT D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DE MARGUT, MOIRY, FROMY	1
SYNDICAT DE COLLECTE D'ORDURES MENAGERE DE L'ARRONDISSEMENT DE RETHEL	1
Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Canton d'Attigny	1
Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de la région d'Attigny	1
Syndicat mixte d'eau du plateau de l'Ardenne	1
syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la source d'Aouste nord	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la source d'Aouste	1
SYNDICAT MIXTE DU CAMPUS SUP ARDENNE	1
Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la région de Novion-Porcien	1
Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de Carignan et Blagny	1
Syndicat du regroupement pédagogique de Novion-Porcien	1
SYNDICAT INTERCOMMUNAL POLE SCOLAIRE ROBERT GOBEZ	1
Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de la Prézière	1
SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DU POLE SCOLAIRE RENE DAUMAL	1
Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de La Lisière	1
Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de Vrigne Vivier	1
Ardenne Metropole - Communauté d'Agglomération	1
EPAMA - Etablissement Public Territorial du Bassin de la Meuse	1
Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de Viel-Saint-Remy, Villers-le-Tourneur et Neuvizy	1
Syndicat Intercommunal de Gestion Forestière La Bonne Fontaine	1
Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de Balcons des Sources	1
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU POLE SCOLAIRE DE TOURNES	1
Syndicat Intercommunal à Vocation Unique d'Ardennes Telecom	1
SYNDICAT DE GESTION FORESTIERE DE LA BELLE TAILLE	1
Syndicat intercommunal d'AEP d'Herbigny	1
Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable du Bois de Château	1
Syndicat Mixte de gestion du Parc Naturel Régional des Ardennes	1
SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION ET LE FONCTIONNEMENT DU COSEC DE ROCROI	1
SYNDICAT DU REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE DE LA VALLEE DU THIN	1
Syndicat de la vallée de la Semoy Eau	1
SYNDICAT D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DE LA MACHERE	1
Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la Gironde	1
SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DU GROUPE SCOLAIRE D'YVOIS	1
SYNDICAT SYNERGIE ARDENNES MEUSE	1
SYNDICAT DE GESTION FORESTIERE DE THILAY TOURNAVAUX	1
Syndicat Mixte du SCOT Nord Ardennais	1
SIVOM DE LA REGION DE LE CHESNE	1
Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la région de Louvergny (syndicat mixte à la carte)	1
SIVU DU MONTHOISIEN	1
Syndicat intercommunal à vocation unique d'Assainissement collectif de l'agglomération Rethéloise	1
Syndicat Intercommunal à vocation unique Foirail de l'agglomération rethéloise	1
Syndicat Mixte SCOT Sud ARDENNES	1
SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT DE LA VALLEE DE L'ENNEMANE	1
SYNDICAT DU BOIS RAUCOURT/HARAU COURT	1
Triage Forestier de Renwez	1
SIAEP DE SAINTE-VAUBOURG/VAUX-CHAMPAGNE	1
SYNDICAT POLE SCOLAIRE DE BUZANCY	1
Commune de D'acy-Romance	1
Commune d'Aiglemont	1
Commune d'Aire	1
Commune d'Alincourt	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune d'Angecourt	1
Commune d'Annelles	1
Commune d'Anthy	1
Commune d'Aouste	1
Commune de Les Grandes-Armoises	1
Commune de D'arnicourt	1
Commune d'Arreux	1
Commune d'Artaise le Vivier	1
Commune d'Asfeld	1
Commune d'Attigny	1
Commune d'Aubigny-les-Pothées	1
Commune d'Auboncourt-Vauzelles	1
Commune de D'auflance	1
Commune d'Authe	1
Commune d'Autrecourt-et-Pourron	1
Commune d'Auvillers-les-Forges	1
Commune d'Avancon	1
Commune de Les Ayvelles	1
Commune de Baalons	1
Commune de Balan	1
Commune de Banogne-Recouvrance	1
Commune de Bayonville	1
Commune Nouvelle de BAZEILLES	1
Commune de Beaumont-en-Argonne	1
Commune de Belleville et Chatillon sur Bar	1
Commune de Belval	1
Commune de Bergnicourt	1
Commune de Bertoncourt	1
Commune de La Besace	1
Commune de Bairon et Ses Environs	1
Commune de Blagny	1
Commune de Boulton-aux-Bois	1
Commune de Boulzicourt	1
Commune de Bouvellemont	1
Commune de Bogny-sur-Meuse	1
Commune de Brévilly	1
Commune de Briquenay	1
Commune de Brognon	1
Commune de Bulson	1
Commune de Buzancy	1
Commune de Carignan	1
Commune de Cernion	1
Commune de Chagny	1
Commune de Chalandry-Elaire	1
Commune de Champigneulle	1
Commune de Champigneul-sur-Vence	1
Commune de La Chapelle	1
Commune de Charbogne	1
Commune de Charleville-Mézières	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de Charnois	1
Commune de Chatel-Chéhéry	1
Commune de Chemery-Chehery	1
Commune de Biermes	1
Commune de Chesnois-Auboncourt	1
Commune de Cheveuges	1
Commune de Chooz	1
Commune de Chuffilly-Roche	1
Commune de Clavy-Warby	1
Commune de Cliron	1
Commune de Condé-lès-Herpy	1
Commune de Corny-Machéroménil	1
Commune de La Croix aux Bois	1
Commune de Daigny	1
Commune de Damouzy	1
Commune de Les Deux-Villes	1
Commune de Deville	1
Commune de Donchery	1
Commune de Doumely-Bégnny	1
Commune de Doux	1
Commune de L' Échelle	1
Commune de Ecly	1
Commune de Écordal	1
Commune d'Escombres-et-le-Chesnois	1
Commune d'Estrebay	1
Commune de Etalle	1
Commune de Éteignières	1
Commune de Etrépigny	1
Commune d'Euilly-et-Lombut	1
Commune de Évigny	1
Commune de Fagnon	1
Commune de Falaise	1
Commune de Faux	1
Commune de La Ferte-Sur-Chiers	1
Commune de Flaignes-Havys	1
Commune de Fleigneux	1
Commune de Fligny	1
Commune de Flize	4
Commune de Floing	1
Commune de Foisches	1
Commune de Francheval	1
Commune de Fromy	1
Commune de Fumay	1
Commune de Germont	1
Commune de Girondelle	1
Commune de Givet	1
Commune de Givonne	1
Commune de Givron	1
Commune de Givry	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de Glaire	1
Commune de Gomont	1
Commune de Grandchamp	1
Commune de La Grandville	1
Commune de Gruyères	1
Commune de Guignicourt-sur-Vence	1
Commune de Guincourt	1
Commune de Hagnicourt	1
Commune de Haraucourt	1
Commune de Harcy	1
Commune de Hargnies	1
Commune de Haudrecy	1
Commune de Haulmé	1
Commune de Hauteville	1
Commune de Haybes	1
Commune de Herbeuval	1
Commune de Herpy-l'Arlésienne	1
Commune de La Horgne	1
Commune de Houdilcourt	1
Commune de Houldizy	1
Commune de Illy	1
Commune d'Inaumont	1
Commune d'Issancourt-et-Rumel	1
Commune de Jandun	1
Commune de Joigny-sur-Meuse	1
Commune de Jonval	1
Commune de Juniville	1
Commune de Justine Herbigny	1
Commune de Lalobbe	1
Commune de Lametz	1
Commune de Lançon	1
Commune de Landres-et-Saint-Georges	1
Commune de Laval-Morency	1
Commune de Lépron-les-Vallées	1
Commune de Létanne	1
Commune de Liart	1
Commune de Linay	1
Commune de Logny-Bogny	1
Commune de Longwé	1
Commune de Lonny	1
Commune de Lucquy	1
Commune de Machault	1
Commune de Maisoncelle-Et-Villers	1
Commune de Maranwez	1
Commune de Marby	1
Commune de Marcq	1
Commune de Margny	1
Commune de Margut	1
Commune de Marlemont	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de Marquigny	1
Commune de Maubert-Fontaine	1
Commune de Mazerny	1
Commune de Les Mazures	1
Commune de Mesmont	1
Commune de Messincourt	1
Commune de Moiry	1
Commune de La Moncelle	1
Commune de Mondigny	1
Commune de Montcornet	1
Commune de Montcy-Notre-Dame	1
Commune de Le Mont-Dieu	1
Commune de Montigny-sur-Vence	1
Commune de Montmeillant	1
Commune de Mouzon	1
Commune de Murtin-et-Bogny	1
Commune de Nanteuil-sur-Aisne	1
Commune de Neufmaison	1
Commune de La Neuville-à-Maire	1
Commune de Neuville-lez-Beaulieu	1
Commune de Neuville-Day	1
Commune de Neuvizy	1
Commune de Nouart	1
Commune de Nouzonville	1
Commune de Novion-Porcien	1
Commune de Novy-Chevrières	1
Commune de Noyers-Pont-Maugis	1
Commune de omont	1
Commune d'Osnes	1
Commune de Perthes	1
Commune de Poilcourt-Sydney	1
Commune de Poix Terron	1
Commune de Pouru-aux-Bois	1
Commune de Prez	1
Commune de Prix-lès-Mézières	1
Commune de Puilly-Et-Charbeaux	1
Commune de Puiseux	1
Commune de Pure	1
Commune de Quatre-Champs	1
Commune de Raillicourt	1
Commune de Raucourt-et-Flaba	1
Commune de Remaucourt	1
Commune de Remilly-Aillicourt	1
Commune de Remilly-les-Pothées	1
Commune de Renwez	1
Commune de Rethel	1
Commune de Rilly-sur-Aisne	1
Commune de Rimogne	1
Commune de Rocroi	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de Roizy	1
Commune de Rouvroy-sur-Audry	1
Commune de Rumigny	1
Commune de La Sabotterie	1
Commune de Sachy	1
Commune de Saily	1
Commune de Saint-Aignan	1
Commune de Saint-Etienne-à-Arnes	1
Commune de Saint-Fergeux	1
Commune de Saint-Jean-aux-Bois	1
Commune de Saint-Juvin	1
Commune de Saint-Lambert-et-Mont-de-Jeux	1
Commune de Saint-Marceau	1
Commune de Saint-Marcel	1
Commune de Saint-Menges	1
Commune de Saint-Pierremont	1
Commune de Saint-Pierre-sur-Vence	1
Commune de Saint-Quentin-le-Petit	1
Commune de Sainte-Vaubourg	1
Commune de Sapogne-et-Feuchères	1
Commune de Saulces-Champenoises	1
Commune de Sault-les-Rethel	1
Commune de Sécheval	1
Commune de Sedan	1
Commune de Sery	1
Commune de Seuil	1
Commune de Sévigny-la-Forêt	1
Commune de Sévigny-Waleppe	1
Commune de Signy-l'Abbaye	1
Commune de Signy-le-Petit	1
Commune de Signy-Montlibert	1
Commune de Singly	1
Commune de Son	1
Commune de Sorcy-Bauthemont	1
Commune de Suzanne	1
Commune de Taizy	1
Commune de Tannay	1
Commune de Tarzy	1
Commune de Tétaigne	1
Commune de Thelonne	1
Commune de Thilay	1
Commune de Le Thour	1
Commune de Tournavaux	1
Commune de Vandy	1
Commune de Vaux-Champagne	1
Commune de Vaux-lès-Mouzon	1
Commune de Vaux-Montreuil	1
Commune de Vaux-Villaine	1
Commune de Vendresse	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

ACTIONNAIRES	NOMBRE D' ACTIONS
Commune de Verpel	1
Commune de Viel-Saint-Remy	1
Commune de Vieux-lès-Asfeld	1
Commune de Villers-devant-Mouzon	1
Commune de Villers-le-Tilleul	1
Commune de Villers-le-Tourneur	1
Commune de Villers-Semeuse	1
Commune de Villers-sur-Bar	1
Commune de Villers-sur-le-Mont	1
Commune de Vireux-Molhain	1
Commune de Vivier-au-Court	1
Commune de Vouziers	1
Commune de Vrigne-aux-Bois	1
Commune de Vrigne-Meuse	1
Commune de Wadelincourt	1
Commune de Wagnon	1
Commune de Warnécourt	1
Commune de Wignicourt	1
Commune de Yoncq	1
<b>TOTAL :</b>	<b>627</b>
<b>AUBE</b>	
Département de l'Aube	6562
Communauté de Communes Seine et Aube	3
Communauté de Communes de l'Orvin et de l'Ardusson	1
Communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole	6
Communauté de Communes du Chaourçois et du Val d'Armance	2
Communauté de Communes des Portes de Romilly sur Seine	1
Communauté de Communes Forêts, Lacs, Terres en Champagne	1
Communauté de Communes de la Région de Bar sur Aube	1
Communauté de Communes de Vendevre - Soulaines	2
Communauté de Communes du Nogentais	1
Communauté de Communes du Barséquanais en Champagne	3
Communauté de Communes d'Arcis, Mailly, Ramerupt	3
Communauté de Communes du Pays d'Othe	1
Communauté de Communes Lacs de Champagne	2
Syndicat Mixte pour l'aménagement et la gestion du Parc Naturel de la Forêt d'Orient (SMAG PNRFO)	1
Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire et de gestion du COSEC de Vendevre-sur-Barse	1
Syndicat Mixte de la Vanne et de ses Affluents	1
Syndicat Intercommunal de l'école de regroupement de Beurey	1
Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de la région de Marolles-les-Bailly	1
Syndicat Intercommunal des classes de la Vallée de l'Arce	1
Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique des Écoles de Macey-Montgueux-Grange L'Évêque	1
Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de Saint-Léger, Mousseu, Villemereuil	1
Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de Voué, Aubeterre, Montsuzain (VOUAUMONT)	1
Syndicat Intercommunal de Grange-l'Évêque	1
Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de Mergy, Saint-Benoît-sur-Seine, Villacerf	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Syndicat Intercommunal de gestion des écoles de Vauchassis et Prugny	1
Syndicat Intercommunal de Gestion Forestière des Bailly	1
Syndicat départemental d'énergie de l'Aube (S.D.E.A.)	1
Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire Montaulin-Rouilly St Loup-Ruvigny	1
Syndicat Intercommunal de Gestion Forestière de la Vaivre	1
Syndicat Mixte d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient	1
Centre Intercommunal d'Action Sociale de Marcilly le Hayer - Fontaine les Grès	1
SI du Vaudois	1
Syndicat intercommunal à vocation unique de Pâlis/Villadin	1
Syndicat de Regroupement Pédagogique Intercommunal d'Aulnay, Jasseines, Donnemont	1
Syndicat Mixte Intercommunal de Ramassage Scolaire de Chaource	1
Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire d'Assenay, Saint-Jean -de-Bonneval et Villery	1
Syndicat Intercommunal de Gestion Forestière de Chaource	1
Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique des écoles de la vallée de l'Ource (S.I.D.E.V.O.)	1
Syndicat Intercommunal de regroupement scolaire de Bagneux-la-Fosse, Bragelogne-Beauvoir, Avirey-Lingey, Channes	1
Syndicat Intercommunal pour le fonctionnement des écoles du RPI de Courteron- Gye sur Seine- Neuville sur Seine	1
Syndicat Intercommunal de gestion de l'école de regroupement de Jeugny	1
Syndicat Départemental d'Elimination des Déchets de l'Aube (SDEDA)	1
Syndicat Intercommunal des classes de regroupement de Chesley-Etourvy	1
Syndicat Intercommunal de gestion du regroupement scolaire de Messon, Bucey-en-Othe et Fontvannes	1
Syndicat de l'Arlette	1
Syndicat Intercommunal de Gestion Forestière de Jeugny	1
Syndicat Intercommunal des écoles de regroupement de Saint-Thibault, les Bordes-Aumont et Isle-Aumon	1
Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de la région de Piney	1
Syndicat intercommunal à vocation scolaire des cinq vallées (SIVOS des 5 vallées)	1
Syndicat Intercommunal du Val de Seine	1
Syndicat pour la gestion de l'école intercommunale de Bellevue	1
Syndicat Intercommunal de construction, gestion du Cosec et des transports scolaires d'Aix-en-Othe	1
Syndicat Mixte de l'eau de l'assainissement collectif de l'assainissement non-collectif des milieux aquatiques	11
Syndicat Mixte Bresse Oeillet	1
SI des écoles de Bouilly-Souligny-Javernant-Sommeval	1
SIVOS du Vaudois	1
Syndicat d'Etudes, de Programmation et d'Aménagement de la Région Troyenne (D.E.P.A.R.T)	1
SIVOS de CUSSANGY-VANLAY	1
Syndicat Mixte Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Seine en Plaine Champenoise (PETR)	1
Pôle métropolitain Bourgogne-Sud Champagne-Portes de Paris	1
PETR Othe-Amance	1
SIGF d'Aumont	1
Syndicat Intercommunal de Gestion des Ecoles Regroupement Allibaudières, Herbisse, Villiers Herbisse et Semoine (SIGERA)	1
Conseil général de l'Aube	1
SI TRANSPORTS SCOLAIRES DE MERY SUR SEINE	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

<b>ACTIONNAIRES</b>	<b>NOMBRE D'ACTIONS</b>
Syndicat Intercommunal de regroupement Bercenay, Chenegy, Maraye	1
Syndicat intercommunal à vocation scolaire de Bouranton - Laubressel - Thennelieres	1
Commune d'Ailleville	1
Commune de Aix-Villemaur-Palis	2
Commune d'Allibaudières	1
Commune de AMANCE	1
Commune d'Arcis-sur-Aube	1
Commune d'Arconville	1
Commune d'Argançon	1
Commune d'Arrelles	1
Commune d'Arrembécourt	1
Commune d'Arrentières	1
Commune d'Arsonval	1
Commune d'Assenay	1
Commune d'Assencières	1
Commune d'Aubeterre	1
Commune d'Aulnay	1
Commune d'Auxon	1
Commune de Val-d'Auzon	1
Commune d'Avant-les-Marcilly	1
Commune d'Avant-lès-Ramerupt	1
Commune d'Avirey-Lingey	1
Commune d'Avon-la-Pèze	1
Commune d'Avreuil	1
Commune de Bagneux-la-Fosse	1
Commune de Bailly-le-Franc	1
Commune de Balignicourt	1
Commune de Balnot-la-Grange	1
Commune de Balnot-sur-Laignes	1
Commune de Barberey-Saint-Sulpice	1
Commune de Barbuise	1
Commune de Baroville	1
Commune de Bar-sur-Aube	1
Commune de Bar-sur-Seine	1
Commune de Bayel	1
Commune de Bercenay-en-Othe	1
Commune de Bercenay-le-Hayer	1
Commune de Bergères	1
Commune de Bernon	1
Commune de Bertignolles	1
Commune de Bérulle	1
Commune de Bessy	1
Commune de Bétignicourt	1
Commune de Beurey	1
Commune de Blaincourt-sur-Aube	1
Commune de Blignicourt	1
Commune de Bligny	1
Commune de Les Bordes-Aumont	1
Commune de Bossancourt	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de Bouilly	1
Commune de Boulages	1
Commune de Bouranton	1
Commune de Bourdenay	1
Commune de Bourguignons	1
Commune de Bouy-Luxembourg	1
Commune de Bouy-sur-Orvin	1
Commune de Bragelogne-Beauvoir	1
Commune de Braux	1
Commune de Bréviandes	1
Commune de Brévonnes	1
Commune de Briel-sur-Barse	1
Commune de Brienne-la-Vieille	1
Commune de Brienne-le-Château	1
Commune de Brillecourt	1
Commune de Bucey-en-Othe	1
Commune de Buchères	1
Commune de Buxeuil	1
Commune de Buxières-sur-Arce	1
Commune de Celles-sur-Ource	1
Commune de Chacenay	1
Commune de La Chaise	1
Commune de Chalette-sur-Voire	1
Commune de Chamoy	1
Commune de Champfleury	1
Commune de Champignol-lez-Mondeville	1
Commune de Champigny-sur-Aube	1
Commune de Champ-sur-Barse	1
Commune de Channes	1
Commune de Chaource	1
Commune de La Chapelle-Saint-Luc	1
Commune de Chapelle-Vallon	1
Commune de Chappes	1
Commune de Charmont-sous-Barbuise	1
Commune de Charmoy	1
Commune de Charny-le-Bachot	1
Commune de Chaserey	1
Commune de CHATRES	1
Commune de Chauchigny	1
Commune de Chaudrey	1
Commune de Chauffour-les-Bailly	1
Commune de Chaumesnil	1
Commune de Chavanges	1
Commune de Le Chene	1
Commune de Chennevy	1
Commune de Chervey	2
Commune de Chessy-les-Prés	1
Commune de Clérey	1
Commune de Coclois	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de Colomb�-la-Fosse	1
Commune de Colomb�-le-Sec	1
Commune de Cormost	1
Commune de Courcelles-sur-Voire	1
Commune de Courceroy	1
Commune de Coursan-en-Othe	1
Commune de Courtaout	1
Commune de Courtenot	1
Commune de Courteron	1
Commune de Coussegrey	1
Commune de Couvignon	1
Commune de Crancey	1
Commune de Creney-pr�s-Troyes	1
Commune de Cr�santignes	1
Commune de Crespy-le-Neuf	1
Commune de Les Cro�tes	1
Commune de Cunfin	1
Commune de Cussangy	1
Commune de Dampierre	1
Commune de Davrey	1
Commune de Dienville	1
Commune de Dierrey-Saint-Julien	1
Commune de Dierrey-Saint-Pierre	1
Commune de Dolancourt	1
Commune de Dommartin-le-Coq	1
Commune de Donnement	1
Commune de Dosches	1
Commune de Dosnon	1
Commune de Droupt-Saint-Basle	1
Commune de Droupt-Sainte-Marie	1
Commune d'Eaux-Puiseaux	1
Commune de �chemines	1
Commune de �clance	1
Commune de �guilly-sous-Bois	1
Commune d'Engente	1
Commune de Epagne	1
Commune de Epothemont	1
Commune d'Ervy-le-Ch�tel	1
Commune d'Essoyes	1
Commune d'Estissac	1
Commune de Etourvy	1
Commune de Etreilles-sur-Aube	1
Commune de Faux-Villecerf	1
Commune de Fay-les-Marcilly	1
Commune de Fays-la-Chapelle	1
Commune de Ferreux-Quincey	1
Commune de Feuges	1
Commune de Fontaine	1
Commune de Fontaine-les-Gr�s	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de Fontaine-Macon	1
Commune de Fontenay-de-Bossery	1
Commune de Fontette	1
Commune de Fontvannes	1
Commune de La Fosse-Corduan	1
Commune de Fouchères	1
Commune de Fralignes	1
Commune de Fravaux	1
Commune de Fresnay	1
Commune de Fresnoy-le-Château	1
Commune de Fuligny	1
Commune de Gélannes	1
Commune de Géraudot	1
Commune de Les Grandes-Chapelles	1
Commune de Grandville	1
Commune de Les Granges	1
Commune de Gumery	1
Commune de Gyé-sur-Seine	1
Commune de Hampigny	1
Commune de Herbisse	1
Commune d'Isle-Aumont	1
Commune d'Isle-Aubigny	1
Commune de Jasseines	1
Commune de Jaucourt	1
Commune de Javernant	1
Commune de Jessains	2
Commune de Jeugny	1
Commune de Joncreuil	1
Commune de Jully-sur-Sarce	1
Commune de Juvancourt	1
Commune de Juvanzé	1
Commune de Juzanvigny	1
Commune de Lagesse	1
Commune de Laines-aux-Bois	1
Commune de Landreville	1
Commune de Lantages	1
Commune de Lassicourt	1
Commune de Laubressel	1
Commune de Lavau	1
Commune de Lentilles	1
Commune de Lesmont	1
Commune de Lévigny	1
Commune de LHUITRE	1
Commune de Lignièrès	1
Commune de Lignol-le-Château	1
Commune de Lirey	1
Commune de Loches-sur-Ource	1
Commune de La Loge-aux-Chèvres	1
Commune de La Loge-Pomblin	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de Les Loges-Margueron	1
Commune de Longchamp-sur-Aujon	1
Commune de Longeville-sur-Mogne	1
Commune de Longpré-le-Sec	1
Commune de Longsols	1
Commune de Longueville-sur-Aube	1
Commune de La Louptière-Thénard	1
Commune de Lusigny-sur-Barse	1
Commune de Luyères	1
Commune de Macey	1
Commune de Machy	1
Commune de Magnant	1
Commune de Magnicourt	1
Commune de Magny-Fouchard	1
Commune de Mailly-le-Camp	1
Commune de Maison-des-Champs	1
Commune de Maisons-les-Chaource	1
Commune de Maisons-les-Soulaines	1
Commune de Maizières-la-Grande-Paroisse	1
Commune de Maizières-les-Brienne	1
Commune de Maraye-en-Othe	1
Commune de Marcilly-le-Hayer	1
Commune de Marigny-le-Châtel	1
Commune de Marnay-sur-Seine	1
Commune de Marolles-les-Bailly	1
Commune de Marolles-sous-Lignièrès	1
Commune de Mathaux	1
Commune de Maupas	1
Commune de Mergéy	1
Commune de Le Mériot	1
Commune de Merrey-sur-Arce	1
Commune de Méry-sur-Seine	1
Commune de Mesgrigny	1
Commune de Mesnil-la-Comtesse	1
Commune de Mesnil-Lettre	1
Commune de Mesnil-Saint-Loup	1
Commune de Mesnil-Saint-Père	1
Commune de Mesnil-Sellières	1
Commune de Messon	1
Commune de Metz-Robert	1
Commune de Meurville	1
Commune de Molins-sur-Aube	1
Commune de Montaulin	1
Commune de Montceaux-les-Vaudes	1
Commune de Montfey	1
Commune de Montgueux	1
Commune de Montiéramey	1
Commune de Montier-en-l'Isle	1
Commune de Montigny-les-Monts	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de Montmartin-le-Haut	1
Commune de Montmorency-Beaufort	1
Commune de Montpothier	1
Commune de Montreuil-sur-Barse	1
Commune de Montsuzain	1
Commune de Morembert	1
Commune de Morvilliers	1
Commune de La Motte-Tilly	1
Commune de Moussey	1
Commune de Mussy-sur-Seine	1
Commune de Neuville-sur-Seine	1
Commune de Neuville-sur-Vanne	1
Commune de Noé-les-Mallets	1
Commune de Les Noës-près-Troyes	1
Commune de Nogent-sur-Aube	1
Commune de Nogent-sur-Seine	1
Commune de Nozay	1
Commune d'Onjon	1
Commune d'Origny-le-Sec	1
Commune d'Ormes	1
Commune d'Ortillon	1
Commune d'Orvilliers-Saint-Julien	1
Commune d'Ossey-les-Trois-Maisons	1
Commune de Pargues	1
Commune de Pars-les-Chavanges	1
Commune de Pars-les-Romilly	1
Commune de Le Pavillon-Sainte-Julie	1
Commune de Payns	1
Commune de Pel-et-Der	1
Commune de Périgny-la-Rose	1
Commune de Perthes-lès-Brienne	1
Commune de Petit-Mesnil	1
Commune de Piney	1
Commune de Plaines-Saint-Lange	1
Commune de Plancy-l'Abbaye	1
Commune de Planty	1
Commune de Plessis-Barbuise	1
Commune de Poivres	1
Commune de Poligny	1
Commune de Polisot	1
Commune de Polisy	1
Commune de Pont-Sainte-Marie	1
Commune de Pont-sur-Seine	1
Commune de Pouan-les-Vallées	1
Commune de Pougy	1
Commune de Pouy-sur-Vannes	1
Commune de Praslin	1
Commune de Précý-Notre-Dame	1
Commune de Précý-Saint-Martin	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de Premierfait	1
Commune de Proverville	1
Commune de Prugny	1
Commune de Prunay-Belleville	1
Commune de Prusy	1
Commune de Puits-et-Nuisement	1
Commune de Racines	1
Commune de Radonvilliers	1
Commune de Ramerupt	1
Commune de Rances	1
Commune de Rhèges	1
Commune de Les Riceys	2
Commune de Rigny-la-Nonneuse	1
Commune de Rigny-le-Ferron	1
Commune de Rilly-Sainte-Syre	1
Commune de La Rivière-de-Corps	1
Commune de Romilly-sur-Seine	1
Commune de Roncenay	1
Commune de Rosières-près-Troyes	1
Commune de Rosnay-l'Hôpital	1
Commune de La Rothière	1
Commune de Rouilly-Sacey	1
Commune de Rouilly-Saint-Loup	1
Commune de Rouvres-les-Vignes	1
Commune de Rumilly-les-Vaudes	1
Commune de Ruvigny	1
Commune de Saint-André-les-Vergers	1
Commune de Saint-Aubin	1
Commune de Saint-Benoist-sur-Vanne	1
Commune de Saint-Benoît-sur-Seine	1
Commune de Saint-Christophe-Dodinicourt	1
Commune de Saint-Etienne-sous-Barbuise	1
Commune de Saint-Flavy	1
Commune de Saint-Germain	1
Commune de Saint-Hilaire-sous-Romilly	1
Commune de Saint-Jean-de-Bonneval	1
Commune de Saint-Julien-les-Villas	1
Commune de Saint-Léger-près-Troyes	1
Commune de Saint-Léger-sous-Brienne	1
Commune de Saint-Léger-sous-Margerie	1
Commune de Saint-Loup-de-Bufferigny	1
Commune de Saint-Lupien	1
Commune de Saint-Lyé	1
Commune de Saint-Mards-en-Othe	1
Commune de Saint-Martin-de-Bossenay	1
Commune de Sainte-Maure	1
Commune de Saint-Mesmin	1
Commune de Saint-Nabord-sur-Aube	1
Commune de Saint-Nicolas-la-Chapelle	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de Saint-Oulph	1
Commune de Saint-Parres-aux-Tertres	1
Commune de Saint-Parres-les-Vaudes	1
Commune de Saint-Phal	1
Commune de Saint-Pouange	1
Commune de Saint-Remy-sous-Barbuise	1
Commune de Sainte-Savine	1
Commune de Saint-Thibault	1
Commune de Saint-Usage	1
Commune de Salon	1
Commune de Saulcy	1
Commune de La Saulsotte	1
Commune de Savières	1
Commune de Semoine	1
Commune de Soligny-les-Étangs	1
Commune de Sommeval	1
Commune de Soulaines-Dhuys	1
Commune de Souligny	1
Commune de Spoy	1
Commune de Thennelières	1
Commune de Thieffrain	1
Commune de Thil	1
Commune de Thors	1
Commune de Torcy-le-Grand	1
Commune de Torcy-le-Petit	1
Commune de Torvilliers	1
Commune de Trainel	1
Commune de Trancault	1
Commune de Trannes	1
Commune de Trouans	1
Commune de Troyes	1
Commune de Turgy	1
Commune d'Unienville	1
Commune d'Urville	1
Commune de Vailly	1
Commune de Vallant-Saint-Georges	1
Commune de Vallentigny	1
Commune de Vallières	1
Commune de Vanlay	1
Commune de Vauchassis	1
Commune de Vauchonvilliers	1
Commune de Vaucogne	1
Commune de Vaudes	1
Commune de Vaupoisson	1
Commune de Vendevre-sur-Barse	1
Commune de La Vendue-Mignot	1
Commune de Vernonvilliers	1
Commune de Verpillières-sur-Ource	1
Commune de Verricourt	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de Verrières	1
Commune de Viâpres-le-Petit	1
Commune de Villacerf	1
Commune de Villadin	1
Commune de La Ville-aux-Bois	1
Commune de Villechétif	1
Commune de Villeloup	1
Commune de Villemereuil	1
Commune de Villemoiron-en-Othe	1
Commune de Villemorien	1
Commune de Villemoyenne	1
Commune de Villenauxe-la-Grande	1
Commune de La Villeneuve-au-Châtelot	1
Commune de Villeneuve-au-Chemin	1
Commune de La Villeneuve-au-Chêne	1
Commune de Villeret	1
Commune de Villery	1
Commune de Ville-sous-la-Ferté	1
Commune de Ville-sur-Arce	1
Commune de Ville-sur-Terre	1
Commune de Villette-sur-Aube	1
Commune de Villiers-Herbisse	1
Commune de Villiers-le-Bois	1
Commune de Villiers-sous-Praslin	1
Commune de Villy-en-Trodes	1
Commune de Villy-le-Bois	1
Commune de Villy-le-Maréchal	1
Commune de Vinets	1
Commune de Virey-sous-Bar	1
Commune de Vitry-le-Croisé	1
Commune de Viviers-sur-Artaut	1
Commune de Voigny	1
Commune de Vosnon	1
Commune de Voué	1
Commune de Vougrey	1
Commune de Vulaines	1
Commune de Yèvres-le-Petit	1
<b>TOTAL :</b>	<b>7084</b>
<b>MARNE</b>	
Département de la Marne	566
Communauté de Communes du Sud Marnais	1
Communauté de Communes de la région de Suippes	1
Communauté de communes de la Moivre à la Coole	1
Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne	1
Communauté de Communes Vitry, Champagne et Der	1
Communauté de Communes de Sézanne-Sud Ouest Marnais	3
Communauté d'Agglomération Epernay Coteaux et Plaine de Champagne	2
Communauté Urbaine du Grand Reims	5
Communauté de Communes des Paysages de la Champagne	2

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Communauté de communes de l'Argonne Champenoise	1
Syndicat Mixte intercommunal scolaire de Sézanne	1
Syndicat Intercommunal de distribution d'eau potable du Mont Louvet	1
Syndicat Intercommunal scolaire des Trois Sources	1
Syndicat des eaux de Fismes	1
Syndicat mixte de démoustication en aval de Châlons en Champagne	1
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Brie et Champagne	1
Syndicat Mixte du Sud Est de la Marne S.Y.M.S.E.M.	1
Syndicat Intercommunal de gestion de l'Ecole de Musique d'Epernay et sa région	1
Syndicat Intercommunal Adduction Eau Potable Région Condé	1
Syndicat mixte intercommunal du Mont Aoùt (SMIDEP)	1
Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Bassin de la Superbe	1
Syndicat mixte du SCOT d'Epernay et sa région	1
Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Plaine d'Ay - Epernay	1
SIVOM de la Superbe	1
SIVU du Châtillonnais de la Maison de la Santé	1
Syndicat Intercommunal Scolaire de Dormans	1
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epernay Terres de Champagne	1
SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS D EPERNAY ET SA REGION	1
Syndicat Mixte Intercommunal de Production d'Eau Potable - SMIPEBA	1
Commune de Saint-Martin-D'ablois	1
Commune d'Aigny	1
Commune d'Allemanche-Launay-et-Soyer	1
Commune de D'Allemant	1
Commune d'Ambrières	1
Commune d'Angluzelles-et-Courcelles	1
Commune d'Anthenay	1
Commune d'Athis	1
Commune d'Aubérive	1
Commune d'Aubilly	1
Commune d'Auve	1
Commune d'Avize	1
Commune d'Ay Champagne	1
Commune de Bagneux	1
Commune de Barbonne-Fayel	1
Commune de Baslieux-lès-Fismes	1
Commune de Baslieux-sous-Châtillon	1
Commune de Baudement	1
Commune de Baye	1
Commune de Bazancourt	1
Commune de Bergères-lès-Vertus	1
Commune de Bergères-sous-Montmirail	1
Commune de Berru	1
Commune de Bétheny	1
Commune de Bethon	1
Commune de Bezannes	1
Commune de Binson-et-Orquigny	1
Commune de Bouchy-Saint-Genest	1
Commune de Brandonvillers	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

ACTIONNAIRES	NOMBRE D' ACTIONS
Commune de Le Breuil	1
Commune de Breuil sur Vesle	1
Commune de Breuvery-sur-Coole	1
Commune de Brouillet	1
Commune de Broussy-le-Grand	1
Commune de Broyes	1
Commune de Brigny-Vaudancourt	1
Commune de Bussy-le-Château	1
Commune de La Caure	1
Commune de La Celle-sous-Chantemerle	1
Commune de Cernay-Les-Reims	1
Commune de Chaintrix-Bierges	1
Commune de Chaltrait	1
Commune de Chambrecy	1
Commune de Champguyon	1
Commune de Champigneul-Champagne	1
Commune de Chantemerle	1
Commune de La Chapelle-Felcourt	1
Commune de La Chapelle-Lasson	1
Commune de Charmont	1
Commune de Châtillon-sur-Morin	1
Commune de La Chaussée-sur-Marne	1
Commune de Chavot-Courcourt	1
Commune de Cheniers	1
Commune de Chepy	1
Commune de Cherville	1
Commune de Chichey	1
Commune de Chouilly	1
Commune de Clamanges	1
Commune de Clesles	1
Commune de Val-des-Marais	1
Commune de Connantray-Vaurefroy	1
Commune de Coolus	1
Commune de Cormontreuil	1
Commune de Cormoyeux	1
Commune de Corroy	1
Commune de Coulommès-la-Montagne	1
Commune de Courcemain	1
Commune de Courtisols	1
Commune de Courville	1
Commune de Cramant	1
Commune de Cuchery	1
Commune de Cuisles	1
Commune de Cumières	1
Commune de Dontrien	1
Commune de Dormans	1
Commune de Écurey-le-Repos	1
Commune d'Écurey-sur-Coole	1
Commune d'Epernay	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune d'Époye	1
Commune d'Escardes	1
Commune de Les Essarts-lès-Sézanne	1
Commune de Les Essarts-le-Vicomte	1
Commune d'Esternay	1
Commune de Étréchy	1
Commune d'Euvy	1
Commune de Fagnières	1
Commune de Faux-Fresnay	1
Commune de Favresse	1
Commune de Fère-Champenoise	1
Commune de Fismes	1
Commune de Flavigny	1
Commune de Fontaine-Denis-Nuisy	1
Commune de La Forestière	1
Commune de Fromentières	1
Commune de Gaye	1
Commune de Germaine	1
Commune de Germinon	1
Commune de Givry-Les-Loisy	1
Commune de Gourgauçon	1
Commune de Gueux	1
Commune de Hauteville	1
Commune de Hautvillers	1
Commune d'Humbauville	1
Commune d'Igny-Comblizy	1
Commune d'Isle-sur-Marne	1
Commune d'Isse	1
Commune de Janvilliers	1
Commune de Joiselle	1
Commune de Jonquery	1
Commune de Jouy-lès-Reims	1
Commune de Juvigny	1
Commune de Lachy	1
Commune de Landricourt	1
Commune de Laval-sur-Tourbe	1
Commune de Lenharrée	1
Commune de Lignon	1
Commune de Linthelles	1
Commune de Loisy-en-Brie	1
Commune de Loisy-sur-Marne	1
Commune de Ludes	1
Commune de Mailly-Champagne	1
Commune de Mairy-sur-Marne	1
Commune de Mancy	1
Commune de Mardeuil	1
Commune de Margerie-Hancourt	1
Commune de Marigny	1
Commune de Marsangis	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de Le Meix-Saint-Epoing	1
Commune de Merfy	1
Commune de Merlaut	1
Commune de Méry-Prémecy	1
Commune de Moeurs-Verdey	1
Commune de Moncetz-Longevas	1
Commune de Montgenost	1
Commune de Monthelon	1
Commune de Mont-sur-Courville	1
Commune de Morsains	1
Commune de Moslins	1
Commune de Mourmelon-le-Grand	1
Commune de Moussy	1
Commune de Muizon	1
Commune de Nesle-la-Reposte	1
Commune de La Neuville-aux-Larris	1
Commune de Neuvy	1
Commune de La Noue	1
Commune de Nuisement-Sur-Coole	1
Commune d'Ognes	1
Commune de Oiry	1
Commune d'Olizy Violaine	1
Commune de D'omey	1
Commune d'Ormes	1
Commune d'Outines	1
Commune d'Outrepont	1
Commune d'Oyes	1
Commune de Pargny-lès-Reims	1
Commune de Passy-Grigny	1
Commune de Pierre-Morains	1
Commune de Pierry	1
Commune de Pleurs	1
Commune de Plichancourt	1
Commune de Plivot	1
Commune de Pocancy	1
Commune de Pogny	1
Commune de Poilly	1
Commune de Pontfaverger-Moronvilliers	1
Commune de Possesse	1
Commune de Potangis	1
Commune de Pringy	1
Commune de Prosnes	1
Commune de Puisieulx	1
Commune de Queudes	1
Commune de Recy	1
Commune de Reims	1
Commune de Reuil	1
Commune de Reuves	1
Commune de Réveillon	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

ACTIONNAIRES	NOMBRE D' ACTIONS
Commune de Rosnay	1
Commune de Saint-Bon	1
Commune de Saint-Brice-Courcelles	1
Commune de Saint-Germain-la-Ville	1
Commune de Saint-Gilles	1
Commune de Saint-Hilaire-le-Grand	1
Commune de Saint-Hilaire-le-Petit	1
Commune de Saint-Imoges	1
Commune de Saint-Jean-sur-Tourbe	1
Commune de Saint-Just-Sauvage	1
Commune de Saint-Loup	1
Commune de Saint-Mard-lès-Rouffy	1
Commune de Sainte-Marie-à-Py	1
Commune de Saint-Martin-aux-Champs	1
Commune de Saint-Martin-l'Heureux	1
Commune de Saint-Memmie	1
Commune de Sainte-Menehould	1
Commune de Saint-Quentin-le-Verger	1
Commune de Saint-Quentin-sur-Coole	1
Commune de Saint-Remy-sous-Broyes	1
Commune de Saint-Saturnin	1
Commune de Saint-Souplet-sur-Py	1
Commune de Saron-sur-Aube	1
Commune de Saudoy	1
Commune de Selles	1
Commune de Serzy-et-Prin	1
Commune de Sogny-aux-Moulins	1
Commune de Soizy-aux-Bois	1
Commune de Souain-Perthes-lès-Hurlus	1
Commune de Soulières	1
Commune de Suippes	1
Commune de Taissy	1
Commune de Thaas	1
Commune de Le Thoult-Trosnay	1
Commune de Tilloy-et-Bellay	1
Commune de Tinquieux	1
Commune de Tours-sur-Marne	1
Commune de Tréfol	1
Commune de Troissy	1
Commune de Vandières	1
Commune de Vauciennes	1
Commune de Vaudesincourt	1
Commune de Vélye	1
Commune de Ventelay	1
Commune de Verdon	1
Commune de Vert-Toulon	1
Commune BLANCS COTEAUX	2
Commune de Le Vézier	1
Commune de Ville-En-Tardenois	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

<b>ACTIONNAIRES</b>	<b>NOMBRE D'ACTIONS</b>
Commune de Villeneuve-la-Lionne	1
Commune de Villeneuve-Renneville-Chevigny	1
Commune de Villeneuve-Saint-Vistre	1
Commune de Villers-aux-Bois	1
Commune de Villers-Le-Chateau	1
Commune de Villers-sous-Châtillon	1
Commune de Villeseneux	1
Commune de Villiers-aux-Corneilles	1
Commune de Vinay	1
Commune de Vindey	1
Commune de Vitry-la-Ville	1
Commune de Vitry-le-François	1
Commune de Vouzy	1
Commune de Vrigny	1
Commune de Warmeriville	1
Commune de Witry-lès-Reims	1
<b>TOTAL :</b>	<b>845</b>
<b>HAUTE-MARNE</b>	
Conseil Départemental de la Haute-Marne	276
Communauté de Communes du Grand Langres	2
Communauté de Communes d'Auberive Vingeanne et Montsaigeonnais	2
Communauté de Communes des Savoir-Faire	4
Communauté d'agglomération de Saint Dizier, Der et Blaise	2
Agglomération de Chaumont	2
Communauté de communes Meuse Rognon	1
Communauté de Communes du Bassin de Joinville en Champagne	1
Communauté de Communes des Trois Forêts	1
Syndicat Mixte du Pôle Technologique de Haute Champagne	1
Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable du Sud de la Haute-Marne	1
Syndicat Intercommunal de Gestion Forestière de la région de Langres	1
Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de COUR L'EVEQUE	1
Syndicat des Eaux du Morgon	1
Syndicat Intercommunal de Gestion Forestière de Champsevraine et Belmont	1
Syndicat Intercommunal pour la gestion du regroupement scolaire de Dommartin Le Franc	1
Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la Région de Langres (SMICTOM)	1
Syndicat de gestion forestière de la Blaise	1
Syndicat Intercommunal de Distribution des Eaux de Montlandon-Celsoy	1
Syndicat Intercommunal de Traitement des Boues (TB 52 Sud)	1
Syndicat Mixte de transport par Car de la région de Wassy	1
Syndicat intercommunal de gestion forestière de Clefmont Audeloncourt Perrusse	1
Syndicat Intercommunal pour la Gestion du Regroupement Pédagogique de Magneux	1
POLE D EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DE LANGRES	3
Syndicat Intercommunal des Eaux dOrges	1
Syndicat Mixte Intercommunal à vocation scolaire de la Vallée de l'Aube	1
Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples des 3 B	1
Syndicat des Eaux de la Vive Haie	1
Syndicat des Eaux de Maizières-Guindrecourt-Sommermont	1
Syndicat Mixte Nord Haute-Marne	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

<b>ACTIONNAIRES</b>	<b>NOMBRE D'ACTIONS</b>
Syndicat intercommunal de transports de Doulaincourt	1
Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable de Crenay - Neuilly sur Suize	1
Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire des Deux Moulins	1
Syndicat Mixte d'Aménagements du Bassin de la Voire	1
Syndicat Mixte du Pays de Chaumont	1
Syndicat des Eaux de la Source Dhuits	2
Syndicat Intercommunal de Gestion Forestière de Presles	1
Syndicat Intercommunal de Gestion Forestière de l'Amance	1
Syndicat intercommunal d'adduction d'eau Marne-Rognon	1
Syndicat Mixte de la Vallée de la Meuse et de ses Affluents	1
Syndicat Mixte du Bassin de la Marne et ses Affluents	1
Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Doulevant-le-Château	1
Syndicat des Eaux de Confevron	1
Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Lac de Charmes	1
Groupement Syndical Forestier de CIRMONT	1
Syndicat Intercommunal de Gestion Forestière du Pays NOGENTAIS	1
Syndicat Intercommunal de Gestion Forestière de la Région d'Auberive	1
Syndicat Intercommunal du Nord Bassigny	1
Syndicat des Eaux de la Haute-Vingeanne	1
Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire d'Arc en Barrois	1
Syndicat des Eaux Lavilleneuve au Roi - Montheries	1
Syndicat Intercommunal de Gestion Forestière de la Vallée de la Marne	1
Syndicat intercommunal d'adduction d'eau Corlée et Saint-Vallier	1
Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau potable de la région d'Echenay	1
Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de FAYL-BILLOT	1
Syndicat mixte des six rivières	1
Commune de Aigremont	1
Commune de Aillianville	1
Commune de Aingoulaincourt	1
Commune de Allichamps	1
Commune de Ambonville	1
Commune de Andilly-en-Bassigny	1
Commune de Annonville	1
Commune de Anrosey	1
Commune d'Aprey	1
Commune de Arbigny-sous-Varennes	1
Commune de Arbot	1
Commune de Arc-en-Barrois	1
Commune de Arnancourt	1
Commune de Attancourt	1
Commune de Aubepierre-sur-Aube	1
Commune de Audeloncourt	1
Commune de Aujeurres	1
Commune de Autreville-sur-la-Renne	1
Commune de Avrecourt	1
Commune de Bailly-aux-Forges	1
Commune de Baissey	1
Commune de Bannes	1
Commune de Bassoncourt	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de Baudrecourt	1
Commune de Bay-sur-Aube	1
Commune de Beauchemin	1
Commune de Belmont	1
Commune de Roches-Bettaincourt	1
Commune de Bettancourt-la-Ferrée	1
Commune de Beurville	1
Commune de Biesles	1
Commune de Bize	1
Commune de Blaisy	1
Commune de Blécourt	1
Commune de Blumeray	1
Commune de Bonsecourt	1
Commune de Bourg	1
Commune nouvelle de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon	3
Commune de Bouzancourt	1
Commune de Brachay	1
Commune de Braux-le-Châtel	1
Commune de Brennes	1
Commune de Brethenay	1
Commune de Breuvannes-en-Bassigny	1
Commune de Bricon	1
Commune de Brousseval	1
Commune de Bugnières	1
Commune de Champsevraine	1
Commune de Busson	1
Commune de Buxieres-Les-Clefmont	1
Commune de Buxières-lès-Villiers	1
Commune de Ceffonds	1
Commune de Celles-en-Bassigny	1
Commune de Celsoy	1
Commune de Cerisieres	1
Commune de Chalancey	1
Commune de Chalindrey	1
Commune de Vals-Des-Tilles	1
Commune de Chalcraignes	1
Commune de Chambroncourt	1
Commune de Chamouilley	1
Commune de Champigny-lès-Langres	1
Commune de Champigny-sous-Varennnes	1
Commune de Chancenay	1
Commune de Changey	1
Commune de Chanoy	1
Commune de Chantraines	1
Commune de Charmes Les Langres	1
Commune de Charmes-la-Grande	1
Commune de Chassigny	1
Commune de Châteauvillain	1
Commune de Chatenay-Mâcheron	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de Chatenay-Vaudin	1
Commune de Chatonrupt-Sommermont	1
Commune de Chaudenay	1
Commune de Chauffourt	1
Commune de Chaumont	1
Commune de Chevillon	1
Commune de Chézeaux	1
Commune de Choilley-Dardenay	1
Commune de Choiseul	1
Commune de Cirey-sur-Blaise	1
Commune de Cirfontaines-en-Azois	1
Commune de Cirfontaines-En-Ornois	1
Commune de Clefmont	1
Commune de Clinchamp	1
Commune de Cohons	1
Commune de Coiffy-le-Bas	1
Commune de Coiffy-le-Haut	1
Commune de Colmier-le-Bas	1
Commune de Colmier-le-Haut	1
Commune de Colombey-les-Deux-Églises (nouvelle)	2
Commune de Condes	1
Commune de Coublanc	1
Commune de Coupray	1
Commune de Courcelles-en-Montagne	1
Commune de Courcelles-sur-Blaise	1
Commune de Cour L'Evêque	1
Commune de Culmont	1
Commune de Curmont	1
Commune de Cusey	1
Commune de Cuves	1
Commune de Daillancourt	1
Commune de Daillecourt	1
Commune de Dammartin-sur-Meuse	1
Commune de Dampierre	1
Commune de Damrémont	1
Commune de Dancevoir	1
Commune de Dinteville	1
Commune de Domblain	1
Commune de Dommarien	1
Commune de Dommartin-le-Franc	1
Commune de Dommartin-le-Saint-Père	1
Commune de Donjeux	1
Commune de Doulaincourt-Saucourt	1
Commune de Doulevant-le-Château	1
Commune de Doulevant-le-Petit	1
Commune d'Echenay	1
Commune de Eclaron-Braucourt-Sainte-Livière	1
Commune de Ecot-la-Combe	1
Commune de Epizon	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de Le Val-d'Esnois	1
Commune de Euffigneix	1
Commune de Eurville-Bienville	1
Commune de Farincourt	1
Commune de Faverolles	1
Commune de Fayl-Billot	1
Commune de Fays	1
Commune de Ferrière-et-Lafolie	1
Commune de Flagey	1
Commune de Flammerécourt	1
Commune de Fontaines-sur-Marne	1
Commune de Foulain	1
Commune de Frécourt	1
Commune de Froncles	1
Commune de Fronville	1
Commune de Genevrières	1
Commune de Germainvilliers	1
Commune de Germay	1
Commune de Germisay	1
Commune de Giey-sur-Aujon	1
Commune de Gillancourt	1
Commune de Gillaumé	1
Commune de Gilley	1
Commune de Graffigny-Chemin	1
Commune de Grandchamp	1
Commune de Grenant	1
Commune de Gudmont-Villiers	1
Commune de Guindrecourt-Aux-Ormes	1
Commune de Guindrecourt-sur-Blaise	1
Commune de Guyonville	1
Commune de Hâcourt	1
Commune de Hallignicourt	1
Commune de Harréville-les-Chanteurs	1
Commune de Heuilley-le-Grand	1
Commune de Haute-Amance	1
Commune de Huilliécourt	1
Commune d'Humbécourt	1
Commune de Humes-Jorquenay	1
Commune de Illoud	1
Commune de Is-En-Bassigny	1
Commune de Isomes	1
Commune de Joinville	1
Commune de Jonchery	1
Commune de Juzennecourt	1
Commune de Lachapelle-en-Blaisy	1
Commune de Laferté-sur-Amance	1
Commune de Laferté-sur-Aube	1
Commune de Lamancine	1
Commune de Laneuvelle	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de Laneuville-à-Rémy	1
Commune de Laneuville-au-Pont	1
Commune de Langres	1
Commune de Lanty-sur-Aube	1
Commune de Larivière-Arnoncourt	1
Commune de Latrecey-Ormoy-sur-Aube	1
Commune de Lavernoy	1
Commune de Laille-aux-Bois	1
Commune de Lavilleneuve	1
Commune de Lavilleneuve au roi	1
Commune de Lecey	1
Commune de Leschères-sur-le-Blaiseron	1
Commune de Leuchey	1
Commune de Leurville	1
Commune de Levécourt	1
Commune de Lezéville	1
Commune de Liffol-le-Petit	1
Commune de Les Loges	1
Commune de Longchamp-Les-Millières	1
Commune de Longeau-Percey	1
Commune de Louvemont	1
Commune de Louvières	1
Commune de Luzy-sur-Marne	1
Commune de Maâtz	1
Commune de Magneux	1
Commune de Maisoncelles	1
Commune de Maizières	1
Commune de Maizières-sur-Amance	1
Commune de Manois	1
Commune de Marac	1
Commune de Marbéville	1
Commune de Marcilly-en-Bassigny	1
Commune de Mardor	1
Commune de Marnay-sur-Marne	1
Commune de Melay	1
Commune de Merrey	1
Commune de Mirbel	1
Commune de Moëslains	1
Commune de Montcharvot	1
Commune de Montheries	1
Commune de La Porte du Der	1
Commune de Val-de-Meuse	1
Commune de Montot-sur-Rognon	1
Commune de Montreuil-sur-Blaise	1
Commune de Montreuil-sur-Thonnance	1
Commune de Morancourt	1
Commune de Mouilleron	1
Commune de Mussey-sur-Marne	1
Commune de Narcy	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de Neuilly-l'Évêque	1
Commune de Neuilly-sur-Suize	1
Commune de Neuville-lès-Voisey	1
Commune de Ninville	1
Commune de Nogent	1
Commune de Noidant-Chatenoy	1
Commune de Noidant-le-Rocheux	1
Commune de Noyers	1
Commune de Nully	1
Commune de Occey	1
Commune de Orbigny-au-Mont	1
Commune de Orbigny-au-Val	1
Commune de Orcevaux	1
Commune de Orges	1
Commune de Ormancey	1
Commune de Ormoy-lès-Sexfontaines	1
Commune de Osne-le-Val	1
Commune de Oudincourt	1
Commune de Ozières	1
Commune de Le Pailly	1
Commune de Palaiseul	1
Commune de Pansey	1
Commune de Parnoy-en-Bassigny	1
Commune de Paroy-sur-Saulx	1
Commune de Peigney	1
Commune de Perrancey-les-Vieux-Moulins	1
Commune de Perrogney-les-Fontaines	1
Commune de Perrusse	1
Commune de Pierremont-sur-Amance	1
Commune de Pisseloup	1
Commune de Planrupt	1
Commune de Plesnoy	1
Commune de Poinsenot	1
Commune de Poinson-lès-Fayl	1
Commune de Poinson-lès-Grancey	1
Commune de Poinson-lès-Nogent	1
Commune de Poiseul	1
Commune de Poissons	1
Commune de Pont-la-Ville	1
Commune de Le Châtelet-sur-Meuse	1
Commune de Poulangy	1
Commune de Praslay	1
Commune de Le Montsaigeonnais	1
Commune de Pressigny	1
Commune de Prez-sous-Lafauche	1
Commune de Rives Dervoises	1
Commune de Rachecourt-Suzémont	1
Commune de Raçonnières	1
Commune de Rangecourt	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de Rennepont	1
Commune de Richebourg	1
Commune de Rivières le Bois	1
Commune de Rivière-les-Fosses	1
Commune de Rizaucourt-Buchey	1
Commune de Rochetaillée	1
Commune de Rouécourt	1
Commune de Rougeux	1
Commune de Rouvres-sur-Aube	1
Commune de Rouvroy-sur-Marne	1
Commune de Rupt	1
Commune de Saily	1
Commune de Saint-Blin	1
Commune de Saint-Broingt-le-Bois	1
Commune de Saint-Ciergues	1
Commune de Saint-Dizier	1
Commune de Saints-Geosmes	2
Commune de Saint-Martin-lès-Langres	1
Commune de Saint-Maurice	1
Commune de Saint-Thiébauld	1
Commune de Saint-Urbain-Maconcourt	1
Commune de Saint-Vallier-sur-Marne	1
Commune de Sarcey	1
Commune de Sarrey	1
Commune de Saudron	1
Commune de Saulles	1
Commune de Saulxures	1
Commune de Savigny	1
Commune de Semoutiers-Montsaon	1
Commune de Serqueux	1
Commune de Sexfontaines	1
Commune de Signéville	1
Commune de Silvarouvres	1
Commune de Sommevoire-Rozières	1
Commune de Soyers	1
Commune de Suzannecourt	1
Commune de Ternat	1
Commune de Thilleux	1
Commune de Thol-lès-Millières	1
Commune de Thonnance-lès-Joinville	1
Commune de Torcenay	1
Commune de Tornay	1
Commune de Treix	1
Commune de Trémilly	1
Commune de Troisfontaines-la-Ville	1
Commune de Vaillant	1
Commune de Vallerest	1
Commune de Valleroy	1
Commune de Varennes sur Amance	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

ACTIONNAIRES	NOMBRE D' ACTIONS
Commune de Vaudrecourt	1
Commune de Vaudrémont	1
Commune de Vauxbons	1
Commune de Vaux-sur-Blaise	1
Commune de Vaux-Sur-Saint-Urbain	1
Commune de Vecqueville	1
Commune de Velles	1
Commune de Verbiesles	1
Commune de Verseilles-le-Bas	1
Commune de Verseilles-le-Haut	1
Commune de Vesaignes-sous-Lafauche	1
Commune de Vesaignes-sur-Marne	1
Commune de Vesvres-sous-Chalancey	1
Commune de Vicq	1
Commune de Vignory	1
Commune de Villars-en-Azois	1
Commune de Villars-Santenoge	1
Commune de Ville-en-Blaisois	1
Commune de Villegusien-le-Lac	2
Commune de Villiers-en-Lieu	1
Commune de Villiers-le-Sec	1
Commune de Villiers-lès-Aprey	1
Commune de Villiers-sur-Suize	1
Commune de Violot	1
Commune de Vitry-lès-Nogent	1
Commune de Vivey	1
Commune de Voillecomte	1
Commune de Voisey	1
Commune de Voisines	1
Commune de Voncourt	1
Commune de Vouécourt	1
Commune de Vraincourt	1
Commune de Vroncourt-la-Côte	1
Commune de Wassy	1
<b>TOTAL :</b>	<b>697</b>
<b>MEURTHE-ET-MOSELLE</b>	
Département de Meurthe-et-Moselle	394
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LONGWY	1
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE COLOMBEY ET DU SUD TOULOIS	1
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DU SANON	1
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERRE LORRAINE DU LONGUYONNAIS	1
COMMUNAUTE DE COMMUNES MAD ET MOSELLE	1
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY	2
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MOSELLE ET MADON	1
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MEURTHE, MORTAGNE, MOSELLE	1
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE VEZOUZE EN PIÉMONT	1
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES COEUR DU PAYS-HAUT	1
Communauté de Communes de Territoire De Luneville A Baccarat	1
Communauté de Communes de Seille Et Grand Couronne	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

<b>ACTIONNAIRES</b>	<b>NOMBRE D'ACTIONS</b>
Metropole Du Grand Nancy	1
Syndicat Intecommunal d'Aménagement de la Chiers et de ses affluents - SIAC	1
Syndicat Intercommunal LA MARELLE	1
Syndicat Intercommunal Scolaire PAUL FORT	1
Syndicat Intercommunal Scolaire de DAMELEVIÈRES	1
Syndicat Intercommunal Scolaire de la Bouzule	1
Syndicat des Eaux d'AULNOYE	1
Syndicat Intercommunal Scolaire OCHEY/MOUTROT/CREZILLES	1
Syndicat Assainissement CYCLE D'EAU Agglomération de Pont-à-Mousson	1
Syndicat Intercommunal Scolaire de la Boucle de Moselle	1
Syndicat Intercommunal Scolaire DE LA COTE EN HAYE	1
Syndicat Intercommunal Scolaire de FILLIERES et VILLE AU MONTOIS	1
Syndicat Intercommunal Assainissement de la BOUVADE	1
Syndicat Départemental Assainissement Autonome de Meurthe et Moselle	1
Syndicat Intercommunal Scolaire d'Anthelupt	1
Syndicat des Eaux de CHAMPEY - VITTONVILLE	1
Syndicat des Eaux ABONCOURT - MACONCOURT	1
Syndicat Mixte POUR SECURISATION EN EAU TOULOIS SUD	2
Syndicat Intercommunal Scolaire de la Vallée de l'Esch	1
Syndicat Intercommunal Assainissement VAL DE MAD	1
PETR PAYS DU LUNEVILLOIS	1
Syndicat Intercommunal Scolaire VAL DE MAD	1
Syndicat A LA CARTE DE SAINT-CLEMENT/LARONXE	1
Syndicat Intercommunal des Eaux de PULLIGNY	1
SIVOM des Vallées du Cristal	1
SYNDICAT MIXTE EPTB MEURTHE MADON	1
SI Enseignement élémentaire et Préélémentaire secteur de Colombey-les-Belles en Mairie	1
Syndicat Intercommunal Scolaire de THIAUCOURT	1
Syndicat des Eaux de MANONVILLER - OGEVILLER	1
Syndicat Intercommunal Scolaire de la BLETTE ET VEZOUZE	1
Syndicat Intercommunal Scolaire du SANON	1
Syndicat Mixte Intercommunal Transports Agglo LONGWY	1
Syndicat Intercommunal Scolaire de l'AMEZULE	1
Syndicat Intercommunal Scolaire du VERMOIS	1
Syndicat Intercommunal Scolaire des quatre communes	1
Syndicat Mixte des eaux de Seille et Moselle	1
Syndicat Intercommunal Scolaire de la VALLEE DU TREY	1
Syndicat Intercommunal Assainissement MILLERY AUTREVILLE	1
Syndicat Intercommunal des Eaux SOMMERVILLER VITRIMONT	1
Syndicat des Eaux de L'EURON MORTAGNE	1
Syndicat Intercommunal Scolaire DE LA ROANNE	1
SIVU Fourrière de JOLI BOIS	1
Syndicat Intercommunal Scolaire DES TAILLES	1
Syndicat Intercommunal Scolaire OGEVILLER	1
Syndicat Intercommunal Scolaire des deux Tilleuls	1
Syndicat Intercommunal Scolaire LANEUVEVILLE-AUX-BOIS, MANONVILLER, THIEBAUMENIL (L.M.T.)	1
Syndicat Intercommunal des Eaux EINVILLE AU JARD	1
Syndicat Intercommunal des Eaux AUDUN LE ROMAN	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Syndicat Intercommunal des Eaux du Trey Saint-Jean	1
Syndicat Département d'Electricité SDE54	1
SI du regroupement pédagogique intercommunal d'Allamps,Gibeauameix et Vannes-le-Châtel (SIRPIAGV)	1
syndicat intercommunal scolaire le 3V	1
Syndicat Intercommunal des Eaux de Montigny-sur-Chiers et Villers-la-chevre	1
Syndicat Intercommunal du Stade de Frouard Pompey	1
Syndicat Intercommunal des Eaux de PIENNES	1
Syndicat Intercommunal Scolaire de la SEILLE	1
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRAVAUX DE PARROY(SITCP)	1
Syndicat Intercommunal Secrétariat ARRACOURT RAVILLE RECHICOURT SERRES VALHEY ARRSV	1
SYNDICAT DES EAUX DE GRIMONVILLER	1
PETR DU VAL DE LORRAINE	1
Syndicat Intercommunal Scolaire de GERBEVILLER	1
Syndicat Interscolaire de BENAMENIL	1
Syndicat Mixte de la Multipole Sud Lorraine	1
SYNDICAT MIXTE SMTOM VILLERUPT	1
Syndicat des eaux de Mercy le Haut	1
Syndicat Intercommunal d'Assainissement de l'Aroffe	1
Syndicat Mixte pour la Gestion des Ports Lorrains	1
Syndicat d'assainissement des Côtes de Saint Amon	1
SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE DES COTES DE MOIVRONS	1
R.P.I. du VAL	1
Syndicat Mixte Scolaire de Bayon	1
Pole Métropolitain Européen du Sillon Lorrain	1
SIVM de l'Esch au Mad	1
Syndicat Intercommunal du Collège d'Einville au jard	1
SI des Eaux d'ANCERVILLER	1
S.G.O.I du pays de la Vezouze	1
Syndic Intercom Gestion de l'Aérodrome de Lunéville-Chateheux-Croismare	1
SIE de BLAINVILLE-DAMELEVIRES	1
SIS de la Vallée de la Seille	1
Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples du signal de Vaudémont	1
GRP Communes Vallée d'Othain	1
SM REALISATION ET GESTION DU PARC DE LOISIRS DE LA FORET DE HAYE	1
SYM SEILLE	1
Commune de ABAUCOURT-SUR-SEILLE	1
Commune de ABBEVILLE-LES-CONFLANS	1
Commune de ABONCOURT	1
Commune de AFFLEVILLE	1
Commune de AGINCOURT	1
Commune de AINGERAY	1
Commune de ALLAIN	1
Commune de ALLAMONT	1
Commune de ALLAMPS	1
Commune de ALLONDRELLE-LA-MALMAISON	1
Commune de AMANCE	1
Commune de AMENONCOURT	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de ANCERVILLER	1
Commune de ANDERNY	1
Commune de ANDILLY	1
Commune de ANGOMONT	1
Commune de ANOUX	1
Commune de Ansauville	1
Commune de ANTHELUPT	1
Commune de ARMAUCOURT	1
Commune de ARNAVILLE	1
Commune de ARRACOURT	1
Commune de Arraye-Et-Han	1
Commune de ATHIENVILLE	1
Commune de ATTON	1
Commune de AUDUN-LE-ROMAN	1
Commune de Autrepierre	1
Commune de AUTREVILLE-SUR-MOSELLE	1
Commune de Avillers	1
Commune de AVRICOURT	1
Commune de AVRIL	1
Commune de AZELOT	1
Commune de AZERAILLES	1
Commune de BACCARAT	1
Commune de BADONVILLER	1
Commune de BAGNEUX	1
Commune de Bainville sur Madon	1
Commune de BARBAS	1
Commune de BARBONVILLE	1
Commune de BARISEY-AU-PLAIN	1
Commune de BARISEY-LA-COTE	1
Commune de Baslieux	1
Commune de BATHELEMONT	1
Commune de Bauzemont	1
Commune de BAYON	1
Commune de BAYONVILLE-SUR-MAD	1
Commune de BAZAILLES	1
Commune de BEAUMONT	1
Commune de BELLEVILLE	1
Commune de Benamenil	1
Commune de Bernecourt	1
Commune de BERTRAMBOIS	1
Commune de BERTRICHAMPS	1
Commune de BETTAINVILLERS	1
Commune de Beuveille	1
Commune de BEUVEZIN	1
Commune de BEZAUMONT	1
Commune de BIENVILLE-LA-PETITE	1
Commune de Bionville	1
Commune de BLAINVILLE-SUR-L EAU	1
Commune de BLEMEREY	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de BONCOURT	1
Commune de BORVILLE	1
Commune de BOUCQ	1
Commune de BOUILLONVILLE	1
Commune de BOUVRON	1
Commune de BOUXIERES-AUX-CHENES	1
Commune de BOUXIERES-AUX-DAMES	1
Commune de BOUXIERES-SOUS-FROIDMONT	1
Commune de Bratte	1
Commune de BREHAIN-LA-VILLE	1
Commune de BREMENIL	1
Commune de Bremoncourt	1
Commune de Brin-Sur-Seille	1
Commune de BROUVILLE	1
Commune de BRULEY	1
Commune de BUISSONCOURT	1
Commune de BULLIGNY	1
Commune de BURES	1
Commune de BURIVILLE	1
Commune de BURTHECOURT-AUX-CHENES	1
Commune de CEINTREY	1
Commune de CERVILLE	1
Commune de CHALIGNY	1
Commune de CHAMBLEY-BUSSIERES	1
Commune de CHAMPENOUX	1
Commune de CHAMPEY-SUR-MOSELLE	1
Commune de CHAMPIGNEULLES	1
Commune de CHANTEHEUX	1
Commune de Chaouilley	1
Commune de CHARENCEY-VEZIN	1
Commune de CHAREY	1
Commune de CHARMES-LA-COTE	1
Commune de CHAUDENEY-SUR-MOSELLE	1
Commune de CHAVIGNY	1
Commune de CHENEVIERES	1
Commune de CHENICOURT	1
Commune de CHENIERES	1
Commune de CHOLOY-MENILLOT	1
Commune de Clayeures	1
Commune de Coincourt	1
Commune de COLMEY-FLABEUVILLE	1
Commune de COLOMBEY-LES-BELLES	1
Commune de CONFLANS-EN-JARNISY	1
Commune de CONS-LA-GRANDVILLE	1
Commune de COSNES-ET-ROMAIN	1
Commune de COURBESSEAUX	1
Commune de COURCELLES	1
Commune de COYVILLER	1
Commune de CRANTENOY	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de Crepey	1
Commune de CREVECHAMPS	1
Commune de CREVIC	1
Commune de CREZILLES	1
Commune de CRION	1
Commune de CROISMARE	1
Commune de CRUSNES	1
Commune de CUTRY	1
Commune de DAMELEVIERES	1
Commune de Dampvitoux	1
Commune de DENEUVRE	1
Commune de DEUXVILLE	1
Commune de DIARVILLE	1
Commune de DIEULOUARD	1
Commune de DOLCOURT	1
Commune de DOMEVRE-EN-HAYE	1
Commune de DOMEVRE-SUR-VEZOUZE	1
Commune de DOMGERMAIN	1
Commune de DOMJEVIN	1
Commune de Dommarie-Eulmont	1
Commune de DOMMARTIN-LA-CHAUSSEE	1
Commune de DOMMARTIN-LES-TOUL	1
Commune de DOMMARTIN-SOUS-AMANCE	1
Commune de DOMPRIX	1
Commune de DOMPTAIL-EN-L AIR	1
Commune de DONCOURT-LES-LONGUYON	1
Commune de DROUVILLE	1
Commune de ECROUVES	1
Commune de Einvaux	1
Commune de EINVILLE-AU-JARD	1
Commune de EPIEZ-SUR-CHIERS	1
Commune de EPLY	1
Commune de ERBEVILLER-SUR-AMEZULE	1
Commune de ESSEY-ET-MAIZERAIS	1
Commune de ESSEY-LES-NANCY	1
Commune de D'Etrevail	1
Commune de EUVEZIN	1
Commune de FAULX	1
Commune de FECOCOURT	1
Commune de FENNEVILLER	1
Commune de FERRIERES	1
Commune de FEY-EN-HAYE	1
Commune de FILLIERES	1
Commune de FLAINVAL	1
Commune de FLAVIGNY-SUR-MOSELLE	1
Commune de FLIN	1
Commune de Flirey	1
Commune de FONTENOY-SUR-MOSELLE	1
Commune de FORCELLES-SAINT-GORGON	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de FORCELLES-SOUS-GUGNEY	1
Commune de FOUG	1
Commune de Fraimbois	1
Commune de Fraignes-En-Sainctois	1
Commune de FRANCHEVILLE	1
Commune de FRANCONVILLE	1
Commune de FREMENIL	1
Commune de FREMONVILLE	1
Commune de FRESNOIS-LA-MONTAGNE	1
Commune de FRIAUVILLE	1
Commune de FROLOIS	1
Commune de FROUARD	1
Commune de Froville	1
Commune de GELACOURT	1
Commune de GELLENONCOURT	1
Commune de GEMONVILLE	1
Commune de Gerbecourt Et Haplemont	1
Commune de GERBEVILLER	1
Commune de GERMINY	1
Commune de GERMONVILLE	1
Commune de GEZONCOURT	1
Commune de GIBEAUMEIX	1
Commune de GIRAUMONT	1
Commune de GOGNEY	1
Commune de GONDRECOURT-AIX	1
Commune de GONDREVILLE	1
Commune de GONDREXON	1
Commune de Goviller	1
Commune de GRAND-FAILLY	1
Commune de GRIMONVILLER	1
Commune de GRIPPORT	1
Commune de GRISCOURT	1
Commune de GROSROUVRES	1
Commune de GUGNEY	1
Commune de GYE	1
Commune de Hageville	1
Commune de HALLOVILLE	1
Commune de HAMMEVILLE	1
Commune de Hamonville	1
Commune de HANNONVILLE-SUZEMONT	1
Commune de HARAUCOURT	1
Commune de HARBOUEY	1
Commune de Hatrize	1
Commune de HAUCOURT-MOULAIN	1
Commune de HAUDONVILLE	1
Commune de HAUSSEVILLE	1
Commune de HERBEVILLER	1
Commune de HERSERANGE	1
Commune de HOMECOURT	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

ACTIONNAIRES	NOMBRE D' ACTIONS
Commune de HOUDELMONT	1
Commune de HOUDREVILLE	1
Commune de Housseville	1
Commune de HUDIVILLER	1
Commune de HUSSIGNY-GODBRANGE	1
Commune de JAILLON	1
Commune de JAULNY	1
Commune de JEANDELAINCOURT	1
Commune de JEANDELIZE	1
Commune de JEZAINVILLE	1
Commune de JOEUF	1
Commune de JOPPECOURT	1
Commune de JOUDREVILLE	1
Commune de LABRY	1
Commune de LAGNEY	1
Commune de Laitre-Sous-Amance	1
Commune de LAIX	1
Commune de Laloef	1
Commune de LAMATH	1
Commune de LANDRES	1
Commune de LANEUVELOTTE	1
Commune de LANEUVEVILLE-AUX-BOIS	1
Commune de LANEUVEVILLE-DERRIERE-FOUG	1
Commune de LANEUVEVILLE-DEVANT-BAYON	1
Commune de LANTEFONTAINE	1
Commune de LAXOU	1
Commune de LAY-SAINT-CHRISTOPHE	1
Commune de LAY-SAINT-REMY	1
Commune de LENONCOURT	1
Commune de LESMENILS	1
Commune de LETRICOURT	1
Commune de LEYR	1
Commune de LIMEY-REMENAUVILLE	1
Commune de LIRONVILLE	1
Commune de LIVERDUN	1
Commune de LOISY	1
Commune de LONGLAVILLE	1
Commune de LONGUYON	1
Commune de Lorey	1
Commune de LOROMONTZEY	1
Commune de Lubey	1
Commune de LUCEY	1
Commune de LUPCOURT	1
Commune de MAGNIERES	1
Commune de MAILLY-SUR-SEILLE	1
Commune de MAIXE	1
Commune de MAIZIERES	1
Commune de MALLELOY	1
Commune de MAMEY	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de MANDRES-AUX-QUATRE-TOURS	1
Commune de MANONCOURT-EN-VERMOIS	1
Commune de MANONCOURT-EN-WOEVRE	1
Commune de MANONVILLE	1
Commune de MANONVILLER	1
Commune de MARBACHE	1
Commune de MARON	1
Commune de MARS-LA-TOUR	1
Commune de MARTINCOURT	1
Commune de MAZERULLES	1
Commune de MEHONCOURT	1
Commune de MENIL-LA-TOUR	1
Commune de MERCY-LE-BAS	1
Commune de MERCY-LE-HAUT	1
Commune de MEREVILLE	1
Commune de MERVILLER	1
Commune de MESSEIN	1
Commune de MEXY	1
Commune de MIGNEVILLE	1
Commune de MILLERY	1
Commune de MINORVILLE	1
Commune de MONCEL-LES-LUNEVILLE	1
Commune de MONCEL-SUR-SEILLE	1
Commune de MONTAUVILLE	1
Commune de Montenois	1
Commune de MONTIGNY	1
Commune de MONTIGNY-SUR-CHIERS	1
Commune de MONT-L'ETROIT	1
Commune de MONT-LE-VIGNOBLE	1
Commune de MONTREUX	1
Commune de MONT-SUR-MEURTHE	1
Commune de Morfontaine	1
Commune de Moriviller	1
Commune de MOUACOURT	1
Commune de MOUSSON	1
Commune de MOUTIERS	1
Commune de MOUTROT	1
Commune de MOYEN	1
Commune de MURVILLE	1
Ville de Nancy	1
Commune de NEUFMAISONS	1
Commune de NEUVES-MAISONS	1
Commune de NEUVILLER-LES-BADONVILLER	1
Commune de NOMENY	1
Commune de NORROY-LE-SEC	1
Commune de NORROY-LES-PONT-A-MOUSSON	1
Commune de NOVIANT-AUX-PRES	1
Commune de OCHEY	1
Commune de OLLEY	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de ONVILLE	1
Commune de ORMES-ET-VILLE	1
Commune de OTHE	1
Commune de OZERAILLES	1
Commune de PAGNEY-DERRIERE-BARINE	1
Commune de PAGNY-SUR-MOSELLE	1
Commune de PANNES	1
Commune de PARROY	1
Commune de PARUX	1
Commune de Petit-Failly	1
Commune de PETITMONT	1
Commune de PEXONNE	1
Commune de PHLIN	1
Commune de PIENNES	1
Commune de PIERRE-LA-TREICHE	1
Commune de Pierrepont	1
Commune de POMPEY	1
Commune de PRAYE	1
Commune de PULNEY	1
Commune de PUXE	1
Commune de Puxieux	1
Commune de Quevilloncourt	1
Commune de RAON-LES-LEAU	1
Commune de RAUCOURT	1
Commune de RAVILLE-SUR-SANON	1
Commune de RECHICOURT-LA-PETITE	1
Commune de RECLONVILLE	1
Commune de REHAINVILLER	1
Commune de Reherrey	1
Commune de Rehon	1
Commune de REMBERCOURT-SUR-MAD	1
Commune de REMEREVILLE	1
Commune de REPAIX	1
Commune de ROGEVILLE	1
Commune de Romain	1
Commune de ROSIERES-AUX-SALINES	1
Commune de ROSIERES-EN-HAYE	1
Commune de ROUVES	1
Commune de ROVILLE-DEVANT-BAYON	1
Commune de ROYAUMEIX	1
Commune de Rozelieures	1
Commune de SAFFAIS	1
Commune de SAINT-BAUSSANT	1
Commune de Saint-Boingt	1
Commune de SAINT-CLEMENT	1
Commune de SAINTE-GENEVIEVE	1
Commune de SAINT-GERMAIN	1
Commune de SAINT-JEAN-LES-LONGUYON	1
Commune de SAINT-JULIEN-LES-GORZE	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de SAINT-MARCEL	1
Commune de SAINT-MARD	1
Commune de SAINT-MARTIN	1
Commune de SAINT-MAURICE-AUX-FORGES	1
Commune de SAINTE-POLE	1
Commune de SAINT-PANCRE	1
Commune de SAINT-REMIMONT	1
Commune de SAINT-SAUVEUR	1
Commune de SAINT-SUPPLET	1
Commune de SAIZERAI	1
Commune de SANCY	1
Commune de SANZEY	1
Commune de SAULNES	1
Commune de Saulxerotte	1
Commune de SAULXURES-LES-VANNES	1
Commune de SAXON-SION	1
Commune de SEICHEPREY	1
Commune de SELAINCOURT	1
Commune de SERANVILLE	1
Commune de SERRES	1
Commune de SERROUVILLE	1
Commune de SEXEY-AUX-FORGES	1
Commune de SIONVILLER	1
Commune de SIVRY	1
Commune de SOMMERVILLER	1
Commune de SORNEVILLE	1
Commune de TANCONVILLE	1
Commune de TANTONVILLE	1
Commune de TELLANCOURT	1
Commune de THEZEY-SAINT-MARTIN	1
Commune de THIAUCOURT-REGNIEVILLE	1
Commune de THIEBAUMENIL	1
Commune de THOREY-LYAUTEY	1
Commune de THUILLEY-AUX-GROSEILLES	1
Commune de Tiercelet	1
Commune de TOMBLAINE	1
Commune de Tonnoy	1
Commune de TOUL	1
Commune de TRAMONT-EMY	1
Commune de TRAMONT-LASSUS	1
Commune de TRAMONT-SAINT-ANDRE	1
Commune de TREMBLECOURT	1
Commune de Trieux	1
Commune de Trondes	1
Commune de TUCQUEGNIEUX	1
Commune de UGNY	1
Commune de Uruffe	1
Commune de VAL-ET-CHATILLON	1
Commune de VALHEY	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de VALLOIS	1
Commune de VANDELAINVILLE	1
Commune de VANDELEVILLE	1
Commune de VANDOEUVRE-LES-NANCY	1
Commune de VANNES-LE-CHATEL	1
Commune de VARANGEVILLE	1
Commune de VATHIMENIL	1
Commune de VAUDEMONT	1
Commune de Vaudeville	1
Commune de Vaudigny	1
Commune nouvelle de BOIS DE HAYE	1
Commune de VELAINE-SOUS-AMANCE	1
Commune de Velle-Sur-Moselle	1
Commune de VERDENAL	1
Commune de VIEVILLE-EN-HAYE	1
Commune de VIGNEULLES	1
Commune de VILCEY-SUR-TREY	1
Commune de VILLACOURT	1
Commune de VILLE-AU-MONTOIS	1
Commune de VILLE-AU-VAL	1
Commune de Villecey-Sur-Mad	1
Commune de VILLE-EN-VERMOIS	1
Commune de VILLERS-EN-HAYE	1
Commune de VILLERS-LA-CHEVRE	1
Commune de VILLERS-LE-ROND	1
Commune de Villers-Les-Moivrons	1
Commune de Villers-Sous-Prency	1
Commune de VILLE-SUR-YRON	1
Commune de VILLETTE	1
Commune de VILLEY-LE-SEC	1
Commune de VILLEY-SAINT-ETIENNE	1
Commune de VIRECOURT	1
Commune de VITERNE	1
Commune de VITRIMONT	1
Commune de VIVIERS-SUR-CHIERS	1
Commune de Waville	1
Commune de XAMMES	1
Commune de XERMAMENIL	1
Commune de XEUILLEY	1
Commune de Xirocourt	1
Commune de Xonville	1
Commune de XURES	1
Commune de HAN-DEVANT-PIERREPONT	1
<b>TOTAL :</b>	<b>938</b>
<b>MEUSE</b>	
Département de la Meuse	515
Communauté de Communes du Sammiellois	1
Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse	1
Communauté de communes Argonne-Meuse	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
CODECOM Val de Meuse - Voie Sacrée	1
Communauté de Communes de de Damvillers Spincourt	1
Communauté de Communes du Pays De Revigny	1
Syndicat Mixte d'Aménagement du Lac de Madine	1
Syndicat Mixte Scolaire de NAIVES ROSIERES	1
LE PETR DU BARROIS	1
SYNDICAT DES EAUX DE MOULINS - AUTREVILLE	1
Syndicat Electrification Meuse Argonne Voie Sacrée	1
SIAEP de Chauvencourt-les-Paroches	1
Syndicat intercommunal des eaux et d'assainissement de Marville St-jean-les-longuyon et villers-le-rond	1
Syndicat Intercommunal d'Electrification de la Vallée du Haut Ornain	1
Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de Treveray / Saint-Joire	1
Syndicat Intercommunal des eaux de la Vallée de la Biesme	1
Syndicat d'assainissement de la Dieue	1
Syndicat mixte d'Aménagement de l'Aire et ses Affluents	1
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Coeur de Lorraine	1
SYNDICAT NEUVILLE RIVE GAUCHE	1
Commune de Ancemont	1
Commune de Arrancy-sur-Crusne	1
Commune de Aubréville	1
Commune de Autrécourt-sur-Aire	1
Commune de Avioth	1
Commune de Avocourt	1
Commune de Bar-le-Duc	1
Commune de Baudonvilliers	1
Commune de Bazeilles-sur-Othain	1
Commune de Beaulieu-en-Argonne	1
Commune de Beausite	1
Commune de Belrupt-en-Verdunois	1
Commune de Beney-En-Woevre	1
Commune de Brabant-sur-Meuse	1
Commune de Bras-sur-Meuse	1
Commune de Brauvilliers	1
Commune de Brouennes	1
Commune de Broussey-Raulecourt	1
Commune de Chauvency-Saint-Hubert	1
Commune de Chauvencourt	1
Commune de Cheppy	1
Commune de Clermont-en-Argonne	1
Commune de Combles-en-Barrois	1
Commune de Consenvoye	1
Commune de Delut	1
Commune de Dombras	1
Commune de Dommery-Baroncourt	1
Commune de Domremy-La-Canne	1
Commune de Dugny-sur-Meuse	1
Commune de Duzey	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de Euville	1
Commune de EVRES	1
Commune de Forges-sur-Meuse	1
Commune de Frémeréville-sous-les-Côtes	1
Commune de Froidos	1
Commune de Gercourt-et-Drillancourt	1
Commune de Gouraincourt	1
Commune de Guerpont	1
Commune de Han-sur-Meuse	1
Commune de Ippécourt	1
Commune de Jonville-en-Woëvre	1
Commune de Geville	1
Commune de Juvigny-en-Perthois	1
Commune de Koeur-La-Grande	1
Commune de Labeuville	1
Commune de Lacroix-sur-Meuse	1
Commune de Lahayville	1
Commune de Lamorville	1
Commune de Lanhères	1
Commune de Lisle-en-Rigault	1
Commune de Lissey	1
Commune de Loisey	1
Commune de Longeville-En-Barrois	1
Commune de Les Monthairons	1
Commune de Moulins-Saint-Hubert	1
Commune de Naives-Rosières	1
Commune de Nançois-sur-Ornain	1
Commune de Nant-le-Grand	1
Commune de Nepvant	1
Commune de Neuville-en-Argonne	1
Commune de Nixéville-Blercourt	1
Commune de Olizy-sur-Chiers	1
Commune de Quincy-Landzécourt	1
Commune de Resson	1
Commune de Revigny-sur-Ornain	1
Commune de Richécourt	1
Commune de Rouvrois-sur-Meuse	1
Commune de Rupt-sur-Othain	1
Commune de Saint-Mihiel	1
Commune de Salmagne	1
Commune de Sampigny	1
Commune de Saudrupt	1
Commune de Savonnières-en-Perthois	1
Commune de Senon	1
Commune de Septsarges	1
Commune de Sivry-la-Perche	1
Commune de Sommelonne	1
Commune de Tannois	1
Commune de Thonnelle	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de Tilly-sur-Meuse	1
Commune de Tréveray	1
Commune de Tronville-en-Barrois	1
Commune de Troyon	1
Commune de Varennes-En-Argonne	1
Commune de Varneville	1
Commune de Douaumont-Vaux	1
Commune de Velaines	1
Commune de Verneuil-Grand	1
Commune de Ville-sur-Saulx	1
Commune de Vouthon-Bas	1
Commune de Vouthon-Haut	1
<b>TOTAL :</b>	<b>626</b>
<b>VOSGES</b>	
Département des Vosges	381
Communauté d'Agglomération d'Epinal	1
Communauté de Communes des Hautes Vosges	1
Communauté de Communes des Ballons des Hautes-Vosges	1
Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien	1
Communauté de Communes de la Région de Rambervillers	1
Communauté de Communes de Bruyères - Vallons des Vosges	1
Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges	2
Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales	1
Communauté de Communes Terre d'Eau	1
Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire	1
Communauté de Communes de de Communauté De Les Vosges Cote Sud-Ouest	1
Communauté de Communes Gérardmer Hautes Vosges	1
Syndicat Mixte Pour l'Informatisation Communale dans le département des Vosges (SMIC 88)	1
Syndicat des eaux de Blanchefontaine	1
Syndicat Intercommunal de gestion du RPI de Biffontaine-La Chapelle devant Bruyères-Les Poulières	1
Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges	1
Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire d'Epinal	1
Syndicat Intercommunal des eaux de la Belvitte	1
Syndicat Intercommunal des eaux de la région de Rambervillers	1
SICOVAD Syndicat Intercommunal de collecte et de valorisation des déchets de la région d'Epinal	1
Syndicat Intercommunal de distribution d'eau des communes de Faucompière-Tendon-Xamontarupt	1
Syndicat Intercommunal des eaux de la Manoise	1
Syndicat Intercommunal des eaux du Bolon	1
Syndicat Intercommunal des eaux de Bulgnéville et de la vallée du Vair	1
Syndicat Intercommunal Contrexéville Vittel Station d'épuration	1
Syndicat Mixte du SCOT des Vosges centrales	1
Syndicat Intercommunal à vocation scolaire "Les coquelicots"	1
Syndicat Intercommunal des eaux de Nonzeville	1
Syndicat Intercommunal à vocation scolaire du canton de Senones	1
Syndicat Intercommunal scolaire Bertrimoutier-Combrimont-Neuvillers/Fave-Raves	1
Syndicat Intercommunal des écoles Vair-Vraie	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

<b>ACTIONNAIRES</b>	<b>NOMBRE D'ACTIONS</b>
Syndicat Intercommunal d'assainissement La Bresse-Cornimont	1
Syndicat Intercommunal des eaux de Thuillières	1
Syndicat Mixte du PETR du Pays de la Déodatie	1
Syndicat Intercommunal d'assainissement du Haut des Rangs	1
Syndicat Intercommunal scolaire du secteur de Le Tholy	1
Syndicat mixte du PETR du pays d'Epinal - Coeur des Vosges	1
Syndicat mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif des Vosges (SDANC)	1
Syndicat intercommunal d'adduction des eaux de Presles	1
Syndicat Intercommunal scolaire et extrascolaire de Bocquegney-Gorhey-Hennecourt	1
Syndicat intercommunal des eaux de Froide Fontaine	1
Syndicat Intercommunal des eaux de la Vraine et du Xaintois	1
Syndicat Intercommunal Scolaire de La Petite Sibérie	1
Syndicat Intercommunal scolaire Les Jeunes Chênes	1
Syndicat d'épuration intercommunal de la haute vallée de la Moselle	1
SICOTRAL Syndicat Mixte de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la région de Lerrain	1
Syndicat scolaire de la Vallée du Haut Barba	1
Syndicat Intercommunal de regroupement pédagogique de Evaux-et-Ménil	1
SIVOM de l'agglomération romarimontaine	1
SIVOM de Vicherey et de la haute vallée de l'Aroffe	1
Syndicat Intercommunal du Breuil	1
Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée des Lacs	1
Syndicat des Sources de Stéaumont	1
Syndicat Intercommunal de distribution d'eau de la région de Les Ableuvenettes	1
Syndicat Intercommunal des Eaux des la Frezelle et du Vair	1
Syndicat Intercommunal à vocation scolaire de la Vallée du Hure	1
Syndicat mixte d'Arts Vivants	1
Syndicat Intercommunal eau et assainissement des Côtes et de la Ruppe	1
Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de la Vallée de Roche-Harchéchamp	1
Syndicat Intercommunal scolaire du secteur de Fraize	1
Syndicat Intercommunal du secteur scolaire de Golbéy	1
Syndicat Intercommunal à vocation scolaire des Hauts de Salm	1
Syndicat Mixte Moselle Amont	1
Commune de Les Ableuvenettes	1
Commune de Ahéville	1
Commune de Aingeville	1
Commune de Allarmont	1
Commune de Ambacourt	1
Commune de Aouze	1
Commune de Arches	1
Commune de Archettes	1
Commune de Les Arrentès-de-Corcieux	1
Commune de Attignéville	1
Commune de Aulnois	1
Commune de Autigny-La-Tour	1
Commune de Auzainvilliers	1
Commune de Avillers	1
Commune de Avranville	1
Commune de Aydoilles	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de Badmenil-Aux-Bois	1
Commune de Bainville-Aux-Saules	1
Commune de Balléville	1
Commune de Ban-de-Laveline	1
Commune de Ban-de-Sapt	1
Commune de Barbey-Seroux	1
Commune de Barville	1
Commune de Basse-sur-le-Rupt	1
Commune de Baudricourt	1
Commune de Bazegney	1
Commune de Bazoilles-et-Ménil	1
Commune de Bazoilles-Sur-Meuse	1
Commune de Beauménil	1
Commune de Belmont-sur-Buttant	1
Commune de Belval	1
Commune de Bertrimoutier	1
Commune de Bettégney-Saint-Brice	1
Commune de Bettoncourt	1
Commune de Le Beulay	1
Commune de Biécourt	1
Commune de Biffontaine	1
Commune de Blémerey	1
Commune de Bocquegney	1
Commune de Bois-de-Champ	1
Commune de Bonvillet	1
Commune de Boulaincourt	1
Commune de La Bourgonce	1
Commune de Bouxieres-Aux-Bois	1
Commune de Bouxurulles	1
Commune de Bouzemont	1
Commune de Brantigny	1
Commune de La Bresse	1
Commune de Brouvelieures	1
Commune de Bruyeres	1
Commune de Bulgnéville	1
Commune de Bult	1
Commune de Bussang	1
Commune de Champdray	1
Commune de Champ-le-Duc	1
Commune de Chantraine	1
Commune de La Chapelle-aux-Bois	1
Commune de La Chapelle-Devant-Bruyeres	1
Commune de Charmes	1
Commune de Charmois l'Orgueilleux	1
Commune de Châtas	1
Commune de Châtel-sur-Moselle	1
Commune de Châtenois	1
Commune de Chauffecourt	1
Commune de Chaumousey	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de Chavelot	1
Commune de Chef-Haut	1
Commune de Cheniménil	1
Commune de Chermisey	1
Commune de Circourt	1
Commune de Circourt-sur-Mouzon	1
Commune de Ban-Sur-Meurthe-Clefcy	1
Commune de Cleurie	1
Commune de Combrimont	1
Commune de Contrexéville	1
Commune de Corcieux	1
Commune de Cornimont	1
Commune de Courcelles-Sous-Chatenois	1
Commune de Coussey	1
Commune de Crainvilliers	1
Commune de Damas-aux-Bois	1
Commune de Damas-et-Bettegney	1
Commune de Damblain	1
Commune de Darney	1
Commune de Darney-Aux-Chenes	1
Commune de Darnieulles	1
Commune de Denipaire	1
Commune de Deycimont	1
Commune de Deyvillers	1
Commune de Dinoze	1
Commune de Docelles	1
Commune de Dogneville	1
Commune de Dolaincourt	1
Commune de Dombasle-en-Xaintois	1
Commune de Dombrot-le-Sec	1
Commune de Dombrot-sur-Vair	1
Commune de Domèvre-sur-Avière	1
Commune du Domevre-Sur-Durbion	1
Commune de Domèvre-sous-Montfort	1
Commune de Domfaing	1
Commune de Domjulien	1
Commune de Dommartin-aux-Bois	1
Commune de Dommartin-les-Remiremont	1
Commune de Dommartin-sur-Vraine	1
Commune de Dompaire	1
Commune de Dompierre	1
Commune de Domptail	1
Commune de Domrémy-la-Pucelle	1
Commune de Domvallier	1
Commune de Doncierès	1
Commune de Dounoux	1
Commune de Eloyes	1
Commune de Entre-deux-Eaux	1
Commune de Epinal	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de Escles	1
Commune de Estrennes	1
Commune de Etival-Clairefontaine	1
Commune de Evaux-et-Ménil	1
Commune de Faucompierre	1
Commune de Fauconcourt	1
Commune de Fays	1
Commune de Ferdrupt	1
Commune de Fimenil	1
Commune de Fomerey	1
Commune de Fontenay	1
Commune de La Forge	1
Commune de Les Forges	1
Commune de Frain	1
Commune de Fraize	1
Commune de Frapelle	1
Commune de Frebécourt	1
Commune de Fremifontaine	1
Commune de Frenelle-La-Grande	1
Commune de Frenelle-la-Petite	1
Commune de Fresse-sur-Moselle	1
Commune de Freville	1
Commune de Frizon	1
Commune de Gemaingoutte	1
Commune de Gemmelaincourt	1
Commune de Gendreville	1
Commune de Gérardmer	1
Commune de Gerbamont	1
Commune de Gerbépal	1
Commune de Gigneville	1
Commune de Girancourt	1
Commune de Gircourt-Les-Vieville	1
Commune de Girmont-Val-d'Ajol	1
Commune de Gironcourt-sur-Vraine	1
Commune de Golbey	1
Commune de Grand	1
Commune de La Grande Fosse	1
Commune de Grandrupt	1
Commune de Grandvillers	1
Commune de Granges-Aumontzey	1
Commune de Greux	1
Commune de Gugney-Aux-Aulx	1
Commune de Hadigny-Les-Verrieres	1
Commune de Hadol	1
Commune de Hagnéville-et-Roncourt	1
Commune de Haillainville	1
Commune de Harchéchamp	1
Commune de Hareville-Sous-Montfort	1
Commune de Harol	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de Hennecourt	1
Commune de Hennezel	1
Commune de Herpeltmont	1
Commune de Houécourt	1
Commune de Houéville	1
Commune de Housseras	1
Commune de La Houssiere	1
Commune de Hurbache	1
Commune de Hymont	1
Commune de Isches	1
Commune de Jainvillotte	1
Commune de Jeanménil	1
Commune de Jeuxey	1
Commune de Jorxey	1
Commune de Jussarupt	1
Commune de Juvaincourt	1
Commune de Lamarche	1
Commune de Laval-sur-Vologne	1
Commune de Laveline-devant-Bruyères	1
Commune de Laveline-du-Houx	1
Commune de Légéville-et-Bonfays	1
Commune de Lemmecourt	1
Commune de Lerrain	1
Commune de Lesseux	1
Commune de Liézey	1
Commune de Liffol-le-Grand	1
Commune de Longchamp	1
Commune de Longchamp-sous-Châtenois	1
Commune de Lubine	1
Commune de Luvigny	1
Commune de Maconcourt	1
Commune de Madecourt	1
Commune de Madegney	1
Commune de Madonne-Et-Lamerey	1
Commune de Malaincourt	1
Commune de Mandray	1
Commune de Mandres-sur-Vair	1
Commune de Marainville-sur-Madon	1
Commune de Marey	1
Commune de Martigny-les-Bains	1
Commune de Martigny-Les-Gerbonvaux	1
Commune de Martinvelle	1
Commune de Mattaincourt	1
Commune de Maxey-Sur-Meuse	1
Commune de Mazeley	1
Commune de Mazirot	1
Commune de Medonville	1
Commune de Méménil	1
Commune de Menarmont	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de Ménil-en-Xaintois	1
Commune de Ménil-de-Senones	1
Commune de Le Ménil	1
Commune de Midrevaux	1
Commune de Mirecourt	1
Commune de Le Mont	1
Commune de Mont-lès-Lamarche	1
Commune de Mont-lès-Neufchâteau	1
Commune de Monthureux-Le-Sec	1
Commune de Monthureux-sur-Saône	1
Commune de Montmotier	1
Commune de Morelmaison	1
Commune de Morville	1
Commune de Morizecourt	1
Commune de Mortagne	1
Commune de Morville	1
Commune de Moussey	1
Commune de Moyenmoutier	1
Commune de Nayemont-Les-Fosses	1
Commune de Neufchâteau	1
Commune de La Neuveville-sous-Châtenois	1
Commune de La Neuveville-sous-Montfort	1
Commune de Neuvillers-sur-Fave	1
Commune de Nomexy	1
Commune de Nompatelize	1
Commune de Nonville	1
Commune de Nonzeville	1
Commune de Norroy-sur-Vair	1
Commune de Oëlleville	1
Commune de Offroicourt	1
Commune de Ollainville	1
Commune de Ortoncourt	1
Commune de Padoux	1
Commune de Pair-et-Grandrupt	1
Commune de Pallegney	1
Commune de Pargny-sous-Mureau	1
Commune de La Petite-Fosse	1
Commune de La Petite-Raon	1
Commune de Pierrefitte	1
Commune de Plainfaing	1
Commune de Pleuvezain	1
Commune de Plombières-les-Bains	1
Commune de Pompierre	1
Commune de Pont les Bonfays	1
Commune de Portieux	1
Commune de Les Poulières	1
Commune de Poussay	1
Commune de Pouxoux	1
Commune de Prey	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de Provençères-et-Colroy	1
Commune de Le Puid	1
Commune de Punerot	1
Commune de Puzieux	1
Commune de Racecourt	1
Commune de Rainville	1
Commune de Rambervillers	1
Commune de Ramecourt	1
Commune de Ramonchamp	1
Commune de Rancourt	1
Commune de Raon-Aux-Bois	1
Commune de Raon-Sur-Plaine	1
Commune de Raves	1
Commune de Regney	1
Commune de Rehaincourt	1
Commune de Rehaupal	1
Commune de Relanges	1
Commune de Remicourt	1
Commune de Remiremont	1
Commune de Remoncourt	1
Commune de Remomeix	1
Commune de Removille	1
Commune de Repel	1
Commune de Robecourt	1
Commune de Rochesson	1
Commune de Rollainville	1
Commune de Romain-Aux-Bois	1
Commune de Romont	1
Commune de Les Rouges-Eaux	1
Commune de Le Roulier-devant-Bruyères	1
Commune de Rouvres-En-Xaintois	1
Commune de Rouvres-La-Chetive	1
Commune de Roville-aux-Chênes	1
Commune de Rozerotte	1
Commune de Rupt-sur-Moselle	1
Commune de Saint-Amé	1
Commune de Saint-Benoît-la-Chipotte	1
Commune de Saint-Dié-des-Vosges	1
Commune de Saint-Étienne-lès-Remiremont	1
Commune de Saint-Genest	1
Commune de Saint-Gorgon	1
Commune de Sainte-Helene	1
Commune de Saint-Jean-d'Ormont	1
Commune de Saint-Leonard	1
Commune de Sainte-Marguerite	1
Commune de Saint-Maurice-sur-Mortagne	1
Commune de Saint-Maurice-sur-Moselle	1
Commune de Saint-Menge	1
Commune de Saint-Michel-sur-Meurthe	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

ACTIONNAIRES	NOMBRE D' ACTIONS
Commune de Saint-Nabord	1
Commune de Saint-Ouen-lès-Parey	1
Commune de Saint-Paul	1
Commune de Saint-Prancher	1
Commune de Saint-Remimont	1
Commune de Saint-Rémy	1
Commune de Saint-Stail	1
Commune de Saint-Vallier	1
Commune de La Salle	1
Commune de Sanchev	1
Commune de Sandaucourt	1
Commune de Sans Vallois	1
Commune de Sapois	1
Commune de Le Saulcy	1
Commune de Saulcy-sur-Meurthe	1
Commune de Saulxures-lès-Bulgnéville	1
Commune de Sauville	1
Commune de Savigny	1
Commune de Senones	1
Commune de Senonges	1
Commune de Sercoeur	1
Commune de Soncourt	1
Commune de Soulosse-sous-Saint-Éloph	1
Commune de Suriauville	1
Commune de Le Syndicat	1
Commune de Taintrux	1
Commune de Tendon	1
Commune de Capavenir Vosges	1
Commune de They-sous-Montfort	1
Commune de Thiéfosse	1
Commune de Le Thillot	1
Commune de Thiraucourt	1
Commune de Le Tholy	1
Commune de Les Thons	1
Commune de Tilleux	1
Commune de Tollaincourt	1
Commune de Totainville	1
Commune de Trampot	1
Commune de Tranqueville-Graux	1
Commune de Ubexy	1
Commune de Uriménil	1
Commune de Urville	1
Commune de Uzemain	1
Commune de Vagnev	1
Commune de Le Val d' Ajol	1
Commune de Valleroy-Le-Sec	1
Commune de Les Vallois	1
Commune de Le Valtin	1
Commune de Vaubexy	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de Vaudéville	1
Commune de Vaudoncourt	1
Commune de Vaxoncourt	1
Commune de Vecoux	1
Commune de Velotte-et-Tatignécourt	1
Commune de Ventron	1
Commune de Le Vermont	1
Commune de Vervezelle	1
Commune de Vexaincourt	1
Commune de Vicherey	1
Commune de Vienville	1
Commune de Villers	1
Commune de Ville-sur-Ilion	1
Commune de Villoncourt	1
Commune de Villotte	1
Commune de Villouxel	1
Commune de Viménil	1
Commune de Vincey	1
Commune de Viocourt	1
Commune de Vittel	1
Commune de Viviers-Le-Gras	1
Commune de La Voivre	1
Commune de Vomécourt	1
Commune de Vomécourt-sur-Madon	1
Commune de Vouzey	1
Commune de Vrecourt	1
Commune de Vroville	1
Commune de Wisembach	1
Commune de Xaffevillers	1
Commune de Xertigny	1
Commune de Xonrupt-Longemer	1
<b>TOTAL :</b>	<b>835</b>

**12838**



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE  
ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES  
Faubourg de Leuilly 02000 LAON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION  
DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 8 JUIN 2022**

Date de la convocation : 31 mai 2022

Date d'affichage : 1<sup>er</sup> juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi 8 juin à 18 heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur DELHAYE Éric.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ayant voix délibérative :**

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames BALITOUT Jacqueline, TOKARSKI Marie Pierre, LEBEL Béatrice, Messieurs DE THORE Benoit, BERTELOOT Pierre, PIRE Philippe, COQUISART Jean Jacques, JULLIART Serge, BUVRY Benoit, BLEUET Philippe, BUFFET Yves, DELHAYE Éric, CHARLES Gérard, CARLIER Rémi, BOURGEOIS Louis, RIVIERE Harry,

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Madame BRICOT Martine, Monsieur MERLO Jean Marie,

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames DEHOVE Claude, BAS Betty, CAUJOLLE Sandrine, Messieurs PHILIPPOT Claude, DUCAT Philippe, NORMAND Alain, MESSIEUX Lionel,

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Madame DELPECH Nadège, LARDE Marie France, Monsieur ANANIE Christophe.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués suppléants ayant voix délibérative :**

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Messieurs MONTCOURTOIS Gilbert, HARANG Francis,

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Messieurs PERNAUD Guy, KAMINSKI Frédéric.

**Etaient absents excusés :**

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Messieurs MALJEAN Denis, BOUILLE François,

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Monsieur DAIME Marc,

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames SECLIER Valérie, DEGREMONT Nathalie,

Communauté de Communes de Picardie des Châteaux :

Monsieur MORLET Vincent.

Assistaient à la réunion en application de l'article L 2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales : Mesdames Fabienne WAST, Directrice Générale, Messieurs COLOMBO David Responsable d'Exploitation, Sébastien DEHOVE agent de gestion financière, budgétaire et comptable.

Monsieur Christophe ANANIE a été élu secrétaire de séance

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 32

Quorum : 19

Nombre de votants : 32

**25-2022 Société SPL-XDEMAT : nouvelle répartition du capital social et délégation de vote au Président**

La société publique locale dénommée SPL-Xdemat, a été créée le 27 février 2012 par les Départements de l'Aube, des Ardennes et de la Marne, en vue de fournir à ses actionnaires, des prestations liées à la dématérialisation.

Depuis, notre syndicat a adhéré à la société ainsi que les Départements de la Haute-Marne, de l'Aisne, de la Meuse, des Vosges, et de Meurthe-et-Moselle ainsi que de nombreuses communes et plusieurs groupements de collectivités situés sur le territoire des 8 départements.

Fin avril 2022, SPL-Xdemat comptait 3 025 actionnaires.

Chaque année, conformément à l'article 225-100 du code du commerce, l'Assemblée générale de la société doit se réunir avant fin juin, pour approuver les comptes de l'année précédente et affecter le résultat, après présentation des rapports du Commissaire aux comptes.

À l'occasion de cette réunion, d'autres points peuvent lui être présentés tels qu'un point sur les mandats des commissaires aux comptes ou l'adoption d'une nouvelle version du règlement intérieur.

Depuis 2020, il a été décidé d'ajouter à ces points, l'examen de la répartition du capital social suite aux adhésions et sorties intervenues depuis la dernière assemblée.

En effet, tout au long de l'année, de nouvelles collectivités locales ou de nouveaux groupements de collectivités souhaitent devenir actionnaires de la société et achètent à ce titre une action de la société, modifiant la répartition de son capital social. Il arrive également que certains actionnaires décident de sortir de la société et revendent leur action, suite à leur disparition administrative ou faute d'utilisation des outils mis à leur disposition.

Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> semestre 2021, 330 actions ont été vendues à des collectivités ou groupements de collectivités pour leur entrée au sein de SPL-Xdemat et 7 ont été rachetées pour permettre à

6 actionnaires d'en sortir et un à revendre son action avant sa fusion avec une structure déjà membre. Ces transferts d'actions ont eu pour conséquence de modifier la répartition du capital social. Le capital social, divisé en 12 838 actions, est désormais réparti comme suit :

- le Département de l'Aube : 6 562 actions soit 51,11 % du capital social,
- le Département de l'Aisne : 766 actions soit 5,97 % du capital social,
- le Département des Ardennes : 298 actions soit 2,32 % du capital social,
- le Département de la Marne : 566 actions soit 4,41 % du capital social,
- le Département de la Haute-Marne : 276 actions soit 2,15 % du capital social,
- le Département de Meurthe-et-Moselle : 394 actions soit 3,07 % du capital social,
- le Département de la Meuse : 515 actions soit 4,01 % du capital social
- le Département des Vosges : 381 actions soit 2,97 % du capital social,
- les communes et groupements de communes : 3 080 actions soit 23,99 % du capital social.

Cette nouvelle répartition détaillée dans la liste des actionnaires annexée à la présente, sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale.

Or, selon l'article L. 1524-1 du Code général des collectivités territoriales, applicable aux sociétés publiques locales, « à peine de nullité, l'accord du représentant d'une collectivité territoriale (...) sur la modification portant sur (...) la composition du capital (...) ne peut intervenir sans une délibération préalable de son assemblée délibérante approuvant la modification ».

Il convient donc d'approuver la nouvelle répartition du capital social de la société SPL-Xdemat et d'autoriser le représentant du SIRTOM à voter la résolution correspondante lors de la prochaine Assemblée générale de la société.

Après avis favorable des membres du Bureau, **le Comité Syndical**, après en avoir délibéré par 32 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention :

- approuve la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat, divisé en 12 838 actions, à savoir :

- le Département de l'Aube : 6 562 actions soit 51,11 % du capital social,
- le Département de l'Aisne : 766 actions soit 5,97 % du capital social,
- le Département des Ardennes : 298 actions soit 2,32 % du capital social,
- le Département de la Marne : 566 actions soit 4,41 % du capital social,
- le Département de la Haute-Marne : 276 actions soit 2,15 % du capital social,
- le Département de Meurthe-et-Moselle : 394 actions soit 3,07 % du capital social,
- le Département de la Meuse : 515 actions soit 4,01 % du capital social
- le Département des Vosges : 381 actions soit 2,97 % du capital social,
- les communes et groupements de communes : 3 080 actions soit 23,99 % du capital social, conformément à la liste des actionnaires annexée à la présente ;

- donne pouvoir au Président à l'Assemblée générale de la société SPL-Xdemat, pour voter cette nouvelle répartition de son capital social et la résolution en découlant, lors de sa prochaine réunion.

Fait et délibéré les an mois et jours susdit

Le Président



Eric DELHAYE.



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE  
ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES  
Faubourg de Leuilly 02000 LAON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION  
DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 8 JUIN 2022**

Date de la convocation : 31 mai 2022

Date d'affichage : 1<sup>er</sup> juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi 8 juin à 18 heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur DELHAYE Éric.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ayant voix délibérative :**

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames BALITOUT Jacqueline, TOKARSKI Marie Pierre, LEBEL Béatrice, Messieurs DE THORE Benoit, BERTELOOT Pierre, PIRE Philippe, COQUISART Jean Jacques, JUILLIART Serge, BUVRY Benoit, BLEUET Philippe, BUFFET Yves, DELHAYE Éric, CHARLES Gérard, CARLIER Rémi, BOURGEOIS Louis, RIVIERE Harry,

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Madame BRICOT Martine, Monsieur MERLO Jean Marie,

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames DEHOVE Claude, BAS Betty, CAUJOLLE Sandrine, Messieurs PHILIPPOT Claude, DUCAT Philippe, NORMAND Alain, MESSIEUX Lionel,

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Madame DELPECH Nadège, LARDE Marie France, Monsieur ANANIE Christophe.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués suppléants ayant voix délibérative :**

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Messieurs MONTCOURTOIS Gilbert, HARANG Francis,

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Messieurs PERNAUD Guy, KAMINSKI Frédéric.

**Etaient absents excusés :**

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Messieurs MALJEAN Denis, BOUILLE François,

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Monsieur DAIME Marc,

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames SECLIER Valérie, DEGREMONT Nathalie,

Communauté de Communes de Picardie des Châteaux :

Monsieur MORLET Vincent.

Assistaient à la réunion en application de l'article L 2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales : Mesdames Fabienne WAST, Directrice Générale, Messieurs COLOMBO David Responsable d'Exploitation, Sébastien DEHOVE agent de gestion financière, budgétaire et comptable.

Monsieur Christophe ANANIE a été élu secrétaire de séance

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 32

Quorum : 19

Nombre de votants : 32

**26-2022 Publicité des actes règlementaires et ni règlementaires, ni individuels à compter du 1er juillet 2022**

L'article 78 de la loi Engagement et proximité a habilité le gouvernement à modifier, par voie d'ordonnance, « les règles relatives à la publicité des actes des collectivités territoriales et de leurs groupements, à leur entrée en vigueur, à leur conversion ainsi qu'au point de départ du délai de recours contentieux, dans le but de simplifier, de clarifier et d'harmoniser ces règles et de recourir à la dématérialisation ».

L'ordonnance et le décret du 7 octobre 2021 énoncent ainsi les nouvelles règles en la matière. L'entrée en vigueur de la majorité de ces dispositions est prévue pour le 1<sup>er</sup> juillet.

La réforme de la publicité des actes a posé le principe de la publication par voie électronique.

Néanmoins, les communes de moins de 3 500 habitants, les syndicats de communes et syndicats mixtes fermés peuvent, par délibération, choisir un autre mode de publication :

1° Soit par affichage ;

2° Soit par publication sur papier, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat ;

3° Soit par publication sous forme électronique.

Il est proposé au Comité Syndical d'opter, dans un premier temps, le temps d'adapter les moyens, pour la modalité de publicité des actes règlementaires et ni règlementaires et ni individuels du SIRTOM par affichage.

Ce choix sera modifiable par la suite, dans les mêmes formes, étant précisé que de nombreux documents sont déjà accessibles sur le site internet du syndicat.

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,  
Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,  
Vu l'article L2131-1 du CGCT,

Après avis favorable des membres du Bureau, **le Comité Syndical**, après en avoir délibéré par 32 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention :

**Décide d'adopter** la modalité de publicité des actes règlementaires et ni règlementaires et ni individuels du SIRTOM par affichage.

Fait et délibéré les an mois et jours susdit

Le Président



Eric DELHAYE.



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE  
ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES  
Faubourg de Leuilly 02000 LAON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION  
DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 8 JUIN 2022**

Date de la convocation : 31 mai 2022

Date d'affichage : 1<sup>er</sup> juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi 8 juin à 18 heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur DELHAYE Éric.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ayant voix délibérative :**

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames BALITOUT Jacqueline, TOKARSKI Marie Pierre, LEBEL Béatrice, Messieurs DE THORE Benoit, BERTELOOT Pierre, PIRE Philippe, COQUISART Jean Jacques, JUILLIART Serge, BUVRY Benoit, BLEUET Philippe, BUFFET Yves, DELHAYE Éric, CHARLES Gérard, CARLIER Rémi, BOURGEOIS Louis, RIVIERE Harry,

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Madame BRICOT Martine, Monsieur MERLO Jean Marie,

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames DEHOVE Claude, BAS Betty, CAUJOLLE Sandrine, Messieurs PHILIPPOT Claude, DUCAT Philippe, NORMAND Alain, MESSIEUX Lionel,

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Madame DELPECH Nadège, LARDE Marie France, Monsieur ANANIE Christophe.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués suppléants ayant voix délibérative :**

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Messieurs MONTCOURTOIS Gilbert, HARANG Francis,

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Messieurs PERNAUD Guy, KAMINSKI Frédéric.

**Etaient absents excusés :**

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Messieurs MALJEAN Denis, BOUILLE François,

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Monsieur DAIME Marc,

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames SECLIER Valérie, DEGREMONT Nathalie,

Communauté de Communes de Picardie des Châteaux :

Monsieur MORLET Vincent.

Assistaient à la réunion en application de l'article L 2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales : Mesdames Fabienne WAST, Directrice Générale, Messieurs COLOMBO David Responsable d'Exploitation, Sébastien DEHOVE agent de gestion financière, budgétaire et comptable.

Monsieur Christophe ANANIE a été élu secrétaire de séance

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 32

Quorum : 19

Nombre de votants : 32

**27-2022 Création d'un Comité Social Territorial local, CST (collectivités et établissements publics de 50 à 199 agents)**

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 institue le **Comité Social Territorial (CST)**, nouvelle instance unique issue de la fusion des Comités Techniques (CT) et des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT). Le CST sera en place suite aux élections professionnelles du 8 décembre 2022.

Le SIRTOM est concerné au regard de son effectif qui se situe dans la strate de 50 à 199 agents.

Néanmoins, une nouvelle délibération est nécessaire, d'autant qu'en l'espèce, il s'agit d'une nouvelle instance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment les articles L. 251-5 à L. 251-10,  
Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,  
Considérant qu'un Comité Social Territorial doit être créé dans chaque collectivité ou établissement public employant au moins 50 agents,  
Considérant que l'effectif du SIRTOM du LAONNOIS, établissement public sous la forme d'un syndicat mixte fermé, constaté au 1er janvier 2022 est compris entre 50 et 199 agents,

Après avis favorable des membres du Bureau, **le Comité Syndical**, après en avoir délibéré par 32 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention(s) :

Décide de créer un Comité Social Territorial local.

Fait et délibéré les an mois et jours susdit

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric DELHAYE', written over a horizontal line.

Eric DELHAYE.



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE  
ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES  
Faubourg de Leuilly 02000 LAON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION  
DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 8 JUIN 2022**

Date de la convocation : 31 mai 2022

Date d'affichage : 1<sup>er</sup> juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi 8 juin à 18 heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur DELHAYE Éric.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ayant voix délibérative :**

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames BALITOUT Jacqueline, TOKARSKI Marie Pierre, LEBEL Béatrice, Messieurs DE THORE Benoit, BERTELOOT Pierre, PIRE Philippe, COQUISART Jean Jacques, JUILLIART Serge, BUVRY Benoit, BLEUET Philippe, BUFFET Yves, DELHAYE Éric, CHARLES Gérard, CARLIER Rémi, BOURGEOIS Louis, RIVIERE Harry,

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Madame BRICOT Martine, Monsieur MERLO Jean Marie,

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames DEHOVE Claude, BAS Betty, CAUJOLLE Sandrine, Messieurs PHILIPPOT Claude, DUCAT Philippe, NORMAND Alain, MESSIEUX Lionel,

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Madame DELPECH Nadège, LARDE Marie France, Monsieur ANANIE Christophe.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués suppléants ayant voix délibérative :**

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Messieurs MONTCOURTOIS Gilbert, HARANG Francis,

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Messieurs PERNAUD Guy, KAMINSKI Frédéric.

**Etaient absents excusés :**

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Messieurs MALJEAN Denis, BOUILLE François,

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Monsieur DAIME Marc,

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames SECLIER Valérie, DEGREMONT Nathalie,

Communauté de Communes de Picardie des Châteaux :

Monsieur MORLET Vincent.

Assistaient à la réunion en application de l'article L 2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales : Mesdames Fabienne WAST, Directrice Générale, Messieurs COLOMBO David Responsable d'Exploitation, Sébastien DEHOVE agent de gestion financière, budgétaire et comptable.

Monsieur Christophe ANANIE a été élu secrétaire de séance

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 32

Quorum : 19

Nombre de votants : 32

**28-2022 Fixation du nombre de représentants du personnel et institution du paritarisme au sein du CST**

La constitution du Comité Social Territorial local est obligatoire dans les collectivités employant au moins 50 agents.

L'exigence du paritarisme entre les deux collèges (élus et personnel) a été supprimée par la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 sur la rénovation du dialogue social.

Toutefois, il est toujours possible pour l'organe délibérant de maintenir le caractère paritaire de cette instance.

Le Comité Social Territorial est un organisme consultatif, saisi pour avis préalable sur les questions suivantes :

- le fonctionnement et l'organisation des services ;
- l'accessibilité des services et la qualité des services rendus ;
- l'égalité professionnelle ;
- la protection de la santé, l'hygiène et la sécurité des agents ;
- les orientations stratégiques sur les politiques de ressources humaines ;
- les lignes directrices de gestion (LDG) en matière de mutation, de mobilité, de promotion interne et d'avancement de grade des agents. Les lignes directrices de gestion, qui permettent de déterminer la gestion prévisionnelle de l'emploi, des effectifs et des compétences (GPEEC), seront adoptées par chaque administration employeur, après avis du comité social territorial. Elles seront communiquées aux agents. Leur mise en oeuvre fera l'objet d'un bilan devant le comité social territorial, sur la base des décisions individuelles prononcées.

Dans le cadre de la réunion du jeudi 12 mai 2022 avec les organisations syndicales en vue de préparer les élections professionnelles du 8 décembre 2022, et après avis favorable des membres du Comité Technique en date du 31 mai 2022, il est proposé :

- de fixer à 3, le nombre de représentants titulaires du personnel (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants) au Comité Social Territorial,
- de maintenir le paritarisme numérique au Comité Social Territorial en fixant un nombre de représentants de l'établissement public égal à celui des représentants titulaires et suppléants du personnel
- d'autoriser le recueil de l'avis des représentants de l'établissement public.

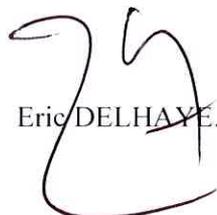
Après avis favorable des membres du Bureau, vu l'avis favorable des membres du Comité Technique du 31 mai 2022, **le Comité Syndical**, après en avoir délibéré par 32 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention :

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L. 251-5 et suivants,  
Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,  
Vu le Décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 4 et suivants,  
Vu la délibération n° 27-2022 portant création d'un Comité Social Territorial local, CST,  
Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 12 mai 2022 soit 6 mois au moins avant la date du scrutin,  
Considérant l'avis favorable issu de la réunion des organisations syndicales,  
Considérant l'avis favorable du Comité Technique réuni le 31 mai 2022,  
Considérant que l'effectif apprécié au 1er janvier 2022 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 69 agents,  
Après en avoir délibéré, émet un avis favorable à cette proposition et  
Décide :

1. **de fixer**, à 3, le nombre de représentants titulaires du personnel (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants),
2. **De maintenir** le paritarisme numérique au Comité Social Territorial en fixant un nombre de représentants de l'établissement public égal à celui des représentants titulaires et suppléants du personnel,
3. **décide** d'autoriser le recueil de l'avis des représentants de l'établissement public.

Fait et délibéré les an mois et jours susdit

Le Président



Eric DELHAYÉ.



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE  
ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES  
Faubourg de Leuilly 02000 LAON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION  
DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 8 JUIIN 2022**

Date de la convocation : 31 mai 2022

Date d'affichage : 1<sup>er</sup> juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi 8 juin à 18 heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur DELHAYE Éric.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ayant voix délibérative :**

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames BALITOUT Jacqueline, TOKARSKI Marie Pierre, LEBEL Béatrice, Messieurs DE THORE Benoit, BERTELOOT Pierre, PIRE Philippe, COQUISART Jean Jacques, JUILLIART Serge, BUVRY Benoit, BLEUET Philippe, BUFFET Yves, DELHAYE Éric, CHARLES Gérard, CARLIER Rémi, BOURGEOIS Louis, RIVIERE Harry,

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Madame BRICOT Martine, Monsieur MERLO Jean Marie,

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames DEHOVE Claude, BAS Betty, CAUJOLLE Sandrine, Messieurs PHILIPPOT Claude, DUCAT Philippe, NORMAND Alain, MESSIEUX Lionel,

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Madame DELPECH Nadège, LARDE Marie France, Monsieur ANANIE Christophe.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués suppléants ayant voix délibérative :**

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Messieurs MONTCOURTOIS Gilbert, HARANG Francis,

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Messieurs PERNAUD Guy, KAMINSKI Frédéric.

**Etaient absents excusés :**

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Messieurs MALJEAN Denis, BOUILLE François,

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Monsieur DAIME Marc,

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames SECLIER Valérie, DEGREMONT Nathalie,

Communauté de Communes de Picardie des Châteaux :

Monsieur MORLET Vincent.

Assistaient à la réunion en application de l'article L 2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales : Mesdames Fabienne WAST, Directrice Générale, Messieurs COLOMBO David Responsable d'Exploitation, Sébastien DEHOVE agent de gestion financière, budgétaire et comptable.

Monsieur Christophe ANANIE a été élu secrétaire de séance

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 32

Quorum : 19

Nombre de votants : 32

**29-2022 Modification de la délibération n°55/2017, complétée par délibération n°08/2020, relative au RIFSEEP**

Suite à son arrêt n°448779 en date du 22 novembre 2021, le Conseil d'Etat a jugé que le principe de parité interdit aux collectivités territoriales de prévoir le maintien de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) aux agents territoriaux en congé de longue maladie ou de longue durée. Dans la délibération du Comité Syndical n°55/2017, l'article 6 relatif aux modalités de maintien de suppression de l'IFSE précise :

« En cas de congé de maladie ordinaire, accident de service, de trajet, de congé de longue maladie, longue durée, et de grave maladie, le versement de l'I.F.S.E est maintenu, excepté pour les critères indiqués par jour travaillé, technicité attendue, polyvalence, insalubrité. ».

Or, il est nécessaire de mettre notre délibération en conformité avec l'arrêt du CE du 22 novembre 2021.

Monsieur le Président propose aux membres du Comité Syndical d'apporter la modification suivante : «En cas de congé de maladie ordinaire, accident de service, de trajet, ~~de congé de longue maladie, longue durée, et de grave maladie~~, le versement de l'I.F.S.E est maintenu, excepté pour les critères indiqués par jour travaillé, technicité attendue, polyvalence, insalubrité. »

Le versement de l'IFSE sera interrompu en cas de longue maladie, longue durée et de grave maladie.

Après avis favorable des membres du Bureau, **le Comité Syndical**, vu l'avis favorable des membres du Comité Technique du 31 mai 2022, après en avoir délibéré par 32 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention :

Vu la délibération du Comité Syndical n°55/2017, complétée par délibération n°08/2020,

Vu l'arrêt n°448779 en date du 22 novembre 2021 du Conseil d'Etat

**Adopte** les modifications tel que présenté,

**Autorise** Monsieur Le Président à procéder aux formalités nécessaires, signer tout acte ou pièce subséquent.

Fait et délibéré les an mois et jours susdit

Le Président



Eric DELHAYE.



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE  
ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES  
Faubourg de Leuilly 02000 LAON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION  
DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 8 JUNI 2022**

Date de la convocation : 31 mai 2022

Date d'affichage : 1<sup>er</sup> juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi 8 juin à 18 heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur DELHAYE Éric.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ayant voix délibérative :**

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames BALITOUT Jacqueline, TOKARSKI Marie Pierre, LEBEL Béatrice, Messieurs DE THORE Benoit, BERTELOOT Pierre, PIRE Philippe, COQUISART Jean Jacques, JUILLIART Serge, BUVRY Benoit, BLEUET Philippe, BUFFET Yves, DELHAYE Éric, CHARLES Gérard, CARLIER Rémi, BOURGEOIS Louis, RIVIERE Harry,

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Madame BRICOT Martine, Monsieur MERLO Jean Marie,

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames DEHOVE Claude, BAS Betty, CAUJOLLE Sandrine, Messieurs PHILIPPOT Claude, DUCAT Philippe, NORMAND Alain, MESSIEUX Lionel,

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Madame DELPECH Nadège, LARDE Marie France, Monsieur ANANIE Christophe.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués suppléants ayant voix délibérative :**

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Messieurs MONTCOURTOIS Gilbert, HARANG Francis,

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Messieurs PERNAUD Guy, KAMINSKI Frédéric.

**Etaient absents excusés :**

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Messieurs MALJEAN Denis, BOUILLE François,

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Monsieur DAIME Marc,

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames SECLIER Valérie, DEGREMONT Nathalie,

Communauté de Communes de Picardie des Châteaux :

Monsieur MORLET Vincent.

Assistaient à la réunion en application de l'article L 2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales : Mesdames Fabienne WAST, Directrice Générale, Messieurs COLOMBO David Responsable d'Exploitation, Sébastien DEHOVE agent de gestion financière, budgétaire et comptable.

Monsieur Christophe ANANIE a été élu secrétaire de séance

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 32

Quorum : 19

Nombre de votants : 32

**30-2022 Modification du règlement intérieur**

Le SIRTOM du LAONNOIS dispose d'un règlement intérieur. Or, à l'usage, il s'avère utile de procéder aux modifications suivantes :

✓ **V - DISPOSITIONS RELATIVES A LA SANTE ET A LA SECURITE AU TRAVAIL**

**Article 5.3. – Prévention des risques liés au travail**

✓ Article 5.3.6 - Utilisation des véhicules de service

Seuls sont admis à utiliser les véhicules ou engins collectifs appartenant en propre à la collectivité ou mis à sa disposition à quelque titre que ce soit, les agents en possession de l'autorisation nominative de conduite établie et délivrée par l'autorité territoriale et mentionnant :

- ✓ Le secteur géographique dans lequel l'agent est autorisé à conduire,
- ✓ La catégorie de véhicules ou le type d'engins que l'agent peut conduire.

Tout agent qui, dans le cadre de son travail, est amené à conduire un véhicule ou un engin spécialisé, doit être titulaire d'un permis de conduire valide correspondant à la catégorie du véhicule ou de l'engin qu'il conduit.

~~L'agent est tenu de fournir chaque année en Janvier l'original de son permis de conduire en cours de validité dont une copie sera faite par le service. Une note d'information demandant de fournir son permis de conduire pour copie sera faite en début de chaque année.~~

Chaque année, l'agent devra se rendre au service des Ressources Humaines avec l'original de son permis de conduire afin qu'il puisse procéder à la vérification. Une note d'information relative à cette vérification sera diffusée en début de chaque année.

Par ailleurs, certaines activités nécessitent des autorisations de conduite (engins, véhicules...) ou des habilitations délivrées au vu de l'aptitude professionnelle, médicale et d'une formation spécifique. Ces formations et habilitations, listées dans le document unique de la collectivité, sont obligatoires pour l'exécution du travail.

Lorsqu'un agent fait l'objet d'un retrait de permis ou d'une annulation, il doit en informer son responsable hiérarchique.

Tout accident ou sinistre même mineur devra, dans les meilleurs délais, être porté à la connaissance du responsable hiérarchique.

Les conducteurs de véhicules appartenant à la collectivité ne doivent pas dévier, pour leurs besoins personnels des itinéraires fixés dans le cadre de leur mission. Le covoiturage sera possible sous réserve de l'accord du chef de service.

Tout agent est tenu d'informer le supérieur hiérarchique de tout dysfonctionnement ou dégradation d'un équipement de travail dans les plus brefs délais.

Avant chaque utilisation d'un véhicule, l'agent devra faire l'état des lieux du véhicule à l'aide de l'imprimé mis en place qu'il devra remettre au responsable du garage. Il devra être également en possession d'un ordre de mission qu'il aura fait valider par son responsable hiérarchique pour pouvoir quitter le site.

Les agents ont l'obligation de maintenir en bon état de propreté des véhicules de service qui leur sont confiés.

#### Article 5.3.9 – Locaux

~~Il est mis à disposition des agents des clés et/ou badges d'accès aux locaux qui devront être restitués en cas d'absence prolongée du service (au-delà de deux mois, par exemple) ou en cas de départ définitif.~~

La collectivité assure l'entretien des locaux mis à disposition, y compris les vestiaires et les douches. Les agents doivent utiliser les locaux et équipements « en bon père de famille ».

A ce titre, il incombe à l'agent de :

- Prendre soin des équipements, locaux, mobiliers, matériels et produits mis à sa disposition,
- Signaler au responsable de service ou de l'établissement toute anomalie ou détérioration constatée,
- Ne pas utiliser les locaux, équipements, et le matériel de la collectivité à des fins personnelles,
- Ne pas être présent dans les locaux en dehors de son temps de travail sans autorisation préalable de l'autorité territoriale, du responsable de service ou de l'établissement.

Il est mis à disposition du personnel un vestiaire muni d'une armoire à double compartiment avec système de fermeture par cadenas fourni par l'employé ainsi qu'un casier/compartiment pour les vêtements propres de travail.

L'employeur pourra faire procéder au contrôle de l'état et du contenu des vestiaires ou armoires individuelles, en présence des intéressés et/ou d'un représentant du personnel si ce contrôle est justifié par les nécessités de l'hygiène ou de la sécurité.

Exemples :

- départ d'un agent dont le casier n'a pas été restitué,
- signalement d'émanation,
- signalement d'odeur nauséabonde.

En cas de travaux insalubres et salissants (liste fixée par arrêté du 23/07/47 modifié), des douches sont mises à disposition des agents.

Pour tous les agents, il est mis à disposition dans les locaux des lavabos et des toilettes.

Le rangement des ateliers et des locaux de travail doit être réalisé régulièrement. Un soin particulier doit être apporté au stockage des produits dangereux.

✓ Article 5.3.12 - Equipement de travail et moyens de protection

Chaque agent doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle de ses collègues et du public, notamment en utilisant systématiquement les vêtements de travail, les protections collectives, la signalisation et les équipements de protection individuelle mis à sa disposition par la collectivité quand cela est obligatoire.

Les agents sont équipés de tous les vêtements et équipements de protections individuelles (EPI) utiles destinés à garantir de bonnes conditions de santé et de sécurité dans l'exercice de leurs fonctions (chaussures de travail, gants adaptés aux fonctions, pantalons, blousons, vestes, blouses, ...).

L'utilisation des équipements de protection individuelle et collective mis à la disposition du personnel est obligatoire.

Tout agent qui manque à cette obligation s'expose à une sanction disciplinaire.

En cas de contre-indication médicale au port d'un équipement de protection individuelle, celle-ci doit être prononcée uniquement par le médecin de la médecine professionnelle et préventive afin que d'autres modèles soient proposés.

Le temps nécessaire aux opérations d'habillage et de déshabillage est assimilé à du temps de travail effectif.

L'acquisition de ces équipements est à la charge du SIRTOM. L'entretien est également à la charge du SIRTOM afin d'en assurer l'état hygiénique. Les agents ne sont pas autorisés à nettoyer leur EPI.

Les équipements de travail ne doivent pas être utilisés en dehors des activités professionnelles. Il est interdit d'emporter les EPI.

Les équipements de travail portés doivent être uniquement ceux fournis par la collectivité.

~~A la suite de la cessation de son contrat, l'agent doit avant de quitter le SIRTOM restituer tout équipement en sa possession appartenant à la collectivité.~~

En cas d'absence prolongée du service ou en cas de départ définitif, tout équipement appartenant à la collectivité devra être restitué.

Les procédures mises en place dans la collectivité doivent être appliquées (voir note de service).

- ✓ Article 5.3.22 - Les assistants de prévention - les conseillers de préventions

L'autorité territoriale a désigné ~~des assistants de prévention~~ un(e) assistant(e) de prévention chargé de « l'assister et de la conseiller dans la démarche d'évaluation des risques et dans la mise en place d'une politique des risques ainsi que la mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène au travail ».

~~Les assistants~~ L'assistant(e) de prévention ~~sont des interlocuteurs privilégiés~~ est un interlocuteur privilégié en matière de prévention des risques professionnels. ~~Ils peuvent être consultés~~ Il peut être consulté sur toutes les questions relatives à ce sujet.

~~Sont nommés assistantes de prévention :~~

~~Madame Emeline BISTER pour l'ensemble des services, hormis pour celui des déchetteries.  
Madame Sophie LONGATTE pour l'ensemble du service déchetteries.~~

- ✓ **VI - LES REGLES GENERALES D'UTILISATION DE L'INFORMATIQUE**

#### **Article 6.1 – Les droits et des devoirs des utilisateurs**

- ✓ Article 6.1.2 - Une utilisation professionnelle des ressources

A l'exclusion des données explicitement identifiées comme étant d'ordre privé, toute information émise, reçue ou stockée sur le poste de travail, sur les espaces disques auxquels l'utilisateur a accès, ou via des moyens de communication mis à sa disposition est considérée comme étant professionnelle.

Les ressources informatiques mises à disposition constituent un outil de travail nécessaire. Chaque utilisateur doit adopter une attitude responsable et respecter les règles définies sur l'utilisation des ressources et notamment :

- ✓ Respecter l'intégrité et la confidentialité des données. Cette règle s'applique tant pour le traitement des informations que pour leur communication interne et externe,
- ✓ Ne pas perturber la disponibilité du système d'information,
- ✓ Ne pas stocker ou transmettre d'informations portant atteinte à la dignité humaine,
- ✓ Ne pas marquer les données exploitées d'annotations pouvant porter atteinte à la dignité humaine ou à la vie privée ou aux droits et images de chacun ou faisant référence à une quelconque appartenance à une ethnie, religion, race ou nation déterminées (loi « informatique et liberté » du 06/01/1978). Une déclaration à la CNIL est obligatoire pour toute création de fichiers contenant des informations nominatives,
- ✓ Respecter le droit de propriété intellectuelle : non reproduction et/ou non diffusion de données soumises à un droit de copie non-détenu, interdiction de copie de logiciel sans licence d'utilisation,
- ✓ Ne pas reproduire de « ressources extérieures » matérielles ou logicielles qui pourraient porter atteinte à la sécurité du système d'information,

- ✓ Respecter les contraintes liées à la maintenance du système d'information,
- ✓ Ne pas masquer son identité ou usurper celle d'un autre.

L'usage de ces outils de communication ne modifie en rien les obligations de validation et d'information vis-à-vis de la hiérarchie.

La continuité du service étant une priorité, l'utilisateur s'interdit, cependant d'appliquer des mesures de sécurité non validées par la Direction et qui auraient pour conséquence de rendre inaccessibles des informations intéressant le bon fonctionnement de la collectivité (chiffrement ou protection d'un fichier à l'aide d'un mot de passe non communiqué à son supérieur hiérarchique, par exemple).

Les droits d'accès peuvent être modifiés ou retirés à tout moment, selon les besoins du service, et prennent fin lors de la cession de l'activité professionnelle. **Ils pourront l'être également en cas d'absence prolongée du service.**

#### ✓ **Article 6.4 - Les postes informatiques**

Cette présente partie a pour objectif d'établir les règles d'utilisation des postes.

Un ensemble « matériels – système d'exploitation – logiciels » est mis à la disposition de chaque utilisateurs notamment :

- matériels : unité centrale, écran, clavier, souris,
- système d'exploitation : Windows (2007, 2010, XP...),
- Logiciel : pack bureautique, **CEGID logiciel ressources humaines et comptabilité**, logiciel de communication, logiciel de maintenance, GPS, applications spécifiques.

Le matériel informatique est fragile, il faut en prendre soin et redoubler d'attention pour les écrans plats.

Les supports amovibles (CD ROM, clé USB, etc) provenant de l'extérieur doivent être soumis à un contrôle antivirus préalable.

Toute installation logicielle est à la charge de la personne compétente et désignée par l'autorité territoriale.

Les téléchargements à l'initiative de l'utilisateur et sans l'autorisation du responsable informatique sont interdits.

En cas d'absence momentanée, l'utilisateur doit vérifier son PC (EX : maintenir enfoncées les touches « Ctrl + Alt + Suppr » et cliquer sur « Verrouiller l'ordinateur »).

En cas d'absence, l'utilisateur doit quitter les applications et verrouiller systématiquement son PC

A la fin de la journée de travail, l'utilisateur doit quitter les applications, arrêter le système par arrêt logiciel, éteindre l'écran et l'imprimante.

Un premier niveau de sécurité consiste à utiliser des mots de passe sûrs non communiquées à des tiers et régulièrement modifiés (au moins deux fois par an).

La mise en œuvre du système de sécurité comporte des dispositifs de sauvegarde quotidienne des informations.

L'utilisateur doit signaler tous dysfonctionnements ou anomalies au service ou référent informatique et le noter sur le cahier prévu à cet effet se trouvant à l'accueil.

L'utilisateur doit procéder régulièrement à l'élimination des fichiers non utilisés et à l'archivage dans le but de préserver la capacité de l'ordinateur.

#### ✓ **Article 6.5 - La messagerie électronique**

L'utilisation de la messagerie est réservée à des fins professionnelles. Néanmoins, il est toléré en dehors des heures de travail un usage modéré de celle-ci pour des besoins personnels et ponctuels.

L'utilisateur est tenu de la consulter au minimum une fois par jour, hormis en période d'absence. Il doit accorder la même importance aux messages électroniques qu'aux courriers postaux ou fax et se doit de les traiter.

La lecture des courriels personnels reçus durant les heures de travail est tolérée si celle-ci reste occasionnelle.

*Est présumée être occasionnelle une utilisation ne dépassant pas 2% du temps de travail journalier, hors temps de pause.*

L'utilisateur veillera à ne pas ouvrir les courriels dont le sujet paraîtrait suspect.

Tout courrier électronique est réputé professionnel et est donc susceptible d'être ouvert par l'autorité territoriale ou le référent informatique. ~~Les courriers à caractère privé et personnel doivent expressément porter la mention « personnel et confidentiel » dans leur objet. Ces derniers ne pourront alors être ouverts par l'autorité territoriale ou le référent informatique, que pour des raisons exceptionnelles de sauvegarde de la sécurité ou de préservation des risques de manquement de droit des tiers ou à la loi.~~

*Les messages qui seraient clairement identifiés comme personnels sont protégés par le secret des correspondances. Le SIRTOM ne pourrait dans ce cas alors en prendre connaissance.*

Par conséquent, les agents sont invités à marquer distinctement les messages à caractère personnel. A cet effet, il appartient à l'utilisateur d'identifier ses messages comme étant personnels en ajoutant la mention « personnel » ou « privé » dans la rubrique « Objet » ou en les classant dans un dossier nommé « Personnel » ou « Privé ».

L'utilisateur s'engage à ne pas envoyer en dehors des services de la collectivité des informations professionnelles nominatives ou confidentielles, sauf si cet envoi est à caractère professionnelles et autorisé par son supérieur hiérarchique.

L'utilisateur soigne la qualité des informations envoyées à l'extérieur et s'engage à ne pas diffuser d'informations pouvant porter atteinte à la dignité humaine ou à la vie privée ou aux droits à l'image de chacun ou faisant référence à une quelconque appartenance à une ethnie, religion, race ou nation déterminée.

L'utilisateur signera tout courriel professionnel. Elle comportera obligatoirement :

- Le nom et prénom de l'expéditeur,
- Son entité de rattachement,
- Les coordonnées postales de sa collectivité.

L'utilisateur doit vérifier la liste des destinataires et respecter les circuits de l'organisation ou la voie hiérarchique le cas échéant.

L'utilisateur doit éviter de surcharger le réseau d'informations inutiles. Les messages importants sont à conserver et/ou archiver, les autres à supprimer. Les dossiers « éléments supprimés » doit être vidé périodiquement.

En cas d'absence prévisible, l'utilisateur devra mettre en place un message automatique d'absence indiquant la date de retour prévue, dès que les systèmes ad hoc seront opérationnels.

~~Un agent du service doit pouvoir gérer les messages pendant son absence.~~

Il est proposé à l'agent de veiller à désigner une personne qui pourrait, en cas de besoin, accéder à sa messagerie professionnelle.

En cas d'absence imprévue, le responsable attribue la délégation à la personne désignée par avance par l'utilisateur. A défaut, le responsable du service est considéré comme le délégué.

En cas d'absence prolongée du service (au-delà de deux mois), la messagerie sera basculée vers une autre messagerie voire suspendue.

En cas de départ d'un agent du SIRTOM, celui-ci s'engage à retirer tout message à caractère personnel de sa messagerie et donc autorise le SIRTOM à présumer que tous les documents et messages revêtent un caractère strictement professionnel. L'agent autorise également le SIRTOM à détruire tout message dont l'intitulé pourrait laisser penser qu'il s'agit d'un message à caractère personnel.

La signature électronique (loi n° 200-230 du 13 mars 2000) est présumée fiable jusqu'à preuve du contraire. Son utilisation est limitée aux personnes autorisées et doit respecter la procédure définie par la collectivité.

Une équivalence juridique est établie entre le courrier électronique et le courrier sur support papier (ordonnance du 8 décembre 2005). Ils doivent, en conséquence être traités dans les mêmes délais.

#### ✓ **Article 6.7 - Téléphone**

L'utilisation des téléphones fixes et portables est réservée à des fins professionnelles.

Néanmoins, un usage ponctuel du téléphone pour des communications personnelles locales est toléré à condition que cela n'entrave pas l'activité professionnelle.

L'utilisation des téléphones portables personnels doit rester occasionnelle et discrète.

Il est porté à la connaissance des utilisateurs que l'usage des ressources téléphoniques est susceptible d'être historisé.

L'autorité territoriale peut procéder au contrôle de l'ensemble des appels émis.

En cas d'absence, l'utilisateur doit effectuer un renvoi sur le poste d'un autre agent du service ou sur l'accueil téléphonique.

En cas d'absence prolongée du service, la ligne du téléphone portable professionnelle pourra être suspendue.

L'agent qui quitte définitivement la collectivité doit restituer le téléphone portable professionnel. Cette disposition pourra s'appliquer en cas d'absence prolongée du service.

L'utilisateur doit veiller à soigner sa présentation lors d'un appel pour faciliter son identification et/ou son service.

Il ne faut ainsi communiquer aucune information sensible par téléphone, notamment des données à caractère personnel ainsi que des informations ayant trait au fonctionnement interne du SIRTOM.

Enfin, l'utilisateur s'interdit de télécharger toute application qui ne serait pas en lien avec son activité professionnelle telle que des applications de réseaux sociaux et des jeux. Il s'interdit également de visiter tout site à caractère pornographique ou ayant pour objet l'incitation à la violence, des opinions politiques, religieuses, philosophiques ou sur les orientations sexuelles, et d'une manière générale, tous les sites jugés illicites en raison de leurs contenus ou du fait des produits et services qu'ils diffusent ou commercialisent.

## ✓ IX – INFORMATIONS RELATIVES AU REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES

Le SIRTOM du Laonnois met en œuvre divers traitements informatiques, ce qui représente pour le SIRTOM du Laonnois un intérêt légitime à octroyer à ses collaborateurs des ressources nécessaires à l'exercice de leur activité professionnelle.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, les agents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent ainsi que d'un droit d'opposition, du droit à la limitation du traitement et à l'effacement dans le cadre permis par le Règlement Européen.

Ces droits peuvent être exercés en s'adressant au SIRTOM du Laonnois.

Le SIRTOM du Laonnois a désigné un délégué à la protection des données, joignable par adresse mail communiquée au personnel.

Diverses notes pourront venir compléter la présente mention.

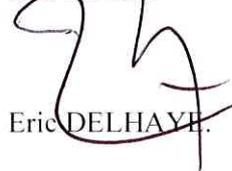
Après avis favorable des membres du Bureau, **le Comité Syndical**, vu l'avis favorable des membres du Comité Technique du 31 mai 2022, après en avoir délibéré par 32 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention(s) :

**Adopte** les modifications du règlement intérieur tel que présenté,

**Autorise** Monsieur Le Président à procéder aux formalités nécessaires, signer tout acte ou pièce subséquent.

Fait et délibéré les an mois et jours susdit

Le Président



Eric DELHAYE.



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE  
ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES  
Faubourg de Leuilly 02000 LAON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION  
DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 8 JUIN 2022**

Date de la convocation : 31 mai 2022

Date d'affichage : 1<sup>er</sup> juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi 8 juin à 18 heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur DELHAYE Éric.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ayant voix délibérative :**

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames BALITOUT Jacqueline, TOKARSKI Marie Pierre, LEBEL Béatrice, Messieurs DE THORE Benoit, BERTELOOT Pierre, PIRE Philippe, COQUISART Jean Jacques, JUILLIART Serge, BUVRY Benoit, BLEUET Philippe, BUFFET Yves, DELHAYE Éric, CHARLES Gérard, CARLIER Rémi, BOURGEOIS Louis, RIVIERE Harry,

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Madame BRICOT Martine, Monsieur MERLO Jean Marie,

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames DEHOVE Claude, BAS Betty, CAUJOLLE Sandrine, Messieurs PHILIPPOT Claude, DUCAT Philippe, NORMAND Alain, MESSIEUX Lionel,

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Madame DELPECH Nadège, LARDE Marie France, Monsieur ANANIE Christophe.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués suppléants ayant voix délibérative :**

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Messieurs MONTCOURTOIS Gilbert, HARANG Francis,

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Messieurs PERNAUD Guy, KAMINSKI Frédéric.

**Etaient absents excusés :**

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Messieurs MALJEAN Denis, BOUILLE François,

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Monsieur DAIME Marc,

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames SECLIER Valérie, DEGREMONT Nathalie,

Communauté de Communes de Picardie des Châteaux :

Monsieur MORLET Vincent.

Assistaient à la réunion en application de l'article L 2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales : Mesdames Fabienne WAST, Directrice Générale, Messieurs COLOMBO David Responsable d'Exploitation, Sébastien DEHOVE agent de gestion financière, budgétaire et comptable.

Monsieur Christophe ANANIE a été élu secrétaire de séance

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 32

Quorum : 19

Nombre de votants : 32

**31-2022          Modification du tableau des effectifs**

Monsieur Le Président propose suite à la vacance du poste de responsable santé hygiène et sécurité, la création, ce afin d'ouvrir plus largement les candidatures potentielles

- d'1 poste de rédacteur à temps complet.

Après avis favorable des membres du Bureau, **le Comité Syndical**, après en avoir délibéré par 32 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention :

Décide la création, suite à la vacance du poste de responsable santé hygiène et sécurité, ce afin d'ouvrir plus largement les candidatures potentielles

- de 1 poste de rédacteur à temps complet.

Autorise Monsieur Le Président à procéder aux démarches administratives correspondantes,

Décide de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Précise que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Fait et délibéré les an mois et jours susdit

Le Président

Eric DELHAYE.





**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE  
ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES  
Faubourg de Leuilly 02000 LAON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION  
DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 8 JUIN 2022**

Date de la convocation : 31 mai 2022

Date d'affichage : 1<sup>er</sup> juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi 8 juin à 18 heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur DELHAYE Éric.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ayant voix délibérative :**

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames BALITOUT Jacqueline, TOKARSKI Marie Pierre, LEBEL Béatrice, Messieurs DE THORE Benoit, BERTELOOT Pierre, PIRE Philippe, COQUISART Jean Jacques, JUILLIART Serge, BUVRY Benoit, BLEUET Philippe, BUFFET Yves, DELHAYE Éric, CHARLES Gérard, CARLIER Rémi, BOURGEOIS Louis, RIVIERE Harry,

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Madame BRICOT Martine, Monsieur MERLO Jean Marie,

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames DEHOVE Claude, BAS Betty, CAUJOLLE Sandrine, Messieurs PHILIPPOT Claude, DUCAT Philippe, NORMAND Alain, MESSIEUX Lionel,

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Madame DELPECH Nadège, LARDE Marie France, Monsieur ANANIE Christophe.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués suppléants ayant voix délibérative :**

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Messieurs MONTCOURTOIS Gilbert, HARANG Francis,

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Messieurs PERNAUD Guy, KAMINSKI Frédéric.

**Etaient absents excusés :**

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Messieurs MALJEAN Denis, BOUILLE François,

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Monsieur DAIME Marc,

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames SECLIER Valérie, DEGREMONT Nathalie,

Communauté de Communes de Picardie des Châteaux :

Monsieur MORLET Vincent.

Assistaient à la réunion en application de l'article L 2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales : Mesdames Fabienne WAST, Directrice Générale, Messieurs COLOMBO David Responsable d'Exploitation, Sébastien DEHOVE agent de gestion financière, budgétaire et comptable.

Monsieur Christophe ANANIE a été élu secrétaire de séance

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 32

Quorum : 19

Nombre de votants : 32

**32-2022      Fixation des durées d'amortissement des biens dans le cadre de la M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023**

Le Comité Syndical du SIRTOM du Laonnois a délibéré le 6 Avril 2022 afin d'appliquer le référentiel M57 au 1er janvier 2023.

La mise en place de ce référentiel implique de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations. Son champ d'application reste défini par l'article R.2321-1 du CGCT qui détermine les règles applicables aux amortissements des communes.

La durée d'amortissement des immobilisations est fixée librement pour chaque catégorie de biens par le Comité Syndical.

Par délibération n°5/2014 modifiée par la délibération n°17/2021, le Comité Syndical s'est prononcé sur les durées d'amortissement des immobilisations comme suit :

Catégories de biens	Barème indicatif	Décision du Comité syndicale
Logiciels	2 ans	2 ans
Véhicules légers	5 à 10 ans	10 ans
Camions et véhicules industriels	4 à 8 ans	8 ans
Mobilier	10 à 15 ans	15 ans
Matériels informatiques	2 à 5 ans	4 ans
Matériels Classiques	6 à 10 ans	8 ans
Voirie	Néant	50 ans
Autres agencements et aménagements de terrains	15 à 30 ans	30 ans
Travaux de génie civil pour les bornes d'apport volontaire	-	20 ans
Bornes apport volontaire	-	10 ans

Le référentiel M57 prévoit que l'amortissement est calculé pour chaque catégorie d'immobilisations au prorata temporis. Néanmoins, une dérogation à la règle du prorata temporis pour les nouvelles immobilisations, notamment pour les catégories faisant l'objet d'un suivi globalisé à l'inventaire reste possible sur délibération.

Il est proposé de reconduire la liste des immobilisations et leurs durées d'amortissement, non soumises à la règle du prorata temporis, tel que ci-dessus.

Après avis favorable des membres du Bureau, **le Comité Syndical**, par 32 Voix POUR, 0 Voix CONTRE, 0 Abstention :

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'arrêté du 9 décembre 2021 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,
- L'instruction budgétaire et comptable M57,
- Les délibérations du Comité Syndical en date du 12 Février 2014 et 14 Avril 2021 fixant les durées d'amortissement des biens (M14) du SIRTOM DU LAONNOIS,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- 1.- fixe les durées d'amortissement par catégorie tel que proposé ci-dessus,
- 2.- indique que cette liste ne sera pas soumise à la règle au prorata temporis,

Fait et délibéré les an mois et jours susdit

Le Président



Eric DELHAYE.

# BILAN DE L'ANNEE 2021

## CHIFFRES CLES



182,03 kg/habitant d'ordures ménagères collectés  
→ + 1,10 % par rapport à 2020



57,11 kg/habitant d'emballages recyclables et papiers  
→ + 6,46 % par rapport à 2020



38,65 kg/habitant de verre  
→ + 0,56 % par rapport à 2020



34,77 % des déchets collectés en porte-à-porte  
ou en borne à verre sont recyclés



Au total, 496,50 kg/habitant de déchets ménagers  
et assimilés collectés  
→ + 15,23 % par rapport à 2020



71 agents permanents travaillent pour assurer  
l'ensemble des missions du SIRTOM



Coût du service par habitant = 91 €

# BILAN DE L'ANNEE 2021

## CHIFFRES CLES



190,97 kg/habitant de déchets apportés en déchetterie → + 35,15 % par rapport à 2020



77% des déchets apportés en déchetterie sont recyclés (+2 points par rapport à 2020)



312 heures de broyage → 73 bennes de déchets verts évitées



2 collectes d'amiante sur rendez-vous organisées à la déchetterie de Laon → 7,2 tonnes collectées pour 32 participants



181 368 visites sur l'ensemble des déchetteries du SIRTOM (+ 62 004 entrées par rapport à 2020)

# BILAN DE L'ANNEE 202

## CHIFFRES CLES



**939 composteurs supplémentaires et 5 lombricomposteurs ont été livrés**

**→ Au total, 41,59 % des foyers possèdent une solution de compostage fournie par le SIRTOM**



**16 manifestations accompagnées**

**→ 56 bacs et 124 potences prêtés**



**Couches lavables : 9 prêts de kits d'essai et 12 subventions d'achat octroyées**



**Animations en milieu scolaire : 529 élèves sensibilisés**

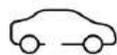
# BILAN DE L'ANNEE 2021

## CHIFFRES CLES



### 8455 tonnes collectées dans les bacs jaunes et bornes à verre

#### Bénéfices environnementaux



L'équivalent en CO<sub>2</sub> d'un parcours de **10 209 366 km** en voiture économisé grâce au recyclage des emballages en plastique de votre territoire



**38 928 m<sup>3</sup>** d'eau évités grâce au recyclage des papiers graphiques de votre territoire (soit l'équivalent de la consommation de **735 habitants**)

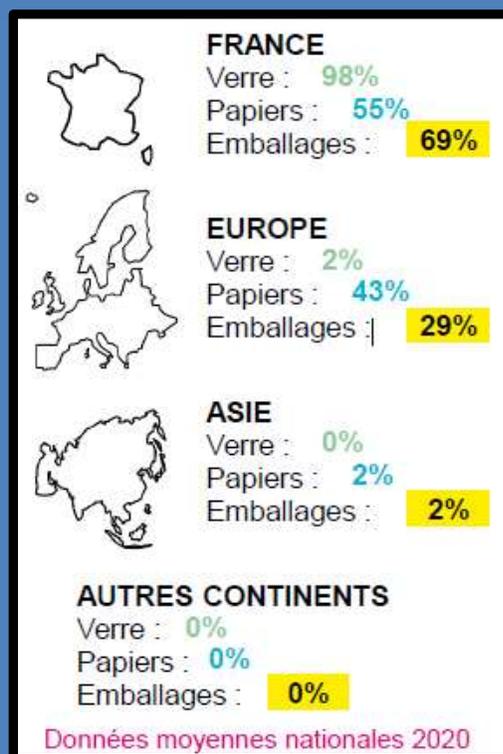


**7 570 621** nouvelles bouteilles en verre fabriquées grâce au geste de tri de vos habitants



**6 754 337** nouveaux magazines fabriqués grâce au geste de tri de vos habitants

#### Destination moyenne des matériaux triés en France



Source : CITEO





## Rapport Annuel 2021

### Prix et qualité du service public d'élimination des déchets



trier, c'est naturel



bien trier, c'est naturel

SIRTOM DU LAONNOIS

Site Marc Buvry

Faubourg de Leully

02000 Laon

Tel : 03.23.26.80.00

Fax : 03.23.26.80.01

[www.tritou.fr](http://www.tritou.fr)

[www.sirtom-du-laonnois.com](http://www.sirtom-du-laonnois.com)



Facebook

## SOMMAIRE

**Présentation** **Page 4**

1-Le territoire desservi par le SIRTOM **Page 4**

2-Organisation générale des services et fonctionnement **Page 5**

**Indicateurs techniques** **Page 12**

1-La collecte des déchets tous services **Page 12**

2-La collecte des déchets en porte à porte **Page 13**

3-La collecte du verre **Page 20**

4-Les déchetteries **Page 21**

5-La prévention des déchets **Page 26**

6-La communication **Page 32**

7-Projets et études 2022 **Page 34**

**Indicateurs environnementaux** **Page 35**

1-La seconde vie des matériaux recyclables de la collecte sélective **Page 35**

2-ZOOM bilan environnemental sur le traitement des DEEE **Page 36**

**Indicateurs financiers** **Page 37**

1-Dépenses et recettes **Page 37**

**Glossaire** **Page 44**

Pour la deuxième année consécutive, les résultats ne ressemblent en rien à ceux des années antérieures. Le niveau de performance atteint jusqu'à maintenant demeure en recul.

Un jeu complexe de vases communicants apparaît entre l'ensemble des flux collectés. Le constat est le même à l'échelle départementale ou nationale.

Cette situation est à la fois la conséquence directe de la crise de la COVID-19 et de la reprise économique.

La production d'ordures ménagères (OMR) a augmenté en 2021 de 2 kg par habitant (+1,1%). Néanmoins, cette hausse s'accompagne d'une augmentation de 4 kg par habitant de la collecte sélective.

Les apports en déchetterie ont augmenté de 35%.

Ces résultats ne sont pas significatifs. Il est nécessaire que la courbe sur la collecte en porte à porte s'inverse, notamment au regard des fortes hausses attendues sur la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes), qui impacteront les coûts de traitement des déchets enfouis.

C'est dans ce contexte particulier qu'a été mise en place l'extension des consignes de tri plastiques en septembre.

En parallèle, les travaux de déploiement des bornes d'apport volontaire pour les flux OMR et collecte sélective en habitat collectif dense sur LAON ont débuté en décembre.

Des actions de sensibilisation et de communication sont prévues.

Il est important, par ailleurs, de pouvoir continuer d'agir en termes de réduction des déchets à la source.

Ces projets répondent à l'objectif d'optimisation permanente du service de collecte.

Par ailleurs, le SIRTOM du Laonnois a poursuivi son action de déploiement des composteurs individuels et partagés. Ainsi, environ 40% des foyers du territoire en sont équipés.

La loi AGEC du 10 février 2020 confirme l'obligation de mettre en place le tri à la source des biodéchets, pour tous, à horizon 2024. Le SIRTOM devra donc renforcer son action sur cette thématique qui va dans le sens de la réduction des ordures ménagères résiduelles.

Eric DELHAYE, Président du SIRTOM du LAONNOIS.

# Présentation

## 1-Le territoire desservi par le SIRTOM



1 Communauté d'Agglomération  
3 Communautés de Communes  
150 Communes desservies pour 88 297 habitants  
Superficie de 1 363 km<sup>2</sup>

Le Sirtom du Laonnois, créé en 1980, est un établissement public sous la forme d'un syndicat mixte fermé. Des délégués élus dans chaque collectivité se réunissent au sein du Comité Syndical pour examiner et délibérer sur les orientations et les projets du SIRTOM

Le Président : Monsieur Eric DELHAYE

Les Vice-Présidents : Messieurs Claude PHILIPPOT, Hervé GIRARD,  
Christophe ANANIE, Benoit BUVRY

Les Membres du Bureau : Mesdames et Messieurs Georges HARANT, Martine BRICOT, Jacqueline BALITOUT, Beatrice LEBEL, Philippe DUCAT, Yves BUFFET, Nathalie DEGREMONT, Marie-France LARDE, Jean-Pierre DUFOUR, Philippe PIRE

## 1.1 Les événements marquants

**D**ébut des travaux d'installation des bornes d'apport volontaire pour les déchets ménagers

résiduels et recyclables à destination des habitats collectifs denses de la ville de Laon.

**E**xtension des consignes de tri à tous les emballages et papiers sur l'ensemble du territoire en septembre 2021.

## 2-Organisation générale des services et fonctionnement

### 2.1 Les compétences du syndicat



Le SIRTOM gère en régie la prévention des déchets ménagers et assimilés, la collecte des déchets ménagers en porte à porte, dont la collecte sélective, et la collecte du verre en apport volontaire, qui impliquent le tri par l'utilisateur. Il assure également sous le même mode de fonctionnement la gestion des 11 déchetteries de son périmètre d'intervention dont le transport des bennes. Le syndicat traite aussi en interne toute la communication écrite et orale, la dotation et maintenance des bacs/sacs de collecte et des composteurs.

Le SIRTOM est engagé depuis de nombreuses années dans la prévention des déchets. Ainsi, plusieurs programmes se sont succédé tels que le Programme de Prévention des Déchets (2010-2015) et le Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage (2016-2019). Depuis 2020, le SIRTOM du Laonnois est engagé dans la mise en place d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés. Ce dernier a pour but de coordonner le nouveau plan d'actions pour la réduction des déchets sur le territoire. Par ailleurs, le SIRTOM a choisi très tôt d'adhérer aux éco organismes qui ne cessent de se créer pour favoriser le recyclage des déchets et limiter l'enfouissement.

Le traitement des déchets relevant de la collecte en porte à porte (tri après la collecte, valorisation, enfouissement) a été transféré en 2003 au syndicat départemental Valor'Aisne. Valor'Aisne a également repris le traitement des déchets de déchetteries dit « bas de quai » depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2017.

L'ensemble du service est financé par une contribution annuelle à l'habitant adressée aux structures adhérentes auxquelles revient la décision de la fiscalité à mettre en place sur leur territoire (impôts locaux, taxe ou redevance d'enlèvement d'ordures ménagères).

## 2.2 Nos métiers

### Collecte en porte à porte ⇒ 34 agents

Les agents de collecte assurent le ramassage des déchets ménagers en porte à porte selon les fréquences définies par l'établissement. Les équipes sont constituées en général d'un chauffeur et de deux ripeurs.

### Collecte du verre ⇒ 1 agent

L'agent collecte les 392 bornes à verre du territoire.

### Déchetteries ⇒ 12 agents

Le service est assuré par les gardiens de déchetterie qui accueillent les visiteurs, veillent au tri et assurent l'entretien des sites. Deux chauffeurs ont en charge l'évacuation et le transport des bennes de déchets. L'équipe est renforcée en saison forte.

### Garage ⇒ 3 agents

Les agents du garage assurent la maintenance des véhicules et les réparations mécaniques ainsi que l'entretien et la maintenance des sites.

### Entretien ⇒ 3 agents dont 1 à temps incomplet

Deux agents nettoient les locaux.  
Un agent est affecté au nettoyage des véhicules.

### Pré collecte - Maintenance des bacs – Composteurs ⇒ 2 agents

L'équipe est affectée à la préparation, la dotation, la réparation, le remplacement des contenants et à la communication de proximité sur le tri et sur la prévention.

### Prévention des déchets, Communication et assistance technique ⇒ 4 agents

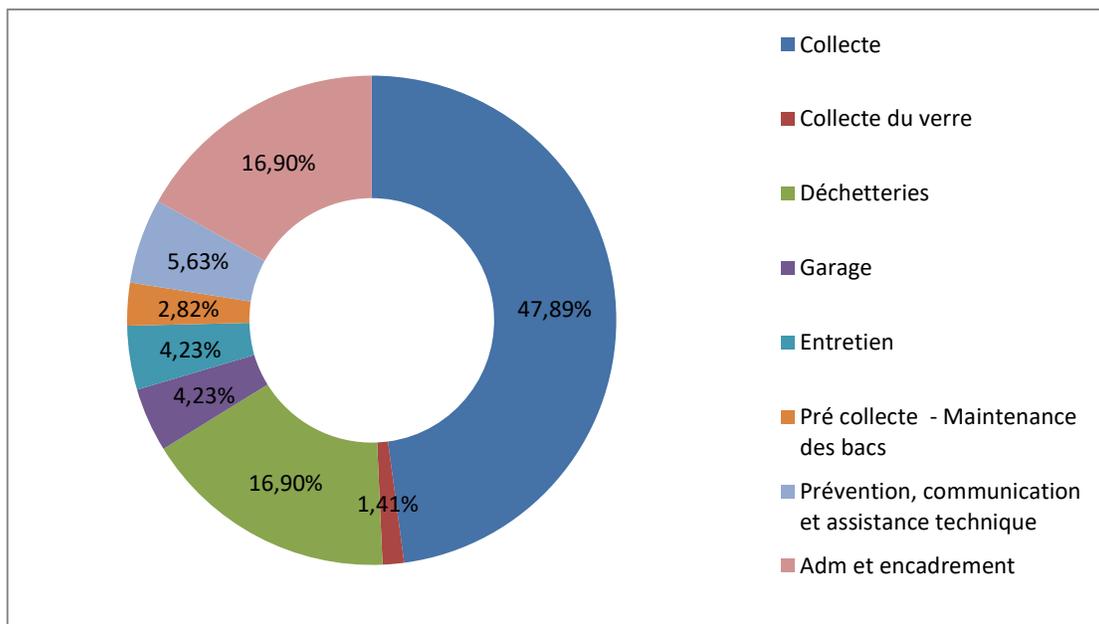
Les agents de communication mènent des actions de sensibilisation, informent sur la prévention et le tri. Ils assurent également les suivis de collecte. Des agents polyvalents viennent renforcer l'équipe en place en fonction des besoins.

Un agent en charge du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

### Administration et encadrement ⇒ 12 agents dont 7 encadrants

Il s'agit ici de l'organisation, du management, de l'accueil, de l'administration générale, des ressources humaines, des finances, de la commande publique, de la santé, de l'hygiène et de la sécurité.

### TOTAL ⇒ 71 agents



## 2.3 La collecte des déchets en porte à porte

### 2.3.1 L'organisation de la collecte des déchets en porte à porte

↳ Les déchets ménagers sont acheminés vers les sites de transfert puis de traitement afin d'y être valorisés ou éliminés (compétence Valor'Aisne).

↳ La collecte des ordures ménagères ainsi que celle des matières valorisables et recyclables sont organisées en porte-à-porte. Le verre, quant à lui est collecté en apport volontaire, nos bornes étant implantées sur 149 communes.

↳ La collecte des encombrants s'effectue principalement par l'intermédiaire du réseau de déchetteries et d'une collecte en porte à porte, sur appel téléphonique et prise de rendez-vous qui est limitée à deux fois par foyer et par an et réservée aux personnes à mobilité réduite.

↳ La collecte des déchets ménagers assimilés d'un volume supérieur à 1100 litres dans la limite de 680 Litres OMR par semaine constitue une prestation spéciale pour tous les producteurs qui ont une convention avec le SIRTOM (service payant).

↳ La collecte des cartons est destinée aux commerçants de la ville de Laon, une fois par semaine, après inscription auprès du service de collecte.

↳ La collecte est assurée pour les campings du territoire.

## 2.3.2 Les fréquences et secteurs de collecte

Secteurs	OMR	Emballages- Papiers	Déchets verts
	 <i>Les déchets ultimes</i>		
Rural	C1 pas de bio-déchets pour la CCCP et ex CC Val de l'Ailette	C0.5	C 0.5 sauf CCCP (1)
Laon	C1	C0.5	C 0.5
Cité médiévale de Laon	C4 en OMR, pas de bio-déchets	C1	-
Plusieurs rues étroites de Laon	C1 en OMR	C0.5	
Habitat collectif	Pas de bio-déchets, C1 en OMR, C2 en OMR pour le collectif dense secteurs Champagne, Moulin-roux, Montreuil et 5 points Ile de France de Laon	C1 à Laon C0.5 sur les autres communes	-

C0.5 : collecté une fois tous les quinze jours

C1 : collecté une fois par semaine

C2 : collecté deux fois par semaine

C4 : collecté quatre fois par semaine

(1) Collecte des déchets verts du 1 avril 2021 au 30 Novembre 2021

PERIODE	NOMBRE DE TOURNEES TOUS FLUX	
	SEMAINE PAIRE	SEMAINE IMPAIRE
Janvier à Mars	57	58
Avril à Novembre	71	72
Décembre	57	58

## 2.3.3 Bénéficiaires du service desservis en porte à porte n'étant pas des ménages

	Nombre
Associations	126
Administrations	517
Commerçants, artisans et Entreprises	1604
<b>TOTAL</b>	<b>2247</b>

## 2.4 La fourniture de bacs de collecte / Sacs de collecte sélective / composteurs

Les livraisons de bacs correspondent :

- à un emménagement dans une nouvelle habitation,
- à un changement de capacité pour un bac plus grand ou plus petit,
- à un remplacement de bac cassé.

Le service assure également les petites réparations telles que les changements de couvercle, roues...La fourniture de sacs de collecte sélective a lieu pour la Cité Médiévale de Laon et quelques rues étroites de notre territoire.

### L'ensemble des prestations est gratuit

Le SIRTOM dote également gratuitement un composteur en bois ou en plastique à raison d'un par foyer). (Dotation de deux composteurs sur la CCCP qui ne bénéficie pas de la collecte des déchets verts). Pour les habitats collectifs, le SIRTOM propose soit la mise en place de composteurs collectifs soit la dotation d'un lombricomposteur.

	Foyers de 1 personne	Foyers de 2 à 4 personnes	Foyers de 5 à 6 personnes	Foyers de plus de 6 personnes
Bac à couvercle gris pour les ordures ménagères	120 Litres	120 Litres	180 Litres	240 Litres
Bac à couvercle jaune pour les recyclables « Monoflux »	120 Litres	180 Litres	240 Litres	360 Litres
Bac à couvercle marron pour les déchets verts (1)			140 Litres	
Rouleaux de sacs pour monoflux	50 litres – réservés à certains types habitats			

(1) Dotation sur la CAPL, CCCD, CCPC pour l'ex CC Vallons d'Anizy

## 2.5 La collecte du verre



Des points d'apport volontaire sont disponibles sur 149 communes et dans notre réseau de déchetteries.

Les tournées de collecte des bornes à verre sont analysées et programmées chaque année en fonction du taux de remplissage constaté l'année précédente.

Le nombre de bornes aériennes sur notre territoire est de 390.

## 2.6 Les horaires d'ouvertures des déchetteries

Déchetteries	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Aulnois sous Laon	9H/13H 14H/18H	FERME	9H/13H 14H/18H	FERME	9H/13H 14H/18H	9H/13H 14H/18H	9H/12H
Bourg et Comin	FERME	FERME	14H/18H	FERME	FERME	9H/13H 14H/18H	9H/12H
Coucy Le Château Novembre à Mars	13H30/17H	FERME	9H/12H 13H30 17H	13H30 17H	9H/12H 13H30 17H	9H/12H 13H/ 17H	9H/12H
Coucy Le Château Avril à Octobre	14H/18H	FERME	9H/12H 14H/18H	14H/18H	9H/12H 13H 18H	9H/12H 13H 18H	9H/12H
Crépy	9H/12H	FERME	9H/13H 14H/18H	FERME	FERME	9H/13H 14H/18H	FERME
Festieux	FERME	9H/13H 14H/18H	9H/13H 14H/18H	9H/13H 14H/18H	FERME	9H/13H 14H/18H	9H/12H
Laon	9H/12H 13H/18H	9H/12H 13H/18H	9H/12H 13H/18H	9H/12H 13H/18H	9H/12H 13H/18H	9H/12H 13H/18H	9H/12H
Lizy	14H/18H	FERME	9H/12H 14H/18H	FERME	9H/12H 14H/18H	9H/12H 14H/18H	9H/12H
Guignicourt	FERME	9H/13H 14H/18H	9H/13H 14H/18H	FERME	9H/13H 14H/18H	9H/13H 14H/18H	9H/12H
Liesse notre Dame	FERME	9H/12H 13H/18H	14H/17H	9H/12H 13H/18H	FERME	9H/12H 13H/18H	FERME
Pontavert	FERME	14H/18H	FERME	14H/18H	FERME	9H/13H 14H/18H	FERME
Sissonne	9H/12H 13H/18H	FERME	9H/12H 13H/18H	FERME	9H/12H 13H/18H	9H/12H 13H/18H	9H-12H

## 2.7 Les flux acceptés en déchetteries :

Les encombrants, le plâtre, le polystyrène, les DEA, le bois, les gravats, les déchets verts, la ferraille, les DEEE, le carton, le papier, les huiles alimentaires, les batteries, les huiles minérales, les piles, les pneus, les DDS, les textiles, le verre, les DASRI, les lampes, l’amiante (sur rendez-vous uniquement).

## 2-8 Schéma général de l’élimination et de la valorisaon des déchets

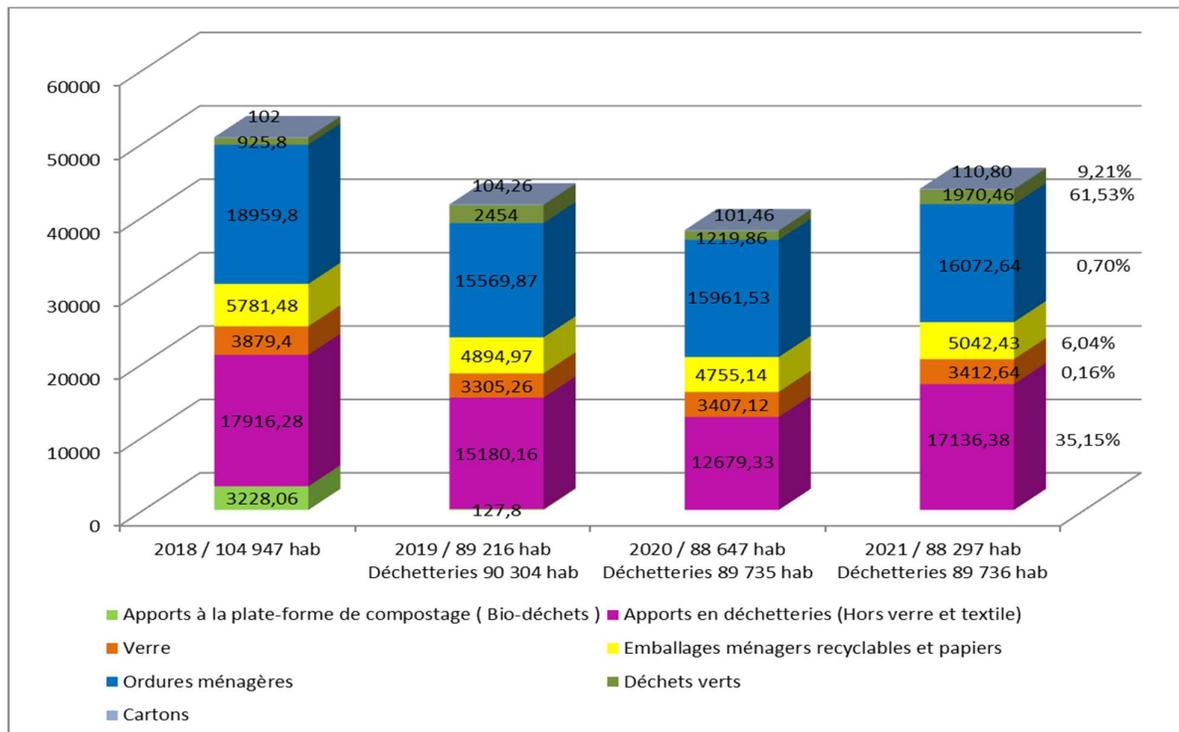


Via Valor’Aisne	Flux de collecte	Collecte	Mode de traitement	Repreneur ou Organisme de traitement
Déchets ménagers	Ordures Ménagères	SIRTOM	Enfouissement / incinération énergétique	Eco centre Valor’Aisne /Ecovalor Saint Saulve,SMIAA Maubeuge, SMITON Monthyon
	Recyclables	SIRTOM	Tri et recyclage	Norske, SUEZ, Valorplast, Lucart, Saica
	Verre	SIRTOM	Tri et recyclage	OI-Manufacturing
	Déchets verts du 1er Avril au 30 Novembre	SIRTOM	Compostage	Prestataire de Valor’Aisne
Déchets des déchetteries Traitement	Encombrants	SIRTOM	Enfouissement	GURDEBEKE via Valor’Aisne
	Déchets valorisables	SIRTOM / PRESTATIONS	Tri et recyclage	Divers
	Gravats	SIRTOM	Tri et recyclage	Divers
Déchetteries REP Responsabilité élargie du producteur	Déchets Dangereux spécifiques	Valrecoise Chimirec	Traitement spécifique	Valrecoise Chimirec ECO DDS
	DASRI	NB Médical	Traitement spécifique	DASTRI
	DEA	Véolia	Valorisation matières	Eco Mobilier
	Piles	Valrecoise Chimirec	Traitement spécifique	Corépile
	Pneus	Alliapur	Valorisation matières	Alliapur
	DEEE	Derichebourg	Traitement spécifique	Eco Système

## INDICATEURS TECHNIQUES

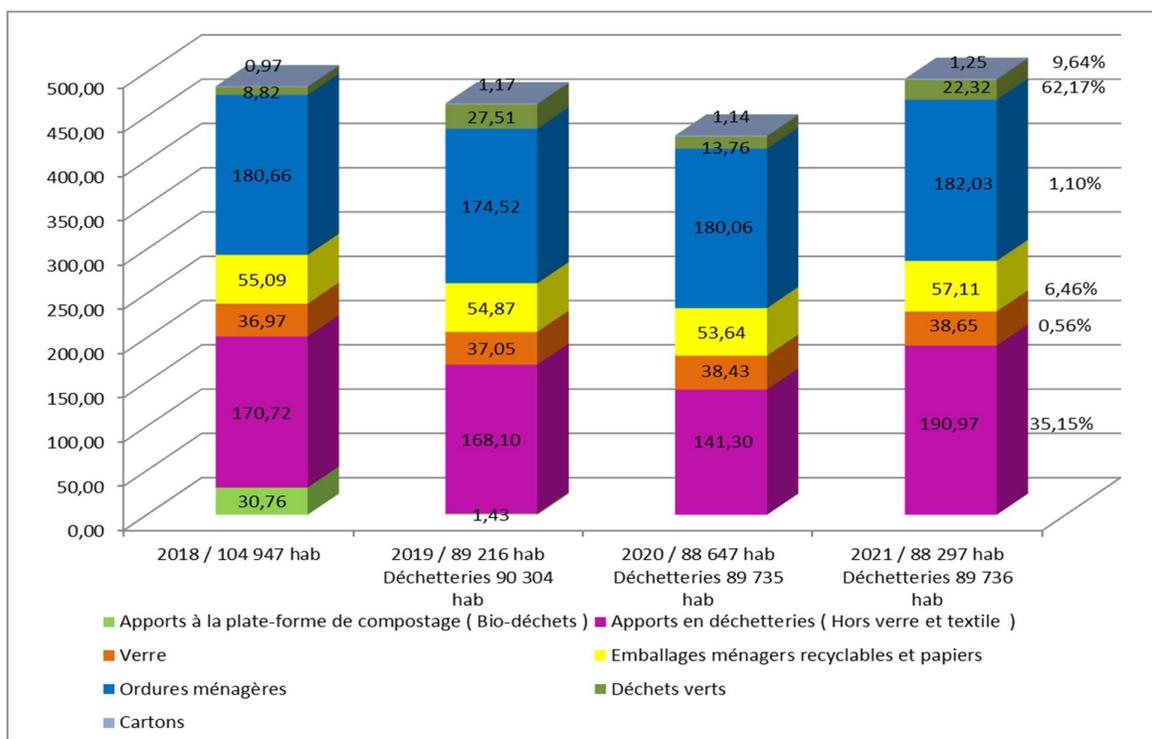
### 1-La collecte des déchets tous services

#### 1.1 Evolution de flux entrant en tonnes



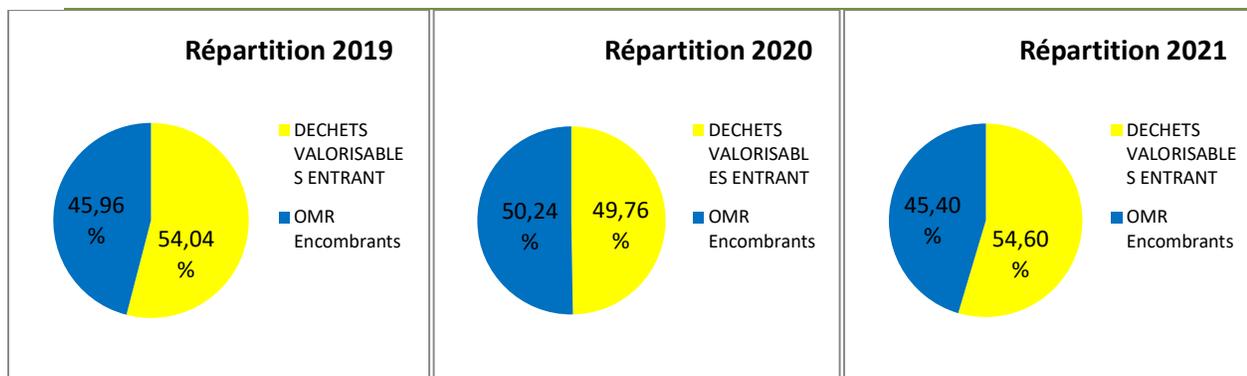
Les déchets assimilés sont collectés en même temps que la collecte des déchets ménagers pour des raisons d'optimisation

#### 1.2 Evolution des flux entrant en kg/an/hab



### 1.3 Niveau de valorisation en tonnes et en %

	2019	2020	2021
Déchets valorisables entrant	22 557.11	19 009.32	23 935.19
OMR et encombrants	19 185.07	19 193.07	19 904.66
<b>TOTAL</b>	<b>41 742.12</b>	<b>38 202.39</b>	<b>43 839.85</b>



## 2-La collecte des déchets en porte à porte

### 2.1 Répartition valorisation rural / urbain

En tonnes	2020	Rural	Urbain	2021	Rural	Urbain
Déchets valorisables entrants	6 076.46	4 564.66	1 511.80	7 123.69	5 318.15	1 805.54
OMR	15 961.53	10 537.28	5 4524.25	16 072.64	10 597.37	5 475.27
<b>TOTAL</b>	<b>22 037.99</b>	<b>15 101.94</b>	<b>6 936.05</b>	<b>23 196.33</b>	<b>15 915.52</b>	<b>7 280.81</b>
En pourcentage	2020	Rural	Urbain	2021	Rural	Urbain
Déchets valorisables entrants	27.57%	30.23%	21.80%	30.71%	33.41%	24.80%
OMR	72.43	69.77%	78.20%	69.29%	66.59%	75.20%
<b>TOTAL</b>	<b>100.00%</b>	<b>100.00%</b>	<b>100.00%</b>	<b>100.00%</b>	<b>100.00%</b>	<b>100.00%</b>

## 2.2 Répartition par Communauté de Communes et Communauté d'Agglomération

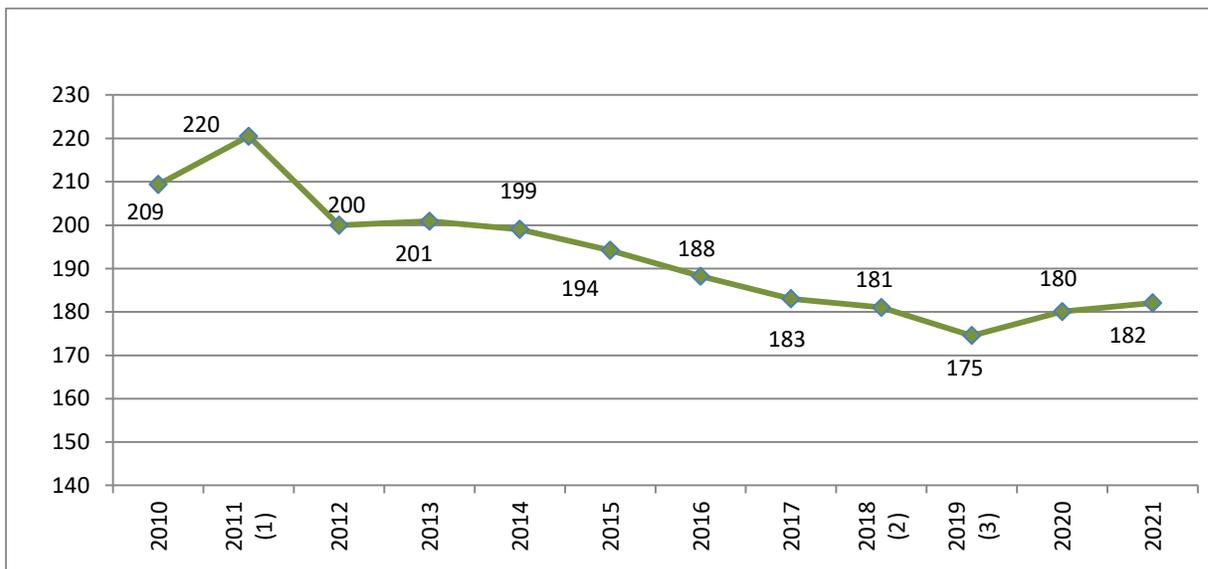
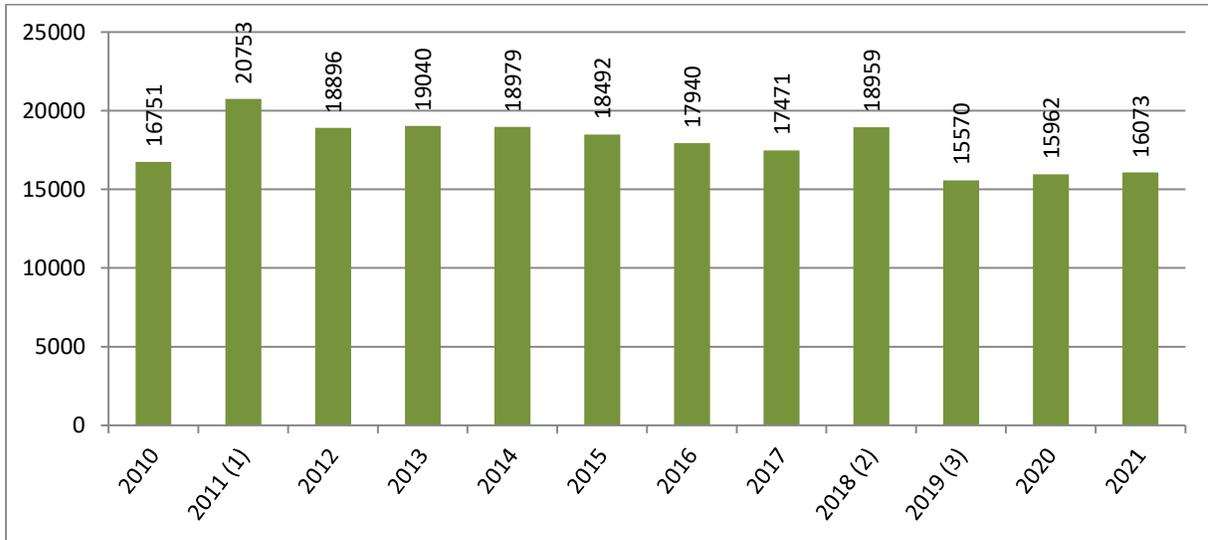
2019 en tonnes	OMR	MONOFLUX	DECHETS VERTS
CAPL	8424,78	2220,43 (2)	1 540,68
CCCD	872,92	279,21	207,83
CCPC	2873,05	1009,6	705,49
CCCP	3399,12	1385,73 (1)	-
2020 en tonnes	OMR	MONOFLUX	DECHETS VERTS
CAPL	8592.08	2173.55 (2)	769.90
CCCD	912.18	285.04	111.49
CCPC	2943.67	976.60	338.47
CCCP	3522.60	1319.95 (1)	-
2021 en tonnes	OMR	MONOFLUX	DECHETS VERTS
CAPL	8537,89	2344,74 (2)	1269,67
CCCD	905,94	276	164,93
CCPC	3001,26	1076,88	535,86
CCCP	3627,55	1344,81 (1)	-
2019 en kg/an/hab	OMR	MONOFLUX	DECHETS VERTS
CAPL	189,30	51,13 (2)	34,62
CCCD	157,74	50,45	37,56
CCPC	161,78	56,85	39,73
CCCP	158,70	61,60 (1)	-
2020 en kg/an/hab	OMR	MONOFLUX	DECHETS VERTS
CAPL	195.53	50.71 (2)	17.52
CCCD	163.85	51.20	20.03
CCPC	165.29	55.00	19.06
CCCP	164.74	58.77 (1)	-
2021 en kg/an/hab	OMR	MONOFLUX	DECHETS VERTS
CAPL	195,39	55,01 (2)	29,06
CCCD	163,00	49,66	29,67
CCPC	170,10	61,03	30,37
CCCP	169,92	59,98 (1)	-

(1) intégration de Festieux et Samoussy - extension des consignes de tri

(2) Hors Festieux et Samoussy

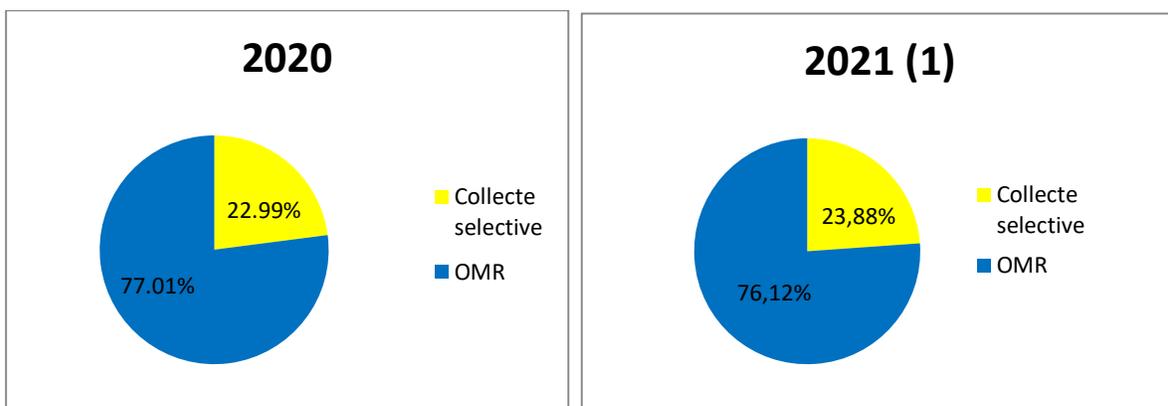


## 2.3 Evolution de la production des ordures ménagères résiduelles en tonnes et en kg/an/hab



- (1) En 2011 intégration des résultats de la CCVO
- (2) En 2018 intégration de l'ex CC Val de l'Ailette
- (3) Fin de la convention Ex CCVO au 1<sup>er</sup> Janvier 2019

## 2.4 Collecte sélective en porte à porte et le niveau valorisation

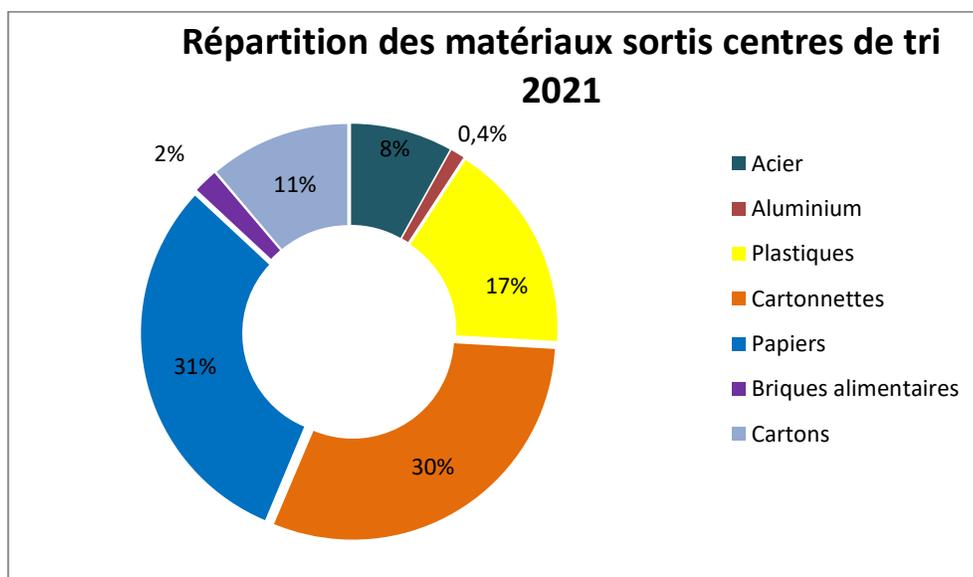


(1) ratio identique en 2019

## 2.5 Evolution des tonnages sortis des centres de tri

Matériaux	Année/ recettes	Tonnages	% Evolution
Acier	2020 / 18 829€	210.26	+12%
	2021 / 40 712.58€	236.23	
Aluminium	2020 / 3 233€	6.66	+379%
	2021 / 26 436.44€	31.91	
Plastiques	2020 / 73 691€	502.03	-3%
	2021 / 139 129.77€	487.43	
Cartonnettes	2020 / 50 884€	1002.53	-12%
	2021 / 144 446.05€	886.73	
JMR	2020 / 66 943.58 €	902.95	-1%
	2021 / 75 780.48€	891.26	
Briques alimentaires	2020 / 480€	40.03	-40%
	2021 / 520.35€	56.06	
Cartons	2020 / 9 647.31	125.01	+160%
	2021 / 62 382.57€	325.46	

TOTAL 2020 : 2 789.47 tonnes / TOTAL 2021 : 2 915.05 tonnes



## 2.6 Refus des centres de tri et de la station de compostage

Le tri en centre de tri des déchets recyclables génère des refus dus aux erreurs de tri des usagers, au process de tri et aux collectes trop souillées pour être triées. Il en est de même pour le compostage.

En vue d'améliorer la qualité du tri, le SIRTOM poursuit des actions de communication afin que les usagers appliquent précisément les consignes de tri.

Le SIRTOM du Laonnais participe régulièrement à ce que l'on appelle des « caractérisations » qui consistent à prélever des échantillons au vidage du camion afin de déterminer les erreurs de tri récurrentes et vérifier la qualité.

Des erreurs de tri sont assez fréquentes telles que la présence de papiers peints, textiles, restes alimentaires ou encore des couches jetables.

Ces déchets non recyclables sont déposés par inadvertance dans les bacs/sacs emballages et papiers. Triés sur le tapis de tri où ils n'ont pas lieu d'être, ils sont séparés des déchets valorisables afin d'être acheminés vers le centre de transfert pour être enfouis, alors qu'ils devraient être déposés directement par l'utilisateur dans son bac / sac d'ordures ménagères résiduelles.

Ces déchets, la plupart du temps insalubres, n'ont rien à faire dans les bacs ou sacs de recyclables et nuisent d'une part aux conditions de travail du personnel et d'autre part au porte-monnaie.

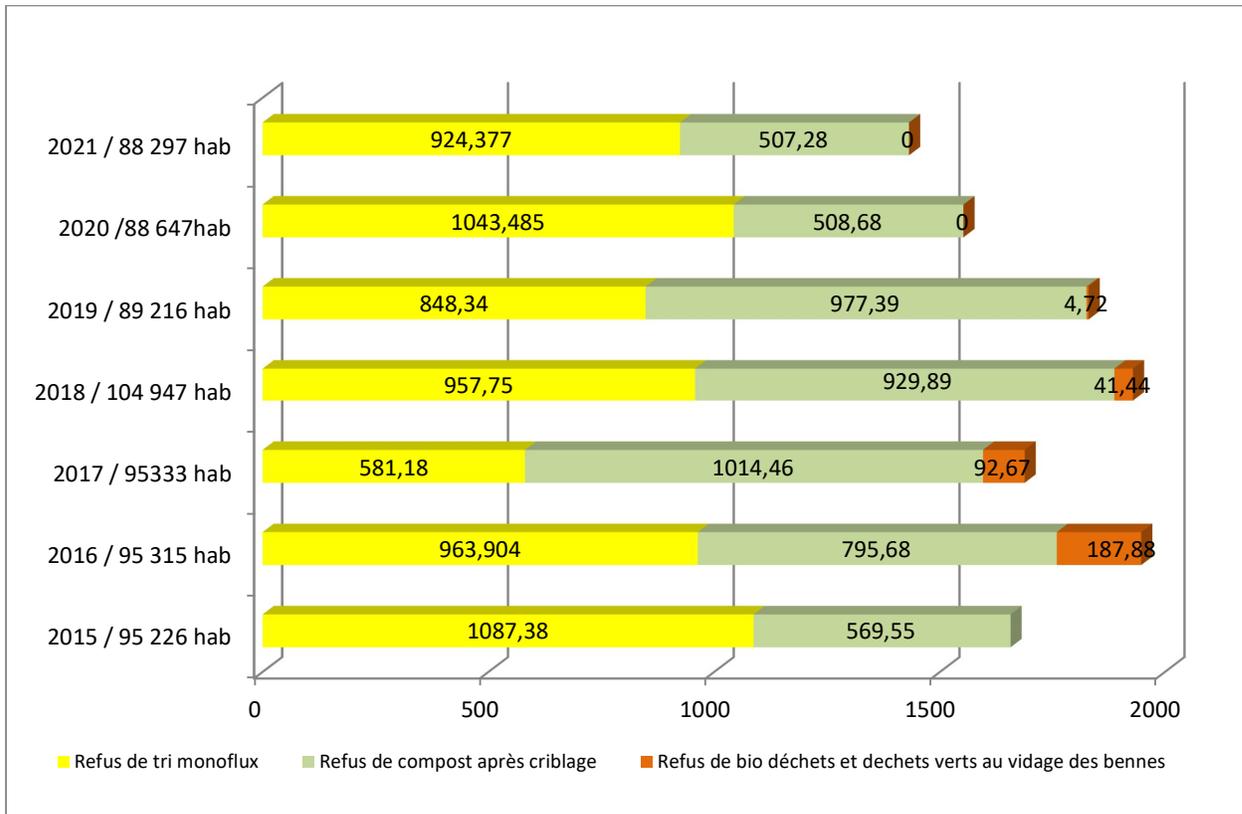
### 2.6.1 Bilan des caractérisations en kg sur les valorisables entrant

2021	Poids total	Poids du refus	% de refus
Monoflux CAPL / CCCD / CCPC 01/01/2021 au 31/08/2021	528.12	86.18	16.32 %
Monoflux CCCP, Festieux, Samoussy 01/01/2021 au 31/08/2021	297.48	50.16	16.86 %
Ensemble du territoire ECT (1) 01/09/2021 au 31/12/21	543.01	83.78	15.43 %
<b>TOTAL</b>	<b>1 368.61</b>	<b>220.12</b>	<b>16.08 %</b>

2020	Poids total	Poids du refus	% de refus
Monoflux CAPL / CCCD / CCPC	651.46	117.76	18.08 %
Monoflux CCCP, Festieux, Samoussy	346.49	72.13	20.82 %
<b>TOTAL</b>	<b>997.95</b>	<b>189.80</b>	<b>19.01 %</b>

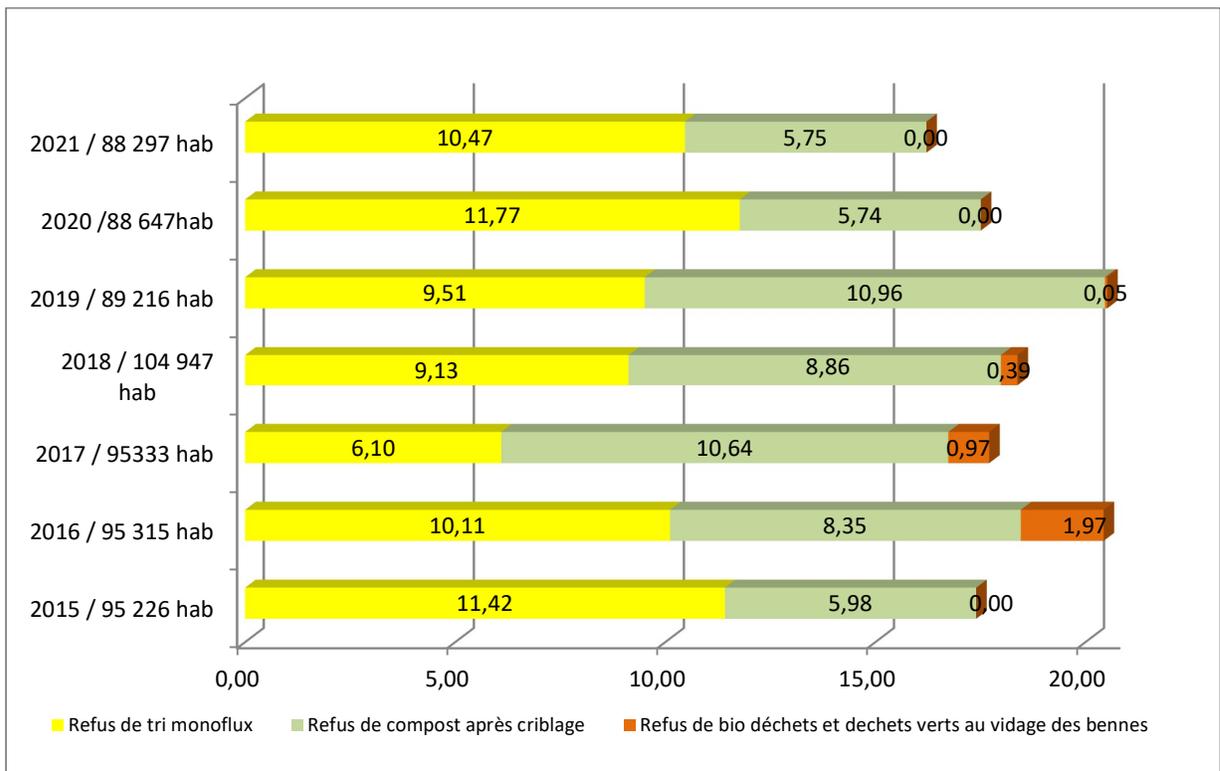
(1) Extension des consignes de tri

## 2.6.2 Evolution des refus de 2015 à 2021 en tonnes



Dans le cadre de la démarche qualité, des suivis de collecte sont également organisés. Ils sont accompagnés d'actions de communication correctives.

## 2.6.3 Evolution des refus de 2015 à 2021 en kg/an/hab

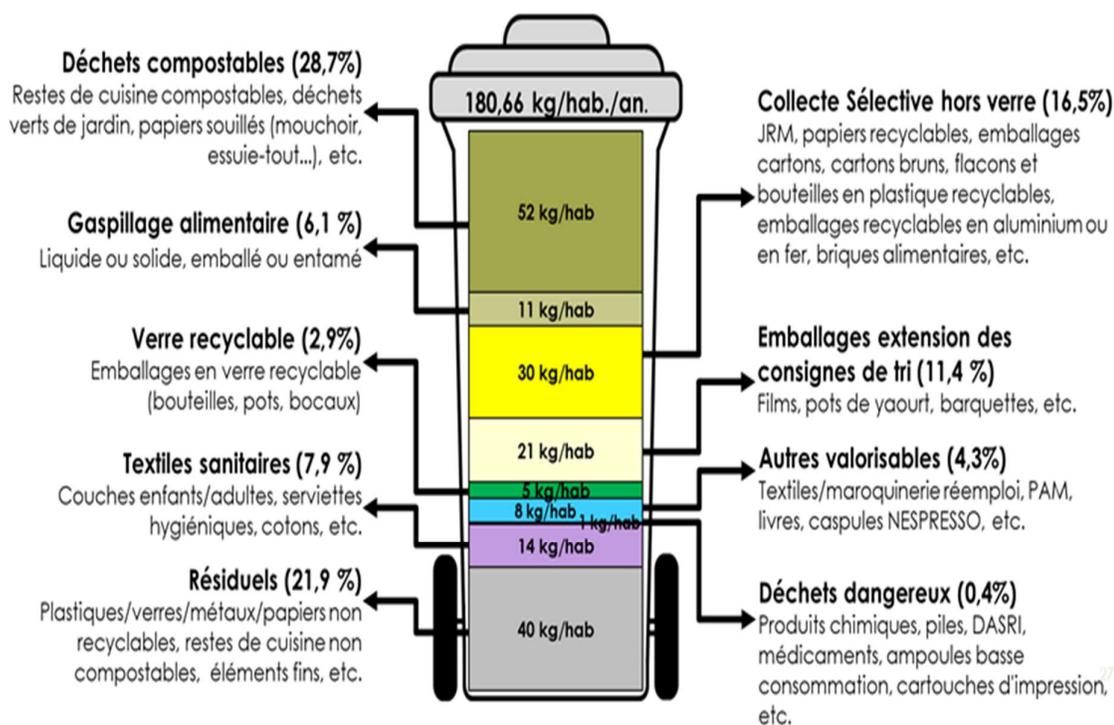


## 2.6.4 Evolution des refus de tri en sortie centre de tri

	Unité	Entrants 2020	Refus 2020	% 2020	Entrants 2021	Refus 2021	% 2021
Collecte sélective	En tonnes	4 755.14	1043.485	21.94%	5 042.43	924.377	17.32% (1)
	En kg/an/hab	53.64	11.77		57.11	10.47	

(1) Niveau identique à celui de 2019

## 2.7 Composition des déchets collectés dans le flux OMR



Calcul établi d'après caractérisations SIRTOM 2016 et Valor'Aisne 2018

## 2.8 La maintenance des bacs / ou des sacs

Etat du Parc / Type de bacs	Nombres de bacs 2020	Litrage 2020	Nombres de bacs 2021	Litrage 2021	Evolution en volume
Bac à couvercle Gris « OMR »	29 923	4 764 445	31 645	5 039 830	+5.78%
Bac à couvercle jaune	44 461	8 598 560	46 984	9 588 180	+11.51%
Bac à couvercle marron « déchets verts	19 229	2 99 480	19 326	2 712 940	+0.50%
<b>TOTAL</b>	<b>93 613</b>	<b>16 062 485</b>	<b>97 955</b>	<b>17 340 950</b>	<b>+7.96%</b>

2 376 livraisons de bacs ont eu lieu en 2021 contre 2 212 en 2020 auxquelles s'ajoutent 50 réparations effectuées à domicile contre 87 en 2020. 2 538 rouleaux de sacs ont également été distribués sur l'ensemble du territoire (2 463 en 2020).

Le service maintenance des bacs a parcouru 31865 kms (33 268 kms en 2020) et a réalisé 1805 heures (1340 heures en 2020) soit environ 249 jours équivalent temps plein (193 jours en 2020).

### 3-La collecte du verre



Le ratio de l'année 2021 est de 38.65 kg/hab/an soit une hausse de 3.08% par rapport à 2020.

La vente du verre a permis de dégager une recette de

76 162.48 € TTC pour l'année 2021 contre 83 615.99 € TTC pour l'année 2020.

Le prix de reprise à la tonne de 2020 est de 29.98€ TTC tandis que celui de 2021 est de 18.72€ TTC pour le premier semestre, de 24.35€ TTC pour le troisième trimestre et de 27.78€ pour le quatrième trimestre.

Pour information, les dernières performances nationales connues, tous types de milieux confondus, sont de 32 kg/hab/an. (Source SINOE 2017)

Le ratio pour le département de l'Aisne est de 35.24kg/an/hab. (Source SINOE 2017)

En 2021, le SIRTOM a versé à la Ligue contre le cancer une subvention de 2 285€ (2 508 € en 2020).

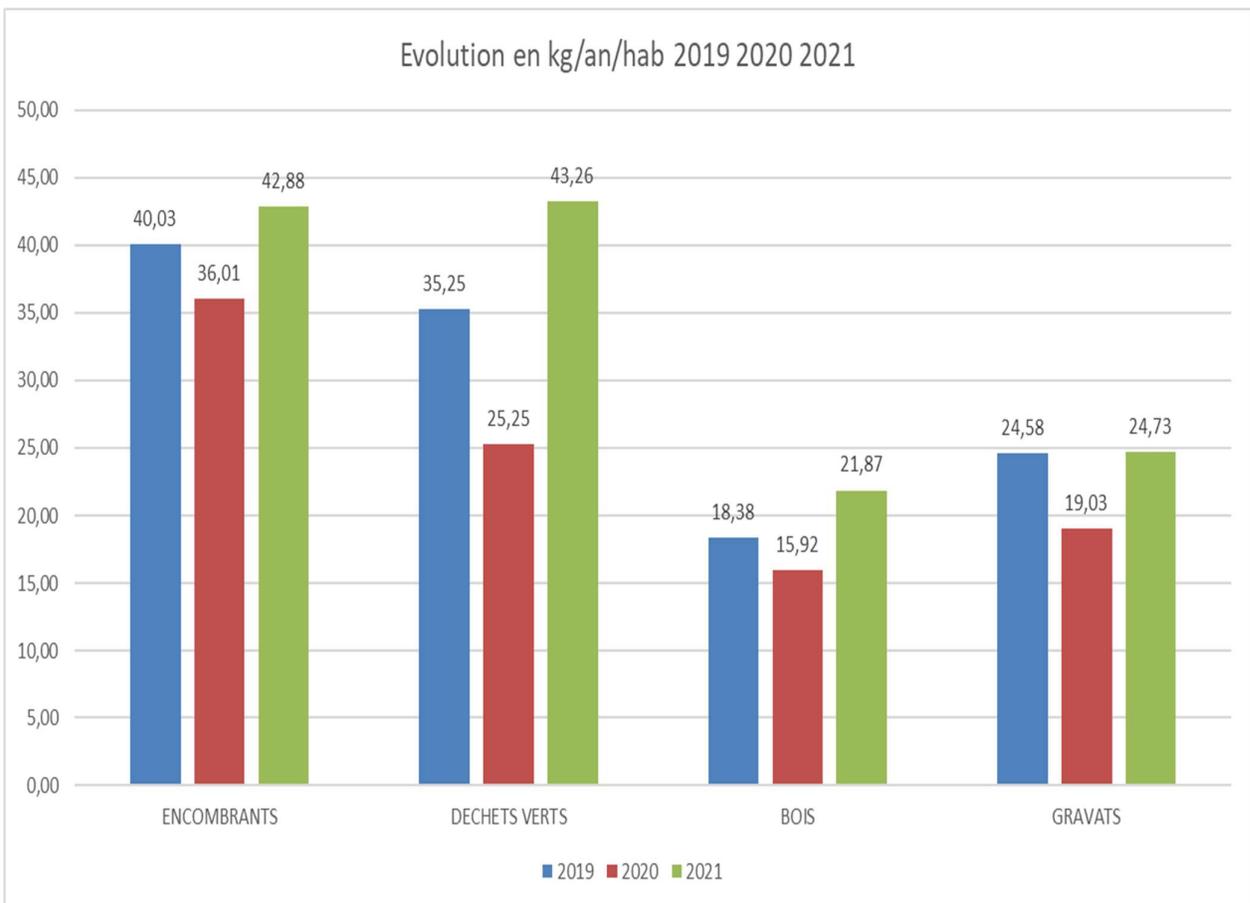
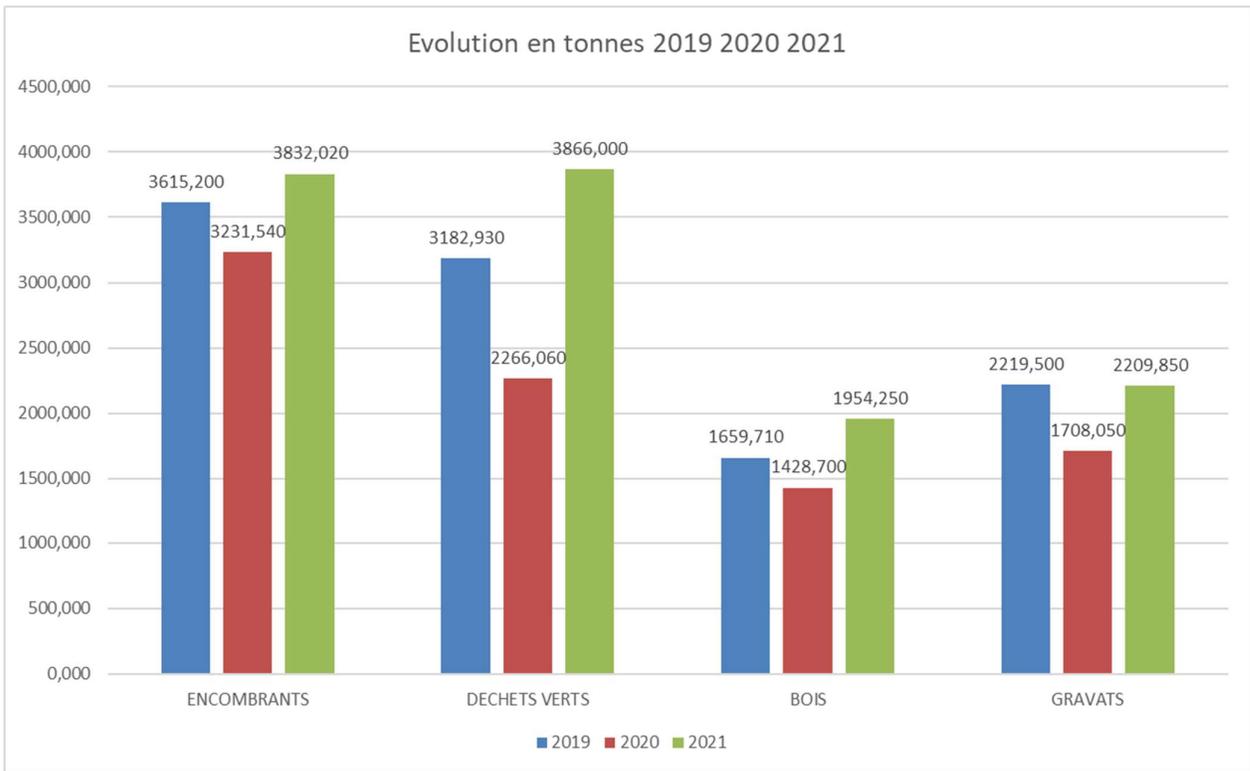
## 4-Les Déchetterie

### 4.1 Tonnages et niveau de fréquentation

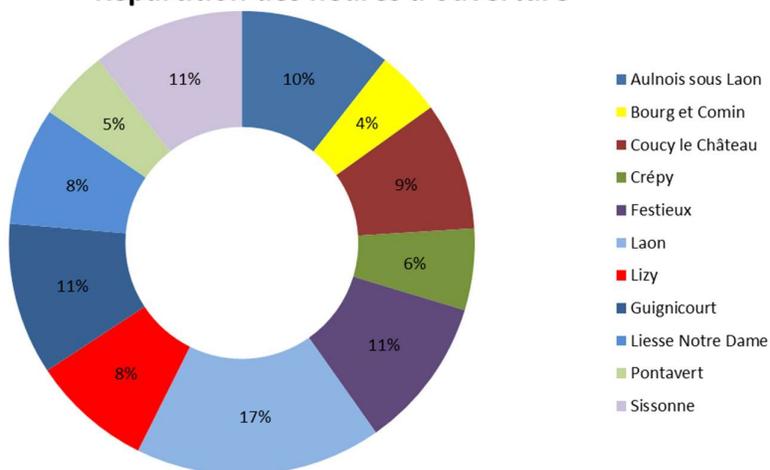
Déchetteries	Tonnes apportées	Nombre de visites	Kg / visiteur	Durée effective d'ouverture en heures	Tonnages / heure d'ouverture	Ratio visiteurs heure
 Aulnois sous Laon	1 062.67	17 030	62	1 771	0.60	9.63
 Bourg et Comin	581.35	6 397	91	759	0.77	8.43
 Coucy le Château	1 584.10	16 188	98	1 499	1.06	10.80
 Crépy	627.77	7 313	880	955	0.66	7.66
 Festieux	1 365.64	13 496	101	1 771	0.77	7.62
 Laon	6 422.39	48 481	132	2 874	2.23	16.87
 Lizy	1 477.61	19 142	77	1 407	1.02	13.60
 Guignicourt	1 508.66	23 846	63	1 779	0.85	13.40
 Liesse	921.64	10 914	84	1 379	0.67	7.91
 Pontavert	655.48	7 432	88	824	0.80	9.02
 Sissonne	1 120.20	11 129	101	1 771	0.63	6.28
<b>TOTAL 2021</b>	<b>17 327.50</b>	<b>181 368</b>	<b>99</b>	<b>16 789</b>	<b>1.03</b>	<b>10.80</b>
<b>TOTAL 2020</b>	<b>12 846.61</b>	<b>119 364</b>	<b>108</b>	<b>13 731</b>	<b>0.94</b>	<b>8.69</b>
<b>TOTAL 2019</b>	<b>15 462.54</b>	<b>167 729</b>	<b>92</b>	<b>16 789</b>	<b>0.92</b>	<b>9.99</b>
<b>EVOLUTION 2021/2020</b>	<b>4 480.89</b>	<b>62 004</b>	<b>-9</b>	<b>3 058</b>	<b>0.09</b>	<b>2.11</b>
<b>EVOLUTION 2021/2019</b>	<b>1 684.96</b>	<b>13 639</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>0.11</b>	<b>0.81</b>

Type	Tonnage 2020	Tonnage 2021	Evolution 2021-2020	Kg/hab 2020	Kg/hab 2021
Encombrants	3 231.54	3 932.000	18.58%	36.01	42.88
Plâtres	407.36	523.220	28.44%	4.54	5.85
Polystyrène	19.92	23.76	19.28%	0.22	0.27
Mobilier DEA	1 532.17	2 099.450	37.02%	17.	23.49
Bois	1 428.70	1 954.250	36.79%	15.92	21.87
Gravats	1 708.05	2 209.85	29.38%	19.03	24.73
Déchets verts	2 266.06	3 866.000	70.60%	25.25	43.26
Ferrailles	692.04	857.400	23.89%	7.71	9.59
Lampes	1.942	2.418	24.50%	0.02	0.03
DEEE	672.803	897.279	33.36%	7.50	10.04
Cartons	334.14	429.880	28.65%	3.72	4.81
Papiers	143.76	178.860	24.42%	1.60	2.00
Huiles minérales	30.15	39.060	29.55%	0.34	0.44
Batteries	8.218	11.475	39.63%	0.09	0.13
Huiles alimentaires	0.294	4.448	1426.53%	0.003	0.05
Piles	4.083	5.665	38.75%	0.05	0.06
Pneus	72.244	49.558	-31.90%	0.81	0.55
DDS hors REP	43.947	45.457	3.44%	0.49	0.51
DDS REP	74.244	99.198	33.61%	0.83	1.11
<i>Sous total DDS</i>	<i>118.191</i>	<i>144.655</i>	<i>21.60%</i>	<i>1.32</i>	<i>1.62</i>
DIB	0.000	0.000	0.000	0.00	0.00
DASRI	0.308	0.267	-13.46%	0.003	0.003
Amiante	6.840	7.189	5.10%	0.076	0.080
<b>Sous total</b>	<b>12 679.33</b>	<b>17 136.38</b>	<b>35.15</b>	<b>141.30</b>	<b>191.73</b>
Textile	77.95	94.498	21.23%	0.87	1.06
Verre	89.330	176.522	97.61%	1.00	1.97
<b>TOTAL</b>	<b>12 846.61</b>	<b>17 327.50</b>	<b>34.88%</b>	<b>143.16</b>	<b>193.87</b>

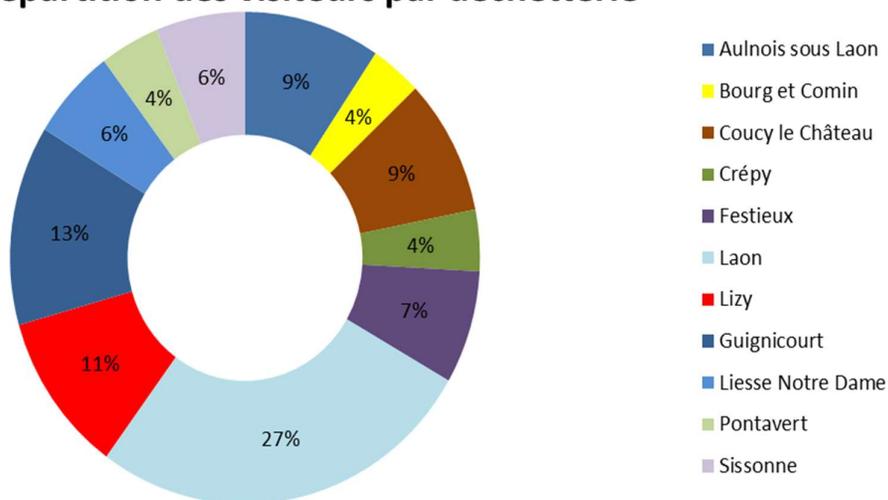
Il y a eu 326 demandes de dérogation en 2021 contre 106 en 2020 et 13 en 2019.



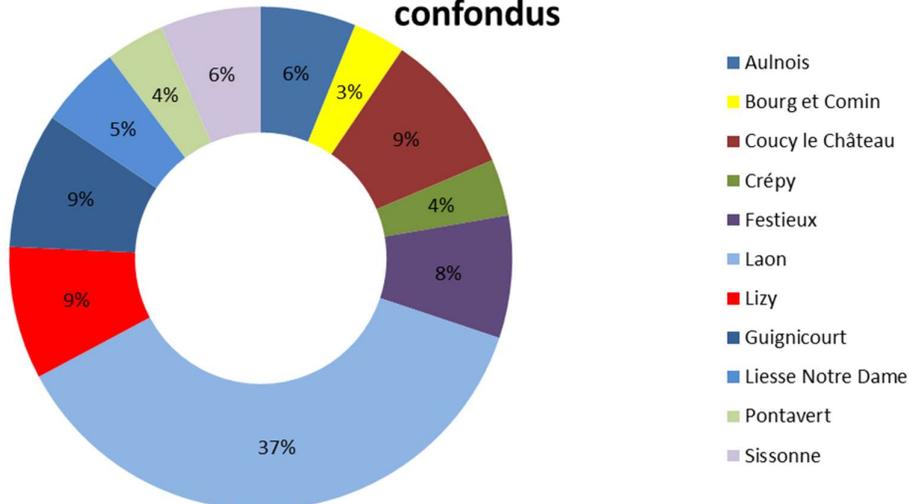
### Répartition des heures d'ouverture



### Répartition des visiteurs par déchetterie



### Répartition des tonnages par déchetterie tous flux confondus





ENCOMBRANTS

22%



BOIS

11%



DÉBLAIS / GRAVATS

13%



DÉCHETS VERTS

22%

### 4.3 L'accès des professionnels en déchetteries

L'accès des professionnels en déchetterie est réglementé (commerce, artisan, agriculteur et association) [www.sirtom-laonnois.com](http://www.sirtom-laonnois.com)



L'accès des professionnels est payant. Ils doivent acheter une carte donnant accès au réseau

	2020	2021
Nombre de cartes prépayées	187	209
Recettes	38 385	43 895
Nombre de professionnels concerné	113	103

de déchetteries. Ces cartes sont disponibles au siège du SIRTOM du Laonnois. A noter que les papiers, les DEA, le verre, le carton, le textile et la ferraille sont acceptés gratuitement.

### 4.4-La collecte des professionnels

Le SIRTOM du Laonnois collecte gratuitement les professionnels de son territoire si leur production n'excède pas 1100L par semaine avec 680L maximum d'OMR. La collecte s'effectue selon les mêmes modalités que les usagers du secteur.

Pour les professionnels produisant plus de 1100 L de déchets par semaine, le SIRTOM propose une prestation de service. Les tarifs sont révisés annuellement.

BILAN 2021 : 19 conventions payantes ont été exécutées pour une recette totale de 45 017.08 € contre 50 426.88 € en 2020.

## 5-La prévention des déchets

### Qu'est-ce que la prévention des déchets ?

La prévention correspond à toute action amont (au niveau de la conception, de la production, de la distribution et de la consommation d'un bien) visant à faciliter la gestion ultérieure des déchets, notamment par la réduction des quantités de déchets produites et/ou de leur nocivité ou par l'amélioration du caractère valorisable.

La prévention des déchets consiste à :

- Éviter, réduire ou retarder l'abandon de produits ou de substances qui contribueront aux flux de déchets. Nous parlerons alors de prévention quantitative.
- Limiter la nocivité des déchets eux-mêmes ou de leurs traitements. Nous retiendrons alors la notion de prévention qualitative, au sens où il s'agira d'améliorer la qualité du traitement des déchets.

La prévention est un enjeu important. De 2012 à 2015, le SIRTOM possédait un Programme Local de Prévention (PLP), les actions engagées ont été poursuivies dans un nouveau programme : « Territoire Zéro déchet Zéro gaspillage » (TZDZG). Le PLP était orienté principalement vers les particuliers et les objectifs concernaient la réduction des Ordures Ménagères et Assimilées, c'est-à-dire l'ensemble des déchets collectés (hors déchets verts) et les déchets en apport volontaire (le verre, le papier). Le programme TZDZG était plus large. Il contenait également des objectifs visant les professionnels. Le PLPDMA, qui fait suite, est en cours d'élaboration.

Les éléments, ci-dessous, concernent les Déchets Ménagers et Assimilés, c'est-à-dire l'ensemble des déchets produits par les usagers et ceux issus des activités économiques, gérés par la collectivité. Ils ciblent donc l'ensemble des déchets collectés mais également ceux apportés au sein des 11 déchetteries du SIRTOM du Laonnois.

### 5.1 – Les indicateurs de la prévention

Etat initial 2010	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021
DMA (hors gravats) :			
<b>489,21 kg/hab./an</b>	<b>443 kg/hab./an</b>	<b>430,89 kg/hab./an</b>	<b>471,48 kg/hab./an</b>
Valorisation Emballages/Papiers :	Valorisation Emballages/Papiers :	Valorisation Emballages/Papiers :	Valorisation Emballages/Papiers :
<b>21,79%</b>	<b>23,92 %</b>	<b>22,99 %</b>	<b>23,88 %</b>

## Performance du projet

	<b>Budget annuel</b> Afin de réaliser l'ensemble des actions du projet, nous avons besoin de financements dont une partie nous vient de nos partenaires.	Dépenses:	179 953,80 €
		Variation par rapport à l'année précédente	23%

## Indicateurs techniques

	<b>Variation des flux non valorisables</b> On retrouve dans cette catégorie l'ensemble des déchets dits ultimes et dont les caractéristiques ne permettent pas d'envisager une forme de valorisation dans les conditions techniques et économiques du moment. Ceux-ci seront enfouis.		Kg/hab/an	Evolution depuis 2010	Chiffres 2020
		Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)	182,03	-14,30%	180,06
		Encombrants	42,88	-14,01%	36,01

	<b>Variation des flux valorisables</b> Il s'agit ici de l'ensemble des déchets collectés ou apportés en déchetterie qui seront valorisés. La valorisation consiste à recycler ou récupérer la chaleur de la combustion des déchets pour créer de l'énergie. *affectés à la population réelle desservie		Kg/hab/an	Evolution depuis 2010	Chiffres 2020
		Verre	38,65	2,87%	38,43
		Emballages et papiers	57,11	-3,50%	53,64
		Déchets verts*	29,41	-35%	18,14
		Déchetterie (hors encombrant, textile et verre)	147,15	2,56%	105,22

	<b>Niveau de valorisation</b> Cet indicateur permet de connaître la part de déchets valorisés par rapport à celle des déchets ultimes (enfouis)		%	point de différence depuis 2015	Chiffres 2020
		Taux de valorisation	54,37%	+2,31 points	49,75%
		Taux d'enfouissement	45,63%	-2,31 points	50,25%

	<b>Zoom sur la valorisation des biodéchets</b> Les déchets biodégradables ou biodéchets appartiennent à une catégorie de déchets d'origine végétale ou animale en général, qui se décomposent grâce à d'autres organismes vivants. L'objectif est de réduire au maximum les biodéchets de nos poubelles.		Taux (%)	Evolution depuis 2016	Chiffres 2020
		Habitations équipées par un composteur du SIRTOM	41,59%	+14,9 points	39,04%

## Indicateurs de performance

	<b>Niveau de performance</b> Afin de répondre aux objectifs des différents plans territoriaux, nous devons utiliser un certain nombre d'indicateurs. Ces indicateurs évoluent avec la réglementation et les préoccupations européennes et nationales.		Kg/hab/an	Evolution depuis 2010	Chiffres 2020
		Ordures Ménagères Assimilées (OM A)	279,04	-21,37%	273,28
		Déchets Ménagères et Assimilés (DMA) hors gravats	471,56	-9,61%	411,62
		Déchets Ménagères et Assimilés (DMA) avec gravats	496,5	-3,62%	430,89

	<b>Evolution des refus de tri du centre de tri</b> Les refus de tri représentent l'ensemble des déchets enlevés par les opérateurs en centre de tri qui rendent impropre la valorisation du flux restant. Ces refus de tri sont dus à des erreurs dans l'application des consignes de tri.		Tonnes	Kg/hab/an	Chiffres 2020
		Poids des refus	924,38	10,47	11,77
		Pourcentage de refus	18,33%		21,94%
		Pourcentage de refus des caractérisations	16,08%		19,03%

## Prévention et gestion des déchets

	<b>Performance des outils de communication</b>  La communication est essentielle pour transmettre les bonnes pratiques mais également les changements réglementaires ou organisationnels dans la collecte des déchets et dans les déchetteries. Elle nous permet également d'informer sur les actions de sensibilisation.		<b>Nombre</b>	<b>Evolution 2020 - 2021</b>
		Nombre d'utilisateurs de notre page internet	13 844	-78,1%
		Nombres de pages vues	67 905	-79,6%
		Nombre d'articles publiés	15	-55,9%
		Publication vidéo (page you tube)	0	
		Nombre de personnes abonnées à notre page facebook	2936	14,33%
Nombre de publication facebook	36	-108,33%		

	<b>Sensibilisation des acteurs secteur Grand Public</b>  Concernées par le précédent Programme Local de Prévention des déchets du SIRTOM, les actions seront poursuivies dans ce nouveau projet.		<b>Nbr d'événements organisés</b>	<b>Nombre de personnes impactées</b>
		Population (brocante, fêtes locales)	6	282
		Associations	10	65
		Habitats collectifs (porte à porte et employés des bailleurs)	3	59

	<b>Sensibilisation des acteurs secteur Scolaire</b>  Concernées par le précédent Programme Local de Prévention des déchets du SIRTOM, les actions seront poursuivies dans ce nouveau projet.		<b>Nbr d'événements organisés</b>	<b>Nombre de personnes impactés</b>
		Petite enfance	67	508
		Élémentaire		
		Secondaire	6	71
Etudiants	0	0		

	<b>Sensibilisation des acteurs secteur Professionnel</b>  Non concernés par le précédent Programme Local de Prévention des déchets du SIRTOM, Les actions envers les professionnels sont une part importante de ce nouveau projet		<b>Nbr d'évènement organisé</b>	<b>Nombre de personnes Impactés</b>
		Commerce	19	38
		Bâtiment	0	0
		Service	0	0
		Agriculteur	0	0
		Restauration	4	9
Tourisme (hôtel, camping ...)	2	4		

## Gouvernance participative

	<b>Satisfaction de la population</b>  Dans une recherche d'amélioration continue du tri des déchets collectés par le SIRTOM, les agents de collecte effectuent des refus. Par la suite, un agent de communication se rend sur place afin d'expliquer à l'usager la raison du refus et les bonnes pratiques à mettre en place.		<b>Nombre</b>	<b>Evolution 2020 - 2021</b>
		Réclamations (téléphonique)	346	31,56%
		Remontées d'information de non conformités du tri	6062	94,48%
		Remontées traitées	2489	59,66%

## 5.2 Les actions de prévention

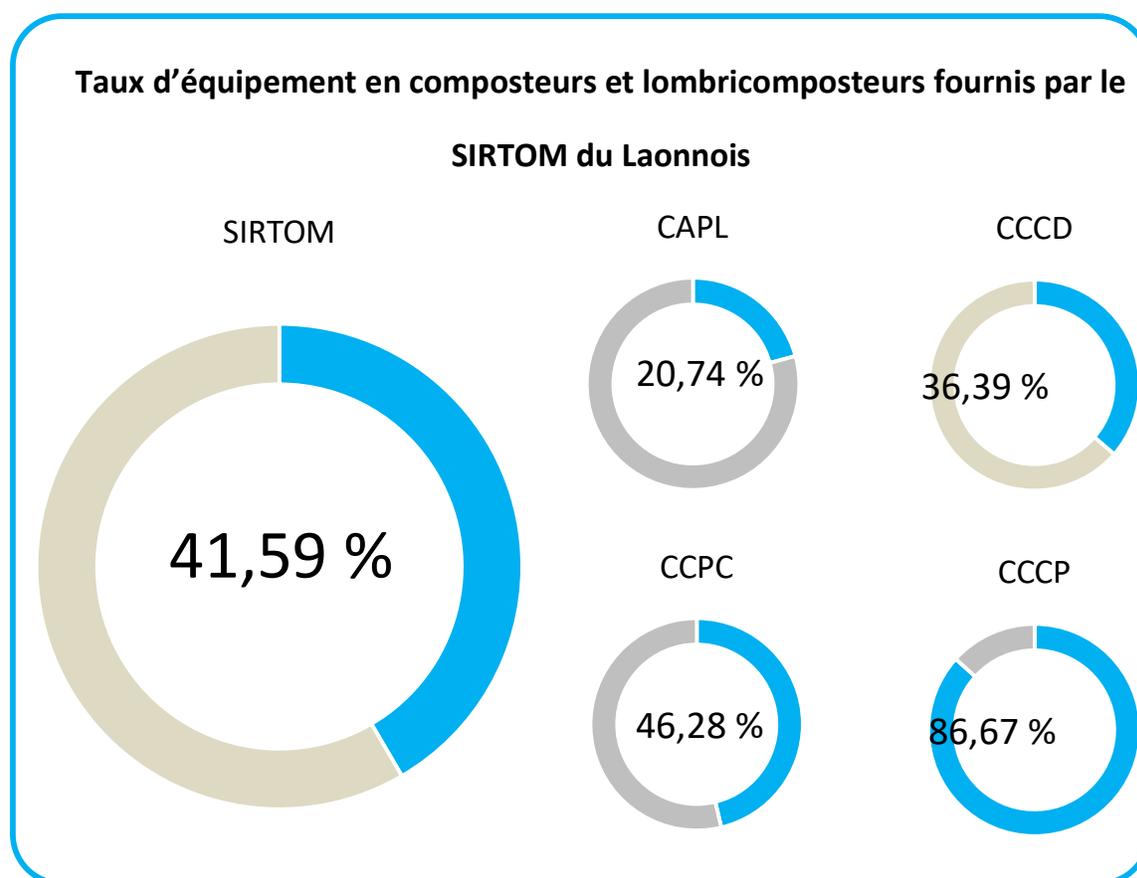
### Dotation gratuite de composteurs individuels ou collectifs et lombricomposteurs

Le SIRTOM dote gratuitement ses usagers d'un composteur en bois ou en plastique à raison d'un par foyer. Pour les habitats collectifs, le SIRTOM propose la mise en place de composteurs partagés voire la dotation d'un lombricomposteur. Deux composteurs sont mis à disposition pour les foyers de la CCCP qui ne bénéficient pas de collecte de déchets verts en porte à porte.



Bilan 2021 : 939 composteurs supplémentaires et 5 lombricomposteurs ont été livrés.

A ce jour, 15 323 composteurs ont été distribués et 81 foyers disposent d'un lombricomposteur.



Le SIRTOM installe des composteurs à usage collectif en pied d'immeuble ou en cœur de village afin de multiplier les solutions de valorisation des déchets compostables.

Bilan 2021 : 2 sites de compostage partagé supplémentaires ont été installés.

Au total, 20 sites sont en place sur l'ensemble du territoire.

## Accompagnement des éco-manifestations



Mise à disposition d'équipements (éco-gobelets, bacs, sacs, potence, cendriers sur pied, affichage) pour les manifestations des acteurs du territoire ou participation financière du SIRTOM pour l'achat d'Eco gobelets.



Bilan 2021 : 16 manifestations, 56 bacs et 124 potences.

En raison des restrictions sanitaires liées à la COVID-19, aucun prêt de gobelets n'a eu lieu.

## Prêt et subvention pour l'acquisition de couches lavables

Prêt de changes lavables gratuit et aide financière à l'acquisition des couches lavables, bilan 2021 : 9 familles ont testé les couches lavables grâce au dispositif de prêt gratuit.



Au total, 12 aides financières ont été octroyées suite à l'acquisition de couches lavables par des particuliers.

L'équipe de la Maternité de Laon est un précieux soutien à la promotion de l'utilisation des changes lavables lors des ateliers pendant les cours de préparation à l'accouchement.

Les assistant(e)s maternel(le)s et familiales sont également intégré(e)s au double dispositif (test et aide financière) afin d'encourager ce changement de comportement.

Le SIRTOM accompagne également les crèches et micro crèches dans leur démarche de test de ce système économe, sain et écologique. Ainsi, les structures d'accueil des jeunes enfants sont sensibilisées à l'instar de la micro crèche Vanille Chocolat de Pinon, les petits Lutins de Lor et le centre multi-accueil la Ribambelle de Coucy le Château qui utilisent des changes lavables.

## Le réemploi en déchetterie

Les 11 déchetteries du SIRTOM sont équipées d'un local réemploi permettant de stocker provisoirement des objets destinés à nos partenaires



↳ Partenariat avec les Restaurants du Cœur : il n'y a pas eu de ramassage en 2021.

↳ Convention pour la réparation et le réemploi des vélos avec Pharmacycycle à Laon. Bilan 2021 : 507 vélos (y compris ceux pour pièces) dont 201 remis en circulation.



↳ Convention pour le réemploi des tondeuses et tout le matériel de jardinage (thermique ou électrique) avec Lycée Gustave EIFFEL de Reims. Bilan 2021 : environ 20 tondeuses comme en 2020.

### Site Eco Mairie

En raison de la pandémie de COVID-19, la société TOUTECO, qui avait en charge le site [www.tritou.fr](http://www.tritou.fr), a déposé le bilan en juin 2021. Ainsi, le site a dû être supprimé. Par ailleurs, la société ne nous a pas transmis les données sur le 1<sup>er</sup> semestre 2021.



### Réemploi des Textiles, Linge de maison et Chaussures

Le Relais et Ecotextile ont mis en place un réseau de Points d'Apport Volontaire (PAV) sur le territoire du SIRTOM du Laonnois dans le cadre de sa convention avec l'éco-organisme Refashion, ex Eco-TLC.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de bornes	102	104	106	119	108	104	102
Ratio kg/an/hab	4.64	5.01	5.12	4.21	4.59	4,33	4,94

### Service de broyages de branche en déchetterie et pour les communes



Mis en place sur 5 déchetteries, le service de broyage permet de réduire la quantité de déchets verts à traiter. Le broyat produit est mis à disposition des usagers.

Bilan 2021 : le service de broyage a fonctionné 312 heures. Il a permis d'éviter 73 bennes de déchets verts non tassés. (2020 : 192 heures et 45 bennes évitées / 2019 : 206 heures et 48 bennes évitées).

Le service de broyage est disponible sur réservation et à prix coûtant pour l'ensemble des municipalités desservies.

## 6-La communication



### 6.1 La communication pour le tri et la prévention par l'animation, l'éducation, la sensibilisation à l'environnement

L'équipe de communication du SIRTOM est composée de quatre agents de communication et de prévention des déchets. L'un d'entre eux est dédié au suivi de collecte, aux caractérisations et à la mise en place et au suivi du compostage de proximité. Une collaboratrice se mobilise sur la communication écrite, les animations grand public et professionnels ainsi que les remontées GPS des agents. Une collaboratrice est en charge de la communication auprès du jeune public et du dispositif de promotion des couches lavables. Un collaborateur gère les relations avec les artisans, commerçants, bailleurs et administrations. Il gère et suit également les actions de prévention. Polyvalente, l'équipe participe aux manifestations du week-end et à l'évènementiel.

Le personnel d'accueil et celui en charge de la dotation et de la maintenance des bacs apportent également de nombreux conseils sur les consignes de tri ainsi que sur la prévention.

### 6.2 Une action de proximité

Dans le cadre de sa politique environnementale, le SIRTOM du Laonnois a conduit en 2021 comme chaque année, des actions de formation, d'éducation et de sensibilisation auprès des usagers pour pérenniser le geste de tri, pour développer le tri et le recyclage ainsi que pour sensibiliser à la réduction des déchets, à la protection de l'environnement et à l'économie des matières premières.

Deux agents de communication (un agent pour le Porte à Porte et un autre pour les artisans commerçants) sont affectés à la résolution des problèmes de tri directement sur le terrain auprès des usagers. Ils interviennent sur signalement, entre autres, des équipes de collecte. En 2021, ont été constatées 6 062 remontées d'information de la part des équipes de collecte, signalant des problèmes de tri, des volumes non conformes, des bacs trop lourds, la présence des déchets destinés aux déchetteries, des problèmes de logistique et de circulation ou de stationnement nuisant au service...

Suite aux remontées d'information des équipes, les agents de communication sont allés à la rencontre des usagers et des professionnels afin de solutionner les problèmes rencontrés. Ce qui représente 2 489 foyers sachant que la plupart des problèmes se règlent facilement par téléphone, (1004 foyers en 2020 / 707 foyers en 2019).

## 6.3 Plan d'action pour la communication

Notre plan d'action cible 4 publics :

Le jeune public, le grand public, les étudiants, les habitants en collectif. A ces objectifs s'ajoutent les associations, les collectivités territoriales et les entreprises.

**Jeune public** : Les enfants ont été sensibilisés par le biais d'animations adaptées en milieu scolaire.

Malgré la pandémie, 579 élèves ont pu bénéficier de nos actions en milieu rural et urbain. De manière générale, 73 animations ont été proposées alliant pratique et théorie. Les thèmes correspondent à l'environnement des déchets : le tri, le recyclage ainsi que la prévention des déchets, dont le compostage, le lombricompostage et le gaspillage alimentaire.

Par ailleurs, 6 écoles sont équipées de lombricomposteurs et 4 de composteurs.



**Grand public** :

Dans le cadre du renouvellement des sacs pour le tri sur la Cité Médiévale et certaines rues étroites de Laon, une communication a été réalisée auprès de 500 foyers. A cette occasion, 1000 rouleaux de sacs jaunes ont été distribués.

Par ailleurs, les consignes de tri ayant été modifiées en septembre 2021. L'ensemble des foyers du territoire a reçu une communication avec une distribution d'un mémo-tri et d'un autocollant à apposer sur le bac de collecte. Une campagne de communication a été menée en parallèle au niveau départemental. Des messages de tri sont apposés sur le flanc de nos camions de collecte.

**Habitat collectif** :

Un tiers de la population vit en ville. Or, c'est en ville et plus particulièrement en habitat collectif que l'on trie le moins. Renforcer l'information est un levier pour accroître les performances de tri. Le gardien, les bailleurs et le personnel d'entretien sont des acteurs de proximité incontournables.

Plusieurs opérations ciblées, suite aux remontées des équipes ont été réalisées. Ainsi, l'équipe de communication du SIRTOM a pu sensibiliser 59 foyers.

**D'autres actions vers le grand public** :

Depuis quelques années, des associations pour la réinsertion des personnes, des collectivités territoriales, des entreprises nous sollicitent pour sensibiliser leur personnel et leurs bénéficiaires. Grâce à ces partenariats, 10 structures ont reçu une information sur le geste de tri, le recyclage et la prévention des déchets, soit 65 adultes.

## 6.4 Niveau de satisfaction des usagers



L'accueil a réceptionné 12990 appels dont 346 appels téléphoniques signalant un problème de collecte.

Cela représente 0.39% de la population totale ou encore 0,97% des foyers desservis par le SIRTOM.

## 7 Projets et études 2022

### 7.1 Les projets

Campagne communication en porte à porte sur les extensions des consignes de tri et sur les points d'apport volontaire en habitat collectif de la ville de Laon.

Développement du compostage partagé

Réhabilitation de la déchetterie de Coucy le Château (travaux de mise aux normes).

Travaux de rénovation énergétique du site de Laon-Leuilly.

### 7.2 Les études

Etude d'optimisation de la collecte en interne.



## INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

### 1-La seconde vie des matériaux recyclables de la collecte sélective

Matériaux	Tonnes triées	Bénéfices environnementaux	Fabrication de nouveaux produits recyclés
<b>Plastique</b>	487.43	9 332 381 kms en voiture Consommation énergétique équivalence à 2 236 791 jours d'une TV LCD	558 102 Arrosoirs ou 2 417 955 Bidons de lubrifiants
<b>JMR</b>	981.26	Consommation énergétique équivalente à 17 338 860 jours d'une TV LCD	3 343 923 Boîtes à chaussures (200g) ou 1 767 744 Boîtes carton ondulé pouvant contenir 6 bouteilles
<b>Cartonnettes</b>	886.73	Consommation énergétique équivalente à 17 261 020 jours d'une TV LCD	3 328 911 Boîtes à chaussures (200g) ou 1 759 808 Boîtes carton ondulé pouvant contenir 6 bouteilles
<b>BRIQUES</b>	56.06	Consommation énergétique équivalente à 795 760 jours d'une TV LCD	430 752 rouleaux de papier toilette ou 97 888 rouleaux d'essuie-tout
<b>ACIER</b>	236.26	3 138 328 kms en voiture Consommation énergétique équivalence à 297 124 jours d'une TV LCD	3 068 lave-vaisselles ou 3 304 mètres de rail de train
<b>ALUMINIUM</b>	31.96	2 220 192 kms en voiture Consommation énergétique équivalence à 649 792 jours d'une TV LCD	9 376 cadres de vélo de course (2kg) ou 3 304 cadres de trottinette (1kg)
<b>VERRE</b>	3 412.64	18 024 930 kms en voiture Consommation énergétique équivalence à 2 766 811 jours d'une TV LCD	7 139 286 bouteilles de 75 cl
<b>Cartons</b>	325.46	Consommation énergétique équivalence à 6 324 500 jours d'une TV LCD	1 219 725 Boîtes à chaussures (200g) ou 644 800 Boîtes carton ondulé pouvant contenir 6 bouteilles

## 2-ZOOM bilan environnemental sur le traitement des DEEE

### Votre contribution à la collecte en 2020

Votre 1<sup>ère</sup> collecte date du : 29/05/2007

	2019 (tonnes)	2020 (tonnes)	Progression des flux 2019/2020	Nombre d'objets 2020
GEM HF	233,8	181,7	-22,3%	3 629
GEM F	142,7	116,8	-18,1%	2 338
ÉCRANS	75,2	46,3	-38,5%	3 214
PAM	379,7	330,5	-13,0%	143 394
LAMPES	2,4	1,9	-22,4%	20 849
<b>TOTAL</b>	<b>833,8</b>	<b>677,2</b>	<b>-18,8%</b>	<b>173 424</b>



Vous avez collecté en 2020



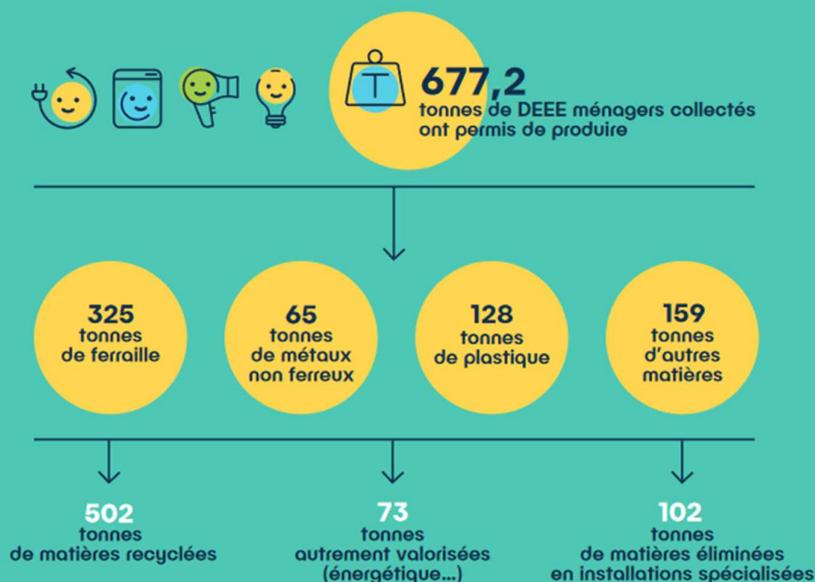
152 575  
appareils



20 849  
lampes

### Le bilan matières des appareils et lampes collectés

Les DEEE ménagers (appareils et lampes) que vous avez collectés sont acheminés vers des sites de traitement pour y être valorisés. Voici les résultats de cette valorisation qui contribue activement à lutter contre l'épuisement des ressources minérales et fossiles.



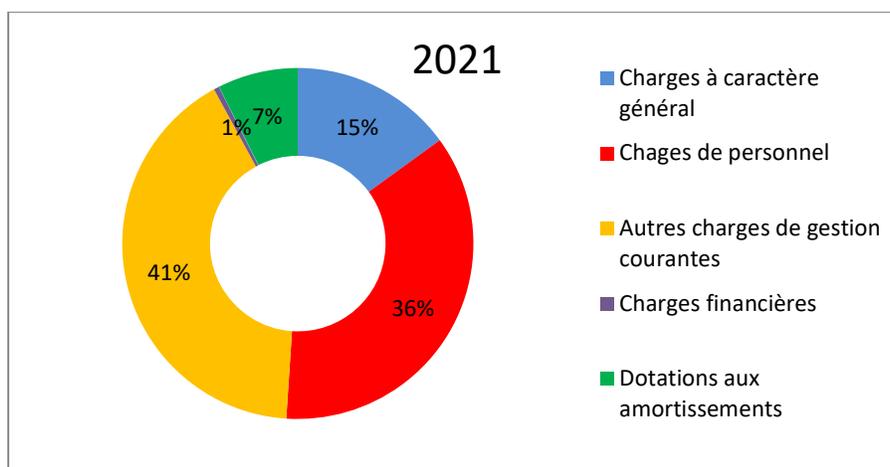
## INDICATEURS FINANCIERS

L'année 2021 s'est traduite par l'émission de 1518 mandats et de 346 titres de recettes



### 1-Dépenses et recettes

#### 1.1 La structure des dépenses et leur évolution



		2020	2021	Evolution
<b>Dépenses de Fonctionnement</b>		<b>9 829 022,57 €</b>	<b>10 044 784,83 €</b>	<b>2,20%</b>
Chapitre 011	Charges à caractère général	1 414 761,05 €	1 503 564,21 €	6,28%
Chapitre 012	Charges de personnel	3 528 435,95 €	3 623 584,83 €	2,70%
Compte 65	autres charges de gestion courantes	4 080 363,63 €	4 121 090,81 €	1,00%
Compte 66	Charges financières	50 683,94 €	50 201,15 €	-0,95%
Compte 67	Charges exceptionnelles	30 570,49 €	3 090,00 €	-89,89%
Compte 68	Dotations aux amortissements	724 207,51 €	743 253,83 €	2,63%

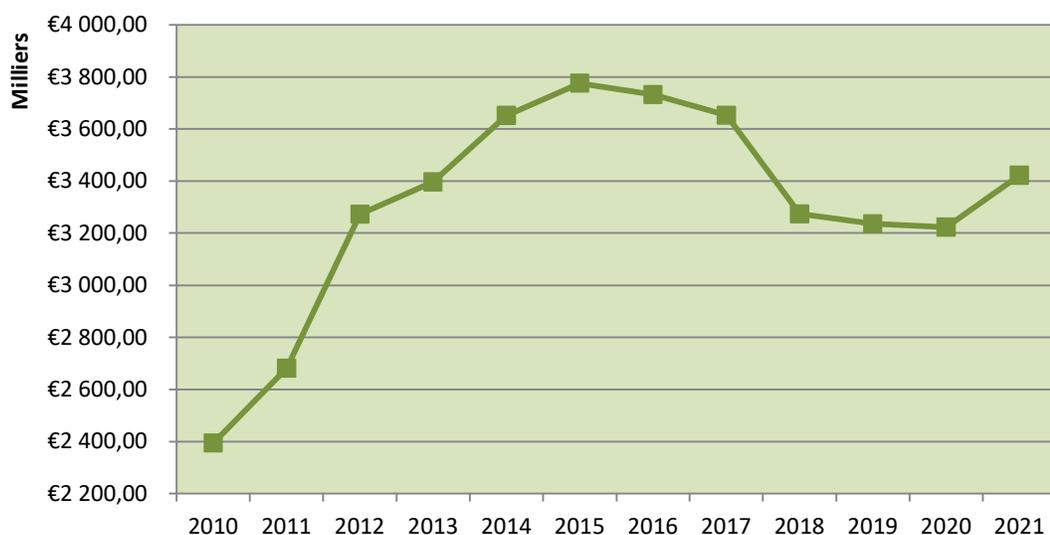
		2020	2021	Evolution
<b>Dépenses d'Investissement</b>		<b>1 226 342,48 €</b>	<b>1 080 908,08 €</b>	<b>-11,86%</b>
Opération d'ordre		83 329,09 €	73 087,63 €	-12,29%
Remboursement d'emprunt	Remboursement d'emprunt	335 353,77 €	435 662,93 €	29,91%
Opération n°1	Collecte du verre	38 222,40 €	37 899,30 €	-0,85%
Opération n°2	Aménagement de la décharge	9 510,68 €	4 335,36 €	-54,42%
Opération n°5	Collecte sélective	632 136,16 €	385 994,19 €	-38,94%
Opération n°6	Matériels de bureau et informatique	5 895,60 €	15 057,60 €	155,40%
Opération n°8	Déchetteries	82 301,09 €	73 855,77 €	-10,26%
Opération n°9	Complexe	11 467,18 €	5 284,57 €	-53,92%
Opération n°10	Communication	1 439,71 €	1 438,80 €	-0,06%
Opération n°11	Prévention	26 686,80 €	48 291,93 €	80,96%
001	Déficit antérieur reporté			-

## 1.2 Contribution versée à Valor'Aisne en 2021 hors déchets de déchetteries

Année	2019	2020	2021	2021/2020
Production en tonnes / an (1)	17 078.31	16 498.18	17 112.13	+ 613.95
Contribution en €/tcc par tonne	77.14€	79.91	82.94	+3.03€
<b>Total TTC</b>	<b>1 317 420.83€</b>	<b>1 317 551.44€</b>	<b>1 561.208.07€</b>	<b>+243 656.63€</b>
Coût par hab	21.51	21.51	19.53	-1.98€
<b>Total TTC</b>	<b>1 919 036.16€</b>	<b>1 906 353.74</b>	<b>1 861 163.90</b>	<b>-45 190.65€</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 236 456.99€</b>	<b>3 223 905.18€</b>	<b>3 422 371.97€</b>	<b>198 466.79€</b>

(1) contribution N de Valor'Aisne est calculée sur les tonnages de l'année N-1

## 1.3 Evolution de la cotisation versée à Valor'Aisne

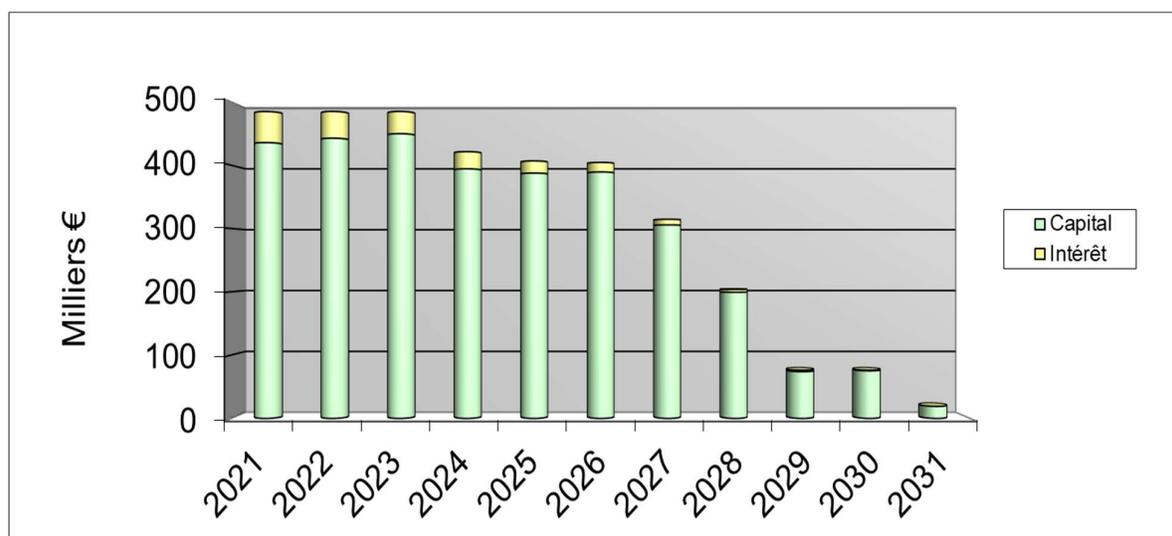


## 1.4 Catalogue des prix des déchetteries de Valor'Aisne

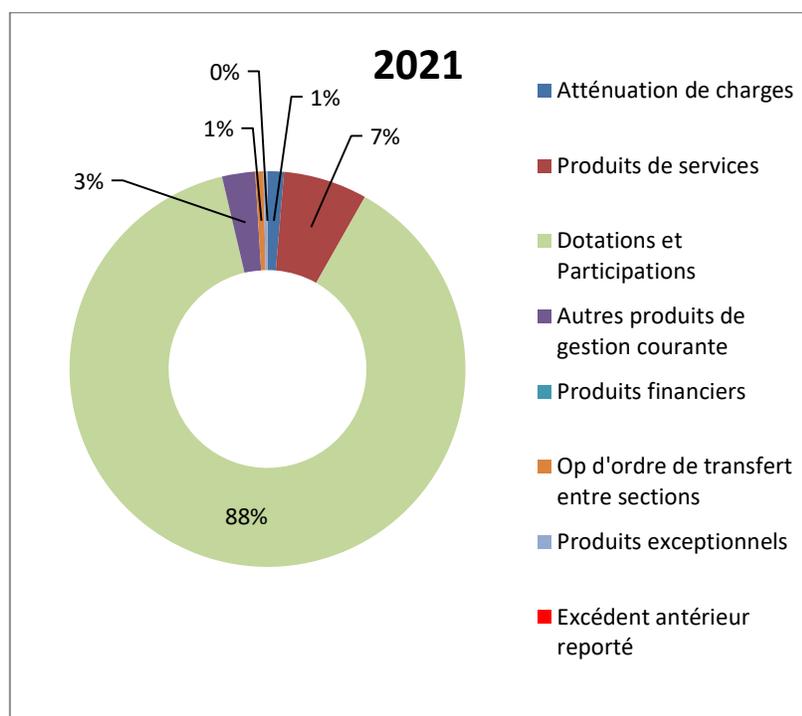
Le coût de traitement des déchets de déchetterie s'élève en 2021 à 557 162.86 TTC basé sur les tonnages 2020 (623 431.06 € en 2020)

FLUX		Prix €/ht 2020	Prix €/ht 2021
DDS hors filières (2)	Déchets verts	22.00€	22.50€
	Gravats	0.50€	0.25€
	Encombrants (1)	85.00€	97.00€
	Bois	35.00€	35.00€
	Bases	502.00€	502.00€
	Peintures	335.00€	335.00€
	Solvants	310.00€	310.00€
	Aérosols	1 150.00€	1 150.00€
	Emballages vide souillé	360.00€	360.00€
	Non identifiés	905.00€	905.00€
	Phytos	1 326.00€	1 328.00€
	Acides	805.00€	805.00€
	Filtres huiles	313.00€	313.00€
	Combustibles	1 322.00€	1 322.00€
	Huiles alimentaires	-	-
	Pneus hors filière	85.00€	85.00€
	Plâtres	63.00€	63.00€

## 1.5 Annuité de la dette



## 1.6 La structure des recettes et leur évolution



		2020	2021	Evolution
	<b>Recettes de Fonctionnement</b>	<b>9 847 133,21 €</b>	<b>10 834 960,80 €</b>	<b>10,03%</b>
Chapitre 013	Atténuation de charges	88 326,13 €	145 206,20 €	64,40%
Chapitre 70	Produits de services	440 097,43 €	742 120,93 €	68,63%
Chapitre 74	Dotations et Participations	9 107 892,05 €	9 547 266,04 €	4,82%
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	112 242,85 €	291 949,49 €	160,11%
042	Op d'ordre de transfert entre sections	83 329,09 €	73 087,63 €	-12,29%
Chapitre 77	Produits exceptionnels	15 245,66 €	35 330,51 €	131,74%
Chapitre 002	Excédent antérieur reporté	- €	- €	-

		2020	2021	Evolution
	<b>Recettes d'Investissement</b>	<b>1 975 057,51 €</b>	<b>2 078 618,83 €</b>	<b>5,24%</b>
Chapitre 10	Fonds de compensation de la TVA	245 498,00 €	132 275,00 €	-46,12%
Chapitre 28	Amortissements	724 207,51 €	743 253,83 €	2,63%
Chapitre 16	Emprunts	1 000 000,00 €		-
Operation n°5	Emprunts		1 200 000,00 €	-
192	Différence sur réalisation Plus values sur cession	5 352,00 €	3 090,00 €	-

## 1.7 Restes à réaliser 2021

Dépenses d'investissement : 2 649 752.00 € Recettes d'investissement : 80 000.00 €

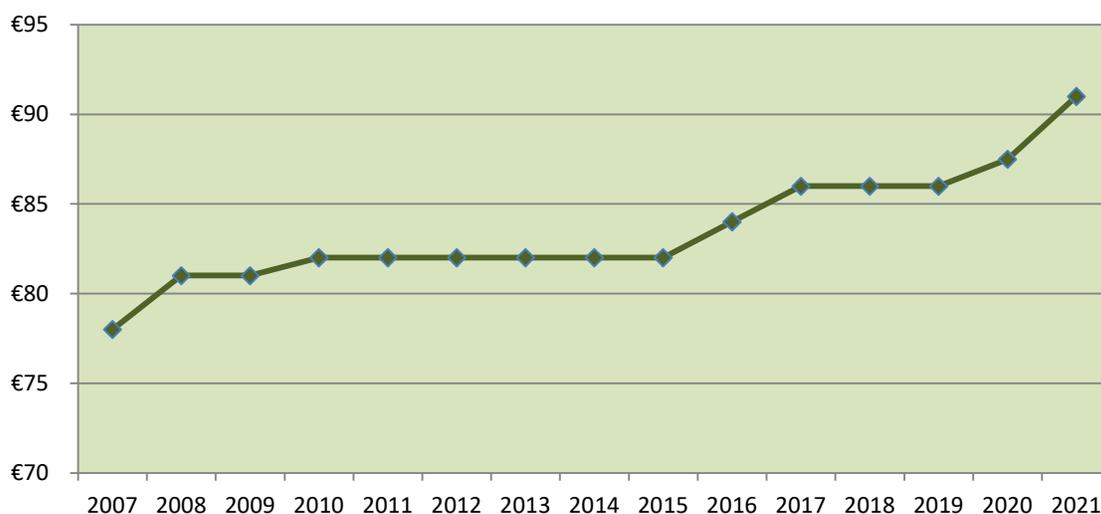
## 1.8 Les modalités de financement

Une contribution équivalente au besoin de financement net par habitant, votée par le Comité syndical, est demandée à la Communauté d'Agglomération et aux Communautés de Communes membres du Syndicat.

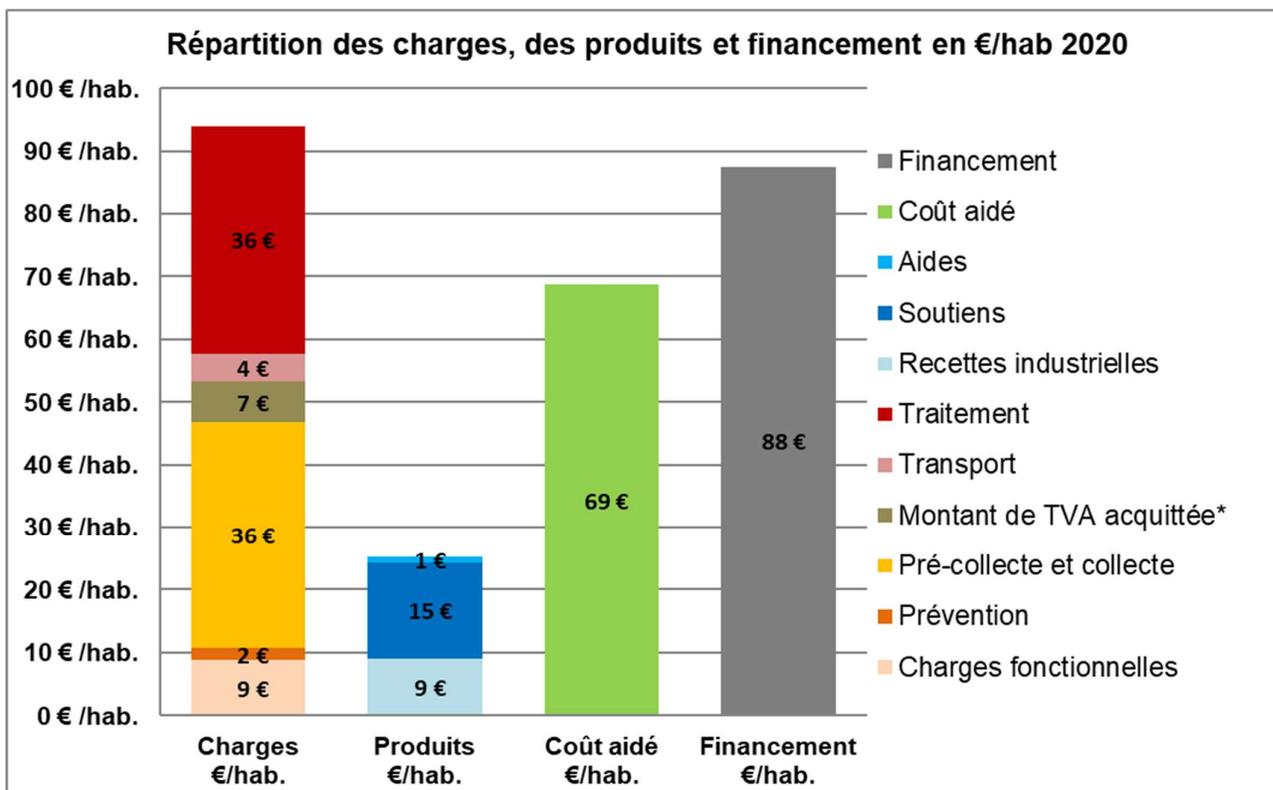
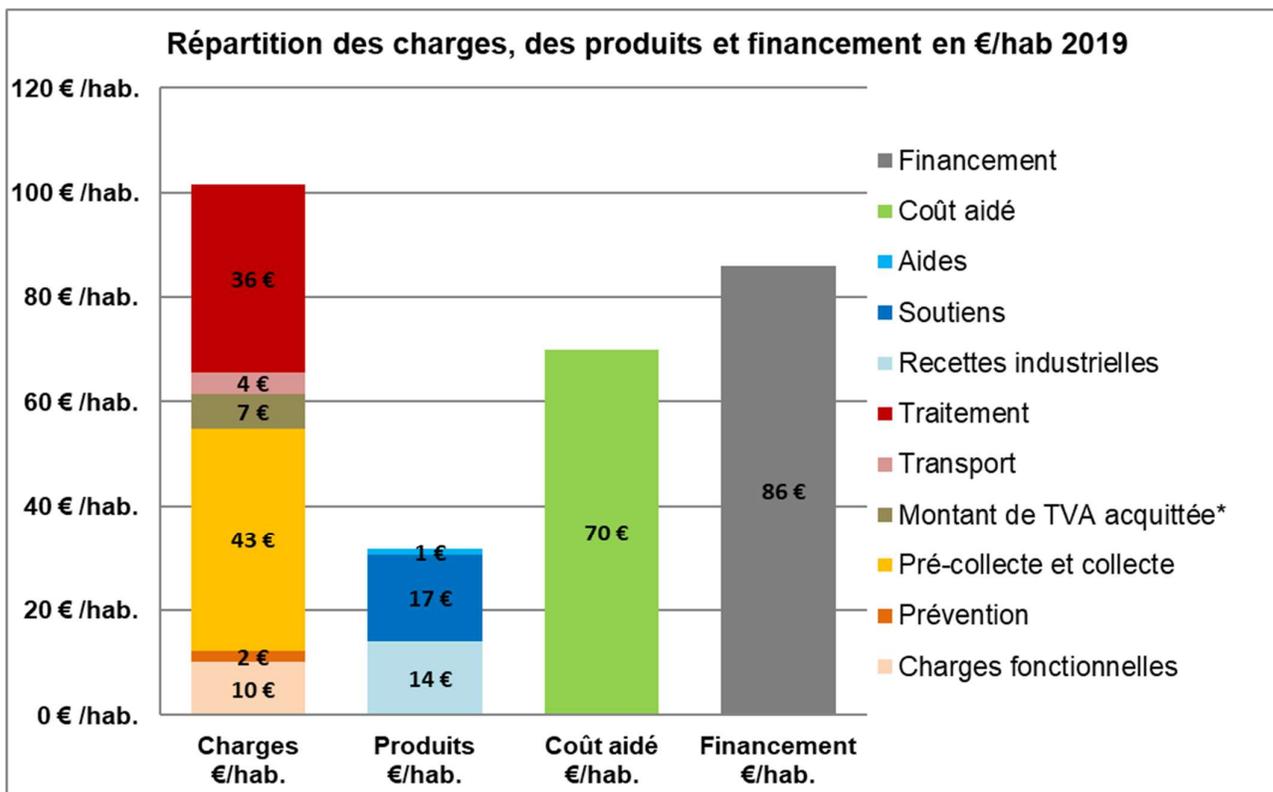
En 2021, la contribution annuelle est passée à 91 € par habitant. Elle finance le service complet collecte, déchetterie, prévention et traitement.

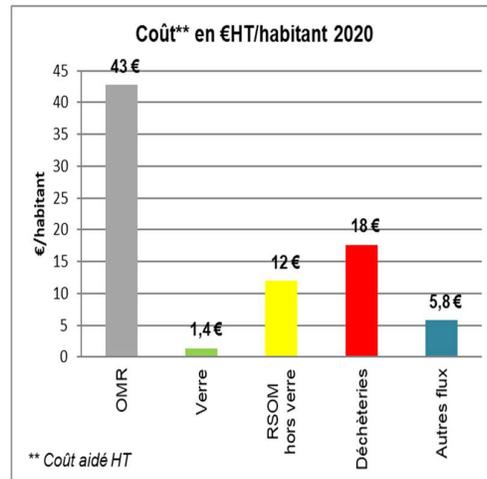
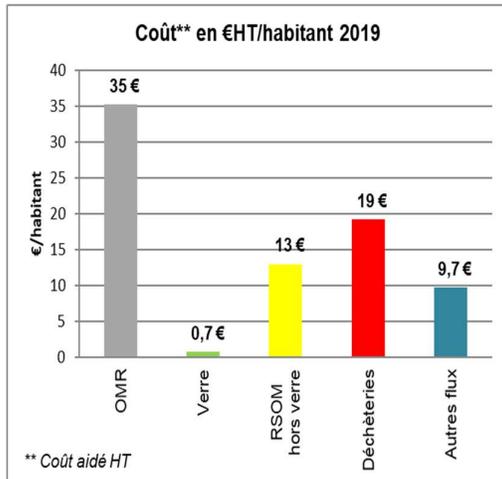
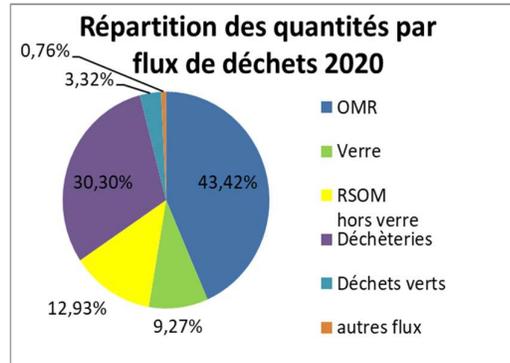
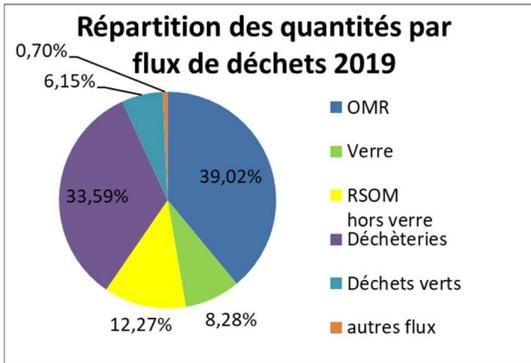
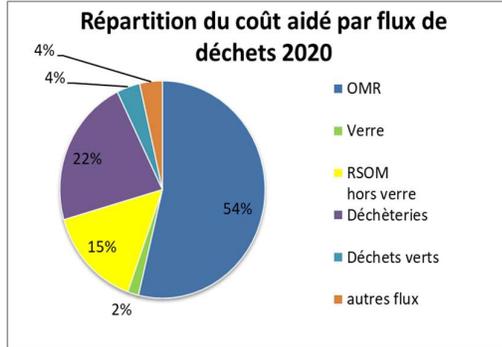
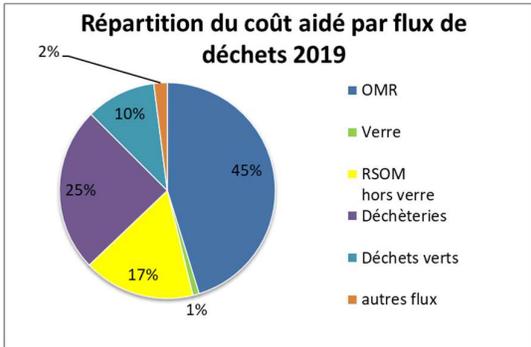
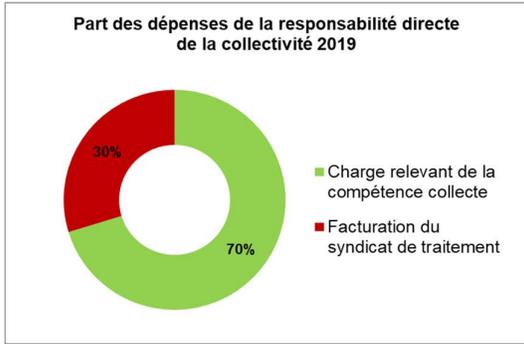
La Communauté d'Agglomération et les Communautés de Communes fixent leur mode et leur taux de fiscalité.

Evolution de la contribution des membres par habitant.



## 1.9 Evolution et comparaison des coûts 2019/2020 issus de la matrice ComptaCoût de l'ADEME





\*\*Coût aidé ht

**AV** : Apport volontaire.

**Bio déchets** : Ils sont constitués des épluchures de fruits et légumes, des restes de repas, de pain, des filtres et marcs de café, sachets de thé et d'infusion, des coquilles d'œuf, des mouchoirs en papier, des papiers essuie-tout, des fleurs et plantes fanées d'appartement.

**ADEME** : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie.

**Caractérisation** : Une caractérisation est la constitution d'un échantillon sur un lot de déchets d'emballages collectés selon la norme AFNOR x30 437. L'objectif est d'identifier le pourcentage des erreurs de tri ainsi que leur origine. 18 caractérisations sont réalisées par an avec Valor'Aisne en présence d'un agent du SIRTOM du Laonnois au centre de tri d'Urvillers. Pour chacune, il existe plusieurs étapes. La première étape est le prélèvement d'un godet dans un tas d'emballages sorti d'un camion d'une collecte précise. La seconde étape est le versement de l'échantillon prélevé dans 4 bacs tarés et de taille identique. Ensuite, de façon aléatoire, il est choisi parmi les quatre bacs un conteneur. Si le poids est inférieur à 35kg. Un second est choisi. La dernière étape est la caractérisation en elle-même soit le tri des emballages par flux de matière.

**Centre d'Enfouissement Technique (CET)** : C'est le lieu de stockage des déchets ultimes. Le terme de CET a été introduit pour se distinguer des décharges "d'hier". Les CET sont dotés de conditions d'exploitation et d'impacts contrôlés.

**Collecte** : Ensemble des opérations consistant à enlever les déchets présentés dans des récipients prévus à cet effet pour les acheminer ensuite vers un lieu de tri, de traitement ou de stockage.

**Collecte sélective** : C'est la collecte de certains flux de déchets préalablement triés selon leur matière constitutive par les producteurs pour un traitement spécifique. Contrairement à la collecte séparative, la collecte sélective ne comprend pas le ramassage des ordures ménagères résiduelles non valorisables.

**DASRI** : Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux.

**Déchet** : Résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon. C'est aussi toute substance ou tout objet dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention de se défaire.

**DEA** : Déchets d'Éléments d'Ameublement.

**DMA** : Déchets Ménagers Assimilés, correspondent à l'ensemble des déchets produits par l'activité des ménages.

**Déchets Diffus Spécifiques (DDS)** : Fraction des déchets ménagers présentant un ou plusieurs caractères dommageables pour l'environnement et/ou qui ne peut pas être éliminée par les mêmes voies que les ordures ménagères sans créer de risques lors de la collecte.

**Déchetterie** : Equipement de collecte en apport volontaire, c'est un espace clos et gardienné où les ménages peuvent déposer gratuitement leurs déchets. Cette aire contribue à la disparition des dépôts sauvages.

**DEEE** : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques.

**ECT** : L'extension des consignes de tri consiste à étendre les consignes de tri pour permettre aux habitants de mettre tous les emballages dans le bac de tri et de développer le recyclage des emballages en plastique qui n'étaient pas recyclés jusqu'alors : films, pots, barquettes, tubes, sachets... etc

**Encombrants** : Déchets des ménages qui, en raison de leur volume ou de leur poids, ne peuvent être collectés de façon traditionnelle par le service de ramassage des ordures ménagères.

**GEM F** : Gros Electro-Ménagers Froid.

**GEM HF** : Gros Electro-Ménagers Hors Froid.

**JMR** : Journaux Magazines Revues.

**Lombricompostage** : Technique de compostage utilisant des vers de terre et se pratiquant dans un contenant à plusieurs plateaux appelé lombricomposteur.

**Monoflux** : type de collecte pour laquelle les déchets triés à la source sont collectés en mélange. (Exemple les journaux et les emballages séparés des autres déchets et mis dans un même contenant)

**OMA** : Les ordures ménagères et assimilées comportent les déchets de collecte sélective (verre, emballages, journaux/revue/magazine), les ordures ménagères résiduelles et les bio-déchets collectés avec les ordures ménagères. Les déchets de déchetterie et les déchets verts en sont exclus.

**Ordures ménagères** : Fraction des déchets ménagers générée par les activités domestiques et prise en compte par la collecte régulière.

**Ordures ménagères résiduelle** : Déchet ultime ne pouvant être valorisé et allant à l'enfouissement, on l'appelle également queue de tri.

**PAM** : Petits Appareils en Mélange.

**PAP** : Porte à Porte.

**Point d'apport volontaire** : site où l'utilisateur vient déposer les matériaux qu'il a triés.

**Prévention des déchets** : L'ensemble des mesures et des actions amont (notamment au niveau de la conception, de la production, de la distribution et de la consommation d'un bien) visant à réduire l'ensemble des impacts sur l'environnement et à faciliter la gestion ultérieure des déchets (notamment par la réduction des quantités de déchets produits et/ou de leur toxicité, ou par l'amélioration du caractère valorisable).

**Refus** : C'est la fraction des déchets qui n'a pas pu subir de valorisation au niveau du processus de tri, il s'agit des erreurs de tri.



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE  
ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES  
Faubourg de Leuilly 02000 LAON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION  
DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 8 JUIN 2022**

Date de la convocation : 31 mai 2022

Date d'affichage : 1<sup>er</sup> juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi 8 juin à 18 heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur DELHAYE Éric.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ayant voix délibérative :**

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames BALITOUT Jacqueline, TOKARSKI Marie Pierre, LEBEL Béatrice, Messieurs DE THORE Benoit, BERTELOOT Pierre, PIRE Philippe, COQUISART Jean Jacques, JULLIART Serge, BUVRY Benoit, BLEUET Philippe, BUFFET Yves, DELHAYE Éric, CHARLES Gérard, CARLIER Rémi, BOURGEOIS Louis, RIVIERE Harry,

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Madame BRICOT Martine, Monsieur MERLO Jean Marie,

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames DEHOVE Claude, BAS Betty, CAUJOLLE Sandrine, Messieurs PHILIPPOT Claude, DUCAT Philippe, NORMAND Alain, MESSIEUX Lionel,

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Madame DELPECH Nadège, LARDE Marie France, Monsieur ANANIE Christophe.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués suppléants ayant voix délibérative :**

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Messieurs MONTCOURTOIS Gilbert, HARANG Francis,

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Messieurs PERNAUD Guy, KAMINSKI Frédéric.

**Etaient absents excusés :**

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Messieurs MALJEAN Denis, BOUILLE François,

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Monsieur DAIME Marc,

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames SECLIER Valérie, DEGREMONT Nathalie,

Communauté de Communes de Picardie des Châteaux :

Monsieur MORLET Vincent.

Assistaient à la réunion en application de l'article L 2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales : Mesdames Fabienne WAST, Directrice Générale, Messieurs COLOMBO David Responsable d'Exploitation, Sébastien DEHOVE agent de gestion financière, budgétaire et comptable.

Monsieur Christophe ANANIE a été élu secrétaire de séance

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 32

Quorum : 19

Nombre de votants : 32

**23-2022 Présentation du rapport 2021 sur le prix et la qualité du Service Public d'élimination des déchets**

Conformément au décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 modifiée par le décret 2015-1827 du 30 décembre 2015, Monsieur Le Président présente au Comité Syndical le rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du Service Public d'élimination des déchets joint en annexe.

En application de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport sera diffusé auprès des communautés de communes et communauté d'agglomération adhérentes et devra faire l'objet d'une délibération par leur Conseil.

Après avis favorable des membres du Bureau, **le Comité Syndical**, après en avoir délibéré par 32 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention :

**Prend** acte du rapport 2021.

Fait et délibéré les an mois et jours susdit

Le Président

Eric DELHAYE.



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE  
ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES  
Faubourg de Leuilly 02000 LAON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION  
DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 8 JUIN 2022**

Date de la convocation : 31 mai 2022

Date d'affichage : 1<sup>er</sup> juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi 8 juin à 18 heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur DELHAYE Éric.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ayant voix délibérative :**

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames BALITOUT Jacqueline, TOKARSKI Marie Pierre, LEBEL Béatrice, Messieurs DE THORE Benoit, BERTELOOT Pierre, PIRE Philippe, COQUISART Jean Jacques, JUILLIART Serge, BUVRY Benoit, BLEUET Philippe, BUFFET Yves, DELHAYE Éric, CHARLES Gérard, CARLIER Rémi, BOURGEOIS Louis, RIVIERE Harry,

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Madame BRICOT Martine, Monsieur MERLO Jean Marie,

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames DEHOVE Claude, BAS Betty, CAUJOLLE Sandrine, Messieurs PHILIPPOT Claude, DUCAT Philippe, NORMAND Alain, MESSIEUX Lionel,

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Madame DELPECH Nadège, LARDE Marie France, Monsieur ANANIE Christophe.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués suppléants ayant voix délibérative :**

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Messieurs MONTCOURTOIS Gilbert, HARANG Francis,

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Messieurs PERNAUD Guy, KAMINSKI Frédéric.

**Délibération 24-2022 Avenant au contrat assurance statutaire suite au décret n°2021-176 du 17 février 2021 (décret décès)**

**Etaient absents excusés :**

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Messieurs MALJEAN Denis, BOUILLE François,

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Monsieur DAIME Marc,

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames SECLIER Valérie, DEGREMONT Nathalie,

Communauté de Communes de Picardie des Châteaux :

Monsieur MORLET Vincent.

Assistaient à la réunion en application de l'article L 2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales : Mesdames Fabienne WAST, Directrice Générale, Messieurs COLOMBO David Responsable d'Exploitation, Sébastien DEHOVE agent de gestion financière, budgétaire et comptable.

Monsieur Christophe ANANIE a été élu secrétaire de séance

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 32

Quorum : 19

Nombre de votants : 32

**24-2022 Avenant au contrat assurance statutaire suite au décret n°2021-176 du 17 février 2021 (décret décès)**

Statutairement, pour tous les agents, les collectivités sont leur propre assureur en matière de prestations en espèce d'assurance maladie et de couverture sociale globale d'assurance d'accident du travail (maladie ordinaire, longue durée, maternité, accident et maladie professionnelle, décès...). Les collectivités peuvent contracter une assurance couvrant ces risques.

Afin de réaliser des économies d'échelle, en termes de qualité de couverture et de primes d'assurance, les collectivités disposent de la faculté de confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de L'Aisne la négociation et la souscription d'un contrat collectif afin de mutualiser les coûts de ces risques.

Par délibération du 05 février 2020, le Comité syndical a renouvelé ce choix et s'est engagé à souscrire au contrat d'assurance qui pourrait résulter de la négociation, dans la mesure où les clauses et les conditions se révéleraient conformes au besoin du SIRTOM du Laonnois.

Le Centre de Gestion a communiqué à la collectivité les résultats du marché qu'il a passé en vue de souscrire un contrat d'assurance contre les risques statutaires.

La Commission d'Appel d'Offres du Centre de Gestion a sélectionné le 04 septembre 2020 comme premier candidat l'assureur AXA, associé au courtier GRAS SAVOYE pour les agents affiliés à la CNRACL.

**Délibération 24-2022 Avenant au contrat assurance statutaire suite au décret n°2021-176 du 17 février 2021 (décret décès)**

Par délibération en date du 24 novembre 2020, le Comité Syndical a autorisé le Président à signer le contrat d'assurance ainsi que les actes en résultant et à signer la convention de gestion du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aisne, ainsi que les actes et pièces s'y rapportant.

L'application du décret n°2021-176 du 17 février 2021 a été prolongée le 27 décembre 2021 sans limite de durée. Ce décret modifie de façon importante le montant du Capital Décès servi aux ayants droits des agents décédés.

En effet, avant le 1er janvier 2021, le montant du Capital Décès était forfaitaire pour un moment approximatif de 13 900€.

Depuis le 1er janvier 2021, ce montant est égal à la dernière rémunération brute annuelle d'activité.

Monsieur le Président propose aux membres du Comité Syndical :

- D'accepter les modifications du contrat d'assurance des risques statutaires dès janvier 2022 :
- L'augmentation engendrée du taux de cotisation de 4,86 % à 4,97 % de la base d'assurance pour l'ensemble des adhérents.
- D'autoriser Monsieur Le Président à signer l'avenant correspondant et toutes pièces subséquentes
- De prévoir les crédits nécessaires au budget 2022

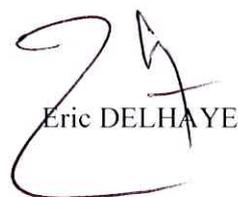
Après avis favorable des membres du Bureau, **le Comité Syndical**, après en avoir délibéré par 32 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention :

Décide :

- D'accepter les modifications du contrat d'assurance des risques statutaires dès janvier 2022 :
- L'augmentation engendrée du taux de cotisation de 4,86 % à 4,97 % de la base d'assurance pour l'ensemble des adhérents.
- D'autoriser Monsieur Le Président à signer l'avenant correspondant et toutes pièces subséquentes
- De prévoir les crédits nécessaires au budget 2022

Fait et délibéré les an mois et jours susdit

Le Président



Eric DELHAYE

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
<b>AISNE</b>	
Département de l'Aisne	766
Communauté de Communes Pays de la Serre	1
Communauté de communes Thiérache Sambre et Oise	1
Communauté d'Agglomération du Pays de Laon	1
Communauté de communes Picardie des Châteaux	1
Communauté de communes de la Champagne Picarde	1
Communauté de communes du Val de l'Aisne	1
Communauté d'Agglomération de la région de Château-Thierry	2
Communauté de communes du Pays du Vermandois	1
Communauté de communes des trois rivières	1
COMMUNAUTE DE COMMUNES D'OULCHY-LE-CHÂTEAU	1
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CHEMIN DES DAMES	1
COMMUNAUTE DE COMMUNES LES PORTES DE LA THIERACHE	1
Syndicat mixte Entente Oise-Aisne	1
Syndicat Mixte du Pôle d'Activités du Griffon	1
Syndicat des eaux d'Erlon et de Marcy sous Marle	1
Syndicat intercommunal d'adduction d'eau d'Autremencourt	1
Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de Gernicourt-Berry au Bac	1
Syndicat intercommunal d'équipement et de gestion du collège et des équipements sportifs de Marle	1
Syndicat départemental de traitement des déchets ménagers de l'Aisne, Valor'Aisne	1
Syndicat scolaire Les Ponceaux	1
Syndicat des eaux de Guignicourt	1
Syndicat intercommunal de gestion du complexe sportif Guignicourt	1
Syndicat intercommunal regroupement fonctionnement écoles Cugny, Beaumont en Beine, La Neuville en Beine	1
Sirtom du Laonnois	1
Syndicat mixte du Familistère Godin	1
Syndicat des Eaux de la Région Ouest de Laon	1
Syndicat Mixte du plan d'eau des vallées de l'Ailette et de la Bièvre	1
SYNDICAT DES EAUX DE NOUVION ET CATILLON	1
Syndicat Intercommunal des Ecoles Maternelles et Primaires du Pays Rostand	1
SIVU DE BOHAIN FRESNOY LE GRAND	1
Syndicat de regroupement scolaire de Nizy le Comte, La Selve, Lappion, Boncourt	1
SAEP de la Basse Quincy	1
SYNDICAT SCOLAIRE DES COTEAUX DU LAONNOIS	1
Syndicat Scolaire de Coulonges Cohan	1
SYNDICAT DES EAUX DU PONT OGER	1
Syndicat des Eaux du Chemin des Dames	1
SIVOM DE LE CATELET	1
SIVOM HARTENNES	1
Syndicat Intercommunal Scolaire de la Savière en Retz	1
Syndicat Intercommunal Scolaire Elémentaire de Corbeny	1
Syndicat scolaire Chailvet-Mons	1
Syndicat Intercommunal Scolaire de la Vallée des 2 cantons	1
Syndicat Mixte du Pays Chaunois	1
Syndicat Scolaire du Rondeau	1
SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE DE LA VALLEE DE LA MARNE	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU SECTEUR SCOLAIRE DE MONTCORNET	1
UNION DES SYNDICATS D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES	1
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ECOLES REGROUPEES D'ALAINCOURT, BERTHENICOURT, CHATILLON SUR OISE ET MEZIERES SUR OISE	1
SYNDICAT SCOLAIRE DE VIVIERES PUISEUX EN RETZ ET SOUCY	1
SYNDICAT DE PRODUCTION EAU POTABLE DU NORD DE SOISSONS	1
SYNDICAT DES EAUX DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS	1
SYNDICAT DES ECOLES DE BARENTON BUGNY, BARENTON CEL ET VERNEUIL SUR SERRE	1
Union des Secteurs d'Energie du Département de l'Aisne (USEDA)	1
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA CANTINE ET DE LA HALLE DE SPORTS DE MOY DE L' AISNE	1
SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE LESDINS-REMAUCOURT	1
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES INSTALLATIONS SPORTIVES DU COLLEGE J PREVERT DE FLAVY LE MARTEL	1
SIAD DU CANTON DE ST SIMON ET ENVIRONS	1
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS	1
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU SECTEUR SCOLAIRE DE CUFFIES	1
SYNDICAT SCOLAIRE VALLEE DE LA CRISE	1
SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE LA REGION DE PREMONTRE	1
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ACCUEIL SCOLAIRE BRAINOIS	1
SYNDICAT DES EAUX DE LA VALLEE DE L'OISE	1
Syndicat intercommunal du regroupement scolaire d'Etréaupont et des communes voisines	1
Syndicat de Regroupement de la Vallée de la Jocienne	1
Syndicat Intercommunal du Pôle Educatif de Grugies	1
Commune de Achery	1
Commune de Agnicourt-Et-Sechelles	1
Commune de Aisonville-et-Bernoville	1
Commune de Aizelles	1
Commune de Allemant	1
Commune de Ambleny	1
Commune de Amifontaine	1
Commune de Andelain	1
Commune de Anizy-le-Grand	2
Commune de Annois	1
Commune de Any-Martin-Rieux	1
Commune de Archon	1
Commune de Arcy-Sainte-Restitue	1
Commune de Arrancy	1
Commune de Assis-Sur-Serre	1
Commune de AUBENCHEUL-AUX-BOIS	1
Commune de Aubenton	1
Commune de Aubigny-Aux-Kaisnes	1
Commune de Audignicourt	1
Commune de Aulnois-sous-Laon	1
Commune de Les Autels	1
Commune de Autremencourt	1
Commune de Autreppes	1
Commune de Barenton-Bugny	1
Commune de Barenton-sur-Serre	1
Commune de Barisis aux bois	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de Bassoles-Aulers	1
Commune de Beaufeuve	1
Commune de Beaufort	1
Commune de Becquigny	1
Commune de Bellicourt	1
Commune de Bergues-Sur-Sambre	1
Commune de Berlancourt	1
Commune de Berlise	1
Commune de Berrieux	1
Commune de Bertaucourt-Epourdon	1
Commune de Berthenicourt	1
Commune de Bertricourt	1
Commune de Beugneux	1
Commune de Bezu-Le-Guery	1
Commune de Bézu-Saint-Germain	1
Commune de Bichancourt	1
Commune de Bieuxy	1
Commune de Billy-Sur-Aisne	1
Commune de Bohain-en-Vermandois	1
Commune de Bois-lès-Pargny	1
Commune de Boncourt	1
Commune de Bonneil	1
Commune de Bonnesvalyn	1
Commune de Bony	1
Commune de Bouconville-Vauclair	1
Commune de Boué	1
Commune de Bouresches	1
Commune de Bourg-Et-Comin	1
Commune de Bourguignon-sous-Coucy	1
Commune de Bourguignon-sous-Montbavin	1
Commune de Braine	1
Commune de Brancourt-En-Laonnois	1
Commune de Brancourt-le-Grand	1
Commune de Braye-En-Laonnois	1
Commune de Brissay-Choigny	1
Commune de Brissy-Hamegicourt	1
Commune de Brunehamel	1
Commune de Bruyères-sur-Fère	1
Commune de Bruyères-et-Montbérault	1
Commune de Bruys	1
Commune de Bucy-le-Long	1
Commune de Bucy-lès-Pierrepont	1
Commune de Buzancy	1
Commune de Caillouël-Crépigny	1
Commune de Le Catelet	1
Commune de Cerizy	1
Commune de Cerny-les-Bucy	1
Commune de Chacrise	1
Commune de Chaillevois	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

ACTIONNAIRES	NOMBRE D' ACTIONS
Commune de Chalandry	1
Commune de Chambry	1
Commune de Chamouille	1
Commune de Champs	1
Commune de Chaourse	1
Commune de Charmes	1
Commune de Chassemy	1
Commune de Château-Thierry	1
Commune de Chatillon-Sur-Oise	1
Commune de Chaudardes	1
Commune de Chaudun	1
Commune de Chauny	1
Commune de Chavignon	1
Commune de Chérêt	1
Commune de Chéry-lès-Pouilly	1
Commune de Chery-Les-Rozoy	1
Commune de Chevregny	1
Commune de Chivres-en-Laonnois	1
Commune de Chivres-Val	1
Commune de Chivy-lès-Étouvelles	1
Commune de Cierges	1
Commune de Cilly	1
Commune de Clacy-et-Thierret	1
Commune de Clastres	1
Commune de Colligis-Crandelain	1
Commune de Commenchon	1
Commune de Concevreux	1
Commune de Condé-sur-Suippe	1
Commune de Contescourt	1
Commune de Corbeny	1
Commune de Coucy-le-Château-Auffrique	1
Commune de Coucy-la-Ville	1
Commune de Coulonges-Cohan	1
Commune de Couvrelles	1
Commune de Couvron-et-Aumencourt	1
Commune de Coyolles	1
Commune de Cramaille	1
Commune de Crécy-au-Mont	1
Commune de Crecy-Sur-Serre	1
Commune de La Croix-sur-Ourcq	1
Commune de Crouy	1
Commune de Crupilly	1
Commune de Cuffies	1
Commune de Cugny	1
Commune de Cuirieux	1
Commune de Cuiry-Les-Chaudardes	1
Commune de Cuissy-Et-Geny	1
Commune de Cys-la-Commune	1
Commune de Dagny-Lambercy	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de Dallon	1
Commune de Dampleux	1
Commune de Danizy	1
Commune de Dercy	1
Commune de Deuillet	1
Commune de Dizy-le-Gros	1
Commune de Dolignon	1
Commune de Dorengt	1
Commune de Douchy	1
Commune de Droizy	1
Commune de Dury	1
Commune de Epagny	1
Commune de Éparcy	1
Commune de Erlon	1
Commune de Essigny-Le-Grand	1
Commune de Essigny-Le-Petit	1
Commune de Étampes-sur-Marne	1
Commune de Etaves-Et-Bocquiaux	1
Commune de Étouvelles	1
Commune de Étréaupont	1
Commune de Étrépilly	1
Commune de La Fère	1
Commune de Fère-en-Tardenois	1
Commune de Festieux	1
Commune de Fieulaine	1
Commune de Filain	1
Commune de Flavigny-le-Grand-et-Beaurain	1
Commune de Flavy-Le-Martel	1
Commune de Folembray	1
Commune de Foreste	1
Commune de Fresnes-sous-Coucy	1
Commune de Froidmont-Cohartille	1
Commune de Gandelu	1
Commune de Gauchy	1
Commune de Germaine	1
Commune de Goudelancourt-Les-Pierrepont	1
Commune de Goussancourt	1
Commune de Gouy	1
Commune de Grandrieux	1
Commune de Grisolles	1
Commune de Grougis	1
Commune de Grugies	1
Commune de Villeneuve-sur-Aisne	1
Commune de Guise	1
Commune de Guny	1
Commune de Guyencourt	1
Commune de Hannapes	1
Commune de Happencourt	1
Commune de Harcigny	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

ACTIONNAIRES	NOMBRE D' ACTIONS
Commune de Hargicourt	1
Commune d'Hartennes-et-Taux	1
Commune de Lehaucourt	1
Commune de Hautevesnes	1
Commune de Hauteville	1
Commune de La Hérie	1
Commune de Homblières	1
Commune de Iviers	1
Commune de Jaulgonne	1
Commune de Jumencourt	1
Commune de Jussy	1
Commune de Juvigny	1
Commune de Landifay-et-Bertaignemont	1
Commune de Landouzy-la-Ville	1
Commune de Laniscourt	1
Commune de Laon	1
Commune de Latilly	1
Commune de Launoy	1
Commune de Lempire	1
Commune de Lesdins	1
Commune de Leuilly-Sous-Coucy	1
Commune de Leury	1
Commune de Leuze	1
Commune de Levergies	1
Commune de Lislet	1
Commune de Lor	1
Commune de Lugny	1
Commune de Mâchecourt	1
Commune de Maissemy	1
Commune de Malzy	1
Commune de DHUYS ET MORIN EN BRIE	1
Commune de Marcy	1
Commune de Marcy-sous-Marle	1
Commune de Mareuil-en-Dôle	1
Commune de Margival	1
Commune de Marle	1
Commune de Marly-Gomont	1
Commune de Mayot	1
Commune de Mennessis	1
Commune de Mercin-Et-Vaux	1
Commune de Merlieux-Et-Fouquerolles	1
Commune de Mesbrecourt-Richécourt	1
Commune de Mézy-Moulins	1
Commune de Missy-sur-Aisne	1
Commune de Molinchart	1
Commune de Monceau-lès-Leups	1
Commune de Monceau-sur-Oise	1
Commune de Mons-En-Laonnois	1
Commune de Montescourt-Lizerolles	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de Montfaucon	1
Commune de Monthenault	1
Commune de Montigny-l'Allier	1
Commune de Montigny-le-Franc	1
Commune de Montigny-sur-Crécy	1
Commune de Mont-Saint-Jean	1
Commune de Morgny-En-Thierache	1
Commune de Mortiers	1
Commune de Moussy-Verneuil	1
Commune de Moy-De-L'aisne	1
Commune de Muscourt	1
Commune de Nampoteuil-sous-Muret	1
Commune de Nanteuil-Notre-Dame	1
Commune de Neuilly-Saint-Front	1
Commune de Neuve-Maison	1
Commune de La Neuville-Housset	1
Commune de Neuville-Saint-Amand	1
Commune de Neuville	1
Commune de Nogentel	1
Commune de Noircourt	1
Commune de Noroy-sur-Ourcq	1
Commune de Novion-Et-Catillon	1
Commune de Novion-le-Vineux	1
Commune de Noyales	1
Commune de Ollezy	1
Commune de Orainville	1
Commune de Origny-en-Thiérache	1
Commune de Oulches-La-Vallee-Foulon	1
Commune de Pancy-Courtecon	1
Commune de Parfondeval	1
Commune de Pasly	1
Commune de Passy-en-Valois	1
Commune de Pavant	1
Commune de Pierremande	1
Commune de Pinon	1
Commune de Pleine-Selve	1
Commune de Plomion	1
Commune de Ployart-Et-Vaurseine	1
Commune de Pontavert	1
Commune de Pontru	1
Commune de Pontruet	1
Commune de Prémont	1
Commune de Premontre	1
Commune de Presles-et-Thiorny	1
Commune de Proisy	1
Commune de Proix	1
Commune de Prouvais	1
Commune de Quierzy	1
Commune de Raillimont	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de Ramicourt	1
Commune de Regny	1
Commune de Remaucourt	1
Commune de Renansart	1
Commune de Résigny	1
Commune de Ribemont	1
Commune de Rogny	1
Commune de Roucy	1
Commune de Royaucourt-Et-Chailvet	1
Commune de Rozoy-sur-Serre	1
Commune de Saconin-Et-Breuil	1
Commune de Saint-Aubin	1
Commune de Saint-Clement	1
Commune de Sainte-Genevieve	1
Commune de Saint-Gengoulph	1
Commune de Saint-Gobain	1
Commune de Saint-Martin-Rivière	1
Commune de Saint-Paul-aux-Bois	1
Commune de Saint-Simon	1
Commune de Samoussy	1
Commune de Savy	1
Commune de Seboncourt	1
Commune de Selens	1
Commune de La Selve	1
Commune de Septmonts	1
Commune de Serain	1
Commune de Seraucourt-le-Grand	1
Commune de Serches	1
Commune de Seringes-et-Nesles	1
Commune de Silly-la-Poterie	1
Commune de Sinceny	1
Commune de Sissonne	1
Commune de Sissy	1
Commune de Soissons	1
Commune de Sommette-Eaucourt	1
Commune de Sorbais	1
Commune de Soupir	1
Commune de Cessières-Suzy	1
Commune de Tannieres	1
Commune de Tergnier	1
Commune de Terny-Sorny	1
Commune de Thenailles	1
Commune de Thenelles	1
Commune de Thiernu	1
Commune de Le Thuel	1
Commune de Travecy	1
Commune de Trosly-Loire	1
Commune de Tugny-Et-Pont	1
Commune de Tupigny	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de Urcel	1
Commune de Urvillers	1
Commune de Vadencourt	1
Commune de Variscourt	1
Commune de Vauxaillon	1
Commune de Vauxbuin	1
Commune de Vaux-En-Vermandois	1
Commune de Vendelles	1
Commune de Vendeuil	1
Commune de Vendhuile	1
Commune de Vendieres	1
Commune de Venerolles	1
Commune de Le Verguier	1
Commune de Grand-Verly	1
Commune de Vermand	1
Commune de Verneuil-sur-Serre	1
Commune de Vesles-et-Caumont	1
Commune de Veslud	1
Commune de Vic-sur-Aisne	1
Commune de Vierzy	1
Commune de Vigneux-Hocquet	1
Commune de La Ville-Aux-Bois-Les-Dizy	1
Commune de Villeret	1
Commune de Villers-Agron-Aiguizy	1
Commune de Villers-lès-Guise	1
Commune de Villers-Saint-Christophe	1
Commune de Ville-Savoie	1
Commune de Vivaise	1
Commune de Vorges	1
Commune de Voulpaix	1
Commune de Watigny	1
Commune de Wissignicourt	1
<b>TOTAL :</b>	<b>1186</b>
<b>ARDENNES</b>	
Conseil départemental des Ardennes	298
Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises	1
Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise	1
Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne	3
Communauté de Communes Ardennes Thiérache	2
Communauté de Communes de Pays rethelois	1
Communauté de Communes des Portes du Luxembourg	1
Communauté de Communes Ardenne, Rives de Meuse	1
Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable du lac des vieilles forges	1
SYNDICAT D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DE MARGUT, MOIRY, FROMY	1
SYNDICAT DE COLLECTE D'ORDURES MENAGERE DE L'ARRONDISSEMENT DE RETHEL	1
Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Canton d'Attigny	1
Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de la région d'Attigny	1
Syndicat mixte d'eau du plateau de l'Ardenne	1
syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la source d'Aouste nord	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la source d'Aouste	1
SYNDICAT MIXTE DU CAMPUS SUP ARDENNE	1
Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la région de Novion-Porcien	1
Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de Carignan et Blagny	1
Syndicat du regroupement pédagogique de Novion-Porcien	1
SYNDICAT INTERCOMMUNAL POLE SCOLAIRE ROBERT GOBEZ	1
Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de la Prézière	1
SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DU POLE SCOLAIRE RENE DAUMAL	1
Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de La Lisière	1
Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de Vrigne Vivier	1
Ardenne Metropole - Communauté d'Agglomération	1
EPAMA - Etablissement Public Territorial du Bassin de la Meuse	1
Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de Viel-Saint-Remy, Villers-le-Tourneur et Neuvizy	1
Syndicat Intercommunal de Gestion Forestière La Bonne Fontaine	1
Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de Balcons des Sources	1
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU POLE SCOLAIRE DE TOURNES	1
Syndicat Intercommunal à Vocation Unique d'Ardennes Telecom	1
SYNDICAT DE GESTION FORESTIERE DE LA BELLE TAILLE	1
Syndicat intercommunal d'AEP d'Herbigny	1
Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable du Bois de Château	1
Syndicat Mixte de gestion du Parc Naturel Régional des Ardennes	1
SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION ET LE FONCTIONNEMENT DU COSEC DE ROCROI	1
SYNDICAT DU REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE DE LA VALLEE DU THIN	1
Syndicat de la vallée de la Semoy Eau	1
SYNDICAT D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DE LA MACHERE	1
Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la Gironde	1
SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DU GROUPE SCOLAIRE D'YVOIS	1
SYNDICAT SYNERGIE ARDENNES MEUSE	1
SYNDICAT DE GESTION FORESTIERE DE THILAY TOURNAVAUX	1
Syndicat Mixte du SCOT Nord Ardennais	1
SIVOM DE LA REGION DE LE CHESNE	1
Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la région de Louvergny (syndicat mixte à la carte)	1
SIVU DU MONTHOISIEN	1
Syndicat intercommunal à vocation unique d'Assainissement collectif de l'agglomération Rethéloise	1
Syndicat Intercommunal à vocation unique Foirail de l'agglomération rethéloise	1
Syndicat Mixte SCOT Sud ARDENNES	1
SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT DE LA VALLEE DE L'ENNEMANE	1
SYNDICAT DU BOIS RAUCOURT/HARAU COURT	1
Triage Forestier de Renwez	1
SIAEP DE SAINTE-VAUBOURG/VAUX-CHAMPAGNE	1
SYNDICAT POLE SCOLAIRE DE BUZANCY	1
Commune de D'acy-Romance	1
Commune d'Aiglemont	1
Commune d'Aire	1
Commune d'Alincourt	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune d'Angecourt	1
Commune d'Annelles	1
Commune d'Anthy	1
Commune d'Aouste	1
Commune de Les Grandes-Armoises	1
Commune de D'arnicourt	1
Commune d'Arreux	1
Commune d'Artaise le Vivier	1
Commune d'Asfeld	1
Commune d'Attigny	1
Commune d'Aubigny-les-Pothées	1
Commune d'Auboncourt-Vauzelles	1
Commune de D'auflance	1
Commune d'Authe	1
Commune d'Autrecourt-et-Pourron	1
Commune d'Auvillers-les-Forges	1
Commune d'Avancon	1
Commune de Les Ayvelles	1
Commune de Baalons	1
Commune de Balan	1
Commune de Banogne-Recouvrance	1
Commune de Bayonville	1
Commune Nouvelle de BAZEILLES	1
Commune de Beaumont-en-Argonne	1
Commune de Belleville et Chatillon sur Bar	1
Commune de Belval	1
Commune de Bergnicourt	1
Commune de Bertoncourt	1
Commune de La Besace	1
Commune de Bairon et Ses Environs	1
Commune de Blagny	1
Commune de Boulton-aux-Bois	1
Commune de Boulzicourt	1
Commune de Bouvellemont	1
Commune de Bogny-sur-Meuse	1
Commune de Brévilly	1
Commune de Briquenay	1
Commune de Brognon	1
Commune de Bulson	1
Commune de Buzancy	1
Commune de Carignan	1
Commune de Cernion	1
Commune de Chagny	1
Commune de Chalandry-Elaire	1
Commune de Champigneulle	1
Commune de Champigneul-sur-Vence	1
Commune de La Chapelle	1
Commune de Charbogne	1
Commune de Charleville-Mézières	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de Charnois	1
Commune de Chatel-Chéhéry	1
Commune de Chemery-Chehery	1
Commune de Biermes	1
Commune de Chesnois-Auboncourt	1
Commune de Cheveuges	1
Commune de Chooz	1
Commune de Chuffilly-Roche	1
Commune de Clavy-Warby	1
Commune de Cliron	1
Commune de Condé-lès-Herpy	1
Commune de Corny-Machéroménil	1
Commune de La Croix aux Bois	1
Commune de Daigny	1
Commune de Damouzy	1
Commune de Les Deux-Villes	1
Commune de Deville	1
Commune de Donchery	1
Commune de Doumely-Bégnny	1
Commune de Doux	1
Commune de L' Échelle	1
Commune de Ecly	1
Commune de Écordal	1
Commune d'Escombres-et-le-Chesnois	1
Commune d'Estrebay	1
Commune de Etalle	1
Commune de Éteignières	1
Commune de Etrépigny	1
Commune d'Euilly-et-Lombut	1
Commune de Évigny	1
Commune de Fagnon	1
Commune de Falaise	1
Commune de Faux	1
Commune de La Ferte-Sur-Chiers	1
Commune de Flaignes-Havys	1
Commune de Fleigneux	1
Commune de Fligny	1
Commune de Flize	4
Commune de Floing	1
Commune de Foisches	1
Commune de Francheval	1
Commune de Fromy	1
Commune de Fumay	1
Commune de Germont	1
Commune de Girondelle	1
Commune de Givet	1
Commune de Givonne	1
Commune de Givron	1
Commune de Givry	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de Glaire	1
Commune de Gomont	1
Commune de Grandchamp	1
Commune de La Grandville	1
Commune de Gruyères	1
Commune de Guignicourt-sur-Vence	1
Commune de Guincourt	1
Commune de Hagnicourt	1
Commune de Haraucourt	1
Commune de Harcy	1
Commune de Hargnies	1
Commune de Haudrecy	1
Commune de Haulmé	1
Commune de Hauteville	1
Commune de Haybes	1
Commune de Herbeuval	1
Commune de Herpy-l'Arlésienne	1
Commune de La Horgne	1
Commune de Houdilcourt	1
Commune de Houldizy	1
Commune de Illy	1
Commune d'Inaumont	1
Commune d'Issancourt-et-Rumel	1
Commune de Jandun	1
Commune de Joigny-sur-Meuse	1
Commune de Jonval	1
Commune de Juniville	1
Commune de Justine Herbigny	1
Commune de Lalobbe	1
Commune de Lametz	1
Commune de Lançon	1
Commune de Landres-et-Saint-Georges	1
Commune de Laval-Morency	1
Commune de Lépron-les-Vallées	1
Commune de Létanne	1
Commune de Liart	1
Commune de Linay	1
Commune de Logny-Bogny	1
Commune de Longwé	1
Commune de Lonny	1
Commune de Lucquy	1
Commune de Machault	1
Commune de Maisoncelle-Et-Villers	1
Commune de Maranwez	1
Commune de Marby	1
Commune de Marcq	1
Commune de Margny	1
Commune de Margut	1
Commune de Marlemont	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

ACTIONNAIRES	NOMBRE D' ACTIONS
Commune de Marquigny	1
Commune de Maubert-Fontaine	1
Commune de Mazerny	1
Commune de Les Mazures	1
Commune de Mesmont	1
Commune de Messincourt	1
Commune de Moiry	1
Commune de La Moncelle	1
Commune de Mondigny	1
Commune de Montcornet	1
Commune de Montcy-Notre-Dame	1
Commune de Le Mont-Dieu	1
Commune de Montigny-sur-Vence	1
Commune de Montmeillant	1
Commune de Mouzon	1
Commune de Murtin-et-Bogny	1
Commune de Nanteuil-sur-Aisne	1
Commune de Neufmaison	1
Commune de La Neuville-à-Maire	1
Commune de Neuville-lez-Beaulieu	1
Commune de Neuville-Day	1
Commune de Neuvizy	1
Commune de Nouart	1
Commune de Nouzonville	1
Commune de Novion-Porcien	1
Commune de Novy-Chevrières	1
Commune de Noyers-Pont-Maugis	1
Commune de omont	1
Commune d'Osnes	1
Commune de Perthes	1
Commune de Poilcourt-Sydney	1
Commune de Poix Terron	1
Commune de Pouru-aux-Bois	1
Commune de Prez	1
Commune de Prix-lès-Mézières	1
Commune de Puilly-Et-Charbeaux	1
Commune de Puiseux	1
Commune de Pure	1
Commune de Quatre-Champs	1
Commune de Raillicourt	1
Commune de Raucourt-et-Flaba	1
Commune de Remaucourt	1
Commune de Remilly-Aillicourt	1
Commune de Remilly-les-Pothées	1
Commune de Renwez	1
Commune de Rethel	1
Commune de Rilly-sur-Aisne	1
Commune de Rimogne	1
Commune de Rocroi	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de Roizy	1
Commune de Rouvroy-sur-Audry	1
Commune de Rumigny	1
Commune de La Sabotterie	1
Commune de Sachy	1
Commune de Sailly	1
Commune de Saint-Aignan	1
Commune de Saint-Etienne-à-Arnes	1
Commune de Saint-Fergeux	1
Commune de Saint-Jean-aux-Bois	1
Commune de Saint-Juvin	1
Commune de Saint-Lambert-et-Mont-de-Jeux	1
Commune de Saint-Marceau	1
Commune de Saint-Marcel	1
Commune de Saint-Menges	1
Commune de Saint-Pierremont	1
Commune de Saint-Pierre-sur-Vence	1
Commune de Saint-Quentin-le-Petit	1
Commune de Sainte-Vaubourg	1
Commune de Sapogne-et-Feuchères	1
Commune de Saulces-Champenoises	1
Commune de Sault-les-Rethel	1
Commune de Sécheval	1
Commune de Sedan	1
Commune de Sery	1
Commune de Seuil	1
Commune de Sévigny-la-Forêt	1
Commune de Sévigny-Waleppe	1
Commune de Signy-l'Abbaye	1
Commune de Signy-le-Petit	1
Commune de Signy-Montlibert	1
Commune de Singly	1
Commune de Son	1
Commune de Sorcy-Bauthemont	1
Commune de Suzanne	1
Commune de Taizy	1
Commune de Tannay	1
Commune de Tarzy	1
Commune de Tétaigne	1
Commune de Thelonne	1
Commune de Thilay	1
Commune de Le Thour	1
Commune de Tournavaux	1
Commune de Vandy	1
Commune de Vaux-Champagne	1
Commune de Vaux-lès-Mouzon	1
Commune de Vaux-Montreuil	1
Commune de Vaux-Villaine	1
Commune de Vendresse	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de Verpel	1
Commune de Viel-Saint-Remy	1
Commune de Vieux-lès-Asfeld	1
Commune de Villers-devant-Mouzon	1
Commune de Villers-le-Tilleul	1
Commune de Villers-le-Tourneur	1
Commune de Villers-Semeuse	1
Commune de Villers-sur-Bar	1
Commune de Villers-sur-le-Mont	1
Commune de Vireux-Molhain	1
Commune de Vivier-au-Court	1
Commune de Vouziers	1
Commune de Vrigne-aux-Bois	1
Commune de Vrigne-Meuse	1
Commune de Wadelincourt	1
Commune de Wagnon	1
Commune de Warnécourt	1
Commune de Wignicourt	1
Commune de Yoncq	1
<b>TOTAL :</b>	<b>627</b>
<b>AUBE</b>	
Département de l'Aube	6562
Communauté de Communes Seine et Aube	3
Communauté de Communes de l'Orvin et de l'Ardusson	1
Communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole	6
Communauté de Communes du Chaourçois et du Val d'Armance	2
Communauté de Communes des Portes de Romilly sur Seine	1
Communauté de Communes Forêts, Lacs, Terres en Champagne	1
Communauté de Communes de la Région de Bar sur Aube	1
Communauté de Communes de Vendevre - Soulaines	2
Communauté de Communes du Nogentais	1
Communauté de Communes du Barséquanais en Champagne	3
Communauté de Communes d'Arcis, Mailly, Ramerupt	3
Communauté de Communes du Pays d'Othe	1
Communauté de Communes Lacs de Champagne	2
Syndicat Mixte pour l'aménagement et la gestion du Parc Naturel de la Forêt d'Orient (SMAG PNRFO)	1
Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire et de gestion du COSEC de Vendevre-sur-Barse	1
Syndicat Mixte de la Vanne et de ses Affluents	1
Syndicat Intercommunal de l'école de regroupement de Beurey	1
Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de la région de Marolles-les-Bailly	1
Syndicat Intercommunal des classes de la Vallée de l'Arce	1
Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique des Écoles de Macey-Montgueux-Grange L'Évêque	1
Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de Saint-Léger, Mousse, Villemereuil	1
Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de Voué, Aubeterre, Montsuzain (VOUAUMONT)	1
Syndicat Intercommunal de Grange-l'Évêque	1
Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de Mergey, Saint-Benoît-sur-Seine, Villacerf	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Syndicat Intercommunal de gestion des écoles de Vauchassis et Prugny	1
Syndicat Intercommunal de Gestion Forestière des Bailly	1
Syndicat départemental d'énergie de l'Aube (S.D.E.A.)	1
Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire Montaulin-Rouilly St Loup-Ruvigny	1
Syndicat Intercommunal de Gestion Forestière de la Vaivre	1
Syndicat Mixte d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient	1
Centre Intercommunal d'Action Sociale de Marcilly le Hayer - Fontaine les Grès	1
SI du Vaudois	1
Syndicat intercommunal à vocation unique de Pâlis/Villadin	1
Syndicat de Regroupement Pédagogique Intercommunal d'Aulnay, Jasseines, Donnemont	1
Syndicat Mixte Intercommunal de Ramassage Scolaire de Chaource	1
Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire d'Assenay, Saint-Jean -de-Bonneval et Villery	1
Syndicat Intercommunal de Gestion Forestière de Chaource	1
Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique des écoles de la vallée de l'Ource (S.I.D.E.V.O.)	1
Syndicat Intercommunal de regroupement scolaire de Bagneux-la-Fosse, Bragelogne-Beauvoir, Avirey-Lingey, Channes	1
Syndicat Intercommunal pour le fonctionnement des écoles du RPI de Courteron- Gye sur Seine- Neuville sur Seine	1
Syndicat Intercommunal de gestion de l'école de regroupement de Jeugny	1
Syndicat Départemental d'Elimination des Déchets de l'Aube (SDEDA)	1
Syndicat Intercommunal des classes de regroupement de Chesley-Etourvy	1
Syndicat Intercommunal de gestion du regroupement scolaire de Messon, Bucey-en-Othe et Fontvannes	1
Syndicat de l'Arlette	1
Syndicat Intercommunal de Gestion Forestière de Jeugny	1
Syndicat Intercommunal des écoles de regroupement de Saint-Thibault, les Bordes-Aumont et Isle-Aumon	1
Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de la région de Piney	1
Syndicat intercommunal à vocation scolaire des cinq vallées (SIVOS des 5 vallées)	1
Syndicat Intercommunal du Val de Seine	1
Syndicat pour la gestion de l'école intercommunale de Bellevue	1
Syndicat Intercommunal de construction, gestion du Cosec et des transports scolaires d'Aix-en-Othe	1
Syndicat Mixte de l'eau de l'assainissement collectif de l'assainissement non-collectif des milieux aquatiques	11
Syndicat Mixte Bresse Oeillet	1
SI des écoles de Bouilly-Souligny-Javernant-Sommeval	1
SIVOS du Vaudois	1
Syndicat d'Etudes, de Programmation et d'Aménagement de la Région Troyenne (D.E.P.A.R.T)	1
SIVOS de CUSSANGY-VANLAY	1
Syndicat Mixte Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Seine en Plaine Champenoise (PETR)	1
Pôle métropolitain Bourgogne-Sud Champagne-Portes de Paris	1
PETR Othe-Amance	1
SIGF d'Aumont	1
Syndicat Intercommunal de Gestion des Ecoles Regroupement Allibaudières, Herbisse, Villiers Herbisse et Semoine (SIGERA)	1
Conseil général de l'Aube	1
SI TRANSPORTS SCOLAIRES DE MERY SUR SEINE	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Syndicat Intercommunal de regroupement Bercenay, Chenegy, Maraye	1
Syndicat intercommunal à vocation scolaire de Bouranton - Laubressel - Thennelieres	1
Commune d'Ailleville	1
Commune de Aix-Villemaur-Palis	2
Commune d'Allibaudières	1
Commune de AMANCE	1
Commune d'Arcis-sur-Aube	1
Commune d'Arconville	1
Commune d'Argançon	1
Commune d'Arrelles	1
Commune d'Arrembécourt	1
Commune d'Arrentières	1
Commune d'Arsonval	1
Commune d'Assenay	1
Commune d'Assencières	1
Commune d'Aubeterre	1
Commune d'Aulnay	1
Commune d'Auxon	1
Commune de Val-d'Auzon	1
Commune d'Avant-les-Marcilly	1
Commune d'Avant-lès-Ramerupt	1
Commune d'Avirey-Lingey	1
Commune d'Avon-la-Pèze	1
Commune d'Avreuil	1
Commune de Bagneux-la-Fosse	1
Commune de Bailly-le-Franc	1
Commune de Balignicourt	1
Commune de Balnot-la-Grange	1
Commune de Balnot-sur-Laignes	1
Commune de Barberey-Saint-Sulpice	1
Commune de Barbuise	1
Commune de Baroville	1
Commune de Bar-sur-Aube	1
Commune de Bar-sur-Seine	1
Commune de Bayel	1
Commune de Bercenay-en-Othe	1
Commune de Bercenay-le-Hayer	1
Commune de Bergères	1
Commune de Bernon	1
Commune de Bertignolles	1
Commune de Bérulle	1
Commune de Bessy	1
Commune de Bétignicourt	1
Commune de Beurey	1
Commune de Blaincourt-sur-Aube	1
Commune de Blignicourt	1
Commune de Bligny	1
Commune de Les Bordes-Aumont	1
Commune de Bossancourt	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de Bouilly	1
Commune de Boulages	1
Commune de Bouranton	1
Commune de Bourdenay	1
Commune de Bourguignons	1
Commune de Bouy-Luxembourg	1
Commune de Bouy-sur-Orvin	1
Commune de Bragelogne-Beauvoir	1
Commune de Braux	1
Commune de Bréviandes	1
Commune de Brévonnes	1
Commune de Briel-sur-Barse	1
Commune de Brienne-la-Vieille	1
Commune de Brienne-le-Château	1
Commune de Brillecourt	1
Commune de Bucey-en-Othe	1
Commune de Buchères	1
Commune de Buxeuil	1
Commune de Buxières-sur-Arce	1
Commune de Celles-sur-Ource	1
Commune de Chacenay	1
Commune de La Chaise	1
Commune de Chalette-sur-Voire	1
Commune de Chamoy	1
Commune de Champfleury	1
Commune de Champignol-lez-Mondeville	1
Commune de Champigny-sur-Aube	1
Commune de Champ-sur-Barse	1
Commune de Channes	1
Commune de Chaource	1
Commune de La Chapelle-Saint-Luc	1
Commune de Chapelle-Vallon	1
Commune de Chappes	1
Commune de Charmont-sous-Barbuise	1
Commune de Charmoy	1
Commune de Charny-le-Bachot	1
Commune de Chaserey	1
Commune de CHATRES	1
Commune de Chauchigny	1
Commune de Chaudrey	1
Commune de Chauffour-les-Bailly	1
Commune de Chaumesnil	1
Commune de Chavanges	1
Commune de Le Chene	1
Commune de Chennevy	1
Commune de Chervey	2
Commune de Chessy-les-Prés	1
Commune de Clérey	1
Commune de Coclois	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de Colombé-la-Fosse	1
Commune de Colombé-le-Sec	1
Commune de Cormost	1
Commune de Courcelles-sur-Voire	1
Commune de Courceroy	1
Commune de Coursan-en-Othe	1
Commune de Courtaout	1
Commune de Courtenot	1
Commune de Courteron	1
Commune de Coussegrey	1
Commune de Couvignon	1
Commune de Crancey	1
Commune de Creney-près-Troyes	1
Commune de Crésantignes	1
Commune de Crespy-le-Neuf	1
Commune de Les Croûtes	1
Commune de Cunfin	1
Commune de Cussangy	1
Commune de Dampierre	1
Commune de Davrey	1
Commune de Dienville	1
Commune de Dierrey-Saint-Julien	1
Commune de Dierrey-Saint-Pierre	1
Commune de Dolancourt	1
Commune de Dommartin-le-Coq	1
Commune de Donnement	1
Commune de Dosches	1
Commune de Dosnon	1
Commune de Droupt-Saint-Basle	1
Commune de Droupt-Sainte-Marie	1
Commune d'Eaux-Puiseaux	1
Commune de Échemines	1
Commune de Éclance	1
Commune de Éguilly-sous-Bois	1
Commune d'Engente	1
Commune de Epagne	1
Commune de Epothemont	1
Commune d'Ervy-le-Châtel	1
Commune d'Essoyes	1
Commune d'Estissac	1
Commune de Etourvy	1
Commune de Etreilles-sur-Aube	1
Commune de Faux-Villecerf	1
Commune de Fay-les-Marcilly	1
Commune de Fays-la-Chapelle	1
Commune de Ferreux-Quincey	1
Commune de Feuges	1
Commune de Fontaine	1
Commune de Fontaine-les-Grès	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de Fontaine-Macon	1
Commune de Fontenay-de-Bossery	1
Commune de Fontette	1
Commune de Fontvannes	1
Commune de La Fosse-Corduan	1
Commune de Fouchères	1
Commune de Fralignes	1
Commune de Fravaux	1
Commune de Fresnay	1
Commune de Fresnoy-le-Château	1
Commune de Fuligny	1
Commune de Gélannes	1
Commune de Géraudot	1
Commune de Les Grandes-Chapelles	1
Commune de Grandville	1
Commune de Les Granges	1
Commune de Gumery	1
Commune de Gyé-sur-Seine	1
Commune de Hampigny	1
Commune de Herbisse	1
Commune d'Isle-Aumont	1
Commune d'Isle-Aubigny	1
Commune de Jasseines	1
Commune de Jaucourt	1
Commune de Javernant	1
Commune de Jessains	2
Commune de Jeugny	1
Commune de Joncreuil	1
Commune de Jully-sur-Sarce	1
Commune de Juvancourt	1
Commune de Juvanzé	1
Commune de Juzanvigny	1
Commune de Lagesse	1
Commune de Laines-aux-Bois	1
Commune de Landreville	1
Commune de Lantages	1
Commune de Lassicourt	1
Commune de Laubressel	1
Commune de Lavau	1
Commune de Lentilles	1
Commune de Lesmont	1
Commune de Lévigny	1
Commune de LHUITRE	1
Commune de Lignières	1
Commune de Lignol-le-Château	1
Commune de Lirey	1
Commune de Loches-sur-Ource	1
Commune de La Loge-aux-Chèvres	1
Commune de La Loge-Pomblin	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de Les Loges-Margueron	1
Commune de Longchamp-sur-Aujon	1
Commune de Longeville-sur-Mogne	1
Commune de Longpré-le-Sec	1
Commune de Longsols	1
Commune de Longueville-sur-Aube	1
Commune de La Louptière-Thénard	1
Commune de Lusigny-sur-Barse	1
Commune de Luyères	1
Commune de Macey	1
Commune de Machy	1
Commune de Magnant	1
Commune de Magnicourt	1
Commune de Magny-Fouchard	1
Commune de Mailly-le-Camp	1
Commune de Maison-des-Champs	1
Commune de Maisons-les-Chaource	1
Commune de Maisons-les-Soulaines	1
Commune de Maizières-la-Grande-Paroisse	1
Commune de Maizières-les-Brienne	1
Commune de Maraye-en-Othe	1
Commune de Marcilly-le-Hayer	1
Commune de Marigny-le-Châtel	1
Commune de Marnay-sur-Seine	1
Commune de Marolles-les-Bailly	1
Commune de Marolles-sous-Lignièrès	1
Commune de Mathaux	1
Commune de Maupas	1
Commune de Mergéy	1
Commune de Le Mériot	1
Commune de Merrey-sur-Arce	1
Commune de Méry-sur-Seine	1
Commune de Mesgrigny	1
Commune de Mesnil-la-Comtesse	1
Commune de Mesnil-Lettre	1
Commune de Mesnil-Saint-Loup	1
Commune de Mesnil-Saint-Père	1
Commune de Mesnil-Sellières	1
Commune de Messon	1
Commune de Metz-Robert	1
Commune de Meurville	1
Commune de Molins-sur-Aube	1
Commune de Montaulin	1
Commune de Montceaux-les-Vaudes	1
Commune de Montfey	1
Commune de Montgueux	1
Commune de Montiéramey	1
Commune de Montier-en-l'Isle	1
Commune de Montigny-les-Monts	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de Montmartin-le-Haut	1
Commune de Montmorency-Beaufort	1
Commune de Montpothier	1
Commune de Montreuil-sur-Barse	1
Commune de Montsuzain	1
Commune de Morembert	1
Commune de Morvilliers	1
Commune de La Motte-Tilly	1
Commune de Moussey	1
Commune de Mussy-sur-Seine	1
Commune de Neuville-sur-Seine	1
Commune de Neuville-sur-Vanne	1
Commune de Noé-les-Mallets	1
Commune de Les Noës-près-Troyes	1
Commune de Nogent-sur-Aube	1
Commune de Nogent-sur-Seine	1
Commune de Nozay	1
Commune d'Onjon	1
Commune d'Origny-le-Sec	1
Commune d'Ormes	1
Commune d'Ortillon	1
Commune d'Orvilliers-Saint-Julien	1
Commune d'Ossey-les-Trois-Maisons	1
Commune de Pargues	1
Commune de Pars-les-Chavanges	1
Commune de Pars-les-Romilly	1
Commune de Le Pavillon-Sainte-Julie	1
Commune de Payns	1
Commune de Pel-et-Der	1
Commune de Périgny-la-Rose	1
Commune de Perthes-lès-Brienne	1
Commune de Petit-Mesnil	1
Commune de Piney	1
Commune de Plaines-Saint-Lange	1
Commune de Plancy-l'Abbaye	1
Commune de Planty	1
Commune de Plessis-Barbuise	1
Commune de Poivres	1
Commune de Poligny	1
Commune de Polisot	1
Commune de Polisy	1
Commune de Pont-Sainte-Marie	1
Commune de Pont-sur-Seine	1
Commune de Pouan-les-Vallées	1
Commune de Pougy	1
Commune de Pouy-sur-Vannes	1
Commune de Praslin	1
Commune de Précý-Notre-Dame	1
Commune de Précý-Saint-Martin	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de Premierfait	1
Commune de Proverville	1
Commune de Prugny	1
Commune de Prunay-Belleville	1
Commune de Prusy	1
Commune de Puits-et-Nuisement	1
Commune de Racines	1
Commune de Radonvilliers	1
Commune de Ramerupt	1
Commune de Rances	1
Commune de Rhèges	1
Commune de Les Riceys	2
Commune de Rigny-la-Nonneuse	1
Commune de Rigny-le-Ferron	1
Commune de Rilly-Sainte-Syre	1
Commune de La Rivière-de-Corps	1
Commune de Romilly-sur-Seine	1
Commune de Roncenay	1
Commune de Rosières-près-Troyes	1
Commune de Rosnay-l'Hôpital	1
Commune de La Rothière	1
Commune de Rouilly-Sacey	1
Commune de Rouilly-Saint-Loup	1
Commune de Rouvres-les-Vignes	1
Commune de Rumilly-les-Vaudes	1
Commune de Ruvigny	1
Commune de Saint-André-les-Vergers	1
Commune de Saint-Aubin	1
Commune de Saint-Benoist-sur-Vanne	1
Commune de Saint-Benoît-sur-Seine	1
Commune de Saint-Christophe-Dodinicourt	1
Commune de Saint-Etienne-sous-Barbuise	1
Commune de Saint-Flavy	1
Commune de Saint-Germain	1
Commune de Saint-Hilaire-sous-Romilly	1
Commune de Saint-Jean-de-Bonneval	1
Commune de Saint-Julien-les-Villas	1
Commune de Saint-Léger-près-Troyes	1
Commune de Saint-Léger-sous-Brienne	1
Commune de Saint-Léger-sous-Margerie	1
Commune de Saint-Loup-de-Bufferigny	1
Commune de Saint-Lupien	1
Commune de Saint-Lyé	1
Commune de Saint-Mards-en-Othe	1
Commune de Saint-Martin-de-Bossenay	1
Commune de Sainte-Maure	1
Commune de Saint-Mesmin	1
Commune de Saint-Nabord-sur-Aube	1
Commune de Saint-Nicolas-la-Chapelle	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de Saint-Oulph	1
Commune de Saint-Parres-aux-Tertres	1
Commune de Saint-Parres-les-Vaudes	1
Commune de Saint-Phal	1
Commune de Saint-Pouange	1
Commune de Saint-Remy-sous-Barbuise	1
Commune de Sainte-Savine	1
Commune de Saint-Thibault	1
Commune de Saint-Usage	1
Commune de Salon	1
Commune de Saulcy	1
Commune de La Saulsotte	1
Commune de Savières	1
Commune de Semoine	1
Commune de Soligny-les-Étangs	1
Commune de Sommeval	1
Commune de Soulaines-Dhuys	1
Commune de Souligny	1
Commune de Spoy	1
Commune de Thennelières	1
Commune de Thieffrain	1
Commune de Thil	1
Commune de Thors	1
Commune de Torcy-le-Grand	1
Commune de Torcy-le-Petit	1
Commune de Torvilliers	1
Commune de Trainel	1
Commune de Trancault	1
Commune de Trannes	1
Commune de Trouans	1
Commune de Troyes	1
Commune de Turgy	1
Commune d'Unienville	1
Commune d'Urville	1
Commune de Vailly	1
Commune de Vallant-Saint-Georges	1
Commune de Vallentigny	1
Commune de Vallières	1
Commune de Vanlay	1
Commune de Vauchassis	1
Commune de Vauchonvilliers	1
Commune de Vaucogne	1
Commune de Vaudes	1
Commune de Vaupoisson	1
Commune de Vendevre-sur-Barse	1
Commune de La Vendue-Mignot	1
Commune de Vernonvilliers	1
Commune de Verpillières-sur-Ource	1
Commune de Verricourt	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de Verrières	1
Commune de Viâpres-le-Petit	1
Commune de Villacerf	1
Commune de Villadin	1
Commune de La Ville-aux-Bois	1
Commune de Villechétif	1
Commune de Villeloup	1
Commune de Villemereuil	1
Commune de Villemoiron-en-Othe	1
Commune de Villemorien	1
Commune de Villemoyenne	1
Commune de Villenauxe-la-Grande	1
Commune de La Villeneuve-au-Châtelot	1
Commune de Villeneuve-au-Chemin	1
Commune de La Villeneuve-au-Chêne	1
Commune de Villeret	1
Commune de Villery	1
Commune de Ville-sous-la-Ferté	1
Commune de Ville-sur-Arce	1
Commune de Ville-sur-Terre	1
Commune de Villette-sur-Aube	1
Commune de Villiers-Herbisse	1
Commune de Villiers-le-Bois	1
Commune de Villiers-sous-Praslin	1
Commune de Villy-en-Trodes	1
Commune de Villy-le-Bois	1
Commune de Villy-le-Maréchal	1
Commune de Vinets	1
Commune de Virey-sous-Bar	1
Commune de Vitry-le-Croisé	1
Commune de Viviers-sur-Artaut	1
Commune de Voigny	1
Commune de Vosnon	1
Commune de Voué	1
Commune de Vougrey	1
Commune de Vulaines	1
Commune de Yèvres-le-Petit	1
<b>TOTAL :</b>	<b>7084</b>
<b>MARNE</b>	
Département de la Marne	566
Communauté de Communes du Sud Marnais	1
Communauté de Communes de la région de Suippes	1
Communauté de communes de la Moivre à la Coole	1
Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne	1
Communauté de Communes Vitry, Champagne et Der	1
Communauté de Communes de Sézanne-Sud Ouest Marnais	3
Communauté d'Agglomération Epernay Coteaux et Plaine de Champagne	2
Communauté Urbaine du Grand Reims	5
Communauté de Communes des Paysages de la Champagne	2

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

<b>ACTIONNAIRES</b>	<b>NOMBRE D'ACTIONS</b>
Communauté de communes de l'Argonne Champenoise	1
Syndicat Mixte intercommunal scolaire de Sézanne	1
Syndicat Intercommunal de distribution d'eau potable du Mont Louvet	1
Syndicat Intercommunal scolaire des Trois Sources	1
Syndicat des eaux de Fismes	1
Syndicat mixte de démoustication en aval de Châlons en Champagne	1
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Brie et Champagne	1
Syndicat Mixte du Sud Est de la Marne S.Y.M.S.E.M.	1
Syndicat Intercommunal de gestion de l'Ecole de Musique d'Epernay et sa région	1
Syndicat Intercommunal Adduction Eau Potable Région Condé	1
Syndicat mixte intercommunal du Mont Août (SMIDEP)	1
Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Bassin de la Superbe	1
Syndicat mixte du SCOT d'Epernay et sa région	1
Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Plaine d'Ay - Epernay	1
SIVOM de la Superbe	1
SIVU du Châtillonnais de la Maison de la Santé	1
Syndicat Intercommunal Scolaire de Dormans	1
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epernay Terres de Champagne	1
SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS D EPERNAY ET SA REGION	1
Syndicat Mixte Intercommunal de Production d'Eau Potable - SMIPEBA	1
Commune de Saint-Martin-D'ablois	1
Commune d'Aigny	1
Commune d'Allemanche-Launay-et-Soyer	1
Commune de D'Allemant	1
Commune d'Ambrières	1
Commune d'Angluzelles-et-Courcelles	1
Commune d'Anthenay	1
Commune d'Athis	1
Commune d'Aubérive	1
Commune d'Aubilly	1
Commune d'Auve	1
Commune d'Avize	1
Commune d'Ay Champagne	1
Commune de Bagneux	1
Commune de Barbonne-Fayel	1
Commune de Baslieux-lès-Fismes	1
Commune de Baslieux-sous-Châtillon	1
Commune de Baudement	1
Commune de Baye	1
Commune de Bazancourt	1
Commune de Bergères-lès-Vertus	1
Commune de Bergères-sous-Montmirail	1
Commune de Berru	1
Commune de Bétheny	1
Commune de Bethon	1
Commune de Bezannes	1
Commune de Binson-et-Orquigny	1
Commune de Bouchy-Saint-Genest	1
Commune de Brandonvillers	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de Le Breuil	1
Commune de Breuil sur Vesle	1
Commune de Breuvery-sur-Coole	1
Commune de Brouillet	1
Commune de Broussy-le-Grand	1
Commune de Broyes	1
Commune de Brigny-Vaudancourt	1
Commune de Bussy-le-Château	1
Commune de La Caure	1
Commune de La Celle-sous-Chantemerle	1
Commune de Cernay-Les-Reims	1
Commune de Chaintrix-Bierges	1
Commune de Chaltrait	1
Commune de Chambrecy	1
Commune de Champguyon	1
Commune de Champigneul-Champagne	1
Commune de Chantemerle	1
Commune de La Chapelle-Felcourt	1
Commune de La Chapelle-Lasson	1
Commune de Charmont	1
Commune de Châtillon-sur-Morin	1
Commune de La Chaussée-sur-Marne	1
Commune de Chavot-Courcourt	1
Commune de Cheniers	1
Commune de Chepy	1
Commune de Cherville	1
Commune de Chichey	1
Commune de Chouilly	1
Commune de Clamanges	1
Commune de Clesles	1
Commune de Val-des-Marais	1
Commune de Connantray-Vaurefroy	1
Commune de Coolus	1
Commune de Cormontreuil	1
Commune de Cormoyeux	1
Commune de Corroy	1
Commune de Coulommès-la-Montagne	1
Commune de Courcemain	1
Commune de Courtisols	1
Commune de Courville	1
Commune de Cramant	1
Commune de Cuchery	1
Commune de Cuisles	1
Commune de Cumières	1
Commune de Dontrien	1
Commune de Dormans	1
Commune de Écurey-le-Repos	1
Commune d'Écurey-sur-Coole	1
Commune d'Epernay	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune d'Époye	1
Commune d'Escardes	1
Commune de Les Essarts-lès-Sézanne	1
Commune de Les Essarts-le-Vicomte	1
Commune d'Esternay	1
Commune de Étréchy	1
Commune d'Euvy	1
Commune de Fagnières	1
Commune de Faux-Fresnay	1
Commune de Favresse	1
Commune de Fère-Champenoise	1
Commune de Fismes	1
Commune de Flavigny	1
Commune de Fontaine-Denis-Nuisy	1
Commune de La Forestière	1
Commune de Fromentières	1
Commune de Gaye	1
Commune de Germaine	1
Commune de Germinon	1
Commune de Givry-Les-Loisy	1
Commune de Gourgançon	1
Commune de Gueux	1
Commune de Hauteville	1
Commune de Hautvillers	1
Commune d'Humbauville	1
Commune d'Igny-Comblizy	1
Commune d'Isle-sur-Marne	1
Commune d'Isse	1
Commune de Janvilliers	1
Commune de Joiselle	1
Commune de Jonquery	1
Commune de Jouy-lès-Reims	1
Commune de Juvigny	1
Commune de Lachy	1
Commune de Landricourt	1
Commune de Laval-sur-Tourbe	1
Commune de Lenharrée	1
Commune de Lignon	1
Commune de Linthelles	1
Commune de Loisy-en-Brie	1
Commune de Loisy-sur-Marne	1
Commune de Ludes	1
Commune de Mailly-Champagne	1
Commune de Mairy-sur-Marne	1
Commune de Mancy	1
Commune de Mardeuil	1
Commune de Margerie-Hancourt	1
Commune de Marigny	1
Commune de Marsangis	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de Le Meix-Saint-Epoing	1
Commune de Merfy	1
Commune de Merlaut	1
Commune de Méry-Prémecy	1
Commune de Moeurs-Verdey	1
Commune de Moncetz-Longevas	1
Commune de Montgenost	1
Commune de Monthelon	1
Commune de Mont-sur-Courville	1
Commune de Morsains	1
Commune de Moslins	1
Commune de Mourmelon-le-Grand	1
Commune de Moussy	1
Commune de Muizon	1
Commune de Nesle-la-Reposte	1
Commune de La Neuville-aux-Larris	1
Commune de Neuvy	1
Commune de La Noue	1
Commune de Nuisement-Sur-Coole	1
Commune d'Ognes	1
Commune de Oiry	1
Commune d'Olizy Violaine	1
Commune de D'omey	1
Commune d'Ormes	1
Commune d'Outines	1
Commune d'Outrepont	1
Commune d'Oyes	1
Commune de Pargny-lès-Reims	1
Commune de Passy-Grigny	1
Commune de Pierre-Morains	1
Commune de Pierry	1
Commune de Pleurs	1
Commune de Plichancourt	1
Commune de Plivot	1
Commune de Pocancy	1
Commune de Pogny	1
Commune de Poilly	1
Commune de Pontfaverger-Moronvilliers	1
Commune de Possesse	1
Commune de Potangis	1
Commune de Pringy	1
Commune de Prosnes	1
Commune de Puisieulx	1
Commune de Queudes	1
Commune de Recy	1
Commune de Reims	1
Commune de Reuil	1
Commune de Reuves	1
Commune de Réveillon	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

ACTIONNAIRES	NOMBRE D' ACTIONS
Commune de Rosnay	1
Commune de Saint-Bon	1
Commune de Saint-Brice-Courcelles	1
Commune de Saint-Germain-la-Ville	1
Commune de Saint-Gilles	1
Commune de Saint-Hilaire-le-Grand	1
Commune de Saint-Hilaire-le-Petit	1
Commune de Saint-Imoges	1
Commune de Saint-Jean-sur-Tourbe	1
Commune de Saint-Just-Sauvage	1
Commune de Saint-Loup	1
Commune de Saint-Mard-lès-Rouffy	1
Commune de Sainte-Marie-à-Py	1
Commune de Saint-Martin-aux-Champs	1
Commune de Saint-Martin-l'Heureux	1
Commune de Saint-Memmie	1
Commune de Sainte-Menehould	1
Commune de Saint-Quentin-le-Verger	1
Commune de Saint-Quentin-sur-Coole	1
Commune de Saint-Remy-sous-Broyes	1
Commune de Saint-Saturnin	1
Commune de Saint-Souplet-sur-Py	1
Commune de Saron-sur-Aube	1
Commune de Saudoy	1
Commune de Selles	1
Commune de Serzy-et-Prin	1
Commune de Sogny-aux-Moulins	1
Commune de Soizy-aux-Bois	1
Commune de Souain-Perthes-lès-Hurlus	1
Commune de Soulières	1
Commune de Suippes	1
Commune de Taissy	1
Commune de Thaas	1
Commune de Le Thoult-Trosnay	1
Commune de Tilloy-et-Bellay	1
Commune de Tinquieux	1
Commune de Tours-sur-Marne	1
Commune de Tréfol	1
Commune de Troissy	1
Commune de Vandières	1
Commune de Vauciennes	1
Commune de Vaudesincourt	1
Commune de Vélye	1
Commune de Ventelay	1
Commune de Verdon	1
Commune de Vert-Toulon	1
Commune BLANCS COTEAUX	2
Commune de Le Vézier	1
Commune de Ville-En-Tardenois	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

<b>ACTIONNAIRES</b>	<b>NOMBRE D'ACTIONS</b>
Commune de Villeneuve-la-Lionne	1
Commune de Villeneuve-Renneville-Chevigny	1
Commune de Villeneuve-Saint-Vistre	1
Commune de Villers-aux-Bois	1
Commune de Villers-Le-Chateau	1
Commune de Villers-sous-Châtillon	1
Commune de Villeseneux	1
Commune de Villiers-aux-Corneilles	1
Commune de Vinay	1
Commune de Vindey	1
Commune de Vitry-la-Ville	1
Commune de Vitry-le-François	1
Commune de Vouzy	1
Commune de Vrigny	1
Commune de Warmeriville	1
Commune de Witry-lès-Reims	1
<b>TOTAL :</b>	<b>845</b>
<b>HAUTE-MARNE</b>	
Conseil Départemental de la Haute-Marne	276
Communauté de Communes du Grand Langres	2
Communauté de Communes d'Auberive Vingeanne et Montsaigeonnais	2
Communauté de Communes des Savoir-Faire	4
Communauté d'agglomération de Saint Dizier, Der et Blaise	2
Agglomération de Chaumont	2
Communauté de communes Meuse Rognon	1
Communauté de Communes du Bassin de Joinville en Champagne	1
Communauté de Communes des Trois Forêts	1
Syndicat Mixte du Pôle Technologique de Haute Champagne	1
Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable du Sud de la Haute-Marne	1
Syndicat Intercommunal de Gestion Forestière de la région de Langres	1
Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de COUR L'EVEQUE	1
Syndicat des Eaux du Morgon	1
Syndicat Intercommunal de Gestion Forestière de Champsevraine et Belmont	1
Syndicat Intercommunal pour la gestion du regroupement scolaire de Dommartin Le Franc	1
Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la Région de Langres (SMICTOM)	1
Syndicat de gestion forestière de la Blaise	1
Syndicat Intercommunal de Distribution des Eaux de Montlandon-Celsoy	1
Syndicat Intercommunal de Traitement des Boues (TB 52 Sud)	1
Syndicat Mixte de transport par Car de la région de Wassy	1
Syndicat intercommunal de gestion forestière de Clefmont Audeloncourt Perrusse	1
Syndicat Intercommunal pour la Gestion du Regroupement Pédagogique de Magneux	1
POLE D EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DE LANGRES	3
Syndicat Intercommunal des Eaux dOrges	1
Syndicat Mixte Intercommunal à vocation scolaire de la Vallée de l'Aube	1
Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples des 3 B	1
Syndicat des Eaux de la Vive Haie	1
Syndicat des Eaux de Maizières-Guindrecourt-Sommermont	1
Syndicat Mixte Nord Haute-Marne	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

<b>ACTIONNAIRES</b>	<b>NOMBRE D'ACTIONS</b>
Syndicat intercommunal de transports de Doulaincourt	1
Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable de Crenay - Neuilly sur Suize	1
Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire des Deux Moulins	1
Syndicat Mixte d'Aménagements du Bassin de la Voire	1
Syndicat Mixte du Pays de Chaumont	1
Syndicat des Eaux de la Source Dhuits	2
Syndicat Intercommunal de Gestion Forestière de Presles	1
Syndicat Intercommunal de Gestion Forestière de l'Amance	1
Syndicat intercommunal d'adduction d'eau Marne-Rognon	1
Syndicat Mixte de la Vallée de la Meuse et de ses Affluents	1
Syndicat Mixte du Bassin de la Marne et ses Affluents	1
Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Doulevant-le-Château	1
Syndicat des Eaux de Confevron	1
Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Lac de Charmes	1
Groupement Syndical Forestier de CIRMONT	1
Syndicat Intercommunal de Gestion Forestière du Pays NOGENTAIS	1
Syndicat Intercommunal de Gestion Forestière de la Région d'Auberive	1
Syndicat Intercommunal du Nord Bassigny	1
Syndicat des Eaux de la Haute-Vingeanne	1
Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire d'Arc en Barrois	1
Syndicat des Eaux Lavilleneuve au Roi - Montheries	1
Syndicat Intercommunal de Gestion Forestière de la Vallée de la Marne	1
Syndicat intercommunal d'adduction d'eau Corlée et Saint-Vallier	1
Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau potable de la région d'Echenay	1
Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de FAYL-BILLOT	1
Syndicat mixte des six rivières	1
Commune de Aigremont	1
Commune de Aillianville	1
Commune de Aingoulaincourt	1
Commune de Allichamps	1
Commune de Ambonville	1
Commune de Andilly-en-Bassigny	1
Commune de Annonville	1
Commune de Anrosey	1
Commune d'Aprey	1
Commune de Arbigny-sous-Varennes	1
Commune de Arbot	1
Commune de Arc-en-Barrois	1
Commune de Arnancourt	1
Commune de Attancourt	1
Commune de Aubepierre-sur-Aube	1
Commune de Audeloncourt	1
Commune de Aujeurres	1
Commune de Autreville-sur-la-Renne	1
Commune de Avrecourt	1
Commune de Bailly-aux-Forges	1
Commune de Baissey	1
Commune de Bannes	1
Commune de Bassoncourt	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de Baudrecourt	1
Commune de Bay-sur-Aube	1
Commune de Beauchemin	1
Commune de Belmont	1
Commune de Roches-Bettaincourt	1
Commune de Bettancourt-la-Ferrée	1
Commune de Beurville	1
Commune de Biesles	1
Commune de Bize	1
Commune de Blaisy	1
Commune de Blécourt	1
Commune de Blumeray	1
Commune de Bonsecourt	1
Commune de Bourg	1
Commune nouvelle de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon	3
Commune de Bouzancourt	1
Commune de Brachay	1
Commune de Braux-le-Châtel	1
Commune de Brennes	1
Commune de Brethenay	1
Commune de Breuvannes-en-Bassigny	1
Commune de Bricon	1
Commune de Brousseval	1
Commune de Bugnières	1
Commune de Champsevraine	1
Commune de Busson	1
Commune de Buxieres-Les-Clefmont	1
Commune de Buxières-lès-Villiers	1
Commune de Ceffonds	1
Commune de Celles-en-Bassigny	1
Commune de Celsoy	1
Commune de Cerisieres	1
Commune de Chalancey	1
Commune de Chalindrey	1
Commune de Vals-Des-Tilles	1
Commune de Chalcraignes	1
Commune de Chambroncourt	1
Commune de Chamouilley	1
Commune de Champigny-lès-Langres	1
Commune de Champigny-sous-Varennnes	1
Commune de Chancenay	1
Commune de Changey	1
Commune de Chanoy	1
Commune de Chantraines	1
Commune de Charmes Les Langres	1
Commune de Charmes-la-Grande	1
Commune de Chassigny	1
Commune de Châteauvillain	1
Commune de Chatenay-Mâcheron	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de Chatenay-Vaudin	1
Commune de Chatonrupt-Sommermont	1
Commune de Chaudenay	1
Commune de Chauffourt	1
Commune de Chaumont	1
Commune de Chevillon	1
Commune de Chézeaux	1
Commune de Choilley-Dardenay	1
Commune de Choiseul	1
Commune de Cirey-sur-Blaise	1
Commune de Cirfontaines-en-Azois	1
Commune de Cirfontaines-En-Ornois	1
Commune de Clefmont	1
Commune de Clinchamp	1
Commune de Cohons	1
Commune de Coiffy-le-Bas	1
Commune de Coiffy-le-Haut	1
Commune de Colmier-le-Bas	1
Commune de Colmier-le-Haut	1
Commune de Colombey-les-Deux-Églises (nouvelle)	2
Commune de Condes	1
Commune de Coublanc	1
Commune de Coupray	1
Commune de Courcelles-en-Montagne	1
Commune de Courcelles-sur-Blaise	1
Commune de Cour L'Evêque	1
Commune de Culmont	1
Commune de Curmont	1
Commune de Cusey	1
Commune de Cuves	1
Commune de Daillancourt	1
Commune de Daillecourt	1
Commune de Dammartin-sur-Meuse	1
Commune de Dampierre	1
Commune de Damrémont	1
Commune de Dancevoir	1
Commune de Dinteville	1
Commune de Domblain	1
Commune de Dommarien	1
Commune de Dommartin-le-Franc	1
Commune de Dommartin-le-Saint-Père	1
Commune de Donjeux	1
Commune de Doulaincourt-Saucourt	1
Commune de Doulevant-le-Château	1
Commune de Doulevant-le-Petit	1
Commune d'Echenay	1
Commune de Eclaron-Braucourt-Sainte-Livière	1
Commune de Ecot-la-Combe	1
Commune de Epizon	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de Le Val-d'Esnois	1
Commune de Euffigneix	1
Commune de Eurville-Bienville	1
Commune de Farincourt	1
Commune de Faverolles	1
Commune de Fayl-Billot	1
Commune de Fays	1
Commune de Ferrière-et-Lafolie	1
Commune de Flagey	1
Commune de Flammerécourt	1
Commune de Fontaines-sur-Marne	1
Commune de Foulain	1
Commune de Frécourt	1
Commune de Froncles	1
Commune de Fronville	1
Commune de Genevrières	1
Commune de Germainvilliers	1
Commune de Germay	1
Commune de Germisay	1
Commune de Giey-sur-Aujon	1
Commune de Gillancourt	1
Commune de Gillaumé	1
Commune de Gilley	1
Commune de Graffigny-Chemin	1
Commune de Grandchamp	1
Commune de Grenant	1
Commune de Gudmont-Villiers	1
Commune de Guindrecourt-Aux-Ormes	1
Commune de Guindrecourt-sur-Blaise	1
Commune de Guyonville	1
Commune de Hâcourt	1
Commune de Hallignicourt	1
Commune de Harréville-les-Chanteurs	1
Commune de Heuilley-le-Grand	1
Commune de Haute-Amance	1
Commune de Huilliécourt	1
Commune d'Humbécourt	1
Commune de Humes-Jorquenay	1
Commune de Illoud	1
Commune de Is-En-Bassigny	1
Commune de Isomes	1
Commune de Joinville	1
Commune de Jonchery	1
Commune de Juzennecourt	1
Commune de Lachapelle-en-Blaisy	1
Commune de Laferté-sur-Amance	1
Commune de Laferté-sur-Aube	1
Commune de Lamancine	1
Commune de Laneuvelle	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de Laneuville-à-Rémy	1
Commune de Laneuville-au-Pont	1
Commune de Langres	1
Commune de Lanty-sur-Aube	1
Commune de Larivière-Arnoncourt	1
Commune de Latrecey-Ormoy-sur-Aube	1
Commune de Lavernoy	1
Commune de Laille-aux-Bois	1
Commune de Lavilleneuve	1
Commune de Lavilleneuve au roi	1
Commune de Lecey	1
Commune de Leschères-sur-le-Blaiseron	1
Commune de Leuchey	1
Commune de Leurville	1
Commune de Levécourt	1
Commune de Lezéville	1
Commune de Liffol-le-Petit	1
Commune de Les Loges	1
Commune de Longchamp-Les-Millières	1
Commune de Longeau-Percey	1
Commune de Louvemont	1
Commune de Louvières	1
Commune de Luzy-sur-Marne	1
Commune de Maâtz	1
Commune de Magneux	1
Commune de Maisoncelles	1
Commune de Maizières	1
Commune de Maizières-sur-Amance	1
Commune de Manois	1
Commune de Marac	1
Commune de Marbéville	1
Commune de Marcilly-en-Bassigny	1
Commune de Mardor	1
Commune de Marnay-sur-Marne	1
Commune de Melay	1
Commune de Merrey	1
Commune de Mirbel	1
Commune de Moëslains	1
Commune de Montcharvot	1
Commune de Montheries	1
Commune de La Porte du Der	1
Commune de Val-de-Meuse	1
Commune de Montot-sur-Rognon	1
Commune de Montreuil-sur-Blaise	1
Commune de Montreuil-sur-Thonnance	1
Commune de Morancourt	1
Commune de Mouilleron	1
Commune de Mussey-sur-Marne	1
Commune de Narcy	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de Neuilly-l'Évêque	1
Commune de Neuilly-sur-Suize	1
Commune de Neuville-lès-Voisey	1
Commune de Ninville	1
Commune de Nogent	1
Commune de Noidant-Chatenoy	1
Commune de Noidant-le-Rocheux	1
Commune de Noyers	1
Commune de Nully	1
Commune de Occey	1
Commune de Orbigny-au-Mont	1
Commune de Orbigny-au-Val	1
Commune de Orcevaux	1
Commune de Orges	1
Commune de Ormancey	1
Commune de Ormoy-lès-Sexfontaines	1
Commune de Osne-le-Val	1
Commune de Oudincourt	1
Commune de Ozières	1
Commune de Le Pailly	1
Commune de Palaiseul	1
Commune de Pansey	1
Commune de Parnoy-en-Bassigny	1
Commune de Paroy-sur-Saulx	1
Commune de Peigney	1
Commune de Perrancey-les-Vieux-Moulins	1
Commune de Perrogney-les-Fontaines	1
Commune de Perrusse	1
Commune de Pierremont-sur-Amance	1
Commune de Pisseloup	1
Commune de Planrupt	1
Commune de Plesnoy	1
Commune de Poinsenot	1
Commune de Poinson-lès-Fayl	1
Commune de Poinson-lès-Grancey	1
Commune de Poinson-lès-Nogent	1
Commune de Poiseul	1
Commune de Poissons	1
Commune de Pont-la-Ville	1
Commune de Le Châtelet-sur-Meuse	1
Commune de Poulangy	1
Commune de Praslay	1
Commune de Le Montsaigeonnais	1
Commune de Pressigny	1
Commune de Prez-sous-Lafauche	1
Commune de Rives Dervoises	1
Commune de Rachecourt-Suzémont	1
Commune de Raçonnières	1
Commune de Rangecourt	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de Rennepont	1
Commune de Richebourg	1
Commune de Rivières le Bois	1
Commune de Rivière-les-Fosses	1
Commune de Rizaucourt-Buchey	1
Commune de Rochetaillée	1
Commune de Rouécourt	1
Commune de Rougeux	1
Commune de Rouvres-sur-Aube	1
Commune de Rouvroy-sur-Marne	1
Commune de Rupt	1
Commune de Saily	1
Commune de Saint-Blin	1
Commune de Saint-Broingt-le-Bois	1
Commune de Saint-Ciergues	1
Commune de Saint-Dizier	1
Commune de Saints-Geosmes	2
Commune de Saint-Martin-lès-Langres	1
Commune de Saint-Maurice	1
Commune de Saint-Thiébault	1
Commune de Saint-Urbain-Maconcourt	1
Commune de Saint-Vallier-sur-Marne	1
Commune de Sarcey	1
Commune de Sarrey	1
Commune de Saudron	1
Commune de Saulles	1
Commune de Saulxures	1
Commune de Savigny	1
Commune de Semoutiers-Montsaon	1
Commune de Serqueux	1
Commune de Sexfontaines	1
Commune de Signéville	1
Commune de Silvarouvres	1
Commune de Sommevoire-Rozières	1
Commune de Soyers	1
Commune de Suzannecourt	1
Commune de Ternat	1
Commune de Thilleux	1
Commune de Thol-lès-Millières	1
Commune de Thonnance-lès-Joinville	1
Commune de Torcenay	1
Commune de Tornay	1
Commune de Treix	1
Commune de Trémilly	1
Commune de Troisfontaines-la-Ville	1
Commune de Vaillant	1
Commune de Vallerest	1
Commune de Valleroy	1
Commune de Varennes sur Amance	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de Vaudrecourt	1
Commune de Vaudrémont	1
Commune de Vauxbons	1
Commune de Vaux-sur-Blaise	1
Commune de Vaux-Sur-Saint-Urbain	1
Commune de Vecqueville	1
Commune de Velles	1
Commune de Verbiesles	1
Commune de Verseilles-le-Bas	1
Commune de Verseilles-le-Haut	1
Commune de Vesaignes-sous-Lafauche	1
Commune de Vesaignes-sur-Marne	1
Commune de Vesvres-sous-Chalancey	1
Commune de Vicq	1
Commune de Vignory	1
Commune de Villars-en-Azois	1
Commune de Villars-Santenoge	1
Commune de Ville-en-Blaisois	1
Commune de Villegusien-le-Lac	2
Commune de Villiers-en-Lieu	1
Commune de Villiers-le-Sec	1
Commune de Villiers-lès-Aprey	1
Commune de Villiers-sur-Suize	1
Commune de Violot	1
Commune de Vitry-lès-Nogent	1
Commune de Vivey	1
Commune de Voillecomte	1
Commune de Voisey	1
Commune de Voisines	1
Commune de Voncourt	1
Commune de Vouécourt	1
Commune de Vraincourt	1
Commune de Vroncourt-la-Côte	1
Commune de Wassy	1
<b>TOTAL :</b>	<b>697</b>
<b>MEURTHE-ET-MOSELLE</b>	
Département de Meurthe-et-Moselle	394
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LONGWY	1
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE COLOMBEY ET DU SUD TOULOIS	1
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DU SANON	1
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERRE LORRAINE DU LONGUYONNAIS	1
COMMUNAUTE DE COMMUNES MAD ET MOSELLE	1
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY	2
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MOSELLE ET MADON	1
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MEURTHE, MORTAGNE, MOSELLE	1
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE VEZOUZE EN PIÉMONT	1
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES COEUR DU PAYS-HAUT	1
Communauté de Communes de Territoire De Luneville A Baccarat	1
Communauté de Communes de Seille Et Grand Couronne	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

<b>ACTIONNAIRES</b>	<b>NOMBRE D' ACTIONS</b>
Metropole Du Grand Nancy	1
Syndicat Intecommunal d'Aménagement de la Chiers et de ses affluents - SIAC	1
Syndicat Intercommunal LA MARELLE	1
Syndicat Intercommunal Scolaire PAUL FORT	1
Syndicat Intercommunal Scolaire de DAMELEVIÈRES	1
Syndicat Intercommunal Scolaire de la Bouzule	1
Syndicat des Eaux d'AULNOYE	1
Syndicat Intercommunal Scolaire OCHEY/MOUTROT/CREZILLES	1
Syndicat Assainissement CYCLE D'EAU Agglomération de Pont-à-Mousson	1
Syndicat Intercommunal Scolaire de la Boucle de Moselle	1
Syndicat Intercommunal Scolaire DE LA COTE EN HAYE	1
Syndicat Intercommunal Scolaire de FILLIERES et VILLE AU MONTOIS	1
Syndicat Intercommunal Assainissement de la BOUVADE	1
Syndicat Départemental Assainissement Autonome de Meurthe et Moselle	1
Syndicat Intercommunal Scolaire d'Anthelupt	1
Syndicat des Eaux de CHAMPEY - VITTONVILLE	1
Syndicat des Eaux ABONCOURT - MACONCOURT	1
Syndicat Mixte POUR SECURISATION EN EAU TOULOIS SUD	2
Syndicat Intercommunal Scolaire de la Vallée de l'Esch	1
Syndicat Intercommunal Assainissement VAL DE MAD	1
PETR PAYS DU LUNEVILLOIS	1
Syndicat Intercommunal Scolaire VAL DE MAD	1
Syndicat A LA CARTE DE SAINT-CLEMENT/LARONXE	1
Syndicat Intercommunal des Eaux de PULLIGNY	1
SIVOM des Vallées du Cristal	1
SYNDICAT MIXTE EPTB MEURTHE MADON	1
SI Enseignement élémentaire et Préélémentaire secteur de Colombey-les-Belles en Mairie	1
Syndicat Intercommunal Scolaire de THIAUCOURT	1
Syndicat des Eaux de MANONVILLER - OGEVILLER	1
Syndicat Intercommunal Scolaire de la BLETTE ET VEZOUZE	1
Syndicat Intercommunal Scolaire du SANON	1
Syndicat Mixte Intercommunal Transports Agglo LONGWY	1
Syndicat Intercommunal Scolaire de l'AMEZULE	1
Syndicat Intercommunal Scolaire du VERMOIS	1
Syndicat Intercommunal Scolaire des quatre communes	1
Syndicat Mixte des eaux de Seille et Moselle	1
Syndicat Intercommunal Scolaire de la VALLEE DU TREY	1
Syndicat Intercommunal Assainissement MILLERY AUTREVILLE	1
Syndicat Intercommunal des Eaux SOMMERVILLER VITRIMONT	1
Syndicat des Eaux de L'EURON MORTAGNE	1
Syndicat Intercommunal Scolaire DE LA ROANNE	1
SIVU Fourrière de JOLI BOIS	1
Syndicat Intercommunal Scolaire DES TAILLES	1
Syndicat Intercommunal Scolaire OGEVILLER	1
Syndicat Intercommunal Scolaire des deux Tilleuls	1
Syndicat Intercommunal Scolaire LANEUVEVILLE-AUX-BOIS, MANONVILLER, THIEBAUMENIL (L.M.T.)	1
Syndicat Intercommunal des Eaux EINVILLE AU JARD	1
Syndicat Intercommunal des Eaux AUDUN LE ROMAN	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Syndicat Intercommunal des Eaux du Trey Saint-Jean	1
Syndicat Département d'Electricité SDE54	1
SI du regroupement pédagogique intercommunal d'Allamps,Gibeauameix et Vannes-le-Châtel (SIRPIAGV)	1
syndicat intercommunal scolaire le 3V	1
Syndicat Intercommunal des Eaux de Montigny-sur-Chiers et Villers-la-chevre	1
Syndicat Intercommunal du Stade de Frouard Pompey	1
Syndicat Intercommunal des Eaux de PIENNES	1
Syndicat Intercommunal Scolaire de la SEILLE	1
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRAVAUX DE PARROY(SITCP)	1
Syndicat Intercommunal Secrétariat ARRACOURT RAVILLE RECHICOURT SERRES VALHEY ARRSV	1
SYNDICAT DES EAUX DE GRIMONVILLER	1
PETR DU VAL DE LORRAINE	1
Syndicat Intercommunal Scolaire de GERBEVILLER	1
Syndicat Interscolaire de BENAMENIL	1
Syndicat Mixte de la Multipole Sud Lorraine	1
SYNDICAT MIXTE SMTOM VILLERUPT	1
Syndicat des eaux de Mercy le Haut	1
Syndicat Intercommunal d'Assainissement de l'Aroffe	1
Syndicat Mixte pour la Gestion des Ports Lorrains	1
Syndicat d'assainissement des Côtes de Saint Amon	1
SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE DES COTES DE MOIVRONS	1
R.P.I. du VAL	1
Syndicat Mixte Scolaire de Bayon	1
Pole Métropolitain Européen du Sillon Lorrain	1
SIVM de l'Esch au Mad	1
Syndicat Intercommunal du Collège d'Einville au jard	1
SI des Eaux d'ANCERVILLER	1
S.G.O.I du pays de la Vezouze	1
Syndic Intercom Gestion de l'Aérodrome de Lunéville-Chateheux-Croismare	1
SIE de BLAINVILLE-DAMELEVIERES	1
SIS de la Vallée de la Seille	1
Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples du signal de Vaudémont	1
GRP Communes Vallée d'Othain	1
SM REALISATION ET GESTION DU PARC DE LOISIRS DE LA FORET DE HAYE	1
SYM SEILLE	1
Commune de ABAUCOURT-SUR-SEILLE	1
Commune de ABBEVILLE-LES-CONFLANS	1
Commune de ABONCOURT	1
Commune de AFFLEVILLE	1
Commune de AGINCOURT	1
Commune de AINGERAY	1
Commune de ALLAIN	1
Commune de ALLAMONT	1
Commune de ALLAMPS	1
Commune de ALLONDRELLE-LA-MALMAISON	1
Commune de AMANCE	1
Commune de AMENONCOURT	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de ANCERVILLER	1
Commune de ANDERNY	1
Commune de ANDILLY	1
Commune de ANGOMONT	1
Commune de ANOUX	1
Commune de Ansauville	1
Commune de ANTHELUPT	1
Commune de ARMAUCOURT	1
Commune de ARNAVILLE	1
Commune de ARRACOURT	1
Commune de Arraye-Et-Han	1
Commune de ATHIENVILLE	1
Commune de ATTON	1
Commune de AUDUN-LE-ROMAN	1
Commune de Autrepierre	1
Commune de AUTREVILLE-SUR-MOSELLE	1
Commune de Avillers	1
Commune de AVRICOURT	1
Commune de AVRIL	1
Commune de AZELOT	1
Commune de AZERAILLES	1
Commune de BACCARAT	1
Commune de BADONVILLER	1
Commune de BAGNEUX	1
Commune de Bainville sur Madon	1
Commune de BARBAS	1
Commune de BARBONVILLE	1
Commune de BARISEY-AU-PLAIN	1
Commune de BARISEY-LA-COTE	1
Commune de Baslieux	1
Commune de BATHELEMONT	1
Commune de Bauzemont	1
Commune de BAYON	1
Commune de BAYONVILLE-SUR-MAD	1
Commune de BAZAILLES	1
Commune de BEAUMONT	1
Commune de BELLEVILLE	1
Commune de Benamenil	1
Commune de Bernecourt	1
Commune de BERTRAMBOIS	1
Commune de BERTRICHAMPS	1
Commune de BETTAINVILLERS	1
Commune de Beuveille	1
Commune de BEUVEZIN	1
Commune de BEZAUMONT	1
Commune de BIENVILLE-LA-PETITE	1
Commune de Bionville	1
Commune de BLAINVILLE-SUR-L EAU	1
Commune de BLEMEREY	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de BONCOURT	1
Commune de BORVILLE	1
Commune de BOUCQ	1
Commune de BOUILLONVILLE	1
Commune de BOUVRON	1
Commune de BOUXIERES-AUX-CHENES	1
Commune de BOUXIERES-AUX-DAMES	1
Commune de BOUXIERES-SOUS-FROIDMONT	1
Commune de Bratte	1
Commune de BREHAIN-LA-VILLE	1
Commune de BREMENIL	1
Commune de Bremoncourt	1
Commune de Brin-Sur-Seille	1
Commune de BROUVILLE	1
Commune de BRULEY	1
Commune de BUISSONCOURT	1
Commune de BULLIGNY	1
Commune de BURES	1
Commune de BURIVILLE	1
Commune de BURTHECOURT-AUX-CHENES	1
Commune de CEINTREY	1
Commune de CERVILLE	1
Commune de CHALIGNY	1
Commune de CHAMBLEY-BUSSIERES	1
Commune de CHAMPENOUX	1
Commune de CHAMPEY-SUR-MOSELLE	1
Commune de CHAMPIGNEULLES	1
Commune de CHANTEHEUX	1
Commune de Chaouilley	1
Commune de CHARENCY-VEZIN	1
Commune de CHAREY	1
Commune de CHARMES-LA-COTE	1
Commune de CHAUDENEY-SUR-MOSELLE	1
Commune de CHAVIGNY	1
Commune de CHENEVIERES	1
Commune de CHENICOURT	1
Commune de CHENIERES	1
Commune de CHOLOY-MENILLOT	1
Commune de Clayeures	1
Commune de Coincourt	1
Commune de COLMEY-FLABEUVILLE	1
Commune de COLOMBEY-LES-BELLES	1
Commune de CONFLANS-EN-JARNISY	1
Commune de CONS-LA-GRANDVILLE	1
Commune de COSNES-ET-ROMAIN	1
Commune de COURBESSEAUX	1
Commune de COURCELLES	1
Commune de COYVILLER	1
Commune de CRANTENOY	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de Crepey	1
Commune de CREVECHAMPS	1
Commune de CREVIC	1
Commune de CREZILLES	1
Commune de CRION	1
Commune de CROISMARE	1
Commune de CRUSNES	1
Commune de CUTRY	1
Commune de DAMELEVIERES	1
Commune de Dampvitoux	1
Commune de DENEUVRE	1
Commune de DEUXVILLE	1
Commune de DIARVILLE	1
Commune de DIEULOUARD	1
Commune de DOLCOURT	1
Commune de DOMEVRE-EN-HAYE	1
Commune de DOMEVRE-SUR-VEZOUZE	1
Commune de DOMGERMAIN	1
Commune de DOMJEVIN	1
Commune de Dommarie-Eulmont	1
Commune de DOMMARTIN-LA-CHAUSSEE	1
Commune de DOMMARTIN-LES-TOUL	1
Commune de DOMMARTIN-SOUS-AMANCE	1
Commune de DOMPRIX	1
Commune de DOMPTAIL-EN-L AIR	1
Commune de DONCOURT-LES-LONGUYON	1
Commune de DROUVILLE	1
Commune de ECROUVES	1
Commune de Einvaux	1
Commune de EINVILLE-AU-JARD	1
Commune de EPIEZ-SUR-CHIERS	1
Commune de EPLY	1
Commune de ERBEVILLER-SUR-AMEZULE	1
Commune de ESSEY-ET-MAIZERAIS	1
Commune de ESSEY-LES-NANCY	1
Commune de D'Etrevail	1
Commune de EUVEZIN	1
Commune de FAULX	1
Commune de FECOCOURT	1
Commune de FENNEVILLER	1
Commune de FERRIERES	1
Commune de FEY-EN-HAYE	1
Commune de FILLIERES	1
Commune de FLAINVAL	1
Commune de FLAVIGNY-SUR-MOSELLE	1
Commune de FLIN	1
Commune de Flirey	1
Commune de FONTENOY-SUR-MOSELLE	1
Commune de FORCELLES-SAINT-GORGON	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de FORCELLES-SOUS-GUGNEY	1
Commune de FOUG	1
Commune de Fraimbois	1
Commune de Fraignes-En-Sainctois	1
Commune de FRANCHEVILLE	1
Commune de FRANCONVILLE	1
Commune de FREMENIL	1
Commune de FREMONVILLE	1
Commune de FRESNOIS-LA-MONTAGNE	1
Commune de FRIAUVILLE	1
Commune de FROLOIS	1
Commune de FROUARD	1
Commune de Froville	1
Commune de GELACOURT	1
Commune de GELLENONCOURT	1
Commune de GEMONVILLE	1
Commune de Gerbecourt Et Haplemont	1
Commune de GERBEVILLER	1
Commune de GERMINY	1
Commune de GERMONVILLE	1
Commune de GEZONCOURT	1
Commune de GIBEAUMEIX	1
Commune de GIRAUMONT	1
Commune de GOGNEY	1
Commune de GONDRECOURT-AIX	1
Commune de GONDREVILLE	1
Commune de GONDREXON	1
Commune de Goviller	1
Commune de GRAND-FAILLY	1
Commune de GRIMONVILLER	1
Commune de GRIPPORT	1
Commune de GRISCOURT	1
Commune de GROSROUVRES	1
Commune de GUGNEY	1
Commune de GYE	1
Commune de Hageville	1
Commune de HALLOVILLE	1
Commune de HAMMEVILLE	1
Commune de Hamonville	1
Commune de HANNONVILLE-SUZEMONT	1
Commune de HARAUCOURT	1
Commune de HARBOUEY	1
Commune de Hatrize	1
Commune de HAUCOURT-MOULAIN	1
Commune de HAUDONVILLE	1
Commune de HAUSSEVILLE	1
Commune de HERBEVILLER	1
Commune de HERSERANGE	1
Commune de HOMECOURT	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de HOUDELMONT	1
Commune de HOUDREVILLE	1
Commune de Housseville	1
Commune de HUDIVILLER	1
Commune de HUSSIGNY-GODBRANGE	1
Commune de JAILLON	1
Commune de JAULNY	1
Commune de JEANDELAINCOURT	1
Commune de JEANDELIZE	1
Commune de JEZAINVILLE	1
Commune de JOEUF	1
Commune de JOPPECOURT	1
Commune de JOUDREVILLE	1
Commune de LABRY	1
Commune de LAGNEY	1
Commune de Laitre-Sous-Amance	1
Commune de LAIX	1
Commune de Laloef	1
Commune de LAMATH	1
Commune de LANDRES	1
Commune de LANEUVELOTTE	1
Commune de LANEUVEVILLE-AUX-BOIS	1
Commune de LANEUVEVILLE-DERRIERE-FOUG	1
Commune de LANEUVEVILLE-DEVANT-BAYON	1
Commune de LANTEFONTAINE	1
Commune de LAXOU	1
Commune de LAY-SAINT-CHRISTOPHE	1
Commune de LAY-SAINT-REMY	1
Commune de LENONCOURT	1
Commune de LESMENILS	1
Commune de LETRICOURT	1
Commune de LEYR	1
Commune de LIMEY-REMENAUVILLE	1
Commune de LIRONVILLE	1
Commune de LIVERDUN	1
Commune de LOISY	1
Commune de LONGLAVILLE	1
Commune de LONGUYON	1
Commune de Lorey	1
Commune de LOROMONTZEY	1
Commune de Lubey	1
Commune de LUCEY	1
Commune de LUPCOURT	1
Commune de MAGNIERES	1
Commune de MAILLY-SUR-SEILLE	1
Commune de MAIXE	1
Commune de MAIZIERES	1
Commune de MALLELOY	1
Commune de MAMEY	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de MANDRES-AUX-QUATRE-TOURS	1
Commune de MANONCOURT-EN-VERMOIS	1
Commune de MANONCOURT-EN-WOEVRE	1
Commune de MANONVILLE	1
Commune de MANONVILLER	1
Commune de MARBACHE	1
Commune de MARON	1
Commune de MARS-LA-TOUR	1
Commune de MARTINCOURT	1
Commune de MAZERULLES	1
Commune de MEHONCOURT	1
Commune de MENIL-LA-TOUR	1
Commune de MERCY-LE-BAS	1
Commune de MERCY-LE-HAUT	1
Commune de MEREVILLE	1
Commune de MERVILLER	1
Commune de MESSEIN	1
Commune de MEXY	1
Commune de MIGNEVILLE	1
Commune de MILLERY	1
Commune de MINORVILLE	1
Commune de MONCEL-LES-LUNEVILLE	1
Commune de MONCEL-SUR-SEILLE	1
Commune de MONTAUVILLE	1
Commune de Montenois	1
Commune de MONTIGNY	1
Commune de MONTIGNY-SUR-CHIERS	1
Commune de MONT-L'ETROIT	1
Commune de MONT-LE-VIGNOBLE	1
Commune de MONTREUX	1
Commune de MONT-SUR-MEURTHE	1
Commune de Morfontaine	1
Commune de Moriviller	1
Commune de MOUACOURT	1
Commune de MOUSSON	1
Commune de MOUTIERS	1
Commune de MOUTROT	1
Commune de MOYEN	1
Commune de MURVILLE	1
Ville de Nancy	1
Commune de NEUFMAISONS	1
Commune de NEUVES-MAISONS	1
Commune de NEUVILLER-LES-BADONVILLER	1
Commune de NOMENY	1
Commune de NORROY-LE-SEC	1
Commune de NORROY-LES-PONT-A-MOUSSON	1
Commune de NOVIANT-AUX-PRES	1
Commune de OCHEY	1
Commune de OLLEY	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de ONVILLE	1
Commune de ORMES-ET-VILLE	1
Commune de OTHE	1
Commune de OZERAILLES	1
Commune de PAGNEY-DERRIERE-BARINE	1
Commune de PAGNY-SUR-MOSELLE	1
Commune de PANNES	1
Commune de PARROY	1
Commune de PARUX	1
Commune de Petit-Failly	1
Commune de PETITMONT	1
Commune de PEXONNE	1
Commune de PHLIN	1
Commune de PIENNES	1
Commune de PIERRE-LA-TREICHE	1
Commune de Pierrepont	1
Commune de POMPEY	1
Commune de PRAYE	1
Commune de PULNEY	1
Commune de PUXE	1
Commune de Puxieux	1
Commune de Quevilloncourt	1
Commune de RAON-LES-LEAU	1
Commune de RAUCOURT	1
Commune de RAVILLE-SUR-SANON	1
Commune de RECHICOURT-LA-PETITE	1
Commune de RECLONVILLE	1
Commune de REHAINVILLER	1
Commune de Reherrey	1
Commune de Rehon	1
Commune de REMBERCOURT-SUR-MAD	1
Commune de REMEREVILLE	1
Commune de REPAIX	1
Commune de ROGEVILLE	1
Commune de Romain	1
Commune de ROSIERES-AUX-SALINES	1
Commune de ROSIERES-EN-HAYE	1
Commune de ROUVES	1
Commune de ROVILLE-DEVANT-BAYON	1
Commune de ROYAUMEIX	1
Commune de Rozelieures	1
Commune de SAFFAIS	1
Commune de SAINT-BAUSSANT	1
Commune de Saint-Boingt	1
Commune de SAINT-CLEMENT	1
Commune de SAINTE-GENEVIEVE	1
Commune de SAINT-GERMAIN	1
Commune de SAINT-JEAN-LES-LONGUYON	1
Commune de SAINT-JULIEN-LES-GORZE	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de SAINT-MARCEL	1
Commune de SAINT-MARD	1
Commune de SAINT-MARTIN	1
Commune de SAINT-MAURICE-AUX-FORGES	1
Commune de SAINTE-POLE	1
Commune de SAINT-PANCRE	1
Commune de SAINT-REMIMONT	1
Commune de SAINT-SAUVEUR	1
Commune de SAINT-SUPPLET	1
Commune de SAIZERAI	1
Commune de SANCY	1
Commune de SANZEY	1
Commune de SAULNES	1
Commune de Saulxerotte	1
Commune de SAULXURES-LES-VANNES	1
Commune de SAXON-SION	1
Commune de SEICHEPREY	1
Commune de SELAINCOURT	1
Commune de SERANVILLE	1
Commune de SERRES	1
Commune de SERROUVILLE	1
Commune de SEXEY-AUX-FORGES	1
Commune de SIONVILLER	1
Commune de SIVRY	1
Commune de SOMMERVILLER	1
Commune de SORNEVILLE	1
Commune de TANCONVILLE	1
Commune de TANTONVILLE	1
Commune de TELLANCOURT	1
Commune de THEZEY-SAINT-MARTIN	1
Commune de THIAUCOURT-REGNIEVILLE	1
Commune de THIEBAUMENIL	1
Commune de THOREY-LYAUTEY	1
Commune de THUILLEY-AUX-GROSEILLES	1
Commune de Tiercelet	1
Commune de TOMBLAINE	1
Commune de Tonnoy	1
Commune de TOUL	1
Commune de TRAMONT-EMY	1
Commune de TRAMONT-LASSUS	1
Commune de TRAMONT-SAINT-ANDRE	1
Commune de TREMBLECOURT	1
Commune de Trieux	1
Commune de Trondes	1
Commune de TUCQUEGNIEUX	1
Commune de UGNY	1
Commune de Uruffe	1
Commune de VAL-ET-CHATILLON	1
Commune de VALHEY	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de VALLOIS	1
Commune de VANDELAINVILLE	1
Commune de VANDELEVILLE	1
Commune de VANDOEUVRE-LES-NANCY	1
Commune de VANNES-LE-CHATEL	1
Commune de VARANGEVILLE	1
Commune de VATHIMENIL	1
Commune de VAUDEMONT	1
Commune de Vaudeville	1
Commune de Vaudigny	1
Commune nouvelle de BOIS DE HAYE	1
Commune de VELAINE-SOUS-AMANCE	1
Commune de Velle-Sur-Moselle	1
Commune de VERDENAL	1
Commune de VIEVILLE-EN-HAYE	1
Commune de VIGNEULLES	1
Commune de VILCEY-SUR-TREY	1
Commune de VILLACOURT	1
Commune de VILLE-AU-MONTOIS	1
Commune de VILLE-AU-VAL	1
Commune de Villecey-Sur-Mad	1
Commune de VILLE-EN-VERMOIS	1
Commune de VILLERS-EN-HAYE	1
Commune de VILLERS-LA-CHEVRE	1
Commune de VILLERS-LE-ROND	1
Commune de Villers-Les-Moivrons	1
Commune de Villers-Sous-Prency	1
Commune de VILLE-SUR-YRON	1
Commune de VILLETTE	1
Commune de VILLEY-LE-SEC	1
Commune de VILLEY-SAINT-ETIENNE	1
Commune de VIRECOURT	1
Commune de VITERNE	1
Commune de VITRIMONT	1
Commune de VIVIERS-SUR-CHIERS	1
Commune de Waville	1
Commune de XAMMES	1
Commune de XERMAMENIL	1
Commune de XEUILLEY	1
Commune de Xirocourt	1
Commune de Xonville	1
Commune de XURES	1
Commune de HAN-DEVANT-PIERREPONT	1
<b>TOTAL :</b>	<b>938</b>
<b>MEUSE</b>	
Département de la Meuse	515
Communauté de Communes du Sammiellois	1
Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse	1
Communauté de communes Argonne-Meuse	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
CODECOM Val de Meuse - Voie Sacrée	1
Communauté de Communes de de Damvillers Spincourt	1
Communauté de Communes du Pays De Revigny	1
Syndicat Mixte d'Aménagement du Lac de Madine	1
Syndicat Mixte Scolaire de NAIVES ROSIERES	1
LE PETR DU BARROIS	1
SYNDICAT DES EAUX DE MOULINS - AUTREVILLE	1
Syndicat Electrification Meuse Argonne Voie Sacrée	1
SIAEP de Chauvencourt-les-Paroches	1
Syndicat intercommunal des eaux et d'assainissement de Marville St-jean-les-longuyon et villers-le-rond	1
Syndicat Intercommunal d'Electrification de la Vallée du Haut Ornain	1
Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de Treveray / Saint-Joire	1
Syndicat Intercommunal des eaux de la Vallée de la Biesme	1
Syndicat d'assainissement de la Dieue	1
Syndicat mixte d'Aménagement de l'Aire et ses Affluents	1
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Coeur de Lorraine	1
SYNDICAT NEUVILLE RIVE GAUCHE	1
Commune de Ancemont	1
Commune de Arrancy-sur-Crusne	1
Commune de Aubréville	1
Commune de Autrécourt-sur-Aire	1
Commune de Avioth	1
Commune de Avocourt	1
Commune de Bar-le-Duc	1
Commune de Baudonvilliers	1
Commune de Bazeilles-sur-Othain	1
Commune de Beaulieu-en-Argonne	1
Commune de Beausite	1
Commune de Belrupt-en-Verdunois	1
Commune de Beney-En-Woevre	1
Commune de Brabant-sur-Meuse	1
Commune de Bras-sur-Meuse	1
Commune de Brauvilliers	1
Commune de Brouennes	1
Commune de Broussey-Raulecourt	1
Commune de Chauvency-Saint-Hubert	1
Commune de Chauvencourt	1
Commune de Cheppy	1
Commune de Clermont-en-Argonne	1
Commune de Combles-en-Barrois	1
Commune de Consenvoye	1
Commune de Delut	1
Commune de Dombras	1
Commune de Dommery-Baroncourt	1
Commune de Domremy-La-Canne	1
Commune de Dugny-sur-Meuse	1
Commune de Duzey	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de Euville	1
Commune de EVRES	1
Commune de Forges-sur-Meuse	1
Commune de Frémeréville-sous-les-Côtes	1
Commune de Froidos	1
Commune de Gercourt-et-Drillancourt	1
Commune de Gouraincourt	1
Commune de Guerpont	1
Commune de Han-sur-Meuse	1
Commune de Ippécourt	1
Commune de Jonville-en-Woëvre	1
Commune de Geville	1
Commune de Juvigny-en-Perthois	1
Commune de Koeur-La-Grande	1
Commune de Labeuville	1
Commune de Lacroix-sur-Meuse	1
Commune de Lahayville	1
Commune de Lamorville	1
Commune de Lanhères	1
Commune de Lisle-en-Rigault	1
Commune de Lissey	1
Commune de Loisey	1
Commune de Longeville-En-Barrois	1
Commune de Les Monthairons	1
Commune de Moulins-Saint-Hubert	1
Commune de Naives-Rosières	1
Commune de Nançois-sur-Ornain	1
Commune de Nant-le-Grand	1
Commune de Nepvant	1
Commune de Neuville-en-Argonne	1
Commune de Nixéville-Blercourt	1
Commune de Olizy-sur-Chiers	1
Commune de Quincy-Landzécourt	1
Commune de Resson	1
Commune de Revigny-sur-Ornain	1
Commune de Richécourt	1
Commune de Rouvrois-sur-Meuse	1
Commune de Rupt-sur-Othain	1
Commune de Saint-Mihiel	1
Commune de Salmagne	1
Commune de Sampigny	1
Commune de Saudrupt	1
Commune de Savonnières-en-Perthois	1
Commune de Senon	1
Commune de Septsarges	1
Commune de Sivry-la-Perche	1
Commune de Sommelonne	1
Commune de Tannois	1
Commune de Thonnelle	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de Tilly-sur-Meuse	1
Commune de Tréveray	1
Commune de Tronville-en-Barrois	1
Commune de Troyon	1
Commune de Varennes-En-Argonne	1
Commune de Varneville	1
Commune de Douaumont-Vaux	1
Commune de Velaines	1
Commune de Verneuil-Grand	1
Commune de Ville-sur-Saulx	1
Commune de Vouthon-Bas	1
Commune de Vouthon-Haut	1
<b>TOTAL :</b>	<b>626</b>
<b>VOSGES</b>	
Département des Vosges	381
Communauté d'Agglomération d'Epinal	1
Communauté de Communes des Hautes Vosges	1
Communauté de Communes des Ballons des Hautes-Vosges	1
Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien	1
Communauté de Communes de la Région de Rambervillers	1
Communauté de Communes de Bruyères - Vallons des Vosges	1
Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges	2
Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales	1
Communauté de Communes Terre d'Eau	1
Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire	1
Communauté de Communes de de Communauté De Les Vosges Cote Sud-Ouest	1
Communauté de Communes Gérardmer Hautes Vosges	1
Syndicat Mixte Pour l'Informatisation Communale dans le département des Vosges (SMIC 88)	1
Syndicat des eaux de Blanchefontaine	1
Syndicat Intercommunal de gestion du RPI de Biffontaine-La Chapelle devant Bruyères-Les Poulières	1
Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges	1
Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire d'Epinal	1
Syndicat Intercommunal des eaux de la Belvitte	1
Syndicat Intercommunal des eaux de la région de Rambervillers	1
SICOVAD Syndicat Intercommunal de collecte et de valorisation des déchets de la région d'Epinal	1
Syndicat Intercommunal de distribution d'eau des communes de Faucompière-Tendon-Xamontarupt	1
Syndicat Intercommunal des eaux de la Manoise	1
Syndicat Intercommunal des eaux du Bolon	1
Syndicat Intercommunal des eaux de Bulgnéville et de la vallée du Vair	1
Syndicat Intercommunal Contrexéville Vittel Station d'épuration	1
Syndicat Mixte du SCOT des Vosges centrales	1
Syndicat Intercommunal à vocation scolaire "Les coquelicots"	1
Syndicat Intercommunal des eaux de Nonzeville	1
Syndicat Intercommunal à vocation scolaire du canton de Senones	1
Syndicat Intercommunal scolaire Bertrimoutier-Combrimont-Neuvillers/Fave-Raves	1
Syndicat Intercommunal des écoles Vair-Vraie	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

<b>ACTIONNAIRES</b>	<b>NOMBRE D'ACTIONS</b>
Syndicat Intercommunal d'assainissement La Bresse-Cornimont	1
Syndicat Intercommunal des eaux de Thuillières	1
Syndicat Mixte du PETR du Pays de la Déodatie	1
Syndicat Intercommunal d'assainissement du Haut des Rangs	1
Syndicat Intercommunal scolaire du secteur de Le Tholy	1
Syndicat mixte du PETR du pays d'Epinal - Coeur des Vosges	1
Syndicat mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif des Vosges (SDANC)	1
Syndicat intercommunal d'adduction des eaux de Presles	1
Syndicat Intercommunal scolaire et extrascolaire de Bocquegney-Gorhey-Hennecourt	1
Syndicat intercommunal des eaux de Froide Fontaine	1
Syndicat Intercommunal des eaux de la Vraine et du Xaintois	1
Syndicat Intercommunal Scolaire de La Petite Sibérie	1
Syndicat Intercommunal scolaire Les Jeunes Chênes	1
Syndicat d'épuration intercommunal de la haute vallée de la Moselle	1
SICOTRAL Syndicat Mixte de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la région de Lerrain	1
Syndicat scolaire de la Vallée du Haut Barba	1
Syndicat Intercommunal de regroupement pédagogique de Evaux-et-Ménil	1
SIVOM de l'agglomération romarimontaine	1
SIVOM de Vicherey et de la haute vallée de l'Aroffe	1
Syndicat Intercommunal du Breuil	1
Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée des Lacs	1
Syndicat des Sources de Stéaumont	1
Syndicat Intercommunal de distribution d'eau de la région de Les Ableuvenettes	1
Syndicat Intercommunal des Eaux des la Frezelle et du Vair	1
Syndicat Intercommunal à vocation scolaire de la Vallée du Hure	1
Syndicat mixte d'Arts Vivants	1
Syndicat Intercommunal eau et assainissement des Côtes et de la Ruppe	1
Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de la Vallée de Roche-Harchéchamp	1
Syndicat Intercommunal scolaire du secteur de Fraize	1
Syndicat Intercommunal du secteur scolaire de Golbéy	1
Syndicat Intercommunal à vocation scolaire des Hauts de Salm	1
Syndicat Mixte Moselle Amont	1
Commune de Les Ableuvenettes	1
Commune de Ahéville	1
Commune de Aingeville	1
Commune de Allarmont	1
Commune de Ambacourt	1
Commune de Aouze	1
Commune de Arches	1
Commune de Archettes	1
Commune de Les Arrentès-de-Corcieux	1
Commune de Attignéville	1
Commune de Aulnois	1
Commune de Autigny-La-Tour	1
Commune de Auzainvilliers	1
Commune de Avillers	1
Commune de Avranville	1
Commune de Aydoilles	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de Badmenil-Aux-Bois	1
Commune de Bainville-Aux-Saules	1
Commune de Balléville	1
Commune de Ban-de-Laveline	1
Commune de Ban-de-Sapt	1
Commune de Barbey-Seroux	1
Commune de Barville	1
Commune de Basse-sur-le-Rupt	1
Commune de Baudricourt	1
Commune de Bazegney	1
Commune de Bazoilles-et-Ménil	1
Commune de Bazoilles-Sur-Meuse	1
Commune de Beauménil	1
Commune de Belmont-sur-Buttant	1
Commune de Belval	1
Commune de Bertrimoutier	1
Commune de Bettégney-Saint-Brice	1
Commune de Bettoncourt	1
Commune de Le Beulay	1
Commune de Biécourt	1
Commune de Biffontaine	1
Commune de Blémerey	1
Commune de Bocquegney	1
Commune de Bois-de-Champ	1
Commune de Bonvillet	1
Commune de Boulaincourt	1
Commune de La Bourgonce	1
Commune de Bouxieres-Aux-Bois	1
Commune de Bouxurulles	1
Commune de Bouzemont	1
Commune de Brantigny	1
Commune de La Bresse	1
Commune de Brouvelieures	1
Commune de Bruyeres	1
Commune de Bulgnéville	1
Commune de Bult	1
Commune de Bussang	1
Commune de Champdray	1
Commune de Champ-le-Duc	1
Commune de Chantraine	1
Commune de La Chapelle-aux-Bois	1
Commune de La Chapelle-Devant-Bruyeres	1
Commune de Charmes	1
Commune de Charmois l'Orgueilleux	1
Commune de Châtas	1
Commune de Châtel-sur-Moselle	1
Commune de Châtenois	1
Commune de Chauffecourt	1
Commune de Chaumousey	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de Chavelot	1
Commune de Chef-Haut	1
Commune de Cheniménil	1
Commune de Chermisey	1
Commune de Circourt	1
Commune de Circourt-sur-Mouzon	1
Commune de Ban-Sur-Meurthe-Clefcy	1
Commune de Cleurie	1
Commune de Combrimont	1
Commune de Contrexéville	1
Commune de Corcieux	1
Commune de Cornimont	1
Commune de Courcelles-Sous-Chatenois	1
Commune de Coussey	1
Commune de Crainvilliers	1
Commune de Damas-aux-Bois	1
Commune de Damas-et-Bettegney	1
Commune de Damblain	1
Commune de Darney	1
Commune de Darney-Aux-Chenes	1
Commune de Darnieulles	1
Commune de Denipaire	1
Commune de Deycimont	1
Commune de Deyvillers	1
Commune de Dinoze	1
Commune de Docelles	1
Commune de Dogneville	1
Commune de Dolaincourt	1
Commune de Dombasle-en-Xaintois	1
Commune de Dombrot-le-Sec	1
Commune de Dombrot-sur-Vair	1
Commune de Domèvre-sur-Avière	1
Commune du Domevre-Sur-Durbion	1
Commune de Domèvre-sous-Montfort	1
Commune de Domfaing	1
Commune de Domjulien	1
Commune de Dommartin-aux-Bois	1
Commune de Dommartin-les-Remiremont	1
Commune de Dommartin-sur-Vraine	1
Commune de Dompaire	1
Commune de Dompierre	1
Commune de Domptail	1
Commune de Domrémy-la-Pucelle	1
Commune de Domvallier	1
Commune de Doncierès	1
Commune de Dounoux	1
Commune de Eloyes	1
Commune de Entre-deux-Eaux	1
Commune de Epinal	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de Escles	1
Commune de Estrennes	1
Commune de Etival-Clairefontaine	1
Commune de Evaux-et-Ménil	1
Commune de Faucompierre	1
Commune de Fauconcourt	1
Commune de Fays	1
Commune de Ferdrupt	1
Commune de Fimenil	1
Commune de Fomerey	1
Commune de Fontenay	1
Commune de La Forge	1
Commune de Les Forges	1
Commune de Frain	1
Commune de Fraize	1
Commune de Frapelle	1
Commune de Frebécourt	1
Commune de Fremifontaine	1
Commune de Frenelle-La-Grande	1
Commune de Frenelle-la-Petite	1
Commune de Fresse-sur-Moselle	1
Commune de Freville	1
Commune de Frizon	1
Commune de Gemaingoutte	1
Commune de Gemmelaincourt	1
Commune de Gendreville	1
Commune de Gérardmer	1
Commune de Gerbamont	1
Commune de Gerbépal	1
Commune de Gigneville	1
Commune de Girancourt	1
Commune de Gircourt-Les-Vieville	1
Commune de Girmont-Val-d'Ajol	1
Commune de Gironcourt-sur-Vraine	1
Commune de Golbey	1
Commune de Grand	1
Commune de La Grande Fosse	1
Commune de Grandrupt	1
Commune de Grandvillers	1
Commune de Granges-Aumontzey	1
Commune de Greux	1
Commune de Gugney-Aux-Aulx	1
Commune de Hadigny-Les-Verrieres	1
Commune de Hadol	1
Commune de Hagnéville-et-Roncourt	1
Commune de Haillainville	1
Commune de Harchéchamp	1
Commune de Hareville-Sous-Montfort	1
Commune de Harol	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de Hennecourt	1
Commune de Hennezel	1
Commune de Herpelmont	1
Commune de Houécourt	1
Commune de Houéville	1
Commune de Housseras	1
Commune de La Houssiere	1
Commune de Hurbache	1
Commune de Hymont	1
Commune de Isches	1
Commune de Jainvillotte	1
Commune de Jeanménil	1
Commune de Jeuxey	1
Commune de Jorxey	1
Commune de Jussarupt	1
Commune de Juvaincourt	1
Commune de Lamarche	1
Commune de Laval-sur-Vologne	1
Commune de Laveline-devant-Bruyères	1
Commune de Laveline-du-Houx	1
Commune de Légéville-et-Bonfays	1
Commune de Lemmecourt	1
Commune de Lerrain	1
Commune de Lesseux	1
Commune de Liézey	1
Commune de Liffol-le-Grand	1
Commune de Longchamp	1
Commune de Longchamp-sous-Châtenois	1
Commune de Lubine	1
Commune de Luvigny	1
Commune de Maconcourt	1
Commune de Madecourt	1
Commune de Madegney	1
Commune de Madonne-Et-Lamerey	1
Commune de Malaincourt	1
Commune de Mandray	1
Commune de Mandres-sur-Vair	1
Commune de Marainville-sur-Madon	1
Commune de Marey	1
Commune de Martigny-les-Bains	1
Commune de Martigny-Les-Gerbonvaux	1
Commune de Martinvelle	1
Commune de Mattaincourt	1
Commune de Maxey-Sur-Meuse	1
Commune de Mazeley	1
Commune de Mazirot	1
Commune de Medonville	1
Commune de Méménil	1
Commune de Menarmont	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

ACTIONNAIRES	NOMBRE D' ACTIONS
Commune de Ménil-en-Xaintois	1
Commune de Ménil-de-Senones	1
Commune de Le Ménil	1
Commune de Midrevaux	1
Commune de Mirecourt	1
Commune de Le Mont	1
Commune de Mont-lès-Lamarche	1
Commune de Mont-lès-Neufchâteau	1
Commune de Monthureux-Le-Sec	1
Commune de Monthureux-sur-Saône	1
Commune de Montmotier	1
Commune de Morelmaison	1
Commune de Morville	1
Commune de Morizecourt	1
Commune de Mortagne	1
Commune de Morville	1
Commune de Moussey	1
Commune de Moyenmoutier	1
Commune de Nayemont-Les-Fosses	1
Commune de Neufchâteau	1
Commune de La Neuveville-sous-Châtenois	1
Commune de La Neuveville-sous-Montfort	1
Commune de Neuvillers-sur-Fave	1
Commune de Nomexy	1
Commune de Nompatelize	1
Commune de Nonville	1
Commune de Nonzeville	1
Commune de Norroy-sur-Vair	1
Commune de Oëlleville	1
Commune de Offroicourt	1
Commune de Ollainville	1
Commune de Ortoncourt	1
Commune de Padoux	1
Commune de Pair-et-Grandrupt	1
Commune de Pallegney	1
Commune de Pargny-sous-Mureau	1
Commune de La Petite-Fosse	1
Commune de La Petite-Raon	1
Commune de Pierrefitte	1
Commune de Plainfaing	1
Commune de Pleuvezain	1
Commune de Plombières-les-Bains	1
Commune de Pompierre	1
Commune de Pont les Bonfays	1
Commune de Portieux	1
Commune de Les Poulières	1
Commune de Poussay	1
Commune de Pouxoux	1
Commune de Prey	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de Provenchères-et-Colroy	1
Commune de Le Puid	1
Commune de Punerot	1
Commune de Puzieux	1
Commune de Racecourt	1
Commune de Rainville	1
Commune de Rambervillers	1
Commune de Ramecourt	1
Commune de Ramonchamp	1
Commune de Rancourt	1
Commune de Raon-Aux-Bois	1
Commune de Raon-Sur-Plaine	1
Commune de Raves	1
Commune de Regney	1
Commune de Rehaincourt	1
Commune de Rehaupal	1
Commune de Relanges	1
Commune de Remicourt	1
Commune de Remiremont	1
Commune de Remoncourt	1
Commune de Remomeix	1
Commune de Removille	1
Commune de Repel	1
Commune de Robecourt	1
Commune de Rochesson	1
Commune de Rollainville	1
Commune de Romain-Aux-Bois	1
Commune de Romont	1
Commune de Les Rouges-Eaux	1
Commune de Le Roulier-devant-Bruyères	1
Commune de Rouvres-En-Xaintois	1
Commune de Rouvres-La-Chetive	1
Commune de Roville-aux-Chênes	1
Commune de Rozerotte	1
Commune de Rupt-sur-Moselle	1
Commune de Saint-Amé	1
Commune de Saint-Benoît-la-Chipotte	1
Commune de Saint-Dié-des-Vosges	1
Commune de Saint-Étienne-lès-Remiremont	1
Commune de Saint-Genest	1
Commune de Saint-Gorgon	1
Commune de Sainte-Helene	1
Commune de Saint-Jean-d'Ormont	1
Commune de Saint-Leonard	1
Commune de Sainte-Marguerite	1
Commune de Saint-Maurice-sur-Mortagne	1
Commune de Saint-Maurice-sur-Moselle	1
Commune de Saint-Menge	1
Commune de Saint-Michel-sur-Meurthe	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de Saint-Nabord	1
Commune de Saint-Ouen-lès-Parey	1
Commune de Saint-Paul	1
Commune de Saint-Prancher	1
Commune de Saint-Remimont	1
Commune de Saint-Rémy	1
Commune de Saint-Stail	1
Commune de Saint-Vallier	1
Commune de La Salle	1
Commune de Sanchev	1
Commune de Sandaucourt	1
Commune de Sans Vallois	1
Commune de Sapois	1
Commune de Le Saulcy	1
Commune de Saulcy-sur-Meurthe	1
Commune de Saulxures-lès-Bulgnéville	1
Commune de Sauville	1
Commune de Savigny	1
Commune de Senones	1
Commune de Senonges	1
Commune de Sercoeur	1
Commune de Soncourt	1
Commune de Soulosse-sous-Saint-Éloph	1
Commune de Suriauville	1
Commune de Le Syndicat	1
Commune de Taintrux	1
Commune de Tendon	1
Commune de Capavenir Vosges	1
Commune de They-sous-Montfort	1
Commune de Thiéfosse	1
Commune de Le Thillot	1
Commune de Thiraucourt	1
Commune de Le Tholy	1
Commune de Les Thons	1
Commune de Tilleux	1
Commune de Tollaincourt	1
Commune de Totainville	1
Commune de Trampot	1
Commune de Tranqueville-Graux	1
Commune de Ubexy	1
Commune de Uriménil	1
Commune de Urville	1
Commune de Uzemain	1
Commune de Vagney	1
Commune de Le Val d'AJol	1
Commune de Valleroy-Le-Sec	1
Commune de Les Vallois	1
Commune de Le Valtin	1
Commune de Vaubexy	1

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT AU 1ER SEMESTRE 2022**

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
Commune de Vaudéville	1
Commune de Vaudoncourt	1
Commune de Vaxoncourt	1
Commune de Vecoux	1
Commune de Velotte-et-Tatignécourt	1
Commune de Ventron	1
Commune de Le Vermont	1
Commune de Vervezelle	1
Commune de Vexaincourt	1
Commune de Vicherey	1
Commune de Vienville	1
Commune de Villers	1
Commune de Ville-sur-Ilion	1
Commune de Villoncourt	1
Commune de Villotte	1
Commune de Villouxel	1
Commune de Viménil	1
Commune de Vincey	1
Commune de Viocourt	1
Commune de Vittel	1
Commune de Viviers-Le-Gras	1
Commune de La Voivre	1
Commune de Vomecourt	1
Commune de Vomécourt-sur-Madon	1
Commune de Vouxey	1
Commune de Vrecourt	1
Commune de Vroville	1
Commune de Wisembach	1
Commune de Xaffevillers	1
Commune de Xertigny	1
Commune de Xonrupt-Longemer	1
<b>TOTAL :</b>	<b>835</b>

**12838**



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE  
ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES  
Faubourg de Leuilly 02000 LAON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION  
DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 8 JUIN 2022**

Date de la convocation : 31 mai 2022

Date d'affichage : 1<sup>er</sup> juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi 8 juin à 18 heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur DELHAYE Éric.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ayant voix délibérative :**

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames BALITOUT Jacqueline, TOKARSKI Marie Pierre, LEBEL Béatrice, Messieurs DE THORE Benoit, BERTELOOT Pierre, PIRE Philippe, COQUISART Jean Jacques, JULLIART Serge, BUVRY Benoit, BLEUET Philippe, BUFFET Yves, DELHAYE Éric, CHARLES Gérard, CARLIER Rémi, BOURGEOIS Louis, RIVIERE Harry,

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Madame BRICOT Martine, Monsieur MERLO Jean Marie,

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames DEHOVE Claude, BAS Betty, CAUJOLLE Sandrine, Messieurs PHILIPPOT Claude, DUCAT Philippe, NORMAND Alain, MESSIEUX Lionel,

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Madame DELPECH Nadège, LARDE Marie France, Monsieur ANANIE Christophe.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués suppléants ayant voix délibérative :**

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Messieurs MONTCOURTOIS Gilbert, HARANG Francis,

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Messieurs PERNAUD Guy, KAMINSKI Frédéric.

**Etaient absents excusés :**

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Messieurs MALJEAN Denis, BOUILLE François,

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Monsieur DAIME Marc,

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames SECLIER Valérie, DEGREMONT Nathalie,

Communauté de Communes de Picardie des Châteaux :

Monsieur MORLET Vincent.

Assistaient à la réunion en application de l'article L 2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales : Mesdames Fabienne WAST, Directrice Générale, Messieurs COLOMBO David Responsable d'Exploitation, Sébastien DEHOVE agent de gestion financière, budgétaire et comptable.

Monsieur Christophe ANANIE a été élu secrétaire de séance

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 32

Quorum : 19

Nombre de votants : 32

**25-2022 Société SPL-XDEMAT : nouvelle répartition du capital social et délégation de vote au Président**

La société publique locale dénommée SPL-Xdemat, a été créée le 27 février 2012 par les Départements de l'Aube, des Ardennes et de la Marne, en vue de fournir à ses actionnaires, des prestations liées à la dématérialisation.

Depuis, notre syndicat a adhéré à la société ainsi que les Départements de la Haute-Marne, de l'Aisne, de la Meuse, des Vosges, et de Meurthe-et-Moselle ainsi que de nombreuses communes et plusieurs groupements de collectivités situés sur le territoire des 8 départements.

Fin avril 2022, SPL-Xdemat comptait 3 025 actionnaires.

Chaque année, conformément à l'article 225-100 du code du commerce, l'Assemblée générale de la société doit se réunir avant fin juin, pour approuver les comptes de l'année précédente et affecter le résultat, après présentation des rapports du Commissaire aux comptes.

À l'occasion de cette réunion, d'autres points peuvent lui être présentés tels qu'un point sur les mandats des commissaires aux comptes ou l'adoption d'une nouvelle version du règlement intérieur.

Depuis 2020, il a été décidé d'ajouter à ces points, l'examen de la répartition du capital social suite aux adhésions et sorties intervenues depuis la dernière assemblée.

En effet, tout au long de l'année, de nouvelles collectivités locales ou de nouveaux groupements de collectivités souhaitent devenir actionnaires de la société et achètent à ce titre une action de la société, modifiant la répartition de son capital social. Il arrive également que certains actionnaires décident de sortir de la société et revendent leur action, suite à leur disparition administrative ou faute d'utilisation des outils mis à leur disposition.

Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> semestre 2021, 330 actions ont été vendues à des collectivités ou groupements de collectivités pour leur entrée au sein de SPL-Xdemat et 7 ont été rachetées pour permettre à

6 actionnaires d'en sortir et un à revendre son action avant sa fusion avec une structure déjà membre. Ces transferts d'actions ont eu pour conséquence de modifier la répartition du capital social. Le capital social, divisé en 12 838 actions, est désormais réparti comme suit :

- le Département de l'Aube : 6 562 actions soit 51,11 % du capital social,
- le Département de l'Aisne : 766 actions soit 5,97 % du capital social,
- le Département des Ardennes : 298 actions soit 2,32 % du capital social,
- le Département de la Marne : 566 actions soit 4,41 % du capital social,
- le Département de la Haute-Marne : 276 actions soit 2,15 % du capital social,
- le Département de Meurthe-et-Moselle : 394 actions soit 3,07 % du capital social,
- le Département de la Meuse : 515 actions soit 4,01 % du capital social
- le Département des Vosges : 381 actions soit 2,97 % du capital social,
- les communes et groupements de communes : 3 080 actions soit 23,99 % du capital social.

Cette nouvelle répartition détaillée dans la liste des actionnaires annexée à la présente, sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale.

Or, selon l'article L. 1524-1 du Code général des collectivités territoriales, applicable aux sociétés publiques locales, « à peine de nullité, l'accord du représentant d'une collectivité territoriale (...) sur la modification portant sur (...) la composition du capital (...) ne peut intervenir sans une délibération préalable de son assemblée délibérante approuvant la modification ».

Il convient donc d'approuver la nouvelle répartition du capital social de la société SPL-Xdemat et d'autoriser le représentant du SIRTOM à voter la résolution correspondante lors de la prochaine Assemblée générale de la société.

Après avis favorable des membres du Bureau, **le Comité Syndical**, après en avoir délibéré par 32 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention :

- approuve la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat, divisé en 12 838 actions, à savoir :

- le Département de l'Aube : 6 562 actions soit 51,11 % du capital social,
- le Département de l'Aisne : 766 actions soit 5,97 % du capital social,
- le Département des Ardennes : 298 actions soit 2,32 % du capital social,
- le Département de la Marne : 566 actions soit 4,41 % du capital social,
- le Département de la Haute-Marne : 276 actions soit 2,15 % du capital social,
- le Département de Meurthe-et-Moselle : 394 actions soit 3,07 % du capital social,
- le Département de la Meuse : 515 actions soit 4,01 % du capital social
- le Département des Vosges : 381 actions soit 2,97 % du capital social,
- les communes et groupements de communes : 3 080 actions soit 23,99 % du capital social, conformément à la liste des actionnaires annexée à la présente ;

- donne pouvoir au Président à l'Assemblée générale de la société SPL-Xdemat, pour voter cette nouvelle répartition de son capital social et la résolution en découlant, lors de sa prochaine réunion.

Fait et délibéré les an mois et jours susdit

Le Président



Eric DELHAYE.



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE  
ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES  
Faubourg de Leuilly 02000 LAON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION  
DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 8 JUIN 2022**

Date de la convocation : 31 mai 2022

Date d'affichage : 1<sup>er</sup> juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi 8 juin à 18 heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur DELHAYE Éric.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ayant voix délibérative :**

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames BALITOUT Jacqueline, TOKARSKI Marie Pierre, LEBEL Béatrice, Messieurs DE THORE Benoit, BERTELOOT Pierre, PIRE Philippe, COQUISART Jean Jacques, JUILLIART Serge, BUVRY Benoit, BLEUET Philippe, BUFFET Yves, DELHAYE Éric, CHARLES Gérard, CARLIER Rémi, BOURGEOIS Louis, RIVIERE Harry,

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Madame BRICOT Martine, Monsieur MERLO Jean Marie,

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames DEHOVE Claude, BAS Betty, CAUJOLLE Sandrine, Messieurs PHILIPPOT Claude, DUCAT Philippe, NORMAND Alain, MESSIEUX Lionel,

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Madame DELPECH Nadège, LARDE Marie France, Monsieur ANANIE Christophe.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués suppléants ayant voix délibérative :**

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Messieurs MONTCOURTOIS Gilbert, HARANG Francis,

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Messieurs PERNAUD Guy, KAMINSKI Frédéric.

**Etaient absents excusés :**

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Messieurs MALJEAN Denis, BOUILLE François,

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Monsieur DAIME Marc,

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames SECLIER Valérie, DEGREMONT Nathalie,

Communauté de Communes de Picardie des Châteaux :

Monsieur MORLET Vincent.

Assistaient à la réunion en application de l'article L 2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales : Mesdames Fabienne WAST, Directrice Générale, Messieurs COLOMBO David Responsable d'Exploitation, Sébastien DEHOVE agent de gestion financière, budgétaire et comptable.

Monsieur Christophe ANANIE a été élu secrétaire de séance

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 32

Quorum : 19

Nombre de votants : 32

**26-2022 Publicité des actes règlementaires et ni règlementaires, ni individuels à compter du 1er juillet 2022**

L'article 78 de la loi Engagement et proximité a habilité le gouvernement à modifier, par voie d'ordonnance, « les règles relatives à la publicité des actes des collectivités territoriales et de leurs groupements, à leur entrée en vigueur, à leur conversion ainsi qu'au point de départ du délai de recours contentieux, dans le but de simplifier, de clarifier et d'harmoniser ces règles et de recourir à la dématérialisation ».

L'ordonnance et le décret du 7 octobre 2021 énoncent ainsi les nouvelles règles en la matière. L'entrée en vigueur de la majorité de ces dispositions est prévue pour le 1<sup>er</sup> juillet.

La réforme de la publicité des actes a posé le principe de la publication par voie électronique.

Néanmoins, les communes de moins de 3 500 habitants, les syndicats de communes et syndicats mixtes fermés peuvent, par délibération, choisir un autre mode de publication :

1° Soit par affichage ;

2° Soit par publication sur papier, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat ;

3° Soit par publication sous forme électronique.

Il est proposé au Comité Syndical d'opter, dans un premier temps, le temps d'adapter les moyens, pour la modalité de publicité des actes règlementaires et ni règlementaires et ni individuels du SIRTOM par affichage.

Ce choix sera modifiable par la suite, dans les mêmes formes, étant précisé que de nombreux documents sont déjà accessibles sur le site internet du syndicat.

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,  
Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,  
Vu l'article L2131-1 du CGCT,

Après avis favorable des membres du Bureau, **le Comité Syndical**, après en avoir délibéré par 32 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention :

**Décide d'adopter** la modalité de publicité des actes règlementaires et ni règlementaires et ni individuels du SIRTOM par affichage.

Fait et délibéré les an mois et jours susdit

Le Président



Eric DELHAYE.



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE  
ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES  
Faubourg de Leuilly 02000 LAON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION  
DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 8 JUIN 2022**

Date de la convocation : 31 mai 2022

Date d'affichage : 1<sup>er</sup> juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi 8 juin à 18 heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur DELHAYE Éric.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ayant voix délibérative :**

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames BALITOUT Jacqueline, TOKARSKI Marie Pierre, LEBEL Béatrice, Messieurs DE THORE Benoit, BERTELOOT Pierre, PIRE Philippe, COQUISART Jean Jacques, JUILLIART Serge, BUVRY Benoit, BLEUET Philippe, BUFFET Yves, DELHAYE Éric, CHARLES Gérard, CARLIER Rémi, BOURGEOIS Louis, RIVIERE Harry,

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Madame BRICOT Martine, Monsieur MERLO Jean Marie,

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames DEHOVE Claude, BAS Betty, CAUJOLLE Sandrine, Messieurs PHILIPPOT Claude, DUCAT Philippe, NORMAND Alain, MESSIEUX Lionel,

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Madame DELPECH Nadège, LARDE Marie France, Monsieur ANANIE Christophe.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués suppléants ayant voix délibérative :**

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Messieurs MONTCOURTOIS Gilbert, HARANG Francis,

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Messieurs PERNAUD Guy, KAMINSKI Frédéric.

**Etaient absents excusés :**

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Messieurs MALJEAN Denis, BOUILLE François,

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Monsieur DAIME Marc,

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames SECLIER Valérie, DEGREMONT Nathalie,

Communauté de Communes de Picardie des Châteaux :

Monsieur MORLET Vincent.

Assistaient à la réunion en application de l'article L 2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales : Mesdames Fabienne WAST, Directrice Générale, Messieurs COLOMBO David Responsable d'Exploitation, Sébastien DEHOVE agent de gestion financière, budgétaire et comptable.

Monsieur Christophe ANANIE a été élu secrétaire de séance

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 32

Quorum : 19

Nombre de votants : 32

**27-2022 Création d'un Comité Social Territorial local, CST (collectivités et établissements publics de 50 à 199 agents)**

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 institue le **Comité Social Territorial (CST)**, nouvelle instance unique issue de la fusion des Comités Techniques (CT) et des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT). Le CST sera en place suite aux élections professionnelles du 8 décembre 2022.

Le SIRTOM est concerné au regard de son effectif qui se situe dans la strate de 50 à 199 agents.

Néanmoins, une nouvelle délibération est nécessaire, d'autant qu'en l'espèce, il s'agit d'une nouvelle instance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment les articles L. 251-5 à L. 251-10,  
Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,  
Considérant qu'un Comité Social Territorial doit être créé dans chaque collectivité ou établissement public employant au moins 50 agents,  
Considérant que l'effectif du SIRTOM du LAONNOIS, établissement public sous la forme d'un syndicat mixte fermé, constaté au 1er janvier 2022 est compris entre 50 et 199 agents,

Après avis favorable des membres du Bureau, **le Comité Syndical**, après en avoir délibéré par 32 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention(s) :

Décide de créer un Comité Social Territorial local.

Fait et délibéré les an mois et jours susdit

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Eric DELHAYE', written over a horizontal line.

Eric DELHAYE.



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE  
ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES  
Faubourg de Leuilly 02000 LAON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION  
DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 8 JUIN 2022**

Date de la convocation : 31 mai 2022

Date d'affichage : 1<sup>er</sup> juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi 8 juin à 18 heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur DELHAYE Éric.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ayant voix délibérative :**

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames BALITOUT Jacqueline, TOKARSKI Marie Pierre, LEBEL Béatrice, Messieurs DE THORE Benoit, BERTELOOT Pierre, PIRE Philippe, COQUISART Jean Jacques, JUILLIART Serge, BUVRY Benoit, BLEUET Philippe, BUFFET Yves, DELHAYE Éric, CHARLES Gérard, CARLIER Rémi, BOURGEOIS Louis, RIVIERE Harry,

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Madame BRICOT Martine, Monsieur MERLO Jean Marie,

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames DEHOVE Claude, BAS Betty, CAUJOLLE Sandrine, Messieurs PHILIPPOT Claude, DUCAT Philippe, NORMAND Alain, MESSIEUX Lionel,

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Madame DELPECH Nadège, LARDE Marie France, Monsieur ANANIE Christophe.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués suppléants ayant voix délibérative :**

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Messieurs MONTCOURTOIS Gilbert, HARANG Francis,

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Messieurs PERNAUD Guy, KAMINSKI Frédéric.

**Etaient absents excusés :**

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Messieurs MALJEAN Denis, BOUILLE François,

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Monsieur DAIME Marc,

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames SECLIER Valérie, DEGREMONT Nathalie,

Communauté de Communes de Picardie des Châteaux :

Monsieur MORLET Vincent.

Assistaient à la réunion en application de l'article L 2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales : Mesdames Fabienne WAST, Directrice Générale, Messieurs COLOMBO David Responsable d'Exploitation, Sébastien DEHOVE agent de gestion financière, budgétaire et comptable.

Monsieur Christophe ANANIE a été élu secrétaire de séance

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 32

Quorum : 19

Nombre de votants : 32

**28-2022 Fixation du nombre de représentants du personnel et institution du paritarisme au sein du CST**

La constitution du Comité Social Territorial local est obligatoire dans les collectivités employant au moins 50 agents.

L'exigence du paritarisme entre les deux collèges (élus et personnel) a été supprimée par la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 sur la rénovation du dialogue social.

Toutefois, il est toujours possible pour l'organe délibérant de maintenir le caractère paritaire de cette instance.

Le Comité Social Territorial est un organisme consultatif, saisi pour avis préalable sur les questions suivantes :

- le fonctionnement et l'organisation des services ;
- l'accessibilité des services et la qualité des services rendus ;
- l'égalité professionnelle ;
- la protection de la santé, l'hygiène et la sécurité des agents ;
- les orientations stratégiques sur les politiques de ressources humaines ;
- les lignes directrices de gestion (LDG) en matière de mutation, de mobilité, de promotion interne et d'avancement de grade des agents. Les lignes directrices de gestion, qui permettent de déterminer la gestion prévisionnelle de l'emploi, des effectifs et des compétences (GPEEC), seront adoptées par chaque administration employeur, après avis du comité social territorial. Elles seront communiquées aux agents. Leur mise en oeuvre fera l'objet d'un bilan devant le comité social territorial, sur la base des décisions individuelles prononcées.

Dans le cadre de la réunion du jeudi 12 mai 2022 avec les organisations syndicales en vue de préparer les élections professionnelles du 8 décembre 2022, et après avis favorable des membres du Comité Technique en date du 31 mai 2022, il est proposé :

- de fixer à 3, le nombre de représentants titulaires du personnel (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants) au Comité Social Territorial,
- de maintenir le paritarisme numérique au Comité Social Territorial en fixant un nombre de représentants de l'établissement public égal à celui des représentants titulaires et suppléants du personnel
- d'autoriser le recueil de l'avis des représentants de l'établissement public.

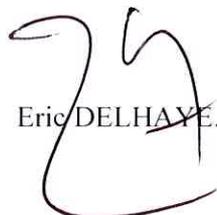
Après avis favorable des membres du Bureau, vu l'avis favorable des membres du Comité Technique du 31 mai 2022, **le Comité Syndical**, après en avoir délibéré par 32 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention :

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L. 251-5 et suivants,  
Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,  
Vu le Décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 4 et suivants,  
Vu la délibération n° 27-2022 portant création d'un Comité Social Territorial local, CST,  
Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 12 mai 2022 soit 6 mois au moins avant la date du scrutin,  
Considérant l'avis favorable issu de la réunion des organisations syndicales,  
Considérant l'avis favorable du Comité Technique réuni le 31 mai 2022,  
Considérant que l'effectif apprécié au 1er janvier 2022 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 69 agents,  
Après en avoir délibéré, émet un avis favorable à cette proposition et  
Décide :

1. **de fixer**, à 3, le nombre de représentants titulaires du personnel (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants),
2. **De maintenir** le paritarisme numérique au Comité Social Territorial en fixant un nombre de représentants de l'établissement public égal à celui des représentants titulaires et suppléants du personnel,
3. **décide** d'autoriser le recueil de l'avis des représentants de l'établissement public.

Fait et délibéré les an mois et jours susdit

Le Président



Eric DELHAYÉ.



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE  
ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES  
Faubourg de Leuilly 02000 LAON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION  
DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 8 JUIIN 2022**

Date de la convocation : 31 mai 2022

Date d'affichage : 1<sup>er</sup> juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi 8 juin à 18 heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur DELHAYE Éric.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ayant voix délibérative :**

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames BALITOUT Jacqueline, TOKARSKI Marie Pierre, LEBEL Béatrice, Messieurs DE THORE Benoit, BERTELOOT Pierre, PIRE Philippe, COQUISART Jean Jacques, JUILLIART Serge, BUVRY Benoit, BLEUET Philippe, BUFFET Yves, DELHAYE Éric, CHARLES Gérard, CARLIER Rémi, BOURGEOIS Louis, RIVIERE Harry,

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Madame BRICOT Martine, Monsieur MERLO Jean Marie,

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames DEHOVE Claude, BAS Betty, CAUJOLLE Sandrine, Messieurs PHILIPPOT Claude, DUCAT Philippe, NORMAND Alain, MESSIEUX Lionel,

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Madame DELPECH Nadège, LARDE Marie France, Monsieur ANANIE Christophe.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués suppléants ayant voix délibérative :**

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Messieurs MONTCOURTOIS Gilbert, HARANG Francis,

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Messieurs PERNAUD Guy, KAMINSKI Frédéric.

**Etaient absents excusés :**

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Messieurs MALJEAN Denis, BOUILLE François,

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Monsieur DAIME Marc,

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames SECLIER Valérie, DEGREMONT Nathalie,

Communauté de Communes de Picardie des Châteaux :

Monsieur MORLET Vincent.

Assistaient à la réunion en application de l'article L 2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales : Mesdames Fabienne WAST, Directrice Générale, Messieurs COLOMBO David Responsable d'Exploitation, Sébastien DEHOVE agent de gestion financière, budgétaire et comptable.

Monsieur Christophe ANANIE a été élu secrétaire de séance

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 32

Quorum : 19

Nombre de votants : 32

**29-2022 Modification de la délibération n°55/2017, complétée par délibération n°08/2020, relative au RIFSEEP**

Suite à son arrêt n°448779 en date du 22 novembre 2021, le Conseil d'Etat a jugé que le principe de parité interdit aux collectivités territoriales de prévoir le maintien de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) aux agents territoriaux en congé de longue maladie ou de longue durée. Dans la délibération du Comité Syndical n°55/2017, l'article 6 relatif aux modalités de maintien de suppression de l'IFSE précise :

« En cas de congé de maladie ordinaire, accident de service, de trajet, de congé de longue maladie, longue durée, et de grave maladie, le versement de l'I.F.S.E est maintenu, excepté pour les critères indiqués par jour travaillé, technicité attendue, polyvalence, insalubrité. ».

Or, il est nécessaire de mettre notre délibération en conformité avec l'arrêt du CE du 22 novembre 2021.

Monsieur le Président propose aux membres du Comité Syndical d'apporter la modification suivante : «En cas de congé de maladie ordinaire, accident de service, de trajet, ~~de congé de longue maladie, longue durée, et de grave maladie~~, le versement de l'I.F.S.E est maintenu, excepté pour les critères indiqués par jour travaillé, technicité attendue, polyvalence, insalubrité. »

Le versement de l'IFSE sera interrompu en cas de longue maladie, longue durée et de grave maladie.

Après avis favorable des membres du Bureau, **le Comité Syndical**, vu l'avis favorable des membres du Comité Technique du 31 mai 2022, après en avoir délibéré par 32 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention :

Vu la délibération du Comité Syndical n°55/2017, complétée par délibération n°08/2020,

Vu l'arrêt n°448779 en date du 22 novembre 2021 du Conseil d'Etat

**Adopte** les modifications tel que présenté,

**Autorise** Monsieur Le Président à procéder aux formalités nécessaires, signer tout acte ou pièce subséquent.

Fait et délibéré les an mois et jours susdit

Le Président



Eric DELHAYE.



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE  
ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES  
Faubourg de Leuilly 02000 LAON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION  
DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 8 JUNI 2022**

Date de la convocation : 31 mai 2022

Date d'affichage : 1<sup>er</sup> juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi 8 juin à 18 heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur DELHAYE Éric.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ayant voix délibérative :**

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames BALITOUT Jacqueline, TOKARSKI Marie Pierre, LEBEL Béatrice, Messieurs DE THORE Benoit, BERTELOOT Pierre, PIRE Philippe, COQUISART Jean Jacques, JUILLIART Serge, BUVRY Benoit, BLEUET Philippe, BUFFET Yves, DELHAYE Éric, CHARLES Gérard, CARLIER Rémi, BOURGEOIS Louis, RIVIERE Harry,

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Madame BRICOT Martine, Monsieur MERLO Jean Marie,

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames DEHOVE Claude, BAS Betty, CAUJOLLE Sandrine, Messieurs PHILIPPOT Claude, DUCAT Philippe, NORMAND Alain, MESSIEUX Lionel,

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Madame DELPECH Nadège, LARDE Marie France, Monsieur ANANIE Christophe.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués suppléants ayant voix délibérative :**

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Messieurs MONTCOURTOIS Gilbert, HARANG Francis,

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Messieurs PERNAUD Guy, KAMINSKI Frédéric.

**Etaient absents excusés :**

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Messieurs MALJEAN Denis, BOUILLE François,

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Monsieur DAIME Marc,

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames SECLIER Valérie, DEGREMONT Nathalie,

Communauté de Communes de Picardie des Châteaux :

Monsieur MORLET Vincent.

Assistaient à la réunion en application de l'article L 2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales : Mesdames Fabienne WAST, Directrice Générale, Messieurs COLOMBO David Responsable d'Exploitation, Sébastien DEHOVE agent de gestion financière, budgétaire et comptable.

Monsieur Christophe ANANIE a été élu secrétaire de séance

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 32

Quorum : 19

Nombre de votants : 32

**30-2022 Modification du règlement intérieur**

Le SIRTOM du LAONNOIS dispose d'un règlement intérieur. Or, à l'usage, il s'avère utile de procéder aux modifications suivantes :

✓ **V - DISPOSITIONS RELATIVES A LA SANTE ET A LA SECURITE AU TRAVAIL**

**Article 5.3. – Prévention des risques liés au travail**

✓ Article 5.3.6 - Utilisation des véhicules de service

Seuls sont admis à utiliser les véhicules ou engins collectifs appartenant en propre à la collectivité ou mis à sa disposition à quelque titre que ce soit, les agents en possession de l'autorisation nominative de conduite établie et délivrée par l'autorité territoriale et mentionnant :

- ✓ Le secteur géographique dans lequel l'agent est autorisé à conduire,
- ✓ La catégorie de véhicules ou le type d'engins que l'agent peut conduire.

Tout agent qui, dans le cadre de son travail, est amené à conduire un véhicule ou un engin spécialisé, doit être titulaire d'un permis de conduire valide correspondant à la catégorie du véhicule ou de l'engin qu'il conduit.

~~L'agent est tenu de fournir chaque année en Janvier l'original de son permis de conduire en cours de validité dont une copie sera faite par le service. Une note d'information demandant de fournir son permis de conduire pour copie sera faite en début de chaque année.~~

Chaque année, l'agent devra se rendre au service des Ressources Humaines avec l'original de son permis de conduire afin qu'il puisse procéder à la vérification. Une note d'information relative à cette vérification sera diffusée en début de chaque année.

Par ailleurs, certaines activités nécessitent des autorisations de conduite (engins, véhicules...) ou des habilitations délivrées au vu de l'aptitude professionnelle, médicale et d'une formation spécifique. Ces formations et habilitations, listées dans le document unique de la collectivité, sont obligatoires pour l'exécution du travail.

Lorsqu'un agent fait l'objet d'un retrait de permis ou d'une annulation, il doit en informer son responsable hiérarchique.

Tout accident ou sinistre même mineur devra, dans les meilleurs délais, être porté à la connaissance du responsable hiérarchique.

Les conducteurs de véhicules appartenant à la collectivité ne doivent pas dévier, pour leurs besoins personnels des itinéraires fixés dans le cadre de leur mission. Le covoiturage sera possible sous réserve de l'accord du chef de service.

Tout agent est tenu d'informer le supérieur hiérarchique de tout dysfonctionnement ou dégradation d'un équipement de travail dans les plus brefs délais.

Avant chaque utilisation d'un véhicule, l'agent devra faire l'état des lieux du véhicule à l'aide de l'imprimé mis en place qu'il devra remettre au responsable du garage. Il devra être également en possession d'un ordre de mission qu'il aura fait valider par son responsable hiérarchique pour pouvoir quitter le site.

Les agents ont l'obligation de maintenir en bon état de propreté des véhicules de service qui leur sont confiés.

#### Article 5.3.9 – Locaux

~~Il est mis à disposition des agents des clés et/ou badges d'accès aux locaux qui devront être restitués en cas d'absence prolongée du service (au-delà de deux mois, par exemple) ou en cas de départ définitif.~~

La collectivité assure l'entretien des locaux mis à disposition, y compris les vestiaires et les douches. Les agents doivent utiliser les locaux et équipements « en bon père de famille ».

A ce titre, il incombe à l'agent de :

- Prendre soin des équipements, locaux, mobiliers, matériels et produits mis à sa disposition,
- Signaler au responsable de service ou de l'établissement toute anomalie ou détérioration constatée,
- Ne pas utiliser les locaux, équipements, et le matériel de la collectivité à des fins personnelles,
- Ne pas être présent dans les locaux en dehors de son temps de travail sans autorisation préalable de l'autorité territoriale, du responsable de service ou de l'établissement.

Il est mis à disposition du personnel un vestiaire muni d'une armoire à double compartiment avec système de fermeture par cadenas fourni par l'employé ainsi qu'un casier/compartiment pour les vêtements propres de travail.

L'employeur pourra faire procéder au contrôle de l'état et du contenu des vestiaires ou armoires individuelles, en présence des intéressés et/ou d'un représentant du personnel si ce contrôle est justifié par les nécessités de l'hygiène ou de la sécurité.

Exemples :

- départ d'un agent dont le casier n'a pas été restitué,
- signalement d'émanation,
- signalement d'odeur nauséabonde.

En cas de travaux insalubres et salissants (liste fixée par arrêté du 23/07/47 modifié), des douches sont mises à disposition des agents.

Pour tous les agents, il est mis à disposition dans les locaux des lavabos et des toilettes.

Le rangement des ateliers et des locaux de travail doit être réalisé régulièrement. Un soin particulier doit être apporté au stockage des produits dangereux.

✓ Article 5.3.12 - Equipement de travail et moyens de protection

Chaque agent doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle de ses collègues et du public, notamment en utilisant systématiquement les vêtements de travail, les protections collectives, la signalisation et les équipements de protection individuelle mis à sa disposition par la collectivité quand cela est obligatoire.

Les agents sont équipés de tous les vêtements et équipements de protections individuelles (EPI) utiles destinés à garantir de bonnes conditions de santé et de sécurité dans l'exercice de leurs fonctions (chaussures de travail, gants adaptés aux fonctions, pantalons, blousons, vestes, blouses, ...).

L'utilisation des équipements de protection individuelle et collective mis à la disposition du personnel est obligatoire.

Tout agent qui manque à cette obligation s'expose à une sanction disciplinaire.

En cas de contre-indication médicale au port d'un équipement de protection individuelle, celle-ci doit être prononcée uniquement par le médecin de la médecine professionnelle et préventive afin que d'autres modèles soient proposés.

Le temps nécessaire aux opérations d'habillage et de déshabillage est assimilé à du temps de travail effectif.

L'acquisition de ces équipements est à la charge du SIRTOM. L'entretien est également à la charge du SIRTOM afin d'en assurer l'état hygiénique. Les agents ne sont pas autorisés à nettoyer leur EPI.

Les équipements de travail ne doivent pas être utilisés en dehors des activités professionnelles. Il est interdit d'emporter les EPI.

Les équipements de travail portés doivent être uniquement ceux fournis par la collectivité.

~~A la suite de la cessation de son contrat, l'agent doit avant de quitter le SIRTOM restituer tout équipement en sa possession appartenant à la collectivité.~~

En cas d'absence prolongée du service ou en cas de départ définitif, tout équipement appartenant à la collectivité devra être restitué.

Les procédures mises en place dans la collectivité doivent être appliquées (voir note de service).

- ✓ Article 5.3.22 - Les assistants de prévention - les conseillers de préventions

L'autorité territoriale a désigné ~~des assistants de prévention~~ un(e) assistant(e) de prévention chargé de « l'assister et de la conseiller dans la démarche d'évaluation des risques et dans la mise en place d'une politique des risques ainsi que la mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène au travail ».

~~Les assistants~~ L'assistant(e) de prévention ~~sont des interlocuteurs privilégiés~~ est un interlocuteur privilégié en matière de prévention des risques professionnels. ~~Ils peuvent être consultés~~ Il peut être consulté sur toutes les questions relatives à ce sujet.

~~Sont nommés assistantes de prévention :~~

~~Madame Emeline BISTER pour l'ensemble des services, hormis pour celui des déchetteries.  
Madame Sophie LONGATTE pour l'ensemble du service déchetteries.~~

- ✓ **VI - LES REGLES GENERALES D'UTILISATION DE L'INFORMATIQUE**

#### **Article 6.1 – Les droits et des devoirs des utilisateurs**

- ✓ Article 6.1.2 - Une utilisation professionnelle des ressources

A l'exclusion des données explicitement identifiées comme étant d'ordre privé, toute information émise, reçue ou stockée sur le poste de travail, sur les espaces disques auxquels l'utilisateur a accès, ou via des moyens de communication mis à sa disposition est considérée comme étant professionnelle.

Les ressources informatiques mises à disposition constituent un outil de travail nécessaire. Chaque utilisateur doit adopter une attitude responsable et respecter les règles définies sur l'utilisation des ressources et notamment :

- ✓ Respecter l'intégrité et la confidentialité des données. Cette règle s'applique tant pour le traitement des informations que pour leur communication interne et externe,
- ✓ Ne pas perturber la disponibilité du système d'information,
- ✓ Ne pas stocker ou transmettre d'informations portant atteinte à la dignité humaine,
- ✓ Ne pas marquer les données exploitées d'annotations pouvant porter atteinte à la dignité humaine ou à la vie privée ou aux droits et images de chacun ou faisant référence à une quelconque appartenance à une ethnie, religion, race ou nation déterminées (loi « informatique et liberté » du 06/01/1978). Une déclaration à la CNIL est obligatoire pour toute création de fichiers contenant des informations nominatives,
- ✓ Respecter le droit de propriété intellectuelle : non reproduction et/ou non diffusion de données soumises à un droit de copie non-détenu, interdiction de copie de logiciel sans licence d'utilisation,
- ✓ Ne pas reproduire de « ressources extérieures » matérielles ou logicielles qui pourraient porter atteinte à la sécurité du système d'information,

- ✓ Respecter les contraintes liées à la maintenance du système d'information,
- ✓ Ne pas masquer son identité ou usurper celle d'un autre.

L'usage de ces outils de communication ne modifie en rien les obligations de validation et d'information vis-à-vis de la hiérarchie.

La continuité du service étant une priorité, l'utilisateur s'interdit, cependant d'appliquer des mesures de sécurité non validées par la Direction et qui auraient pour conséquence de rendre inaccessibles des informations intéressant le bon fonctionnement de la collectivité (chiffrement ou protection d'un fichier à l'aide d'un mot de passe non communiqué à son supérieur hiérarchique, par exemple).

Les droits d'accès peuvent être modifiés ou retirés à tout moment, selon les besoins du service, et prennent fin lors de la cession de l'activité professionnelle. **Ils pourront l'être également en cas d'absence prolongée du service.**

#### ✓ **Article 6.4 - Les postes informatiques**

Cette présente partie a pour objectif d'établir les règles d'utilisation des postes.

Un ensemble « matériels – système d'exploitation – logiciels » est mis à la disposition de chaque utilisateurs notamment :

- matériels : unité centrale, écran, clavier, souris,
- système d'exploitation : Windows (2007, 2010, XP...),
- Logiciel : pack bureautique, **CEGID logiciel ressources humaines et comptabilité**, logiciel de communication, logiciel de maintenance, GPS, applications spécifiques.

Le matériel informatique est fragile, il faut en prendre soin et redoubler d'attention pour les écrans plats.

Les supports amovibles (CD ROM, clé USB, etc) provenant de l'extérieur doivent être soumis à un contrôle antivirus préalable.

Toute installation logicielle est à la charge de la personne compétente et désignée par l'autorité territoriale.

Les téléchargements à l'initiative de l'utilisateur et sans l'autorisation du responsable informatique sont interdits.

En cas d'absence momentanée, l'utilisateur doit vérifier son PC (EX : maintenir enfoncées les touches « Ctrl + Alt + Suppr » et cliquer sur « Verrouiller l'ordinateur »).

En cas d'absence, l'utilisateur doit quitter les applications et verrouiller systématiquement son PC

A la fin de la journée de travail, l'utilisateur doit quitter les applications, arrêter le système par arrêt logiciel, éteindre l'écran et l'imprimante.

Un premier niveau de sécurité consiste à utiliser des mots de passe sûrs non communiquées à des tiers et régulièrement modifiés (au moins deux fois par an).

La mise en œuvre du système de sécurité comporte des dispositifs de sauvegarde quotidienne des informations.

L'utilisateur doit signaler tous dysfonctionnements ou anomalies au service ou référent informatique et le noter sur le cahier prévu à cet effet se trouvant à l'accueil.

L'utilisateur doit procéder régulièrement à l'élimination des fichiers non utilisés et à l'archivage dans le but de préserver la capacité de l'ordinateur.

#### ✓ **Article 6.5 - La messagerie électronique**

L'utilisation de la messagerie est réservée à des fins professionnelles. Néanmoins, il est toléré en dehors des heures de travail un usage modéré de celle-ci pour des besoins personnels et ponctuels.

L'utilisateur est tenu de la consulter au minimum une fois par jour, hormis en période d'absence. Il doit accorder la même importance aux messages électroniques qu'aux courriers postaux ou fax et se doit de les traiter.

La lecture des courriels personnels reçus durant les heures de travail est tolérée si celle-ci reste occasionnelle.

*Est présumée être occasionnelle une utilisation ne dépassant pas 2% du temps de travail journalier, hors temps de pause.*

L'utilisateur veillera à ne pas ouvrir les courriels dont le sujet paraîtrait suspect.

Tout courrier électronique est réputé professionnel et est donc susceptible d'être ouvert par l'autorité territoriale ou le référent informatique. ~~Les courriers à caractère privé et personnel doivent expressément porter la mention « personnel et confidentiel » dans leur objet. Ces derniers ne pourront alors être ouverts par l'autorité territoriale ou le référent informatique, que pour des raisons exceptionnelles de sauvegarde de la sécurité ou de préservation des risques de manquement de droit des tiers ou à la loi.~~

*Les messages qui seraient clairement identifiés comme personnels sont protégés par le secret des correspondances. Le SIRTOM ne pourrait dans ce cas alors en prendre connaissance.*

Par conséquent, les agents sont invités à marquer distinctement les messages à caractère personnel. A cet effet, il appartient à l'utilisateur d'identifier ses messages comme étant personnels en ajoutant la mention « personnel » ou « privé » dans la rubrique « Objet » ou en les classant dans un dossier nommé « Personnel » ou « Privé ».

L'utilisateur s'engage à ne pas envoyer en dehors des services de la collectivité des informations professionnelles nominatives ou confidentielles, sauf si cet envoi est à caractère professionnelles et autorisé par son supérieur hiérarchique.

L'utilisateur soigne la qualité des informations envoyées à l'extérieur et s'engage à ne pas diffuser d'informations pouvant porter atteinte à la dignité humaine ou à la vie privée ou aux droits à l'image de chacun ou faisant référence à une quelconque appartenance à une ethnie, religion, race ou nation déterminée.

L'utilisateur signera tout courriel professionnel. Elle comportera obligatoirement :

- Le nom et prénom de l'expéditeur,
- Son entité de rattachement,
- Les coordonnées postales de sa collectivité.

L'utilisateur doit vérifier la liste des destinataires et respecter les circuits de l'organisation ou la voie hiérarchique le cas échéant.

L'utilisateur doit éviter de surcharger le réseau d'informations inutiles. Les messages importants sont à conserver et/ou archiver, les autres à supprimer. Les dossiers « éléments supprimés » doit être vidé périodiquement.

En cas d'absence prévisible, l'utilisateur devra mettre en place un message automatique d'absence indiquant la date de retour prévue, dès que les systèmes ad hoc seront opérationnels.

~~Un agent du service doit pouvoir gérer les messages pendant son absence.~~

Il est proposé à l'agent de veiller à désigner une personne qui pourrait, en cas de besoin, accéder à sa messagerie professionnelle.

En cas d'absence imprévue, le responsable attribue la délégation à la personne désignée par avance par l'utilisateur. A défaut, le responsable du service est considéré comme le délégué.

En cas d'absence prolongée du service (au-delà de deux mois), la messagerie sera basculée vers une autre messagerie voire suspendue.

En cas de départ d'un agent du SIRTOM, celui-ci s'engage à retirer tout message à caractère personnel de sa messagerie et donc autorise le SIRTOM à présumer que tous les documents et messages revêtent un caractère strictement professionnel. L'agent autorise également le SIRTOM à détruire tout message dont l'intitulé pourrait laisser penser qu'il s'agit d'un message à caractère personnel.

La signature électronique (loi n° 200-230 du 13 mars 2000) est présumée fiable jusqu'à preuve du contraire. Son utilisation est limitée aux personnes autorisées et doit respecter la procédure définie par la collectivité.

Une équivalence juridique est établie entre le courrier électronique et le courrier sur support papier (ordonnance du 8 décembre 2005). Ils doivent, en conséquence être traités dans les mêmes délais.

#### ✓ **Article 6.7 - Téléphone**

L'utilisation des téléphones fixes et portables est réservée à des fins professionnelles.

Néanmoins, un usage ponctuel du téléphone pour des communications personnelles locales est toléré à condition que cela n'entrave pas l'activité professionnelle.

L'utilisation des téléphones portables personnels doit rester occasionnelle et discrète.

Il est porté à la connaissance des utilisateurs que l'usage des ressources téléphoniques est susceptible d'être historisé.

L'autorité territoriale peut procéder au contrôle de l'ensemble des appels émis.

En cas d'absence, l'utilisateur doit effectuer un renvoi sur le poste d'un autre agent du service ou sur l'accueil téléphonique.

En cas d'absence prolongée du service, la ligne du téléphone portable professionnelle pourra être suspendue.

L'agent qui quitte définitivement la collectivité doit restituer le téléphone portable professionnel. Cette disposition pourra s'appliquer en cas d'absence prolongée du service.

L'utilisateur doit veiller à soigner sa présentation lors d'un appel pour faciliter son identification et/ou son service.

Il ne faut ainsi communiquer aucune information sensible par téléphone, notamment des données à caractère personnel ainsi que des informations ayant trait au fonctionnement interne du SIRTOM.

Enfin, l'utilisateur s'interdit de télécharger toute application qui ne serait pas en lien avec son activité professionnelle telle que des applications de réseaux sociaux et des jeux. Il s'interdit également de visiter tout site à caractère pornographique ou ayant pour objet l'incitation à la violence, des opinions politiques, religieuses, philosophiques ou sur les orientations sexuelles, et d'une manière générale, tous les sites jugés illicites en raison de leurs contenus ou du fait des produits et services qu'ils diffusent ou commercialisent.

## ✓ IX – INFORMATIONS RELATIVES AU REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES

Le SIRTOM du Laonnois met en œuvre divers traitements informatiques, ce qui représente pour le SIRTOM du Laonnois un intérêt légitime à octroyer à ses collaborateurs des ressources nécessaires à l'exercice de leur activité professionnelle.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, les agents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent ainsi que d'un droit d'opposition, du droit à la limitation du traitement et à l'effacement dans le cadre permis par le Règlement Européen.

Ces droits peuvent être exercés en s'adressant au SIRTOM du Laonnois.

Le SIRTOM du Laonnois a désigné un délégué à la protection des données, joignable par adresse mail communiquée au personnel.

Diverses notes pourront venir compléter la présente mention.

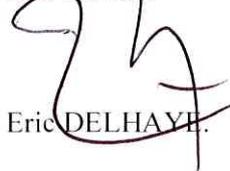
Après avis favorable des membres du Bureau, **le Comité Syndical**, vu l'avis favorable des membres du Comité Technique du 31 mai 2022, après en avoir délibéré par 32 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention(s) :

**Adopte** les modifications du règlement intérieur tel que présenté,

**Autorise** Monsieur Le Président à procéder aux formalités nécessaires, signer tout acte ou pièce subséquent.

Fait et délibéré les an mois et jours susdit

Le Président



Eric DELHAYE.



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE  
ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES  
Faubourg de Leuilly 02000 LAON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION  
DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 8 JUIN 2022**

Date de la convocation : 31 mai 2022

Date d'affichage : 1<sup>er</sup> juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi 8 juin à 18 heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur DELHAYE Éric.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ayant voix délibérative :**

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames BALITOUT Jacqueline, TOKARSKI Marie Pierre, LEBEL Béatrice, Messieurs DE THORE Benoit, BERTELOOT Pierre, PIRE Philippe, COQUISART Jean Jacques, JUILLIART Serge, BUVRY Benoit, BLEUET Philippe, BUFFET Yves, DELHAYE Éric, CHARLES Gérard, CARLIER Rémi, BOURGEOIS Louis, RIVIERE Harry,

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Madame BRICOT Martine, Monsieur MERLO Jean Marie,

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames DEHOVE Claude, BAS Betty, CAUJOLLE Sandrine, Messieurs PHILIPPOT Claude, DUCAT Philippe, NORMAND Alain, MESSIEUX Lionel,

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Madame DELPECH Nadège, LARDE Marie France, Monsieur ANANIE Christophe.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués suppléants ayant voix délibérative :**

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Messieurs MONTCOURTOIS Gilbert, HARANG Francis,

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Messieurs PERNAUD Guy, KAMINSKI Frédéric.

**Etaient absents excusés :**

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Messieurs MALJEAN Denis, BOUILLE François,

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Monsieur DAIME Marc,

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames SECLIER Valérie, DEGREMONT Nathalie,

Communauté de Communes de Picardie des Châteaux :

Monsieur MORLET Vincent.

Assistaient à la réunion en application de l'article L 2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales : Mesdames Fabienne WAST, Directrice Générale, Messieurs COLOMBO David Responsable d'Exploitation, Sébastien DEHOVE agent de gestion financière, budgétaire et comptable.

Monsieur Christophe ANANIE a été élu secrétaire de séance

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 32

Quorum : 19

Nombre de votants : 32

**31-2022          Modification du tableau des effectifs**

Monsieur Le Président propose suite à la vacance du poste de responsable santé hygiène et sécurité, la création, ce afin d'ouvrir plus largement les candidatures potentielles

- d'1 poste de rédacteur à temps complet.

Après avis favorable des membres du Bureau, **le Comité Syndical**, après en avoir délibéré par 32 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention :

Décide la création, suite à la vacance du poste de responsable santé hygiène et sécurité, ce afin d'ouvrir plus largement les candidatures potentielles

- de 1 poste de rédacteur à temps complet.

Autorise Monsieur Le Président à procéder aux démarches administratives correspondantes,

Décide de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Précise que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Fait et délibéré les an mois et jours susdit

Le Président

Eric DELHAYE.





**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE  
ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES  
Faubourg de Leuilly 02000 LAON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION  
DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 8 JUIN 2022**

Date de la convocation : 31 mai 2022

Date d'affichage : 1<sup>er</sup> juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi 8 juin à 18 heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur DELHAYE Éric.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ayant voix délibérative :**

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames BALITOUT Jacqueline, TOKARSKI Marie Pierre, LEBEL Béatrice, Messieurs DE THORE Benoit, BERTELOOT Pierre, PIRE Philippe, COQUISART Jean Jacques, JUILLIART Serge, BUVRY Benoit, BLEUET Philippe, BUFFET Yves, DELHAYE Éric, CHARLES Gérard, CARLIER Rémi, BOURGEOIS Louis, RIVIERE Harry,

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Madame BRICOT Martine, Monsieur MERLO Jean Marie,

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames DEHOVE Claude, BAS Betty, CAUJOLLE Sandrine, Messieurs PHILIPPOT Claude, DUCAT Philippe, NORMAND Alain, MESSIEUX Lionel,

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Madame DELPECH Nadège, LARDE Marie France, Monsieur ANANIE Christophe.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués suppléants ayant voix délibérative :**

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Messieurs MONTCOURTOIS Gilbert, HARANG Francis,

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Messieurs PERNAUD Guy, KAMINSKI Frédéric.

**Etaient absents excusés :**

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Messieurs MALJEAN Denis, BOUILLE François,

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Monsieur DAIME Marc,

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames SECLIER Valérie, DEGREMONT Nathalie,

Communauté de Communes de Picardie des Châteaux :

Monsieur MORLET Vincent.

Assistaient à la réunion en application de l'article L 2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales : Mesdames Fabienne WAST, Directrice Générale, Messieurs COLOMBO David Responsable d'Exploitation, Sébastien DEHOVE agent de gestion financière, budgétaire et comptable.

Monsieur Christophe ANANIE a été élu secrétaire de séance

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 32

Quorum : 19

Nombre de votants : 32

**32-2022      Fixation des durées d'amortissement des biens dans le cadre de la M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023**

Le Comité Syndical du SIRTOM du Laonnois a délibéré le 6 Avril 2022 afin d'appliquer le référentiel M57 au 1er janvier 2023.

La mise en place de ce référentiel implique de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations. Son champ d'application reste défini par l'article R.2321-1 du CGCT qui détermine les règles applicables aux amortissements des communes.

La durée d'amortissement des immobilisations est fixée librement pour chaque catégorie de biens par le Comité Syndical.

Par délibération n°5/2014 modifiée par la délibération n°17/2021, le Comité Syndical s'est prononcé sur les durées d'amortissement des immobilisations comme suit :

Catégories de biens	Barème indicatif	Décision du Comité syndicale
Logiciels	2 ans	2 ans
Véhicules légers	5 à 10 ans	10 ans
Camions et véhicules industriels	4 à 8 ans	8 ans
Mobilier	10 à 15 ans	15 ans
Matériels informatiques	2 à 5 ans	4 ans
Matériels Classiques	6 à 10 ans	8 ans
Voirie	Néant	50 ans
Autres agencements et aménagements de terrains	15 à 30 ans	30 ans
Travaux de génie civil pour les bornes d'apport volontaire	-	20 ans
Bornes apport volontaire	-	10 ans

Le référentiel M57 prévoit que l'amortissement est calculé pour chaque catégorie d'immobilisations au prorata temporis. Néanmoins, une dérogation à la règle du prorata temporis pour les nouvelles immobilisations, notamment pour les catégories faisant l'objet d'un suivi globalisé à l'inventaire reste possible sur délibération.

Il est proposé de reconduire la liste des immobilisations et leurs durées d'amortissement, non soumises à la règle du prorata temporis, tel que ci-dessus.

Après avis favorable des membres du Bureau, **le Comité Syndical**, par 32 Voix POUR, 0 Voix CONTRE, 0 Abstention :

VU :

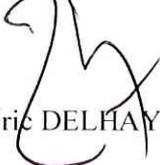
- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'arrêté du 9 décembre 2021 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,
- L'instruction budgétaire et comptable M57,
- Les délibérations du Comité Syndical en date du 12 Février 2014 et 14 Avril 2021 fixant les durées d'amortissement des biens (M14) du SIRTOM DU LAONNOIS,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- 1.- fixe les durées d'amortissement par catégorie tel que proposé ci-dessus,
- 2.- indique que cette liste ne sera pas soumise à la règle au prorata temporis,

Fait et délibéré les an mois et jours susdit

Le Président



Eric DELHAYE.